This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HFT2 H

Digitized by Google

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1881. — TOME XIII

ALAIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN
Place Saint-Jean et rue Dumas, 5.

1882

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1881 :

Président	MM. P. DE LACHADENÈDE.
Vice-Président	GEORGES FABRE.
Secrétaire général . . .	G. MAUMEJEAN.
Archiviste	G. CHARVET.
Trésorier	E. OBERKAMPFF.
Secrétaire des séances.	J.-H. LABBÉ.
Secrétaire adjoint. . . .	G. FÉMINIER.

MEMBRES RÉSIDANTS

1 MM. AUPHAN (VICTOR) ✻, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, associé correspondant de l'Académie de Nimes.

2 CASTANIER (LÉOPOLD), licencié en droit, avoué.

3 CHEVALIER (JULES), docteur en médecine.

4 DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier.

5 DESTREMX (LÉONCE), membre du Conseil général, ancien député de l'Ardèche, membre de l'Académie de Nimes.

6 FRAISSINET (EDOUARD), ingénieur civil.

7 LARGUIER (FRÉDÉRIC), docteur en médecine, inspecteur des eaux minérales d'Auzon (Fumades).

8 PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien chirurgien-major des mobilisés du Gard.

9 MAGNON (ANSELME), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines, élu le 11 juillet 1868.

Digitized by Google

10 MM. VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

11 PIN (PAUL), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

12 BARRE (LOUIS), ✠, ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

13 GARREAU DE DOMBASLE (Ferdinand), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines d'Alais, élu le 15 janvier 1869.

14 DE ROUX-LARCY (ERNEST), élu le 20 février 1869.

15 CHARVET (GRATIEN) O. ❖, agent-voyer de l'arrondissement d'Alais, membre de l'Académie de Nimes et de la Société Archéologique de Montpellier, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les Travaux Historiques, élu le 10 avril 1869.

16 DE LAVIT (EMILIEN) ❀, architecte, ancien capitaine des mobilisés du Gard, élu le 5 mars 1870.

17 WOLFF (JACQUES) ❖, officier de l'instruction publique, professeur de mathématiques au Collége spécial d'Alais, élu le 5 mars 1870.

18 BOURGOGNE (EMILE), pharmacien, élu le 19 mars 1870.

19 FRANCEZON (FRÉDÉRIC), filateur, élu le 19 mars 1870.

20 DE LACHADENÈDE (PAUL) ✠, président du Comice agricole, élu le 19 mars 1870.

21 PIN (EMILE), avocat, membre du Conseil général du Gard, élu le 19 mars 1870.

22 FABRE (CÉSAR), juge de paix, membre de l'Académie de Nimes, élu le 2 avril 1870.

23 CHABAUD (LÉOPOLD), avocat, élu le 3 décembre 1870.

24 FRANCEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

25 ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

26 MAUMEJEAN (GUILLAUME), professeur au Collége d'Alais, élu le 12 avril 1873.

27 ROUX (FERDINAND), O. ✠, directeur honoraire de l'Ecole normale supérieure de Cluny, ancien membre honoraire, élu le 21 février 1874.

28 RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), élu le 2 janvier 1875.

29 FABRE (GEORGES), ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-inspecteur des eaux et forêts, élu le 5 février 1876.

30 GUILLEMON (CAMILLE), contrôleur des Contributions directes, à Alais, élu le 16 juin 1877.

31 DUGAS (FERNAND), avocat, docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

32 DUVAL (FRANÇOIS), principal du Collége d'Alais, élu le 14 décembre 1878.

33 DE CASTELNAU, ingénieur au Corps des Mines, élu le 15 février 1879.

Digitized by Google

34 MM. LABBÉ (JOSEPH-HENRI), garde général des eaux et forêts, élu le 3 janvier 1880.

35 FÉMINIER (GABRIEL), conducteur des ponts et chaussées, à Alais, élu le 10 avril 1880.

36 OBERKAMPFF (ÉMILE), receveur des finances, à Alais, élu le 20 novembre 1880.

37 PAUL (FÉLIX), professeur de physique au collége spécial d'Alais.

38

39

40

MEMBRES HONORAIRES

1 MM. DUMAS (J.-B.), G. C. ✻ ✠, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, etc., élu le 4 juillet 1868.

2 DE LARCY (baron ROGER), sénateur, ancien ministre des travaux publics, élu le 12 décembre 1868.

3 DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✻, élu le 6 novembre 1869.

4 D'HOMBRES (baron CHARLES), ✻, membre du Conseil général du Gard, élu le 5 mars 1870.

5 DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, élu le 3 juillet 1870.

6 MISTRAL (FRÉDÉRIC), ✻, poète provençal, élu le 18 février 1871.

7 PASTEUR (LOUIS), O. ✻, membre de l'Institut, élu le 18 mars 1871.

8 GERMAIN (ALEXANDRE), O. ✻, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, membre de l'Institut, élu le 4 novembre 1871.

9 DE ROUVILLE, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

10 BÉCHAMP, ✻, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

11 RICARD (ADOLPHE), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

12 DE LAMOTHE (ALEXANDRE), ancien archiviste du Gard, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les Travaux Historiques, élu le 28 décembre 1872.

13 PAGÈS (VICTOR), ✻, docteur en médecine, ancien maire d'Alais, élu le 15 mars 1873

Digitized by Google

14 MM. DE PONTMARTIN (comte ARMAND), ✻, homme de lettres, aux Angles, élu le 10 janvier 1874.

15 CAZOT (JULES), O. ❶, garde des sceaux, ministre de la justice, élu le 15 février 1879.

16 AURÈS (AUGUSTE), O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, élu le 10 avril 1880.

17 BAISSAC (JULES), ✻, homme de lettres, boulevard St-Michel, 78, élu le 17 juillet 1880.

18 CHIPIEZ (CHARLES), inspecteur des écoles de dessin, rue de Bréa, 20, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

19 ALLMER (AUGUSTE), ✻, conservateur honoraire du Musée des Antiques de Lyon, membre correspondant de l'Institut, élu le 9 octobre 1880.

20 RINN (LOUIS), chef du service central des affaires indigènes au gouvernement-général, Alger, élu le 7 janvier 1882.

MEMBRES NON RÉSIDANTS

1 MM. **Bondurand (Édouard)**, à Sénéchas, membre de l'Académie de Nimes, élu le 21 mars 1868.

2 **O. de Marichard**, O. ❶, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, associé correspondant de l'Académie de Nimes, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

3 **Parran (Alphonse)**, ✻, ingénieur en chef au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, élu le 21 mars 1868.

4 **Gaussorgues (Léonce)**, licencié en droit, à Anduze, élu le 6 juin 1868.

5 **Im-Thurn (Émile)**, membre de l'Académie de Nimes, élu le 12 décembre 1868.

6 **De Ramel (Gabriel)**, capitaine d'infanterie, élu le 12 décembre 1868.

7 **De Ramel (Fernand)**, ✻, ancien sous-préfet, docteur en droit, élu le 2 janvier 1869, 58, rue du Four-St-Germain, à Paris.

8 **Cazalis de Fondouce (Paul)**, ✻, ingénieur civil, associé correspondant de l'Académie de Nimes, à Montpellier, élu le 20 mars 1869.

9 **De La Bruguière (Albert-Rodier)**, ancien élève de l'École polytechnique, à Anduze, élu le 5 juin 1869.

10 **Calas (Jules)**, ancien directeur des Mines de Trélys, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

11 **Doze (Melchior)**, ✻, peintre d'histoire, professeur au Lycée de Nimes, élu le 5 juin 1869.

Digitized by Google

12 **Dumas (Ernest)**, ✲, ancien député au Corps législatif, à Paris, élu le 5 juin 1869.

13 MM. **Jaubert (Jacques-Marie)**, ingénieur du chemin de fer à Gap, élu le 5 juin 1869.

14 **Jouguet (Félix)**, ✲, directeur des Forges de Bességes, élu le 5 juin 1869.

15 **Pellet (Scipion)**, agent-voyer inspecteur du département du Gard, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

16 **De Pelet (Paulin)**, au château de la Rouvière, canton de Sauve, élu le 5 juin 1869.

17 **Rousselier (J.-G.)**, ingénieur, à Aimargues, élu le 5 juin 1869.

18 **De La Rouzière (Charles)**, sous-directeur de la Compagnie houillère de Bességes, élu le 5 juin 1869.

19 **Vidal (Emmanuel)**, ✲, docteur en médecine, élu le 5 juin 1869.

20 **De Cazenove (Raoul)**, membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

21 **Jeanjean (Adrien)**, associé correspondant de l'Académie de Nimes, à Saint-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

22 **Marsaut (J.-B.)**, sous-directeur des Mines de Bességes, élu le 6 novembre 1869.

23 **Roux (Emile)**, ingénieur, à Molières, élu le 6 novembre 1869.

24 **De Seynes (Jules)**, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, élu le 6 novembre 1869.

25 **Soulier (Hippolyte)**, ancien juge de paix, à Anduze, élu le 6 novembre 1869.

26 **Rousset de Pomaret**, ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Guéret (Creuse), élu le 22 janvier 1870.

27 **De Lachadenède (René)**, ingénieur, à Tamaris, élu le 19 février 1870.

28 **Villaret (Jean)**, à Larnac, commune des Mages, élu le 19 février 1870.

29 **Murgue**, ingénieur, à Rochessadoule, élu le 5 mars 1870.

30 **Bardon (Gustave)**, directeur des Mines de Trélys, élu le 19 mars 1870.

31 **Meusnier (Charles)**, ingénieur, secrétaire général des usines et forges de Bességes, élu le 18 mars 1870.

32 **Rochetin (Louis)**, propriétaire, à Uzès, élu le 30 avril 1870.

33 **Castelbon**, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

34 **Malinowski (Jacques)**, licencié ès-sciences, associé correspondant de l'Académie de Nimes, professeur en retraite, à Cahors, ancien membre résidant.

35 **Lisbonne (Joseph)**, à Clavières, près Alais, ancien membre résidant.

36 **Alègre (Léon)**, membre de l'Académie de Nimes, bibliothécaire de la ville de Bagnols, élu le 19 novembre 1870.

Digitized by Google

37 MM. **Garnier (Hippolyte)**, directeur des mines de Vialas, par Génolhac, élu le 19 décembre 1870.

38 **Vaschalde (Joseph)**, propriétaire, à Joyeuse (Ardèche), élu le 14 janvier 1871.

39 **Casaubon**, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

40 **De Marveille de Calviac (Jules)**, propriétaire à Lassalle-élu le 28 janvier 1871.

41 **Chalmeton (Ferdinand)**, ✻, directeur des Mines de Bességes, élu le 22 avril 1871.

42 **Romant (Albéric)**, médecin-vétérinaire, à Remoulins, élu le 4 juin 1871.

43 **Gilly (Albert)**, juge de paix, à Remoulins, élu le 2 septembre 1871.

44 **Glorieux (Florent)**, ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

45 **Coulondres (Alfred)**, membre de l'Académie de Nimes, ancien juge de paix du canton de Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1871.

46 **Dubois (Antony)**, avocat, à Montpellier, ancien membre résidant.

47 **Des Hours (Louis)**, ancien sous-préfet, ancien membre résidant, à Mezouls par Mauguio (Hérault).

48 **Brivet**, ingénieur de la Cie Malettra, à Bois-Colombe-Asnières, élu le 27 janvier 1872.

49 **De Chapel (Alfred)**, propriétaire à Cardet, élu le 17 janvier 1872.

50 **Biver**, directeur des charbonnages des Bouches-du-Rhône, à Marseille, élu le 9 mars 1872.

51 **Fabre (Joseph)**, docteur-médecin, directeur de l'établissement hydrothérapique de Lafoux, près Remoulins (Gard), élu le 9 mars 1872.

52 **Pradel (Alphonse)**, docteur en médecine, médecin des Mines, à Molières (Gard), élu le 9 mars 1872.

53 **Silhol (Alfred)**, propriétaire à Nimes, élu le 6 mars 1872.

54 **Thérond (Gaston)**, ingénieur des Mines de Lalle, à Bességes, élu le 9 mars 1872.

55 **Baron (Victor)**, ingénieur civil, à Camont, commune de Saint-Martin-de-Valgalgues, élu le 16 mars 1872.

56 **De Lajudie (Félix)**, ingénieur de la Compagnie des Forges, à Bességes, élu le 16 mars 1870.

57 **Babilot**, directeur des Mines de Portes, élu le 4 mai 1872.

58 **Guinet**, O. ❶, docteur en médecine, maire de Barjac, élu le 11 mai 1872.

59 **Gide (Léonce)**, propriétaire, à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Digitized by Google

60 MM. **Sarran**, ingénieur des Mines, au Vigan, élu le 9 novembre 1827.

61 **Gras (Félix)**, officier de l'instruction publique, juge de paix à Avignon, poète provençal, élu le 9 novembre 1872.

62 **Jougla (Henri)**, O. ✻, chef de bataillon au 83e de ligne, rue du Taur, 79, à Toulouse, élu le 14 décembre 1872.

63 **Siegfried (Jules)**, maire du Havre, élu le 14 décembre 1872.

64 **Castanié**, ingénieur civil, directeur des Mines de Soumah, à Alger (Algérie), ancien membre résidant.

65 **D'Albiousse (Lionel)**, juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

66 **Roumieux (Louis)**, ✻, poète provençal, à Montpellier, élu le 25 juillet 1873.

67 **Falgairolle (Prosper)** fils, propriétaire, à Vauvert, élu le 13 septembre 1873.

68 **Nouton (Henri)**, capitaine d'artillerie, à La Fère (Aisne), élu le 8 novembre 1873.

69 **Bois**, professeur de morale à la Faculté de Montauban (Tarn-et-Garonne), élu le 8 novembre 1873.

70 **Lombard-Dumas (Armand)**, à Sommières (Gard), élu le 22 novembre 1873.

71 **Villard (Emile)**, ingénieur, ancien membre résidant.

72 **Czyszkowski (Stephen)**, ingénieur civil, avenue de l'Opéra, 20, Paris, élu le 4 janvier 1874.

73 **Laurent de l'Arbousset (A.)**, propriétaire, à Alais, élu le 10 janvier 1874.

74 **Gazagne (Ferdinand)**, sénateur, notaire, membre du Conseil général du Gard, à Remoulins, élu le 21 février 1874.

75 **Baile (Martial)**, ✻, préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien sous-préfet d'Alais, élu le 5 septembre 1874.

76 **Barrot (Odilon)**, membre du Conseil général de l'Ardèche, aux Vans, élu le 29 novembre 1874.

77 **Chabal**, receveur particulier des finances, à Uzès, élu le 2 janvier 1875.

78 **Ledoux (Charles)**, ✻, ingénieur en chef des Mines, ancien membre fondateur.

79 **Carrière (Ludovic)**, ingénieur des arts et manufactures, à Alais, élu le 11 septembre 1875.

80 **Chabrel (Charles)**, employé à la Préfecture de Vaucluse, élu le 11 septembre 1875.

81 **Péchiney (Alfred)**, directeur de l'usine de Salindres, élu le 11 septembre 1875.

82 **Valfons (Camille de la Calmette, marquis de)**, ✻, député du Gard, élu le 6 novembre 1875.

Digitized by Google

83 MM. **Faure (Maurice)**, O. ✪, chef de cabinet à la Direction de l'administration pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur, Boulevard Montparnasse, 25, élu le 6 novembre 1875.

84 **Vaschalde (Henri)**, O. ✪, homme de lettres, à Vals (Ardèche), élu le 4 décembre 1875.

85 **Nagel (Gustave)**, directeur des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

86 **Fabre (Adolphe)**, architecte, à St-Ambroix, élu le 25 mars 1876.

87 **Giron (Aimé)**, homme de lettres, au Puy, élu le 12 août 1876.

88 **Aubanel (Théodore)**, ✠, officier de l'instruction publique, poète provençal, à Avignon, élu le 12 août 1876.

89 **Martin (Bernardin)**, docteur en médecine, à Aumessas (Gard), élu le 12 août 1876.

90 **Portalier (Louis)**, chef du service des magasins, aux usines de Bességes, élu le 11 novembre 1876.

91 **Borty (Amédée)**, propriétaire, à Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1876.

92 **Escalle (Pierre)**, ingénieur-directeur de l'usine de Tamaris, élu le 5 mai 1877.

93 **Soleillet (Paul)**, explorateur français dans le Sahara, élu le 5 mai 1877.

94 **Bécus (Emile)**, receveur des contributions indirectes, à Alais, élu le 16 juin 1877.

95 **Deguilhem (Henri)**, propriétaire au château le Général, à Aubagne (Bouches-du-Rhône), élu le 27 octobre 1877.

96 **Pontet (J.-Ferd.)**, professeur au Lycée de Lyon, rue du Garet, 3, élu le 27 octobre 1877.

97 **Reboul (Emile)**, sous-directeur de l'usine de Salindres, élu le 27 octobre 1877.

98 **Verdoux** ( ), ingénieur civil, à Salindres, élu le 27 octobre 1877.

99 **Salvador de Quatrefages (André)**, juge d'instruction, à Mantes (Seine-et-Oise), élu le 10 novembre 1877.

100 **Roux (Adrien)**, avoué, licencié en droit, à Uzès, élu le 22 décembre 1877.

101 **Laforgue (Camille)**, vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Quarante (Hérault), élu le 25 janvier 1878.

102 **Gide (Charles)**, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, rue Salle-l'Evêque, 12, élu le 23 novembre 1878.

103 **Bonafous ( )**, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878.

104 **Martin (Joseph)**, sous-inspecteur des eaux et forêts, à Bagnères-de-Luchon, élu le 15 février 1879.

105 **Vendryes (Albert)**, employé au Ministère de l'Instruction publique, élu le 2 août 1879.

Digitized by Google

106 MM. **Montalet-Alais (marquis de)**, élu le 6 septembre 1879.

107 **Dormand (Jérôme)**, docteur en droit, procureur de la République, à Nimes, élu le 6 septembre 1879.

108 **Lequeutre (A.)**, ✻, membre de la Direction centrale du Club Alpin français, 8, rue Miroménil, Paris, élu le 6 septembre 1879.

109 **Monnier (Charles)**, boulevard Péreire, 48, Paris, élu le 6 décembre 1879.

110 **Delaygue (Adolphe)**, garde général des eaux et forêts, à Alais, élu le 17 janvier 1880.

111 **Varin d'Ainvelle (Amédée)**, ex-capitaine d'artillerie, à Alais, élu le 14 février 1880.

112 **Algoin de Montredon (Paulin)**, étudiant en droit; à Alais, élu le 3 juillet 1880.

113 **Leyris (André)**, huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, ancien membre résidant, élu le 30 avril 1870.

114 **Nouailhac-Pioch (Fernand)**, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Arles (Bouches-du-Rhône), ancien membre résidant, élu le 31 janvier 1880.

115 **Canron (Augustin)**, ✻, homme de lettres, à Avignon, élu le 21 août 1880.

116 **De Barbarin (Xavier)**, rue de Grignan, 35, à Marseille, élu le 23 octobre 1880.

117 **Tallon (Marius)**, pharmacien et homme de lettres, aux Vans, élu le 13 novembre 1880.

118 **Lobot de Labarre ( )**, inspecteur des chemins de fer de P. L. M., à Alais, élu le 20 novembe 1880.

119 **Lacharme (Claude)**, professeur au Lycée de Montpellier, ancien membre résidant, élu le 3 décembre 1870.

120 **Dubois (Louis)**, professeur au Collége de Rodez, élu le 26 mars 1881.

121 **Corporandy (Honoré)**, professeur au Collége d'Alais, élu le 23 avril 1881.

122 **Boissier (Charles)**, avoué à la Cour d'appel de Nimes, rue Monjardin, 8, élu le 8 octobre 1881.

123 **Boudon (Réné)**, à Saint-Jean-du-Gard, élu le 8 octobre 1881.

124 **Picard (Théodore)**, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Nimes, 21, rue Cutinat, élu le 8 octobre 1881.

125 **Gros (Amédée)**, architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, ancien membre fondateur, à Cahors (Lot).

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ain.....	Revue de la Société littéraire, historique de l'Ain.
Alpes (Basses-).....	Athénée de Forcalquier.
Ardèche.....	Société des sciences naturelles de l'Ardèche, à Privas.
Aude.....	Société des arts et des sciences de Carcassonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhône..	Académie des sciences, à Aix.
—	Société scientifique et industrielle de Marseille.
—	Bibliothèque de Marseille.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	Académie de La Rochelle.
—	Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Constantine.....	Société archéologique du département de Constantine, Algérie.
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Côte-d'Or.....	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Digitized by Google

Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles lettres, à Dijon.
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
—	Société d'Agriculture, sciences et arts à Périgueux.
Drôme.....	Société d'archéologie de la Drôme.
—	Bulletin d'histoire ecclésiastique et et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble, et Viviers.
Gers.....	Société historique de Gascogne, à Auch.
Gard.....	Académie de Nimes, à Nimes.
—	Société d'agriculture du Gard, à Nimes.
—	Société d'études des sciences naturelles, à Nimes.
—	Comité de l'art chrétien, à Nimes.
—	Bibliothèque de Nimes.
Garonne (Haute-)...	Académie des sciences, à Toulouse.
—	Académie des jeux-floraux, à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
—	Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse.
Gironde.....	Société de géographie commerciale de Bordeaux.
—	Société archéologique de Bordeaux.
—	Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
Hérault.....	Société des langues romanes, à Montpellier.
Isère.....	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Digitized by Google

Isère.....	Bibliothèque de Montpellier.
—	Société archéologique de Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
—	Société archéologique de Montpellier.
Langres.....	Bulletin de la Société historique et archéologique.
Lot-et-Garonne.....	Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
Loire.....	Société d'agriculture de la Loire, à Saint-Étienne.
—	Athénée Oriental, à Saint-Etienne (Loire).
Loire (Haute-).....	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clemont.
Pyrénées-Orientales..	Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
Rhône.....	Académie des sciences, à Lyon.
—	Musée Guinet, boulevard du Nord à Lyon.
—	Société des sciences industrielles, à Lyon.
Savoie.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Chambéry.
—	Revue Savoisienne à Annecy.
Saône-et-Loire.....	Académie de Mâcon, à Mâcon.
Seine.....	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
—	*Feuille des jeunes naturalistes*, fondée à Mulhouse (à M. Adrien Dolfus, rue Pierre-Charron, 55, Paris).

Digitized by Google

Seine.....	Société des antiquaires de France, Palais du Louvre, Paris.
—	Société philotechnique, (à la Mairie du 2e arrondissement), Paris.
Seine-et-Oise.....	Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.
Tarn-et-Garonne....	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
Tarn.....	Société littéraire et scientifique à Castres.
—	Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, à Albi.
Vaucluse....	Société d'agriculture de Vaucluse, à Avignon.
—	Académie de Vaucluse.
—	Bibliothèque d'Avignon.
—	Bibliothèque de Carpentras.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis).
Geological Survey, à Washington (Etats-Unis).

Digitized by Google

Digitized by Google

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL

J.-L. GILLY

Etude Biographique et Historique

PAR

M. G. CHARVET

Bibliothécaire-Archiviste, membre résidant

« J'ai toujours considéré la guerre civile comme le plus cruel de tous les fléaux, et j'ai employé tous mes moyens pour en préserver mon pays. »

LE GÉNÉRAL GILLY.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL

J.-L. GILLY

AVANT-PROPOS

Lou mounde es tout contro éli;
Mai an la libertà!

L'univers est tout entier contre eux;
Mais ils ont la liberté!

F. MISTRAL, Lou Tambour d'Arcolo.

Il y eut, au début de la Révolution française, une explosion de jeunesse, d'enthousiasme et de patriotisme, qui ne devait pas tarder à enfanter des prodiges de bravoure et d'éclatants faits d'armes, où se révélèrent, pour la première fois, des talents militaires jusqu'à ce moment ignorés ou méconnus. C'est alors, qu'au milieu des conflagrations soulevées par tant de tempêtes, on put voir de simples enfants du peuple : un Bessières, un Augereau, un Lannes, un Soult, un Ney, un Masséna, un Murat, sortir comme transfigurés de la fumée des batailles, et bientôt

Digitized by Google

apparaître ducs d'Istrie, de Castiglione, de Montebello, de Dalmatie ; princes de la Moskowa ou d'Essling, ou même roi de Naples, et se montrer dignes d'aussi hautes destinées, justes récompenses d'une gloire conquise au prix de luttes gigantesques et de dangers inouïs.

L'ancien régime avait fait payer cher, aux plus braves, le tort d'une origine obscure et d'une parenté sans blason. Il n'était pas rare, pour eux, d'attendre quelquefois quinze et vingt ans une première épaulette ; et plusieurs militaires quittaient souvent l'armée, faute d'avoir obtenu un avancement mérité. C'est ainsi que Masséna avait pris son congé, le 10 août 1789, après quatorze ans de service, comme soldat et sous-officier, et que Moncey avait mis treize ans à obtenir une modeste sous-lieutenance.

Celui dont nous nous proposons de raconter ici l'existence, notre compatriote JACQUES-LAURENT GILLY, fut aussi un de ces enfants du peuple, engagés volontaires, qui, appartenant à cette première génération d'hommes de guerre, dont l'ancienne société eût peut-être fait tout au plus des capitaines d'infanterie, et dont Napoléon fit, à bon droit, les premiers officiers de ses armées, devint, par son mérite personnel, lieutenant-général et comte de l'Empire ; gouverneur de la Zélande ; grand-officier de la Légion-d'honneur ; chevalier de la Couronne-de-Fer et chevalier de Saint-Louis, et dont le nom se trouve mêlé aux plus grands comme aux plus douloureux souvenirs de notre histoire.

G. C.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LE VOLONTAIRE DE 92

— 1769-1799 —

Or, de vèire aquéu boui, de vèire aquéu desbord
De moust, de nouvelun, de vido, d'estrambord,
Li vesin alemand, li bévéire de biero,
Emé si prince blound passeron la ribiero...
Mai pèr bouta dins l'ordre aquélis embria,
Atrouvèron, se dis, proun de garbo à lia!

Or, voyant ce ferment, voyant ce débordement — de moût, de jeunesse, de vie, d'enthousiasme, — nos voisins les Allemands, les buveurs de bière, — avec leurs princes blonds passèrent le fleuve... — Mais pour mettre à la raison ces hommes enivrés, — ils trouvèrent, dit-on, bien du fil à retordre!

F. MISTRAL, *Lou Tambour d'Arcolo.*

La Patrie en danger. — Gilly, enfant de Fournès et de Remoulins. — Le départ. — Quartiers d'hiver à Carcassonne. — L'armée des Pyrénées-Orientales. — Dagobert. — Le combat du Mas d'Eu. — Le Fédéralisme. — Protestation de Gilly. — Combats et escarmouches. — Le Mont-Libre. — Entrée à Puycerda. — Encore Dagobert. — Le combat de Thuir. — Mort d'Henri Fabre. — Un patriote prudent. — Croquis de Jacobin. — Gilly chef-de-brigade et adjudant-général. — Défense de Puycerda. — Prisonnier de guerre. — Paix de Bâle. — Délivrance. — Mariage de Gilly. — Séjour à Foix. — Diplomatie administrative.

Le 11 juillet 1792, l'Assemblée-législative, instruite des menées hostiles de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, et menacée, à l'intérieur, par la conspiration de Saillans, avait déclaré *La Patrie en danger.*

Dès ce moment, toutes les autorités civiles se constituèrent en surveillance permanente, tandis que les citoyens en état de porter les armes, et ayant déjà fait partie des gardes nationales, furent mis en activité. Des officiers municipaux,

Digitized by Google

installés sur des estrades élevées au milieu des places publiques, recevaient, sur une table supportée par des tambours, les noms de ceux qui venaient s'enrôler volontairement. La province imita cet exemple.

Le 1er août suivant, notre jeune compatriote Jacques-Laurent Gilly, s'enrôlait, à 23 ans, comme volontaire, dans le 2e bataillon des grenadiers du Gard, incorporé dans la 63e demi-brigade de ligne. Nommé, à l'élection, chef de bataillon en second, le 26 août 1792, Gilly fut confirmé dans l'emploi titulaire de son grade, le 1er mai 1793; et, en cette qualité, prit part, avec beaucoup de distinction, aux campagnes de 1792 et 1793, dans l'armée des Pyrénées-Orientales (1), sous les ordres du général Dagobert (2).

Jacques-Laurent Gilly était né, le 10 août 1769 (3), — c'est-à-dire cinq jours avant Napoléon Bonaparte, — à Fournès, petit village du canton de Remoulins, assis sur un contrefort argileux, qui se détache, en prolongement, au couchant, jusqu'au Gardon, des puissantes assises subapennines produites par les dépôts du confluent du Rhône et du Gardon, à la dernière époque tertiaire.

Il était le fils aîné de Louis Gilly, propriétaire-négociant,

---

(1) C'est par erreur que les *Fastes de la Légion-d'honneur* font débuter la carrière militaire de Gilly à l'armée des Alpes.

(2) Dagobert (Luc-Siméon-Auguste), général français, né en 1736 à La Chapelle, près de Saint-Lô, fit toutes les campagnes de la *Guerre de Sept-ans;* servit en Italie, en 1792 et 1793, sous les ordres de Biron; fut nommé général de l'armée des Pyrénées-Orientales, s'empara de la Cerdagne et de la ville du Carol; défit les Espagnols à Mont-Louis et à Campredon, et resta maître du val d'Aran. Il succomba à ses souffrances, à Puycerda, le 18 avril 1794.

(3) Voici l'acte de baptême du lieutenant-général Gilly, tel que nous l'avons transcrit des registres de l'État-civil de la commune de Fournès:

« L'an 1769 et le 12 août, a esté baptisé, dans l'église Saint-Pierre-de-Fournès, *Jaques Laurens*, fils naturel et légitime de sieur Louis Gilly et demoiselle Suzanne Raison, mariés. Son parrain a esté sieur *Jaques* Raison, et la marraine demoiselle Marie Isnarde, du présent lieu. Présents Charles Jourdan du lieu de Théziers, et Joseph *Jaques* Agricol Coulomb, signés avec nous. »

Gilly; Raison; *Jourdant*, Coulomb, Martin, curé, signés au régistre.

Digitized by Google

de Fournès, et de Suzanne Raison, de Remoulins (1). Le jeune ménage ne tarda pas à aller habiter cette dernière localité, dont la mère de Gilly était originaire: ils firent construire, dans le nouveau village, une maison qui, modifiée depuis, appartient maintenant à M. F. Gazagne, notaire et sénateur (2).

Bientôt après son arrivée à Remoulins, Louis Gilly fut investi des fonctions de viguier ou juge de cette baronie (3), équivalant à celles de juge de paix du canton, que remplit aujourd'hui M. Albert Gilly, son petit-fils.

Aux approches de la Révolution, Jacques-Laurent Gilly avait, comme tous les esprits généreux de cette époque, embrassé avec ardeur les idées nouvelles; et, quand la Patrie en danger avait fait appel à ses enfants, il s'était porté aux premiers rangs parmi ses défenseurs.

Ce n'est point, en effet, au milieu des grotesques mascarades de la rue et de la place publique, ni parmi les orateurs des clubs qu'il faut alors chercher la plus noble portion de la France. « Les soldats de la République, marchant à l'ennemi, dit Junot d'Abrantès, appelaient les gens du tribunal révolutionnaire, qui déclamaient à l'intérieur, les « licheurs de guillotine. »

Il y avait alors deux Frances : l'une horrible à l'intérieur, l'autre admirable à l'extérieur : « Telle était cette étrange et sombre époque, où l'on trouve à la fois les témoignages de la plus basse infamie et de la plus haute vertu (4). »

---

(1) Suzanne Raison était fille de M. Jacques Raison, maître-chirurgien, de Remoulins, et de Marie Gras. Elle était née le 19 décembre 1744; elle épousa le 18 octobre 1768, M. Louis Gilly, père du général, et mourut à Remoulins le 2 janvier 1791, à l'âge de 46 ans. Louis Gilly était né à Fournès, le 21 août 1740, d'Antoine Gilly et de Marie Isnarde.

(2) Louis Gilly fit construire sa maison avec les matériaux provenant d'une vieille tour ruinée, située au nord de l'ancien village de Remoulins, et appelée la *Tour Banastière*. Il retourna plus tard à Fournès et y mourut le 20 janvier 1830, à l'âge 90 ans.

(3) Par des lettres patentes datées de Mont-de-Marsan, au mois de mai 1565, Charles IX avait érigé, en faveur d'Antoine de Crussol, la vicomté d'Uzès en duché, et la seigneurie de Remoulins en baronie.

(4) P. Lanfrey, *Hist. de Napoléon*, T. I, p. 43.

Digitized by Google

Pour retrouver, en ce moment, l'expression la plus pure de la nation française, il faut la voir en armes, sur les frontières envahies : c'est là qu'est la patrie, pauvre mais héroïque, manquant de tout, mais puisant, dans son patriotisme à toute épreuve, assez de force pour résister à l'Europe conjurée, et répandant obscurément, mais non sans gloire, le sang le plus pur de ses enfants.

Le 8 Novembre 1792, Gilly partait d'Uzès, à la tête de son bataillon (1), en compagnie de son ami Alexandre Fabre (2), ancien commis des postes et engagé volontaire comme lui, qui le suivait, en qualité de *quartier-maître* (3) ; et, passant par Nimes, Montpellier, Béziers et Narbonne, les deux amis atteignaient Carcassonne, le 19 du même mois, pour y prendre leurs quartiers d'hiver.

A son entrée dans cette ville, le bataillon de Gilly fut provisoirement installé dans la *Cité*, pendant qu'il se logeait lui-même, avec Fabre, dans le bâtiment appelé la *Manufacture* (4), qui occupe, à gauche, les abords du pont sur l'Aude, en montant à la Cité. Bientôt après, le bataillon était définitivement cantonné dans les divers villages de la Monta-

---

(1) Le 6 mai suivant, le premier bataillon du Gard recevait à Nimes son drapeau et prêtait serment entre les mains de Cardonnet, président du Directoire du département, au moment de se rendre, à son tour à l'armée des Pyrénées.

(V. l'allocution de Cardonnet dans le *Recueil de documents révolutionnaires*, collection CHARVET, pièce imprimée).

(2) Alexandre Fabre, né à Remoulins le 3 octobre 1766, était le fils de Martin Fabre et de Catherine Plagnol. Il avait épousé, en 1796, mademoiselle Henriette Bruget, d'Uzès, fille de Joseph Bruget et de Marie-Anne Roger. Alexandre Fabre est mort notaire à Remoulins, le 26 septembre 1842, et M^me^ Fabre l'a suivi le 10 novembre 1861, à l'âge de 86 ans.

(Voir pour plus de détails sur Alexandre Fabre, la note (3) ci-après, p. 20-23.

(3) *Quartier-maître*, nom donné jadis, dans les régiments, à l'officier, du rang de lieutenant ou de capitaine, qui était chargé du logement, du campement, des subsistances, des distributions, de la caisse et de la comptabilité. Il remplissait, en campagne, les fonctions d'officier de l'État-civil. Cet emploi fut créé en 1762 ; ce titre est remplacé aujourd'hui par celui de *trésorier*.

(4) Vaste bâtiment destiné à l'installation d'une fabrique de draps, fondée par Colbert en 1694, et qui porte encore, sur une plaque de marbre, cette inscription :

MANUFACTURE ROYALE

Digitized by Google

gne-Noire, et ne rentrait à Carcassonne qu'aux premiers jours de mars de l'année suivante.

Les deux amis passèrent joyeusement l'hiver en garnison dans cette ville.

***

Le supplice de Louis XVI (21 janvier 1793), fit éclater la guerre avec l'Espagne dans les premiers jours de mars de la même année.

Dagobert, détaché de l'armée d'Italie, venait d'être désigné comme général-en-chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et Gilly se trouva placé sous son commandement.

Le 28 Avril 1793, le 2e bataillon des grenadiers du Gard quittait Carcassonne pour entrer en campagne.

Les Espagnols occupaient Arles et Céret avec vingt-quatre mille hommes. Le bataillon de Gilly arrivé à Rivesaltes, le 30 avril, avait été cantonné à Toreilles, près de la mer, et put entrer, le 3 mai, à Perpignan, d'où il fut immédiatement dirigé sur Elne, où il séjourna douze jours. C'est là qu'Henri Fabre, frère cadet d'Alexandre, et nouvel engagé volontaire aussi, vint rejoindre le bataillon. Le 18 mai, Gilly reçut l'ordre d'aller se poster, le lendemain 19, à l'avant-garde du Camp du *Mas d'Eu*: c'était le jour de la Pentecôte.

Le général espagnol Ricardos, à la tête de dix-huit mille hommes, attaqua le camp français : le combat fut meurtrier. Le brave général Dagobert, conservant, dans un âge avancé, toute la fougue d'un jeune homme, et joignant à son courage une rare intelligence, réussit à se maintenir sur le champ de bataille. La fin du jour approchait, et le combat paraissait devoir être heureux ; lorsque, vers la nuit, nos jeunes soldats, accablés par la fatigue d'une longue résistance, cédèrent tout à coup le terrain et se réfugièrent en désordre sous Perpignan.

Trois jours après, le bataillon allait s'établir au camp de *l'Union*, et, le 20 juin, il recevait l'ordre de partir pour Mont-Louis, — alors appelé *Mont-libre*, — où il arrivait le 1er juillet.

***

A ce moment, la France se trouvait dans une situation des plus critiques.

Digitized by Google

Le coup d'Etat du 31 mai 1793 avait consommé la chute des Girondins, sous les efforts combinés de la *Montagne* et de la *Plaine*. Vingt-deux membres de la Gironde avaient été arrêtés le 2 juin ; d'autres s'étaient enfuis dans les départements, qu'ils tentèrent de soulever ; mais ils ne rencontrèrent en France, aucun élan d'unanimité, aucun ensemble de résistance.

Il n'entrait certainement pas dans l'esprit des Girondins, comme on l'a dit depuis, d'établir en France un gouvernement fédératif ; ils avaient simplement pour but de secouer, au nom des départements, le joug de Paris, considéré comme voulant s'imposer au restant de la France; et le dessein, prêté aux Girondins, d'établir un lien fédéral, en composant des quatre-vingt-trois départements français, quatre-vingt-trois Etats particuliers, égaux entre eux, a pu, avec raison, être appelé, par M. Thiers, « la calomnie du fédéralisme. »

La Normandie et plusieurs départements de l'Est, soulevés par Pétion, Barbaroux, Guadet, Lanjuinais, Louvet, Buzot, etc., formèrent une armée de résistance destinée à marcher sur Paris, mais qui fut dispersée à Vernon, le 24 juillet.

Le 13 du même mois, Charlotte Corday poignardait Marat, et l'irritation populaire causée par cette mort laissait dès lors prévoir le sort réservé aux Girondins prisonniers, après la victoire de la Convention.

A ce moment, treize départements étaient en révolte ouverte, et soixante autres hésitaient.

La ville d'Alais fut une des premières à pousser le cri de guerre contre Paris et la Convention, par sa proclamation du 9 juin 1793. Elle fut imitée par Nimes, Uzès, Beaucaire et les principales villes du Gard.

L'administration départementale, suivant ce mouvement, se mit aussi en pleine révolte, et lança, le 13 juin, une proclamation par laquelle elle appelait le peuple à l'insurrection et prenait des mesures pour organiser la résistance.

Les Montagnards jugèrent que la République ne pouvait être sauvée que par une concentration absolue du pouvoir. Le 24 juin, la Constitution fut votée, et le 10 octobre suivant l'Assemblée exprimait la nécessité de sa dictature temporaire sous cette formule concise : « Le gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. »

Menacée à l'intérieur comme à l'extérieur, la Convention

Digitized by Google

soutint la lutte avec une incroyable ardeur, « redoublant d'énergie et de rage, dit Jomini, à mesure qu'elle découvrait un nouveau danger ou de nouveaux revers. »

Le mouvement fédéraliste ne rencontra pas partout le même enthousiasme : il fut combattu dans plusieurs provinces et notamment en Bourgogne. La politique des Girondins trouva aussi d'ardents adversaires dans les armées. Louis Davout, le futur prince d'Eckmühl, n'attendit pas pour se prononcer, que la fortune se fût déclarée contre ce parti (1).

A ce même moment, Gilly adressait aussi, de l'armée des Pyrénées, au Directoire du département du Gard, et au nom de son bataillon, cette véhémente apostrophe :

« Une coalition infâme, née dans le sein de l'Assemblée législative, qu'elle subjugua et avilit, menaçoit, du milieu de la Convention même, de diviser et de perdre la République. Ses talents et ses écrits avoient ébloui les hommes irréfléchis ; son amour apparent pour la paix avoit séduit les âmes pusillanimes, et son patriotisme hypocrite lui avoit gagné le cœur du peuple horriblement trompé..... La conjuration paroissoit affermie, et déjà assez forte pour se montrer ; mais encore une fois, Paris s'est levé, et tout a disparu devant lui : les chefs ont été arrêtés, et, le 31 mai, encore une fois la France a été sauvée.

« Voilà pourtant, Directoire coupable, les hypocrites que vous défendez ! Voilà les traîtres pour qui vous réclamez la liberté !.... Vous envoyez des légions à Paris : Ah ! que ne viennent-elles plutôt vaincre avec nous ? Est-ce pour protéger la Convention qu'elles s'avancent ?.... Vous abusez de la confiance d'un peuple trompé par votre hypocrisie, pour l'armer contre ses vrais amis. Redoutez sa colère : son erreur se dissipera bientôt ; c'est contre vous-mêmes qu'il tournera ses armes. Hâtez-vous de quitter ces fonctions augustes que vous avez prostituées à vos trames liberticides. Craignez notre vengeance : ce sont nos pères, nos enfants, nos amis, que vous avez armés contre nous, contre la Patrie. Tremblez ! les neiges et les frimats couvriront bientôt les camps de nos ennemis : c'est contre vous que nous allons

(1) G. Charvet, *Le Souper de Beaucaire*, avant-propos, p. 15.

Digitized by Google

marcher. Ne pensez plus qu'une humble rétractation et de nouveaux serments vous sauvent de notre juste fureur. Vos parjures nous ont appris que vous ne nous jurez la paix que pour nous faire la guerre avec plus de succès ; que vous ne nous donnez le baiser fraternel que pour nous trahir avec plus de sûreté ; qu'en un mot, vous ne cherchez à nous embrasser que pour nous étouffer. Fuyez, et puisse la honte de votre retraite et l'exécration de la France entière arrêter ceux qui seroient tentés de vous imiter ! Puisse l'excès de vos perfidies et de vos trahisons, ouvrir les yeux de ce peuple trop confiant parcequ'il est bon, et lui apprendre à reconnaître les traîtres et les hypocrites : c'est par là seulement que des êtres tels que vous peuvent être utiles à la Patrie (1). »

Ennemis déclarés de la Gironde, faut-il supposer pour cela que Davout et Gilly fussent vraiment partisans de la Montagne ? Il y aurait bien plutôt lieu d'admettre qu'ils furent de tout temps partisans déclarés de l'unité de pouvoir et de la prépondérance de l'Etat. On en a pour preuve une lettre écrite par Davout, peu avant l'émeute du 1er prairial 1795, à son compatriote Bourbotte, qui, comme on le sait, paya de sa vie, en compagnie de Romme, Ruhl, Soubrany et autres, cette tentative de résurrection terroriste. Cette lettre, connue depuis longtemps, est fort belle, et Davout s'y révèle aussi tiède pour la Montagne, qu'il venait de se montrer ardent contre la Gironde. Ce qui lui déplaît visiblement avant tout, c'est l'esprit de secte, dans lequel il voit un agent d'anarchie et de guerre civile, et un obstacle malfaisant à l'établissement d'un gouvernement vraiment national, qui ne tienne aucun compte que de la Patrie.

* * *

Nous avons ailleurs raconté en détail comment s'était terminée l'insurrection fédéraliste, par la double intervention de Napoléon Bonaparte, dans l'attaque d'Avignon et au siége de Toulon (2). Une victoire inattendue, remportée

(1) *Documents révolutionnaires*, collection CHARVET, pièce imprimée.

(2) G. CHARVET, *Le Souper de Beaucaire*, avant-propos, pp. 16-25.

Digitized by Google

sur les Espagnols, avait contribué à assurer la complète soumission du Midi.

Après leur première marche en avant, par les vallées du Tech et de la Tet, ces derniers avaient rétrogradé, pour prendre Bellegarde et les Bains, et revenir ensuite se porter devant le camp français, qu'ils attaquèrent le 17 juillet. Le corps français avait à peine douze mille soldats, tandis que les Espagnols comptaient quinze ou seize mille hommes parfaitement aguerris. Nos jeunes volontaires, soutenus par les généraux Dagobert et Barbantane, tinrent ferme dans leurs retranchements, et, les troupes espagnoles commençant à plier, nos soldats se précipitèrent sur eux, les culbutant victorieusement.

Cependant, les Espagnols qui occupaient la Cerdagne française, venaient bientôt camper à une lieue du fort de la Perche où ils établissaient leurs positions. Les 22 juillet et 4 août suivants, Gilly contribuait puissamment, à la tête de son bataillon, au succès des combats de la Perche et d'Olette.

Sur ces entrefaites, les généraux Dagobert, Poinçot et Darbonnac arrivaient à Mont-Louis vers la mi-août, et prenaient immédiatement l'offensive. Le camp espagnol, attaqué le 28 août, était emporté dès neuf heures du matin, laissant en notre pouvoir toute son artillerie, composée de huit pièces. Le même jour, les troupes françaises pénétraient dans les deux Cerdagnes, et bivouaquaient le soir à une lieue et demie de Puycerda, qui, le lendemain, au lever du soleil, ouvrait ses portes sans résistance. La compagnie des grenadiers du 2e bataillon du Gard et les trois compagnies du régiment de Champagne occupèrent la ville le même jour, et l'armée, poursuivant sa marche victorieuse sur le territoire espagnol jusqu'à Belver, y laissa deux bataillons, pendant que le reste de l'armée revenait vers Mont-Louis.

L'armée française ne devait pourtant pas tarder à subir un sanglant échec.

A la suite des évènements que nous venons de raconter, nos troupes s'étaient repliées autour de Perpignan, pendant que les Espagnols s'établissaient dans leur camp du mas d'Eu. Ricardos ayant franchi la première ligne du Tech, avait décidé de passer la Tet en amont de Perpignan, de manière à tourner cette place et nous forcer à l'évacuer. Dans ce but, il crut devoir d'abord s'emparer de Villefranche,

Digitized by Google

pour assurer son aile gauche contre Dagobert qui, avec trois mille hommes, poursuivait ses succès dans les Cerdagnes.

Le gouverneur de Villefranche ouvrit lâchement ses portes sans combattre, et Ricardos, persistant dans son offensive, fit, le 31 août, menacer notre camp sous Perpignan, chassant devant lui notre aile droite, qui vint se replier à Salces, acculée sur la mer et dans une position des plus dangereuses.

Au milieu de ces circonstances critiques, Dagobert fut rappelé vers le gros de l'armée; mais, en attendant son arrivée, les généraux Davout, Pérignon et Barbantane projetèrent l'exécution d'un mouvement combiné, pour sortir de la situation périlleuse où l'armée française était engagée.

Chargé du commandement de deux bataillons et du camp d'Olette, Gilly reprenait, le 15 septembre, la place de Villefranche et s'emparait du camp de Prades, rétablissant ainsi les communications interceptées entre Perpignan et Mont-Louis; pendant que Davout, sorti de Perpignan, et Pérignon, de Salces, se jetaient des deux côtés sur le camp ennemi.

Les Espagnols, pressés de toutes parts, durent se réfugier derrière la Tet, abandonnant vingt-six pièces de canon sur le champ de bataille, et revinrent se masser de nouveau à leur camp du mas d'Eu, qu'ils avaient si imprudemment quitté. Tout allait bien pour nous jusque-là.

Sur ces entrefaites, Dagobert arrivait, et, ce guerrier de soixante-quinze ans, unissant la fougue d'un jeune soldat à la science consommée d'un vieux général, voulut signaler sa présence par une tentative sur le camp du mas d'Eu. Cette opération eut lieu le 22 septembre.

Dagobert divisa son attaque en trois colonnes: l'une, partant de notre droite et marchant par Thuir sur Sainte-Colombe, devait tourner les Espagnols; la seconde, agissant au centre, devait les attaquer de front et les culbuter; la troisième, enfin, opérant vers la gauche, devait se poster dans un bois et leur fermer la retraite. Cette dernière, commandée par Davout, attaqua à peine, s'enfuit en désordre, et les Espagnols purent alors concentrer toutes leurs forces sur les deux autres colonnes françaises. Ricardos, jugeant que tout le danger était à droite, y porta ses plus grandes forces, et parvint à repousser nos troupes.

Digitized by Google

Au centre seulement, Dagobert, animant tout par sa présence, emporta les retranchements qui étaient devant lui; et, bien que mal secondé, il allait même décider de la victoire, lorsque Ricardos, revenant avec ses troupes, victorieuses à gauche et à droite, accabla son adversaire de toutes ses forces réunies.

C'est alors que Gilly, au moment où il venait d'exécuter l'ordre de se poster, avec deux bataillons, sur les hauteurs de Thuir, pour observer et contenir le corps ennemi, qui s'y était retranché, après en avoir délogé notre aile droite, apprend que le gros de l'armée est en pleine déroute et rejeté dans la plaine de Truillas, avec perte de toute son artillerie. A cette nouvelle, Gilly laisse un bataillon dans la position qu'il occupe, descend du col avec le second, se porte rapidement vers les pièces abandonnées, et parvient à les sauver, après avoir soutenu, avec une rare intrépidité, le premier choc de la cavalerie espagnole. Cette action vigoureuse permit un moment à l'armée de se rallier et de reprendre l'offensive.

Cependant Dagobert résistait encore, quand tout à coup un de ses bataillons met bas les armes au cri de: *Vive le roi!* Dagobert, indigné, dirige deux pièces sur les traîtres, et, tandis qu'il les foudroie, il rallie autour de lui un petit nombre de braves restés fidèles, et se retire, avec quelques centaines d'hommes, sans que l'ennemi, intimidé par sa contenance, ose le poursuivre.

C'est dans cette malheureuse affaire du 22 septembre 1793, que succomba le jeune compatriote de Gilly, le sergent-major Henri Fabre, frère du quartier-maître du 2e bataillon du Gard. Son frère Alexandre nous raconte lui-même ce triste épisode, dans la langue imagée d'un temps où les Français surent le moins écrire, et où cependant ils parlèrent et écrivirent plus qu'ils n'ont jamais fait, à aucune autre époque de leur histoire.

« Mon frère, dit-il, fut frappé d'un coup de canon qui lui emporta le bras gauche; les rochers des Pyrénées furent arrosés de son sang; il perdit la vie après quinze jours de souffrances. Je lui donnai mes soins jusqu'au dernier soupir. La patrie perdit un courageux défenseur; je perdis moi-même mon meilleur ami; ma mère perdit la moitié de son être. Femme infortunée! le soleil ne se lève jamais sans

Digitized by Google

voir couler tes larmes, et l'amour de la patrie est toujours pour toi la première vertu ! (1). »

Ce douloureux évènement produisit chez Alexandre Fabre un refroidissement subit dans son enthousiasme patriotique. Il en convient lui-même avec une naïveté bien méritoire, et que peut seule inspirer l'instinct de la conservation :

« Je dois l'avouer, dit-il, avec toute la franchise de mon âme et la sincérité de mon cœur : je manquai de force pour supporter la rudesse du coup qui venait de me frapper. Ma fermeté fut chancelante, mon courage abattu, mon énergie presque éteinte. Ma santé se trouvait délabrée par cet évènement malheureux ; j'obtins une permission pour aller la rétablir au sein de ma famille, et je fut chargé, à mon arrivée, de l'emploi le plus déchirant : celui d'apprendre à une mère sensible qu'elle n'avait qu'un fils ! (2). »

Deux jours après son arrivée à Remoulins, Fabre était désigné, le 14 octobre 1793, comme membre du Directoire du district d'Uzès, qu'il occupa pendant toute la période terroriste et jusqu'au 10 brumaire de l'an III (1er novembre 1794), époque à laquelle il fut révoqué (3).

Quant à Gilly, demeuré à son poste, il fit avec honneur les campagnes de l'an II et de l'an III, à l'armée des Pyrénées-Orientales ; fut promu au grade de chef-de-brigade provisoire, le 8 vendémiaire an II (29 septembre 1793), et à celui d'adjudant-général le 15 ventôse (5 mars 1794), après avoir passé l'hiver à Remoulins.

---

(1) Papiers d'Alexandre Fabre ; mémoire intitulé : *Notice de ma vie politique.*

(2) Id. id.

(3) Après sa révocation, Fabre fut mis en demeure d'exciper son congé ou de rejoindre son régiment dans les huits jours. Fabre, qui n'avait point obtenu de congé, fit la sourde oreille : « Je ne voulais point, dit-il, me soustraire au départ, malgré qu'une mère tendre voulût retenir auprès d'elle le seul enfant qui lui restât. Je voyais l'injustice consommée, et je sentais qu'il étoit bien plus doux et plus glorieux de défendre la liberté aux frontières, de voir couler son sang pour les droits du peuple, que d'être en butte dans l'intérieur, aux fureurs du royalisme, qui a juré la mort des républicains ; *mais je voulais voir jusqu'à quel point l'injustice serait poussée.* »

L'injustice fut poussée si loin que Fabre dut rejoindre son ba-

Digitized by Google

Bien que l'échec éprouvé par Dagobert, le 22 septembre 1793, ne pût être attribué qu'à l'inexpérience des troupes qui composaient les deux ailes de son armée, la défiance ombrageuse des représentants du peuple lui imputa ce désastre. Blessé par cette injustice, le vieux soldat alla reprendre son commandement subalterne dans la Cerdagne ; et notre armée, refoulée de nouveau vers Perpignan, ne tarda pas à perdre encore l'importante ligne de la Tet.

Au printemps de 1794, la campagne s'ouvrit sur les Pyrénées-Orientales, où les Espagnols, maîtres de la ligne du Tech, occupaient encore le camp du Boulou. Ricardos était mort et remplacé par un de ses lieutenants, pendant que l'armée française était commandée par Dugommier, le vainqueur de Toulon.

Le camp du Boulou fut attaqué ; et les Espagnols, délogés de leurs positions, furent bientôt en pleine déroute, nous abandonnant quinze cents prisonniers, cent quarante pièces de canon, huit cents mulets chargés de bagages, et des effets de campement pour vingt mille hommes. Cette victoire,

---

taillon le 28 nivôse, an III (17 janvier 1795), et reprendre ses fonctions peu périlleuses de quartier-maître, jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Espagne. « Je trouvai ainsi, ajoute-t-il, le moyen de servir utilement la patrie, et celui de me soustraire aux poignards des ennemis de la liberté. »

Mais c'est encore une illusion qu'il caressait. Pendant son absence, il avait été injustement porté sur la liste des émigrés. A son passage à Nimes, avec son bataillon, le 18 mars 1796, il obtint de rester dans le Gard, pour y faire divers achats d'équipement, et profita de son séjour dans cette ville pour solliciter sa radiation ; lorsque, se trouvant à Uzès, le 4 avril, il fut arrêté comme convaincu d'émigration, et traduit à Nimes devant le tribunal criminel militaire, qui le maintint en prison jusqu'au mois de juillet suivant.

Rendu à la liberté, Fabre épousa, la même année, à Uzès, Mademoiselle Henriette Bruget, femme excellente, que nous avons vue mourir à Remoulins, le 10 novembre 1861, à l'âge de 86 ans, et qui avait voué à son mari une tendresse voisine du culte.

Bientôt Fabre partait, avec sa jeune femme, pour l'armée d'Italie, où il devait subir de nouvelles tribulations. A la suite des divers mouvements des armées belligérantes, il se trouva enfermé dans Vérone, le 28 germinal, an V (17 avril 1797), le jour du massacre des Français connu sous le nom de *Pâques Véronaises*. Réfugié, avec sa femme, dans le palais du gouverneur, ils restèrent là neuf jours, entre la vie et la mort, jusqu'à ce qu'enfin les troupes françaises vinrent les délivrer.

Digitized by Google

remportée au commencement de mai, nous porta au-delà des Pyrénées. Au moment où elle allait s'accomplir, le brave Dagobert, âgé de soixante-seize ans, expirait à Puycerda, le 18 avril, sous les yeux de Gilly, au milieu des plus vives souffrances.

Nos succès se poursuivirent pendant toute la durée de la campagne ; mais Gilly, qui, à la tête d'une compagnie de carabiniers de la ligne des Pyrénées, défendait vaillamment Puycerda, attaqué par des forces supérieures, fut fait prisonnier le 8 thermidor, an II (26 juillet 1794), la veille même de la chute de Robespierre.

Cependant Dugommier avait entrepris le siége de Bellegarde, qui se rendit le 27 septembre, ouvrant ainsi à notre armée les plaines de la Catalogne ; et, dès le mois de décembre, l'Espagne, menacée par Dugommier et Moncey qui, maître de Guipuscoa, s'avançait sur Pampelune, faisait des propositions d'accommodement non acceptées par le gouvernement français.

Grâce à la douceur du climat, nos opérations avaient pu

Désabusé de la gloire des armes, Fabre obtenait, le 6 septembre suivant, un congé illimité, et rentrait dans ses foyers, le 21 novembre 1797, pour reprendre ses fonctions dans l'administration des postes, comme contrôleur au bureau de Lafoux. Le 25 avril 1798 il recevait son congé définitif.

Au mois d'avril 1799, il était nommé, à l'élection, membre de l'administration centrale du Gard ; mais, le 9 janvier 1800, il était destitué de ses fonctions, par arrêté du délégué Jard-Panvillier.

La même année, il obtenait en sa faveur, la création à Remoulins, d'un second office de notaire, dont il remplit les fonctions à partir de cette époque et jusqu'à sa mort, survenue le 26 septembre 1842. Il fut, de plus, maire de Remoulins, de 1837 à 1842, chevalier de la Légion d'honneur et membre du Conseil général du Gard.

Nous l'avons connu dans ses dernières années. C'était, au physique, un homme de haute taille, à la prestance et à la démarche imposantes. Visage sanguin, couperosé ; la lèvre et les joues flasques et un peu tombantes ; une grosse loupe trifide, d'un brun violacé, placée entre le coin de l'œil droit et la tempe, et qui ne déparait point sa figure ; tournure solennelle et un peu théâtrale. Lorsqu'il sortait, l'hiver, par un beau soleil, drapé dans son grand manteau à la Quiroga, orné de passementeries et d'un vaste collet de fourrures, il avait tout à fait grand air.

Au moral, esprit borné, caractère rancuneux et despotique, comme tous les hommes à idées courtes ; cœur de poule mouillée ; ne se fiant pas trop au surnom *d'Éternel*, dont on l'avait affublé

Digitized by Google

continuer dans ce pays, même au cœur de l'hiver. Dugommier, quittant les Hautes-Pyrénées, avait attaqué, sur trois points, les positions de l'armée Espagnole ; mais il fut tué par un coup de canon, à l'attaque du centre, et remplacé par Pérignon.

La gauche de notre armée réussit mal ; mais la droite, conduite par Augereau, avait obtenu un succès décisif. Pérignon, à son tour, renouvelant l'attaque du centre, s'empara du camp de Figuières et amena la reddition de cette ville.

La campagne de 1795 n'amena en Espagne aucun résultat important, pendant les premiers mois de l'année. Mais au mois de juin, Moncey, rentré en Biscaye, avait pris Bilbao et Vittoria, et serrait de près Pampelune. En présence de cette situation, le gouvernement Espagnol se décida à négocier ; et la paix fut signée à Bâle le 12 juillet 1795. Elle fut accueillie en France avec joie, car elle permettait de porter deux armées disponibles sur les Alpes, dans l'Ouest et sur le Rhin.

---

malgré lui, il manifestait, à tout propos, une peur risible de la mort, et pardonnait difficilement à qui se permettait de faire, devant lui, la moindre allusion à ce terme fatal. Fidèle à ses vieilles traditions démocratiques, il tutoyait tout le monde, sans distinction d'âge ni de sexe. Dans les nombreux discours amphigouriques qu'il prononça au temps de la Terreur, il appelait volontier la guillotine « *l'instrument national.* »

Une vieille et étroite amitié l'unissait à M. Teste, l'ancien ministre de Louis-Philippe, qui venait, presque chaque année, le voir à Remoulins. Il s'animait facilement en parlant de ces « misérables Girondins, qui voulaient livrer la France à l'étranger. » Il avait découvert un moyen triomphant pour pacifier l'Algérie, qui consistait à entourer cette province d'une immense muraille pareille à celle de la Chine, dont les deux extrémités, rejoignant la mer, eussent mis, pour toujours, notre colonie à l'abri des incursions arabes.

D'une probité à toute épreuve, jointe à un profond désintéressement, il eut pu, lors de la vente des biens nationaux, acquérir facilement une jolie fortune ; mais la pensée ne lui en vint même pas. Bonhomme au demeurant, « *père des orphelins, bon époux, ami sincère, bienfaiteur des pauvres, magistrat aussi intègre* QU'ÉCLAIRÉ (?), *il emporta dans la tombe, l'estime et les regrets de tous ses concitoyens au bonheur desquels il consacra sa vie (!),* comme le certifie son épitaphe. Il mourut comme un poulet, et n'a point laissé de postérité.

Digitized by Google

Quant à Gilly, rendu à la liberté, il rentra en France au mois de septembre suivant; resta quelque temps en disponibilité; passa à Remoulins l'hiver de 1795-96, pour y prendre un repos chèrement acheté par tant de fatigues, et fut ensuite dirigé, le 10 mars 1796, sur l'armée d'Italie, avec laquelle il fit les campagnes de l'an IV et de l'an V, où il se signala de nouveau, dans les diverses rencontres avec l'ennemi.

Le 21 germinal, an IV (10 avril 1796), Gilly, de retour en France, épousait, à Carpentras, Mlle Marie-Thérèse Guillabert, fille d'un négociant de cette ville (1).

* * *

Vers le milieu de l'année 1797, nous trouvons Gilly à Foix, remplissant les fonctions d'adjudant-général, commandant la force armée dans le département de l'Ariège.

Les 5 vendemiaire et 9 thermidor, an VI (26 septembre 1797 et 6 août 1798), il écrit à son ami Fabre:

« Je ne suis pas à des nôces, dans ce pays-ci. Les occupations continuelles que me donne le départ des déserteurs et réquisitionnaires ne me laissent pas, depuis plusieurs jours, un moment à ma disposition. Malgré tous mes soins, j'obtiens peu de succès; et si je croyais que, dans les autres départements, il y eût autant de mauvaise volonté que dans celui-ci, je désespèrerais qu'on pût parvenir à compléter nos armées. Cependant cette mesure devient urgente

---

(1) Dans son acte de mariage, Gilly se qualifie simplement « propriétaire, » et il n'y est point fait mention de son grade d'adjudant-général. Il voulait se dispenser sans doute de produire une autorisation de l'administration militaire, qui eût exigé des délais auxquels la situation de Gilly ne lui permettait pas de s'astreindre.

Nous transcrivons ici l'acte de baptême de Mme Gilly, tel que nous l'avons copié sur les actes de l'État-civil de la ville de Carpentras:

« Eadem die [vigesima tertia julii 1777], baptisavi Mariam Theresiam Guillabert, filiam Siffredi Guillabert et Theresiæ Battalier, conjugum, hodiè manè natam, horâ octavâ. Patrini fuere Siffredus Guillabert et Maria Guillabert.

DOMERE, *parochus*. »

Digitized by Google

plus que jamais, si le malheureux évènement que nous ont annoncé les derniers papiers publics se confirme (1), car dans ce cas, nous devons nous attendre à de nouvelles hostilités.

« Cette nouvelle a porté ici la douleur la plus amère chez tous les patriotes, et nous attendons avec autant d'impatience que d'inquiétude, l'arrivée du courrier d'aujourd'hui. Les ennemis de la chose publique s'en réjouissent déjà ; leur haine pour le nouvel ordre de choses est si forte qu'elle les aveugle au point de ne pas leur laisser voir que, si effectivement nous éprouvions de grands revers, le gouvernement en viendrait à des mesures si rigoureuses, qu'aucun d'eux n'échapperait à sa surveillance. Je suis totalement devenu leur bête noire, et ce n'est pas ce qui me fâche. Le dernier paragraphe de mon adresse aux réquisitionnaires, dont j'envoie une copie à Cyprien (2) en réponse à la demande qu'il m'avait faite d'exempter, si je le pouvais, un de ses amis, de la réquisition, n'a pas peu contribué à m'attirer toute leur animosité ; et mon discours du 1er vendémiaire (3) a fini de me la mériter (4). »

« L'établissement du droit de passage, contre lequel les ennemis du gouvernement ont excité le peuple, dans plusieurs communes, les prêtres insoumis et les émigrés même, qui se trouvent affûtés dans les montagnes du département, nous donnent de la tablature...; et, il y a peu de temps en-

---

(1) La mort de Hoche survenue le 15 septembre 1797, des suites probables d'un empoisonnement.

(2) Jean-Étienne-*Cyprien* Gilly, frère cadet du général, né à Remoulins, le 26 décembre 1775, aide-de-camp de l'adjudant-général Latreille, dans la Vendée, en 1799 ; aide-de-camp d'Augereau en 1800 ; aide-de-camp de son frère, en Espagne et à Carcassonne, de 1801 à 1804. Il épousa, en 1804, *Jeanne-Colombe-Louise* Basclet, d'Uzès, et mourut lieutenant-colonel en retraite, à Uzès, le 26 novembre 1838. Sa veuve mourut aussi à Uzès, rue de la Monnaie, le 16 janvier 1853, à l'âge de 64 ans.

(3) Ce discours ne nous a pas été conservé.

(4) Lettre de Gilly à Alexandre Fabre, du 5 vendémiaire, an VI (26 septembre 1797).

Digitized by Google

core, que le 18 fructidor (1) a opéré un changement favorable à la situation des patriotes, qui se trouvaient sous le couteau des égorgeurs (2). »

C'est pendant son séjour à Foix, dans le courant de l'année 1798, que Gilly eut son premier enfant, sa fille Zélia (3).

---

(1) Le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), qui avait abattu les factions royalistes et consolidé le Directoire.

(2) Lettre à Fabre du 19 termidor, an VI (6 août 1798).

(3) Mlle Zélia Gilly épousa plus tard M. Doin, architecte à Paris, et n'a laissé, en mourant, que deux filles.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LE GÉNÉRAL

—

— 1799-1814 —

—

Sóudard peréu, di grandi guerro,
Ai barrula touto la terro
Em'aquel aut guerrié que mountè dou Miejour,
E permenè sa man destrùci
De l'Espagno à l'ermas di Rùssi;
E, coume un aubre de perùssi
Lou mounde s'espóussavo au brut de si tambour!

« Moi aussi, soldat des grandes guerres, — j'ai parcouru tout l'univers — avec ce haut guerrier qui monta du Midi, — et promena sa main destructrice — de l'Espagne aux steppes russes; — et, tel qu'un poirier sauvage [secoué par le vent,] — le monde s'ébranlait au bruit de ses tambours! »

F. MISTRAL, *Miréio*, cant VII.

Gilly général de brigade. — Sur le Danube et en Vendée. — Le commandant de la place de Lyon. — Sur le Rhin. — Au Saint-Gothard et chez les Grisons. — Marengo. — Retour à Lyon. — Zurich. — Masséna et Macdonald. — Hohenlinden. — Paix d'Amiens. — Naissance de Polydore. — Entrevue avec le premier Consul. — En Espagne. — A Valladolid. — A Montpellier. — Retour à Carcassonne. — Dix ans après; souvenirs de 1792. — Vie de famille. — La fête du 14 juillet et la naissance d'Amédée. — Le légionnaire. — Une lettre du Consul Lebrun. — Espérances. — Le Préfet du Gard. — Le camp de Boulogne. — La conspiration de Georges. — Les Anglais à La Nouvelle. — Moreau exilé traverse Carcassonne. — Le Commandant de la Légion-d'honneur. — Le Couronnement. — En Italie. — En Illyrie. — Austerlitz. — En Istrie. — En Dalmatie. — Pola, Zara et Cherso. — A Hanovre. — Campagne d'Autriche de 1809. — La division Friant. — Brillant combat de Tengen. — Une page de l'Histoire du Consulat et de l'Empire. — Landshut. — Eckmühl. — Ratisbonne. — Le Chevalier de la Couronne de Fer. — Essling et Wagram. — Frôlé par un boulet. — Paix de Schœnbrun. — Gilly général de division. — A Strasbourg. — En Batavie. — Le gouverneur de la Zélande. — Flessingue et Walcheren. Le grand-officier de la Légion-d'honneur. — La première invasion. — La campagne de France. — Gilly quitte Flessingue et descend à Bruges. — Contribution de guerre. — Les Tartares à Paris. — Première abdication.

Nommé général-de-brigade, le 12 thermidor, an VII (1 août 1799), et envoyé à l'armée du Danube, Gilly se distingua dans toutes les affaires auxquelles cette armée fut appelée à prendre part, et contribua, sous les ordres de Masséna,

Digitized by Google

aux opérations qui amenèrent la victoire de Zurich (1), les deux défaites successives de Korsakof et de Souvarow, et le salut de la France. Gilly fut ensuite employé dans les guerres de la Vendée.

Sur ces entrefaites, Bonaparte avait quitté l'Egypte, débarquait à Fréjus, le 9 octobre, et traversait la France en triomphateur : on pouvait déjà pressentir le coup d'Etat du 18 brumaire, qui devait se produire un mois plus tard, le 11 novembre 1799.

A la suite de cet évènement, Gilly reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de la place de Lyon, qui venait d'être mise en état de siége, et il y resta jusqu'au 20 avril 1800, après l'établissement d'une préfecture de police dans cette ville.

Le 10 janvier 1800, il écrivait à son ami Fabre :

« J'ai bien couru, depuis que je n'avais reçu de tes nouvelles. Comme tu le dis, j'ai été employé sur différents points contre les Chouans, et, assurément, ce n'a pas été le temps le plus agréable de ma vie. Il n'y a rien de plus affreux que cette infernale guerre. Je suis ici depuis un mois, et déjà j'ai reçu une autre destination ; cependant, comme ma femme et mon enfant sont ici, j'ai demandé la révocation de cet ordre, au moins jusques à l'entrée de la première campagne, si elle se fait ; et j'ai lieu de croire que ma demande ne sera pas rejetée, puisque c'est Leclerc qui, par amitié pour moi, m'avait fait donner l'ordre de le joindre à l'armée du Rhin, où il va lui-même, en qualité de lieutenant de Moreau. Ainsi il est probable que je suis encore à Lyon pour deux ou trois mois. Si le poste n'est pas périlleux, il est bien pénible : l'état de siège entraîne une infinité de détails qui ne me laissent pas un instant à moy...»

---

(1) Le général Gilly aimait à raconter que, le soir de la bataille de Zurich, les principaux chefs de corps, au nombre desquels il se trouvait, venant rendre compte à Masséna des mouvements qui s'étaient accomplis sur leurs positions respectives, le général C.... d'Avignon, que l'on avait surnommé le *Bras droit de Masséna*, — pour les opérations financières, — faisant le récit de ses opérations, et l'éloge de ses officiers, crut devoir ajouter avec complaisance : « J'ai été très satisfait, aujourd'hui, de la conduite de M. Ney ». — « Et Ney, monsieur, a-t-il été content de vous ? » répartit brusquement le général en chef.

Digitized by Google

Le 17 février 1800, il écrivait encore :

« Je suis accablé par le travail et les inquiétudes ; il est impossible, mon ami, de se faire une idée du mauvais esprit de cette ville ; tout ce qu'on en a dit n'est rien auprès de la vérité : sous le masque de la philantropie et de la douceur, on n'y soupire que l'assassinat des républicains et pour le retour à la royauté. Aucun meurtre n'a été encore commis, mais je sais les veilles qu'il m'en coûte. Qu'elle serait affreuse la réaction qui s'opérerait ici, si l'autorité se relâchait un instant ! Et j'ai failli, avec les intentions les plus pures, tomber dans cet inconvénient. Lorsque j'arrivai ici, après le 18 brumaire, tout le monde était content et protestait de son dévouement au gouvernement. Je crus à la sincérité de ces protestations ; je n'affichai point un patriotisme exalté, parce que je le crus inutile. Les personnes qui avaient intérêt à ce que cela fût, se persuadèrent que j'étais le patron des émigrés, des contre-révolutionnaires, et, ils couraient à Lyon de toute part. Enfin bientôt, je crois, je n'aurais pas été à temps de prévenir le mal ; mais heureusement je l'ai connu à temps. Indigné d'avoir été la dupe de l'astuce, j'ai poursuivi les astucieux à outrance : des émigrés ont été arrêtés ; les autres obligés de fuir ; et, depuis lors, au lieu d'être le plus honnête homme du monde, je ne suis plus qu'un infâme terroriste, sur le compte duquel ma douceur avait trompé les *honnêtes gens*. Voilà où j'en suis, et tout cela me déplaît beaucoup ; aussi dès qu'il fera beau, ma femme retournera à Remoulins, et j'irai passer l'été sur le Rhin. »

***

Nommé, le 1er avril 1800, par arrêté du premier consul, en remplacement du général Moncey, au commandement de la 19e division militaire dont le siége était à Lyon : « J'attends toujours, écrivait-il, une nouvelle destination : je l'ai demandée pour l'armée du Rhin ou celle de Saxe... J'ai bien été nommé, par arrêté du premier consul, au commandement de cette division, en remplacement du général Moncey, qui a passé à l'armée du Rhin, en qualité de premier lieutenant du général en chef, mais je n'en sollicite pas moins mon départ, parce que je veux servir à l'armée ; si la campagne se fait, je tiens pour certain qu'elle sera la dernière, et je serais fâché de ne pas la faire.

Digitized by Google

Les désirs de Gilly ne devaient pas tarder à se réaliser; car, trois jours après il était à Strasbourg, auprès de Masséna, d'où il écrivait le 12 avril :

« Tu connais, mon cher Fabre, le proverbe des bonnes gens de notre village : « *L'homme propose et Dieu dispose* »... Lorsque je suis parti de Remoulins, je croyais passer par Paris, et j'en avais grande envie; mais j'apprends, à Lyon, que les hostilités ont recommencé : il est clair qu'il me faut renoncer à mon projet, et que mon devoir me fait une loy impérieuse de me rendre à mon poste le plus tôt possible.... Tu sais, peut-être, que le général Jourdan est rappelé, et qu'il est remplacé, dans le commandement des trois armées, par le général Masséna, qui l'est lui-même, dans celui de l'Helvétie, par le général Ferrier. Dans ce moment, Masséna est ici, mais nous partons sous trois jours, pour nous rendre à Bâle, où le quartier général restera jusqu'à nouvel ordre. Il paraît que nous avons en présence une armée formidable, et la nôtre ne l'est pas, tant s'en faut. Cependant depuis l'affaire du cinq (1), il n'y a rien eu, et l'ennemi semble dormir. Il me paraît que le général Jourdan ne jouissait pas de la confiance de l'armée; du moins est-il certain qu'il y a beaucoup d'ennemis. Jusques à présent, Masséna paraît jouir de la confiance et de l'estime de tous, et c'est un grand point; mais il faut des forces pour opposer à la force, et nous en manquons. De nombreux renforts sont annoncés, et l'armée ne tardera pas à reprendre l'offensive, du moment qu'elle les aura reçus : je te tiendrai au courant des nouvelles. »

Bientôt Gilly quittait l'armée du Rhin, et revenait à Lyon, d'où il était dirigé, le 20 avril, sur l'aile gauche de l'armée de réserve, commandée par Moncey, qu'il rejoignait au passage de Saint-Gothard; mais il ne tardait pas à en être détaché, pour faire partie de l'armée des Grisons, sous les ordres du général Macdonald.

Cependant Masséna, enfermé dans Gênes, y soutenait un siége difficile, pendant que Moreau, à la tête d'une belle armée, passait le Rhin; remportait deux victoires, chèrement payées, entre le Rhin et le Danube, et rejetait de

(1) Les combats du 5 avril, livrés par l'armée de Ligurie contre Mélas, sur la haute Bormida.

Digitized by Google

Kray dans Ulm, isolant ainsi les deux armée autrichiennes : l'une, sur le Var et la rivière de Gênes, et l'autre, sur le haut Danube, tandis que Bonaparte franchissait le Grand-Saint-Bernard (16-20 mai) et que Moncey, détaché de l'armée du Rhin, descendait par le Saint-Gothard.

Le 27 avril 1800, Gilly écrivait de Lucerne :

« C'est demain que le corps d'armée commandé par le général Moncey, ex-général en chef des Pyrénées-Occidentales, se lance au Gothard, pour tomber en Italie. Si nous sommes heureux, comme tout me le fait croire, du 25 au 30 de ce mois, l'armée sera réunie à Milan, sous les ordres du premier consul, qui est à la tête du corps qui a passé par le Saint-Bernard, et qui, dans ce moment, doit avoir dégagé Masséna et parcouru une partie du Piémont. Si nos succès répondent à la confiance et à la bonne volonté de l'armée, avant peu nous aurons la paix ; car, malgré les hostilités, les négociations se continuent avec beaucoup d'activité. »

Mais malgré la foudroyante rapidité imprimée aux opérations, Masséna, obligé de capituler, après un blocus de deux mois, avait dû sortir de Gênes, le 3 juin, avec tous les honneurs de la guerre et l'admiration de ses ennemis.

C'est alors que le général autrichien Mélas résolut de risquer la bataille devant Marengo (14 juin). Perdue le matin, elle fut regagnée le soir, grâce à l'arrivée de Desaix, qui ne survécut pas à sa victoire.

Cette journée terrible et chèrement disputée valut à nos armées autant que dix victoires : elle releva l'orgueil de la France, en lui donnant une confiance entière dans ses destinées.

***

De retour à Lyon, Gilly écrivait à son ami Fabre, le 4 juillet suivant :

« Les mouvements et les succès de l'armée de réserve ont été si rapides, mon cher Fabre, que je n'ai pas eu le temps de t'écrire un mot, depuis mon départ de Lyon... Je suis revenu ici avec le Consul, qui m'a laissé dans le commandement de la 19e division, comme je l'avais avant de rejoindre l'armée de réserve, et il est probable que j'y serai pour un certain temps, car je ne doute pas que nous ayons bientôt la paix sur le continent. Les généraux Berthier,

Digitized by Google

Murat, Lannes, Marescot, etc, sont retournés à Paris, où l'on assure ici aujourd'hui, que l'Empereur a envoyé ses plénipotentiaires, pour traiter de la paix. »

Le 18 du même mois Gilly mandait à son père :

« Un nouvel ordre que j'ai reçu, il y a deux jours, va encore, mon très cher père, me faire changer de destination. Je dois me rendre à Dijon, pour commander une division de la 2e armée... J'ai reçu hier des nouvelles de Cyprien... Si, comme on me le dit, je suis à la veille d'être fait général divisionnaire, je l'appellerai auprès de moi, comme aide-de camp. »

Le 25 août suivant, il écrivait encore à Fabre :

« J'ai dû me rendre à Dijon ; mais, au moment où je partais d'ici, il y a un mois aujourd'hui, j'ai été chargé provisoirement des fonctions d'inspecteur de l'infanterie du général en chef, avec la faculté de résider où je voudrais. Comme l'armée occupe des cantonnements, depuis Genève jusqu'à Dijon, j'ai choisi Lyon... Le général Brune, qui commandait l'armée de réserve, a été nommé général en chef de l'armée d'Italie, où il est rendu depuis quelques jours. Je l'ai vu ici à son passage. Il paraît que le motif du rappel de Masséna est les dilapidations énormes auxquelles il s'est livré, lui ou au moins des gens qui lui tiennent de près, et qu'il n'a pas réprimés. C'est bien le cas de dire que la soif de l'or est insatiable, car il boit, et il boit beaucoup, depuis long-temps.

« Le général Brune m'a fait engager de retourner en Italie si les hostilités recommencent, et il est possible que mon départ soit prochain. Si cela est, je tâcherai d'accompagner moi-même ma femme à Remoulins ; cependant, je crois à la paix ; tout la commande au gouvernement, et il est trop sage pour perdre une aussi belle occasion. »

En effet, pendant que Bonaparte remportait ses succès en Italie, Moreau, de son côté, n'était pas resté oisif en Allemagne : il avait assiégé le camp d'Ulm, et bordé la rive droite du Danube jusqu'à Donauwerth ; la victoire d'Hochstett, lui avait livré la rive gauche. Il avait alors poursuivit Kray, sur le Lech et l'Iser ; s'était emparé de Munich, et n'avait été arrêté, dans son invasion, que par la convention d'Alexandrie, conclue le 15 juillet.

Tandis que d'inutiles négociations se poursuivaient à Lunéville, Moreau et Brune avaient repris l'offensive et

Digitized by Google

attaqué l'Inn et le Mincio, secondés l'un, par Murat, en Toscane, l'autre, par Augereau en Souabe ; tous deux, par Macdonald, dans le Tyrol.

Gilly, qui était allé rejoindre ce dernier, écrivait, le 8 octobre du quartier-général de Zurich, à Fabre :

« J'avais reçu, à Lyon, ta dernière lettre, quelques jours avant mon départ de cette ville. Les préparatifs de mon voyage et celui de ma femme, joints aux fonctions que j'y exerçais, pour organiser quelques bataillons défaits dans la dernière campagne en Italie, m'occupèrent tellement, pendant les derniers jours, que je différai d'y répondre jusques à mon arrivée au quartier-général, d'où je comptais avoir des nouvelles intéressantes à t'apprendre ; mais je me suis trouvé en route, dès que la nouvelle suspension d'armes a été connue, et j'ai imaginé que tu la connaîtrais aussitôt que moi... Tu dois être à présent, convaincu que nous aurons la paix, au moins avec l'Empereur, car il s'est livré à la discrétion du premier Consul, en nous cédant les trois places qui lui restaient. Du reste, s'il s'y refusait, nous sommes assez en mesure pour lui en imposer la nécessité dans peu de mois ; mais comme il aurait tout à perdre et rien à gagner, en courant cette chance, on doit mieux présumer de sa prudence.

« Tu me parlais, dans ta dernière lettre, du rappel de Masséna : Il tient, je crois, à des causes pécuniaires, que le gouvernement a tenues sous silence, en considération, sans doute, des grands services que ce général a rendus à la République ; mais il est remplacé par Brune. Celui-ci a fait, avec de faibles moyens, une campagne brillante en Batavie : on peut beaucoup espérer de lui.

« Tu me dis aussi qu'on est fâché de voir ce dernier remplacé, dans le commandement de l'armée de réserve, par le général Macdonald. Je ne conçois pas ce qui peut donner lieu à cette opinion défavorable de lui ; car, ses anciens services, et la retraite qu'il a faite, avec une poignée d'hommes, du fond de l'Italie, jusqu'aux Alpes (1), ayant des ar-

(1) En 1798, alors qu'il était gouverneur des Etats-Romains, Macdonald, manœuvrant pour se joindre à l'armée de Moreau, rencontra au bord de la Trébia, cinquante mille Russes commandés par Souvarow ; et, avec vingt-huit mille hommes, il tint, pendant trois jours, la fortune en balance. Il battit enfin en retraite, mais Souvarow s'écria : « Encore un semblable succès et nous aurons perdu la Péninsule ! »

Digitized by Google

mées puissantes en présence et sur ses derrières ; traversant un pays ennemi, dont chaque habitant est un assassin, démontrent en lui les talents du plus grand général et l'audace du guerrier le plus intrépide. Dans l'opinion des militaires qui savent juger, la bataille qu'il livra sur les bords de la Trébia le placera toujours au rang des grands capitaines. Je suis loin de désirer la reprise des hostilités ; mais, si cela arrive, je suis convaincu qu'avec sa petite armée il s'acquerra la réputation la plus distinguée, et rendra les plus grands services. Tu peux sans risquer de trop avancer, en donner la certitude à tous ceux qui auraient de ce généra une opinion différente. Si, cet hiver, nous sommes en paix, j'irai à Remoulins, à l'époque des couches de ma femme.

Cette paix si désirée s'imposa d'elle-même, à la suite de la brillante victoire de Moreau à Hohenlinden, (3 Décembre 1800), qui amenait l'armée triomphante aux portes de Vienne, pendant que l'armée d'Italie passait le Mincio et l'Adige, et que Macdonald, franchissant les Alpes du Tyrol, poussait les Autrichiens jusqu'à Bassano.

La paix avec l'Autrice fut conclue à Lunéville (9 février 1801.). Au mois d'Avril suivant, des négociations s'ouvrirent à Londres, les préliminaires de la paix furent arrêtés le 1er octobre 1801 ; et, après un congrès de cinq mois, le traité définitif fut enfin signé à Amiens, le 25 mars 1802.

***

Après l'acceptation des préliminaires de la paix d'Amiens, Gilly avait été envoyé au corps d'observation de la Gironde.

Dans le courant de l'hiver de 1800 à 1801, nous le retrouvons à Remoulins, à l'occasion de la naissance de son premier fils, Cyprien-Polydore, né le 21 décembre 1800, et qui devait mourir à Carcassonne, le 26 août 1802.

Au mois de mai 1801, Gilly était à Paris, d'où il écrivait à Fabre, le 19 :

« Le premier Consul n'a pas attendu que je lui parlasse du Gard, pour me demander ce qui s'y passait. Suivant son usage, il m'a fait beaucoup de questions sur la situation des pays que je venais de traverser, et tu sens que je n'ai pas négligé de lui parler du nôtre. Je ne lui ai pas caché qu'il avait été induit à faire de mauvais choix, par nos

Digitized by Google

députés. Il m'a écouté avec bonté et beaucoup d'attention, mais voici tout ce qu'il m' dit: « *Cela s'arrangera; les patriotes... tout le monde sera content.* »

« J'en ai parlé avec beaucoup plus de détails au général Lannes, qui est comblé des faveurs du Premier Consul, et qui ne cesse pas pour cela, d'être l'ami de ses amis et des patriotes; il m'a bien promis de saisir la première circonstance favorable pour faire opérer quelques changements. Je compterais beaucoup sur lui, si les circonstances m'avaient permis de rester dans le Gard, comme j'en avais eu le projet; mais mon frère t'aura sans doute appris que j'allais à l'armée du Portugal. Quelque désir que j'aie de me faire employer d'une manière plus tranquille, le ministre m'a parlé de cette destination, comme d'une faveur si grande, que je n'ai pu la refuser; d'ailleurs, la crainte d'être employé dans une expédition d'outre-mer, que l'on prépare (1), a entré pour beaucoup à me déterminer. Ainsi, me voilà encore bien éloigné de mes amis, de mes foyers, de ma femme et de mes enfants, s'ils ne viennent pas avec moy, ce que nous résoudrons, à mon arrivée à Remoulins....

« Paris est couvert de solliciteurs; et, si tu savais tous les moyens, toutes les bassesses que la plupart emploient pour parvenir, tu en rougirais jusqu'au blanc des yeux...

« Je partirai d'ici, du 1er au 5 du mois prochain; ainsi, j'aurai bientôt le plaisir de te revoir. »

Le 14 mai 1801, Gilly avait été en effet désigné pour faire partie de l'armée de Portugal.

A ce moment, le faible Charles IV était roi d'Espagne, et la reine Marie-Louise de Parme était l'esclave de Godoï, prince de la Paix, qui, dit-on, la maltraitait souvent. Sous l'influence de ce favori, Charles avait conclu, en 1796, avec la France, contre les Anglais, une alliance offensive et défensive qui, en 1801, l'avait entraîné, malgré ses répugnances, à attaquer, de concert avec nous, le régent de Portugal, son gendre, pour le contraindre à fermer ses ports au

(1) Les nouveaux renforts, peut-être, que l'on voulait envoyer à l'armée d'Egypte, ou plutôt encore l'expédition de St-Domingue, conduite par le général Leclerc, ami de Gilly, et que la fièvre jaune fit échouer si misérablement.

Digitized by Google

commerce britannique. Le prince de la Paix ayant déclaré que, sans l'appui d'une division française, on ne pouvait se hasarder à entrer en Portugal, le Premier Consul avait hâté la réunion de cette division à Bordeaux, sous le commandement du général Saint-Cyr, bientôt rejoint par Gilly, à la tête d'une 2e division.

Les Français n'avaient point encore franchi la frontière ennemie, que la cour de Portugal se hâtait de faire sa soumission, dès la fin du mois de juin 1801.

Le 23 août suivant, Gilly écrivait, du quartier général de Valladolid :

« Si, pour t'écrire, j'attendais, mon cher Fabre, comme j'en avais l'intention, d'avoir quelque évènement intéressant à t'apprendre, j'arriverais probablement à Remoulins avant de t'avoir donné de mes nouvelles.

« Notre position a été, pendant quelques jours, fort incertaine, car nous ne savions plus si nous étions au milieu d'un peuple ami et allié, ou si, au contraire, nous nous trouvions au centre de deux armées ennemies, fortes au moins par le nombre et dépourvues de munitions de guerre. Mais aujourd'hui la bonne harmonie entre les deux gouvernements étant parfaitement rétablie, tout va bien, et nous n'avons que des amis, — les prêtres et les moines exceptés, — dans la nation espagnole. Depuis la signature de la paix, nous avons fait un mouvement rétrograde de vingt-cinq à trente lieues, et, sans doute, nous aurions continué, sans séjour, notre marche sur la France, si les négociations avec l'Angleterre n'exigeaient pas la présence de l'armée menaçant toujours le Portugal. Pour ce qui me regarde particulièrement, je compte partir très incessamment, et je n'attends pour cela que l'arrivée, dans nos quartiers, du général en chef, qui m'a promis un congé. C'est bien sans regret que je quitterai cette triste contrée où l'on ne voit que fanatisme, superstition et fainéantise à outrance. Le bruit se répand depuis hier, — j'ignore s'il est fondé, — que dans le royaume de Valence, vient de se manifester l'insurrection la plus forte contre le gouvernement. On dit que le capitaine-général, c'est-à-dire le gouverneur de la Province, l'intendant et d'autres premiers agents de S. M. C. ont été les premières victimes de ce mouvement; que trente mille hommes sont réunis en armes, et demandent le changement du ministère, etc. Si tout

Digitized by Google

cela n'est pas vrai, il est au moins certain qu'il y a quelque chose ; et, il ne serait pas étonnant, d'après ce que j'ai oui dire, qu'un mouvement de cette nature se manifestât dans la capitale. Adieu, je te livre aux conjectures. »

Le 10 septembre il écrivait encore de Valladolid :

« Je compte quitter l'armée, dans les premiers jours de vendémiaire, pour me rendre à Remoulins, et je serais déjà en route, si le général en chef, qui se trouve à Madrid, n'avait désiré que j'attendisse son retour.

« L'armée reste cantonnée dans l'inaction, en attendant dit-on l'issue des négociations avec l'Angleterre, qui ont lieu à Madrid. Dans cette situation, nous bâillons comme des *Colas*, et nous nous ennuyons à mourir. »

***

A son retour d'Espagne, Gilly fut successivement appelé au commandement de la 9e division militaire, avec résidence à Montpellier (1), où il séjourna pendant l'hiver de 1801 à 1802. Le 2 mai suivant, il passait au commandement de la 10e division, dont le siége était à Carcassonne. (2) Il se retrouvait là en pays de connaissances.

C'est de cette ville qu'il écrivait, le 4 mai 1802 :

« Je ne suis arrivé ici qu'avant-hier. Je passai trois jours chez le général Guillet, à Puissalicon, près de Béziers, et deux jours à Béziers ou Narbonne, où la pluie nous a retenus. Guillet est parti, le matin, pour son épiscopat, et moi je suis, depuis hier midi, occupé à faire ou à recevoir des visites de cérémonie, c'est-à-dire les plus ennuyeuses du monde. Je viens d'avoir, à l'instant, celle de M. de Barante de La Bruyère, préfet de ce département. Je t'ai quelquefois parlé du citoyen Verninac, préfet du Rhône ; je crois que, sous tous les rapports, on peut comparer ces deux hommes l'un à l'autre.... Notre évêque n'est point encore nommé ;

(1) La 9e division militaire comprenait les départements de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère, de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron.

(2) La 10e division militaire comprenait les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Digitized by Google

on s'occupe de son logement, qu'on lui prépare à la *Manufacture* (1), où nous logeâmes pendant notre garnison dans cette ville, il y a dix ans. L'évêque constitutionnel de ce département, — homme dont ses ennemis sont forcés à dire du bien, — est nommé évêque de Cambrai ; les patriotes en sont fort contents. »

Le 15 juillet 1801, le Concordat avait été, en effet, signé, après bien des fluctuations ; le Tribunat l'avait adopté le 8 avril 1802, et bientôt chaque diocèse fut constitué. Celui de Nimes avait été supprimé par le Concordat, et, le département du Gard, réuni à celui de Vaucluse, pour former le diocèse d'Avignon. Cet état de chose dura jusqu'en 1821, où le diocèse de Nimes fut de nouveau rétabli. Le nouvel évêque d'Avignon et Nimes, Mgr Perrier, ancien prêtre assermenté, ne tarda pas à organiser son clergé paroissial.

« Nous ne sommes pas, ici, aussi heureux que dans le Gard, écrivait Gilly, le 18 mai 1802. Notre évêque n'est point encore nommé ; on craint beaucoup que ce soit un constitutionnel, d'autant que nous sommes, à cet égard, sous la juridiction du citoyen Primat, archevêque de Toulouse, qui est de cette dernière classe. Il occupera la *Manufacture* où nous étions logés.

« Tu m'as parlé une fois de l'évêque de nôtre département, et c'est, je crois, le citoyen Perrier (2), prêtre assermenté. Fais-moi l'amitié de me dire s'il a organisé son clergé, et dans quel sens. M. Rebuffat (3) est-il toujours dans notre village ?

« L'archevêque de Toulouse, qui est également celui de Carcassonne, où nous aurons néanmoins un évêque, est passé ici il y a quelques jours. C'est le citoyen Primat, évêque constitutionnel de Lyon ; cette qualité lui a valu ici un

---

(1) Voir la note (4) ci-dessus p. 26.

(2) Monseigneur Perrier, archevêque d'Avignon et évêque de Nimes.

(3) M. Pierre Rebuffat, curé de Remoulins dès 1775, émigra en Italie au mois de septembre 1792. Il rentra en France au printemps de 1797, mais il ne reprit l'exercice régulier de son ministère qu'au mois d'avril 1800, et mourut à Remoulins le 14 décembre 1809.

Digitized by Google

assez mauvais accueil ; mais il n'en a pas été de même à Toulouse (1). »

« Le vieux Barbaza (2) et sa femme se portent bien. Quoique je sois à l'auberge, d'où je vais sortir ce matin, je ne suis pas chez eux : la grande distance de leur maison à la ville me détermina à loger ailleurs ; mais j'ai été les voir, et ils m'ont chargé de te dire bien des choses. — Les demoiselles Montaudry, qui étaient des plus agréables de notre bal, ne sont plus que de vieilles peaux bien brunes, bien ridées (3). »

La position stable et sédentaire dont Gilly jouissait enfin, après dix ans de luttes à travers l'Europe, lui avait permis d'installer auprès de lui sa jeune famille, qui ne devait pas tarder à s'accroître. Le 1er juillet 1802 il écrivait à son oncle Fabre, officier de santé à Remoulins : « C'est Zélia, qui est venue ce matin me dire qu'il y avait longtemps que *l'ongou* (4) ne lui avait pas écrit, et qu'il fallait lui écrire. Elle va et reste à l'école tout le jour. Polydore parle comme un perroquet et court comme un lapin. »

Le 14 juillet 1802, à midi précis, au moment où Gilly, à la tête de ses troupes, célébrait la fête nationale, Mme Gilly mettait au monde son second fils Louis Hector Amédée, qui fut, plus tard, successivement receveur des finances à Sainte-Affrique, à Sisteron et enfin à Pontarlier, où il est mort le 10 juillet 1870 (5).

Mais à cette joie de famille ne devait pas tarder à succéder un deuil. Au moment où son second fils voyait le jour, le fils aîné du général tombait malade, et après bien des alternatives et des espérances caressées et trompées, le jeune Polydore espirait dans les bras de sa mère, le 26 août suivant.

---

(1) Lettre de Gilly à Fabre du 25 juillet 1802.

(2) L'ancien maître d'hôtel chez qui Gilly et Fabre avaient pris pension en 1792.

(3) Lettre de Gilly à Fabre du 18 mai 1802.

(4) « *Le petit oncle.* »

(5) M. Amédée Gilly a laissé un fils, M. Laurent Gilly, et une fille Marie, qui a épousé M. Pillon, vérificateur de l'enregistrement et des domaines.

Digitized by Google

***

Pour réveiller l'émulation qui aurait pu s'affaiblir au milieu des années relativement pacifiques, qui venaient de succéder aux luttes gigantesques de la Révolution, le Premier Consul avait cru devoir recourir à un moyen factice, en instituant une récompense à la fois militaire et civile, la *Légion d'honneur*, dont la création avait eu lieu le 19 mai 1802.

Les nombreux services rendus par Gilly dans les armées, depuis dix ans, le désignaient naturellement pour faire partie de cette milice glorieuse. Le 12 décembre 1803, il était nommé *légionnaire* (1), correspondant aujourd'hui au grade de *chevalier*.

Le 15 juin de l'année suivante, il était nommé *commandant* et plus tard enfin, le 30 juin 1811, il parvenait au titre suprême de *grand-officier* de la Légion-d'honneur (2).

Pendant son séjour à Carcassonne, Gilly tenta plusieurs fois d'obtenir son changement, pour revenir dans la 9e division militaire, auprès des siens et de ses intérêts privés; mais ses efforts ne réussirent point, et il dut rester à la tête de la 10e division, jusqu'au mois de septembre de l'année 1805, où il fut incorporé à l'armée d'Italie. Grâce à sa correspondance de cette époque, que nous avons entre les mains, il nous sera permis de le suivre, pour ainsi dire pas à pas, durant cette période de trois années.

Les 7 septembre 1802 et 14 février 1804, il écrit à Fabre:

« J'attends avec impatience la fin du mois pour savoir si je serai changé de destination, et je me propose d'aller passer quelques jours à Remoulins, aussitôt que j'en serai instruit (3).

« Quant à mon changement dans le Gard, un nouvel inci-

---

(1) Dans l'organisation primitive, la *Légion-d'honneur* se composait de seize cohortes, correspondant à seize divisions départementales de la France. Les grades étaient alors: *légionnaire, officier, commandant* et *grand-officier*.

(2) Gilly fut aussi fait chevalier de la *Couronne de fer*, le 25 avril 1809, et chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet 1814.

(3) Lettre datée de Carcassonne le 7 septembre 1802.

Digitized by Google

dent me force à retarder ma demande ; mais, du reste, je suis bien déterminé à y passer. Le préfet prendra le parti qu'il voudra : la bonne harmonie, de bon cœur, s'il la veut, ou la guerre à outrance : je ne la redoute pas. Je puis te dire à toy, — *mais pour toy seul*, — ce qui me force à ce retard : J'avais recommandé ma demande de passer dans le Gard, à une personne en très grande autorité, et surtout en grand crédit, auprès du Premier Consul (1). Cette personne, en parlant de moi à Bonaparte, pour cet objet, l'ayant trouvé favorablement disposé en ma faveur, lui fit l'ouverture de m'élever au grade de général-divisionnaire, ou de grand officier de la Légion-d'honneur. Le Premier Consul, ayant sans doute entendu qu'on lui demandait l'un et l'autre, répondit : « *L'un après l'autre. — Nous verrons, d'ici à quelques jours, s'il est possible de lui donner une division.* »

« Cette réponse ayant donné l'espérance de réussir à la personne qui prenait si généreusement mes intérêts, elle forma, quelques moments après, une demande positive de grade de divisionnaire ; et, en m'apprenant cela, elle me marque de suspendre toute demande de changement, jusques à ce que le Consul ait prononcé sur la première.

« Ainsi, j'attends avec patience, mais sans confiance, parce que la chose me paraît impossible, à présent que les armées sont organisées ; que toutes les divisions de l'inté-

---

(1) Ce protecteur de Gilly nous paraît être le consul Lebrun qui lui adressait, le 29 nivôse, an XI (19 janvier 1803), la lettre suivante :

« Le consul Lebrun
Au général Gilly jeune (*), à Remoulins,
9e division militaire.

« Le Premier Consul, citoyen général, connaît toute l'utilité et tout le désintéressement de vos services. S'il pouvait les oublier, soyez bien sûr que je les lui rappellerais avec tout l'intérêt que je dois à votre mérite et aux bontés que vous avez marquées à mes enfants.

« Recevez, je vous prie, les nouvelles assurances de mon attachement.

LEBRUN. »

(*) Il est à remarquer que, pendant toute sa carrière militaire, le général Gilly porta toujours la qualification de Gilly jeune, bien qu'il fut l'aîné de sa famille, pour se distinguer d'un autre général Gilly, plus ancien que lui, et qui fut mis en disponibilité sous le Directoire.

Digitized by Google

rieur sont occupées et que le nombre des officiers de tout grade, déterminé par un arrêté sur l'organisation des armées est au complet. Néanmoins j'ai dû me conformer à cet avis, et j'en attendrai un nouveau pour demander mon changement, que j'obtiendrai sans difficulté.

« Le préfet (1) craint tant de me voir arriver dans le Gard, qu'il a écrit au général Frégeville, pour le prier de me donner une autre destination, dans le cas que je fusse employé dans la 9e division. Il a reçu la réponse que méritait son impertinence (2).

« Du reste, il faut bien que Dubois soit renvoyé, puisque, à ce que l'on m'a assuré, il se trouve une grande quantité de faux certificats, signés par lui-même (3). »

Les prévisions de Gilly ne tardèrent point, en effet, à se réaliser : le 23 mai 1804, le préfet Dubois était remplacé par M. d'Alphonse, et Gilly écrivait à Fabre le lendemain :

« Tu dois être convaincu que j'avais raison, lorsque je te disais que le remplacement du Préfet serait plus tôt connu que sa destitution, si elle était résolue. En effet, le *Moniteur* d'hier nous a désigné son successeur, sans nous parler de lui. Le citoyen d'Alphonse, qui le remplace, est très-particulièrement connu de deux personnes d'ici, qui sont mes amis, et qui m'en font le plus grand éloge. Le citoyen Méric, membre actuel du Corps législatif, qui a été son collègue aux Anciens, ne tarit pas d'éloges sur son compte. Si tout le bien qu'il dit de lui est réel, comme je le crois, nous gagnerons beaucoup au change. »

***

Cependant les quatre années de calme relatif qu'on venait de traverser, de 1801 à 1805, ne s'étaient point écoulées sans amasser de sourdes tempêtes.

---

(1) Dubois (Jean-Baptiste) préfet du Gard, du 2 mars 1800 au moi de mai 1804, dont Gilly avait accueilli la nomination avec faveur, ne devait pas tarder à tromper les espérances que l'on avait conçues de lui. Convaincu de concussion et d'avoir délivré de faux certificats, pour exemption du service militaire, il fut révoqué au mois de mai 1804.

(2) Lettre datée de Carcassonne le 14 février 1804.

(3) Lettre datée de Carcassonne le 30 février 1804.

Digitized by Google

Le 13 mai 1803, la rupture de la paix d'Amiens était consommée ; et, à peine l'Angleterre avait-elle rappelé son ambassadeur, qu'elle saisissait douze cents navires sans défiance. Aux plaintes du Premier Consul, elle répondit que tel était son usage. Aussitôt tous les Anglais trouvés en France furent arrêtés comme ôtages, et les ports du continent fermés au commerce de l'Angleterre. Un projet de descente dans les îles Britanniques est organisé à Boulogne, mais il échoue fatalement en juillet 1805.

Pendant l'hiver de 1803 à 1804, une conspiration s'ourdit contre la personne du Premier Consul. Georges Cadoudal, Pichegru, de Rivière et les Polignac y entraînent Moreau ; le complot est découvert par la police. Le duc d'Enghien, accusé de complicité, est enlevé, le 15 mars, sur le territoire de Bade et fusillé le 21, à la suite d'une procédure inique. Georges, condamné à mort, subit sa peine ; Pichegru s'étrangle dans sa prison ; MM. de Rivière et de Polignac sont graciés ; et Moreau, condamné à deux ans de détention, demande l'exil.

Au moment du procès, Gilly écrivait : « Je n'ai encore rien reçu de Paris, pour ce qui m'est relatif ; je ne puis pas tarder à avoir une réponse, et il est très probable que je l'aurais déjà reçue, sans les évènements qui ont eu lieu à Paris et qui ont dû nécessairement déranger le Consul et les personnes qui l'approchent, de leur travail ordinaire.

« On dit que le général Souham, qui commandait la 20e division, à Limoges, a été arrêté. On dit aussi que deux évêques, que l'on ne désigne pas, le sont également, toujours pour la conspiration (1). »

A partir de ce moment, la République avait cessé de vivre et l'Empire allait lui succéder. Gilly écrivait le 30 avril 1804 : « M. Georget, l'ingénieur en chef de ce département, qui est à Paris, et à qui j'avais écrit pour presser l'expédition de mes lettres de service, me marque, en date du 12, que les changements qui vont s'opérer dans le gouvernement sont cause que tout est en stagnation dans les bureaux ; que rien ne s'y fait ; que le sacre de l'Empereur aura lieu le 14 juillet ; que le pape présidera lui-même à cette cérémo-

(1) Lettre datée de Carcassonne le 30 février 1804.

Digitized by Google

nie ; que les membres de la Légion-d'honneur, les archevêques, les évêques et les députations de tous les départements et de l'armée seront appelés à cette espèce de fédération, dont le but sera la prestation du serment de fidélité à Sa Majesté impériale. »

Mais le sacre de Napoléon fut retardé jusqu'au 4 décembre suivant.

Durant cet intervalle les Anglais continuaient à pousser leurs croisières sur les côtes de France, pour nous inquiéter.

« Il m'a été impossible encore de m'absenter, et je n'en vois pas même la possibilité, écrivait Gilly le 5 juillet. Quoique les Anglais ne puissent rien entreprendre de sérieux sur nos côtes, ils y ont de fortes croisières, qui exigent de la surveillance. Il y a une quinzaine qu'ils jetèrent trois à quatre cents hommes à terre dans l'intention d'attaquer le fort de La Nouvelle. Ils poussèrent leur attaque d'abord avec assez de vivacité, et ils s'approchèrent tellement des batteries, qu'ils étaient sous la volée du canon, qui ne pouvait pas les atteindre; mais la petite garnison étant sortie, il s'engagea une fusillade qui força les Anglais à se retirer. Ils revinrent la même nuit, présumant de surprendre le poste, mais sa vigilance fit échouer ce second projet. Depuis lors, ils se montrent presque journellement, mais ils restent au large. Le but de l'opération qu'ils ont tentée était sans doute de s'emparer de plusieurs bâtiments chargés de grain, dans le port de La Nouvelle, et destinés pour l'Espagne.

« Ce poste se trouvant dans le département, j'ai été forcé de m'y rendre, et cela ne me permet pas de m'absenter ; mais si mon frère est pressé, il se mariera au moins sans moy (1) ; ma femme pourra peut-être bien y aller : elle est encore incertaine. »

Le procès des conspirateurs s'était terminé le 10 juin. Moreau, condamné à un emprisonnement de deux ans, avait, sur sa demande, obtenu qu'elle fut changée en un exil perpétuel, et avait été dirigé vers les frontières espa-

---

(1) Jean-Etienne-Cyprien Gilly, frère cadet du général, épousa, en 1804, Jeanne-Colombe-Louise Basclet, d'Uzès, (V.ci-dessus la note 2 p. 39)

Digitized by Google

gnoles, sous la garde d'une escorte. Pendant la nuit du 30 juin 1804, il traversa la ville de Carcassonne, d'où Gilly écrivait le 5 juillet :

« Le général Moreau, escorté par plusieurs gendarmes et un officier supérieur de la garde impériale, est passé ici dans la nuit du 11 (30 juin) ; ses passeports étaient, dit-on, pour l'Espagne. Son épouse est passée le 14 (3 juillet), allant le joindre. Pendant dix heures de repos qu'elle a pris ici, la curiosité ou tout autre motif avait rassemblé, dans les cours ou dans les rues adjacentes de l'auberge où elle était logée, les deux tiers de la population de Carcassonne. Ses gens distribuèrent quelques exemplaires d'un mémoire imprimé, intitulé : *Justification du général Moreau*. Cet écrit ou le malheur où se trouvait cette jeune et jolie femme, intéressa tellement les spectateurs en sa faveur, que, lorsqu'elle sortit de son appartement, pour remonter en voiture, elle fut portée par la foule et applaudie jusques après son départ, qui eut lieu aux cris de : « *Vive Moreau !* »

Gilly écrivait encore, le 25 du même mois :

« Ma Zélia ayant les accès de fièvre depuis trois semaines, je partirai au premier jour de beau temps, — car il pleut à verse depuis huit jours, — pour la mener à Remoulins, où je compte que le changement d'air lui sera favorable. Je savais que le colonel Teste, ainsi que Pépin (1) étaient officiers de la Légion-d'honneur. J'ai aussi reçu, depuis quelques jours, l'avis de ma nomination au grade de *commandant* de ce corps, et nous ne tarderons pas longtemps à recevoir la décoration qui nous est affectée ; car les membres de la légion, qui se sont trouvés à Paris le 26 messidor, l'ont reçue. Ainsi nous voilà chevalier, grand-chevalier, commandeur, etc. »

Gilly n'assista point aux fêtes du couronnement ; il en donne les raisons dans sa lettre du 3 décembre 1804 : « Jusques à hier, dit-il, j'ai été dans l'incertitude si j'irais à Paris ou non ; mais enfin j'ai reçu un ordre qui est commun à tous les généraux en activité, qui leur défend de

(1) Le colonel Teste, plus tard général, originaire de Bagnols-sur-Cèze et oncle du futur ministre de Louis Philippe ; et le colonel Pépin, plus tard général aussi, originaire de Pont-St-Esprit.

Digitized by Google

sortir de leur résidence, jusques après les fêtes du couronnement. »

Bientôt le nouveau Charlemagne allait ceindre, à Milan, le 26 mai 1805, la Couronne-de-fer, et posait en principe la séparation de l'Italie et de l'Empire, sous la vice-royauté d'Eugène de Beauharnois.

Un instant on crut pouvoir espérer que Napoléon traverserait le midi de la France, en quittant l'Italie, et Gilly écrivait de Carcassonne, le 24 avril 1805 :

« On présume que l'Empereur passera ici à son retour d'Italie. Nous n'avons là-dessus que des données, et encore rien d'officiel ; cependant on fait à Toulouse, dit-on, de grands préparatifs pour sa réception. »

Le 24 mai suivant, il ajoute :

« Il est vrai que j'avais écrit à Cyprien que peut-être je serais forcé d'emprunter 3000 francs pour subvenir aux dépenses qu'allait m'occasionner le passage de l'empereur ; mais je ne serai pourtant pas dans ce cas là ; car, il y a déjà quelques jours que j'ai reçu mon nouvel uniforme ; et, avant-hier, j'envoyai 1884 fr. pour le payer. Il est vrai que je suis resté sans le sol, pour ainsi dire ; mais il m'est dû près de 4000 francs, qui me seront payés incessamment par le payeur de la guerre ; ainsi me voilà sur mon courant.

« J'ai reçu l'ordre du Ministre de me rendre à Montpellier, pour déposer dans l'affaire des faux-congés du Gard (1), qui, je ne sais par quelle circonstance, ni à la sollicitation de qui, a été renvoyée devant le tribunal-criminel spécial de l'Hérault. Ainsi, dès que la nouvelle cédule me sera notifiée, je partirai pour m'y rendre, et je profiterai de cette occasion pour aller passer quelques jours avec vous. »

***

Cependant Napoléon caressait toujours l'accomplissement de son projet de descente en Angleterre, pendant que les puissances continentales organisaient contre lui une coalition formidable. Mais l'expédition de Boulogne, préparée

(1) Voir ci-dessus la note (1) p. 56.

Digitized by Google

de longue main, avec tant de soin et de persévérance, ne devait pas tarder à subir un échec irréparable par l'irrésolution de l'amiral de Villeneuve, qui devait aboutir au désastre de Trafalgar (4 octobre 1805).

Trompé dans ses espérances sur l'Angleterre, Napoléon veut dissiper la troisième coalition ; il porte sa grande armée sur le Danube, et jette un corps d'armée en Vénétie.

Gilly qui, après avoir été attaché, en 1805, au collége électoral du Gard, conservait toujours l'espérance d'être appelé au commandement de la 9e division, reçoit tout-à-coup, le 13 septembre 1805, l'ordre de rejoindre l'armée d'Italie, sous les ordres de Masséna.

Pendant que Bonaparte triomphait à Ulm, les succès de Masséna n'étaient pas moins heureux en Italie. Après avoir passé l'Adige, le 17 Octobre, il attaquait, le 30 du même mois, les hauteurs de Caldiero, forçait l'archiduc Charles à la retraite, traversait le Frioul, occupait Trieste et franchissait les Alpes du Tyrol, laissant Gilly en Illyrie, d'où il écrivait de Monte-Falcone (1) le 25 novembre :

« J'ai reçu ta lettre.... mais déjà nous étions en mouvement ; et, depuis notre passage de l'Adige, qui eut lieu le 17 du mois dernier, nous n'avons pas cessé de marcher, jusques à hier matin, faisant, tous les jours, vingt et trente milles ; malgré la rapidité de cette marche, nous n'avons que rarement atteint l'arrière-garde du prince Charles, qui se retire à la course en Hongrie.

« Enfin, l'armée étant épuisée de fatigue, le maréchal général-en-chef l'a cantonnée sur la rive gauche de l'Ironzo et attendra, je crois, les ordres de S. M., pour la mettre de nouveau en mouvement. Charlot (2) sera bien accueilli par M. le maréchal, qui aime beaucoup son frère, qui s'est distingué à la bataille de Caldiero, et pour qui il a même, je crois, demandé de l'avancement ; cela n'empêchera pas que si je puis lui être bon à quelque chose, je ne le fasse avec le plus grand plaisir.

« Je ne te parle pas du résultat de la guerre, puisque, à présent, les papiers publics te les auront appris. Nous savons ici

(1) Monte-Falcone, ville d'Illyrie à 17 k. S.-S.-O de Goritz.

(2) Charles Fabre, jeune soldat originaire de Remoulins et parent d'Alexandre Fabre.

Digitized by Google

que notre Empereur est à Vienne depuis le 13 novembre ; des personnes de Trieste, à qui j'ai parlé, et qui ont été témoins de son entrée, disent qu'elle a eu lieu sans faste, d'une manière militaire et très imposante. On croit généralement que nous aurons la paix incessamment ; tout le monde ici est de cet avis, et il le faut bien. »

Un coup terrible était pourtant encore nécessaire pour l'assurer : on connaît l'issue de cette foudroyante campagne, qui se termine à Austerlitz, le 2 décembre, par l'écrasement des Austro-Russes et la paix de Presbourg.

A la suite des évènements qui venaient de se produire, l'armée française d'occupation prit ses dispositions pour passer l'hiver dans le pays.

Le 4 février 1806, Gilly écrivait de Cormons, en Illyrie : « Je pars demain d'ici avec le régiment, pour me rendre à Pola, en Istrie, chef-lieu de la première subdivision de cette province, au commandement civil et militaire de laquelle j'ai été nommé par le vice-roy. Si le séjour de ce pays-là me paraît convenable, mon projet est de partir dans le mois de mars, pour y retourner, en avril ou en may, avec ma famille. Dans le cas contraire, je solliciterai mon retour en France, dans une division de l'intérieur ; et, comme personne n'en veut, je n'aurai pas de peine à l'obtenir. Ainsi, comme qu'il en soit, je ne crois pas que le mois de mars se passe, sans que j'arrive à Remoulins. »

Au mois de juin suivant, Mme Gilly venait, avec ses enfants, rejoindre son mari ; et le général écrivait à son oncle, le 15 juillet, de Zara, en Dalmatie :

« Vous avez dû recevoir deux lettres de ma femme, pendant sa route, et une de moy, de Cherso (1), depuis son arrivée.... J'ai quitté ma femme et mes enfants tous en bonne santé, à Cherso, avant hier matin. Les Monténégrins, peuple qui habite les confins de la Dalmatie à la Turquie, avaient pris les armes contre nos troupes, et avaient cerné, dans une position fâcheuse, le général Lauriston, aide-de-camp de l'Empereur, avec deux régiments ; le 5e, commandé par M. Teste, de Bagnols, en était un. Je reçus l'ordre du vice-roy de marcher avec six bataillons et de l'artillerie

(1) Cherso, ville capitale de l'île du même nom, dans l'Adriatique à 3 kil. de la côte d'Istrie.

Digitized by Google

pour renforcer le corps d'armée du général Molitor, qui avait marché au secours du premier. Je m'embarquai donc, à Cherso, avec une troupe ; et, hier soir, je suis arrivé ici, d'où je vais continuer ma route toujours par mer. Néanmoins, j'apprends ici que les Monténégrins ont été défaits par nos troupes et entièrement dispersés ; ainsi, j'arriverai trop tard. Cependant je dois continuer ma route, à moins qu'un contre-ordre ne vienne m'arrêter ; d'après cela, je ne compte pas revoir ma femme avant quinze jours ; mais je suis tranquille: elle est parfaitement à Cherso, sous tous les rapports.....

« Cyprien est avec moy et se porte bien. »

Le 15 septembre 1806, il écrivait encore à son oncle:

« Mes deux enfants viennent d'avoir la fièvre scarlatine; ils en sont parfaitement rétablis, l'un et l'autre, et vous font mille amitiés, ainsi que ma femme, qui jouit d'une très bonne santé. Il est probable qu'après la ratification de la paix, entre la France et la Russie, nous ne serons pas pour longtemps ici, et que nous retournerons bientôt en France; surtout, je le désire....

« Zélia vous dit: *Bonjour*, si c'est jour ; *Bonsoir*, si c'est tard. »

***

Les menées de la Prusse avaient prolongé l'occupation française. La cour de Berlin, ranimant la coalition, avait poussé le cri de guerre. L'armée prussienne ne s'était point encore rencontrée sur les champs de bataille avec les armées françaises, et l'Autriche et la Russie fondaient sur elle de grandes espérances qui ne se réalisèrent pas.

Napoléon, comprenant que la Prusse n'est qu'une avant garde, prépare avec un soin égal l'attaque et la défense. Il forme en Hollande une armée qui donne la main à Brune, Mortier et Kellermann, échelonnés de Boulogne au Rhin.

En Bavière, un corps national borde l'Inn ; en Dalmatie, Raguse est enlevée, malgré les Monténégrins, et Marmont s'établit à Zara. En Italie, quarante mille hommes gardent les places de Lombardie, pendant que Masséna, après avoir comprimé une révolte dans les Calabres, est prêt à courir sur l'Adige. Le mouvement des armées françaises com-

Digitized by Google

mence le 8 octobre 1806 ; le surlendemain, l'ennemi est tourné, six jours après, le 14 octobre, l'armée prussienne est écrasée dans les plaines d'Iéna, et, le 25 du même mois, Davout entre triomphant dans Berlin.

L'écrasement de la Prusse n'avait cependant pas terminé la guerre : les Russes, entrant en lutte, soutiennent les hostilités avec énergie. La sanglante bataille d'Eylau neutralise pour quelque temps leurs efforts, et la victoire de Friedland (14 juin 1807) les oblige enfin à demander la paix, signée à Tilsitt le 7 juillet suivant.

Gilly avait pris part, avec une grande distinction, aux campagnes de la grande armée des années 1807 et 1808. La campagne d'Autriche de 1809 devait lui fournir de nouvelles occasions de se signaler. Au mois de février de cette année, il était à Hanovre, avec le titre de commandant de la 3e division d'infanterie de l'armée du Rhin.

Napoléon instruit, le 12 avril, de la reprise des hostilités, arrivait à Strasbourg le 14, et le 17 à Donauwerth, où il arrêtait ses dernières dispositions. Le major-général Berthier était alors à Augsbourg avec le gros de l'armée, et le maréchal Davout occupait Ratisbonne. Le lendemain 18, Masséna recevait l'ordre de quitter Augsbourg.

Pour se concentrer autour de Ratisbonne, Davout avait eu à vaincre bien des difficultés. La division Friant, dont Gilly faisait partie, s'était trouvée un instant aux prises, entre Bayreuth et Amberg, avec cinquante mille autrichiens, qu'elle avait contenus. Il fallait donc, au maréchal Davout, toute la journée du 18, pour achever le ralliement de la division Friant et porter ses troupes sur la droite du Danube, pendant que la division Morand, continuant de rester en bataille sous les murs de Ratisbonne, contiendrait les Autrichiens et couvrirait le passage du fleuve.

Le 18 au soir, la division Friant rejoignait le corps d'armée de Davout ; et, le 19, au point du jour, les quatre colonnes de l'armée s'ébranlèrent, en suivant les deux bords du Danube ; les deux colonnes d'infanterie, l'une à gauche, composée des divisions Gudin et Friant, l'autre à droite, composée des divisions Morand et Saint-Hilaire.

Le moment arriva où, le général St-Hilaire, traversant Tengen (1) avec sa division, aperçut en face de lui, à la

(1) Tengen ou Thann suivant quelques historiens.

Digitized by Google

lisière des bois, les masses autrichiennes. Pendant que le combat s'établissait sur ce point, le général Friant, ralenti dans sa marche par les mauvais chemins, avait, à son tour, débouché à gauche, sur Saalhaupt, entre midi et une heure ; et, entendant un feu violent vers Tengen, s'était hâté de venir prendre position à la gauche de la division Saint-Hilaire, avec l'intention de la soutenir. Dans ce but, il fit avancer le 15e léger et le 48e de ligne, sous les ordres du général Gilly, pour pénétrer dans les bois et dégager le flanc de la division Saint-Hilaire.

Nous laissons ici la parole à M. Thiers.

« A peine à portée du feu, dit-il, le général Gilly voulut faire évacuer les bois à la gauche de la division Saint-Hilaire. Le chef de bataillon Sarraire y pénétra avec quatre compagnies du 15e et en délogea les Autrichiens. Le 15e et le 48e prirent ainsi position sur le flanc de la division Saint-Hilaire, et on fit sortir des régiments toutes les compagnies de voltigeurs, qui se mirent à échanger, avec les tirailleurs autrichiens, un feu épouvantable.

« Tandis que ces mouvements s'opéraient sur les ailes de la division Saint-Hilaire, le combat, sur le front de la division elle-même, avait plusieurs fois changé de face. Le 33e à droite, le 57e à gauche du fer à cheval, au fond duquel on voyait la ferme de Roith, avaient perdu beaucoup de monde, et épuisé leurs munitions, qu'il n'était pas facile de renouveler, les transports de l'artillerie n'étant pas encore arrivés. Le général Saint-Hilaire fit remplacer en ligne le 33e par le 72e, le 57e par le 105e, et le feu recommença dès lors avec une extrême violence. Le prince de Hohenzollern porta en avant les régiments de Manfredini et Wurzbourg, conduits par le prince Louis de Liechtenstein. Les régiments firent, pour déboucher par les extrémités du fer à cheval, dont les Français occupaient le milieu, des efforts inouïs. Tous les chefs furent blessés dans ces tentatives. Le maréchal Davout, revenu à la division Saint-Hilaire, s'était placé au centre, avec un bataillon du 33e, et se jetait sur tout ce qui essayait de déboucher par les extrémités, ramassant des prisonniers à chaque nouvelle pointe des Autrichiens.

« Les généraux ennemis voulurent alors faire un effort sur la gauche de Saint-Hilaire. vers le point de jonction

Digitized by Google

avec la division Friant. Le prince Louis de Liechteinstein, se mettant à la tête du régiment de Wurzbourg et saisissant un drapeau, déboucha en colonne, marchant droit aux Français. Le général Gilly, avec les grenadiers du 15e et un bataillon du 111e se porta à la rencontre du prince Louis, l'attaqua à la baïonnette et le repoussa. Le prince revint à la charge, reçut plusieurs coups de feu, et fut mis hors de combat. Les Autrichiens furent ramenés sur le front de la division Saint-Hilaire; le prince Hohenzollern essaya un nouvel effort; mais notre artillerie, arrivée en ce moment, accabla les Autrichiens de mitraille et parvint à les contenir. Le 10e léger, chargeant alors à la baïonnette, pénétra dans les bois qui se dessinaient en cercle devant nous, poussa les Autrichiens sur Hausen et les obligea à s'y replier. Notre ligne tout-entière appuya ce mouvement, et les Autrichiens allaient être jetés sur Hausen, quand le prince Maurice de Liechtenstein, à la tête du régiment de Kaunitz, arrêta la poursuite furieuse des Français. Ce prince fut blessé en sauvant son corps d'armée.

« La journée tendait vers sa fin, et, au milieu de la confusion de cette rencontre, les Français, pas plus que les Autrichiens, ne voulaient s'engager tout-à-fait. Le maréchal Davout, à qui il suffisait d'avoir accompli sa mission, en gagnant sain et sauf les environs d'Abensberg, et qui avait déjà sa droite, formée par les divisions Gudin et Morand, arrivée au rendez-vous, et sa gauche, formée par Saint-Hilaire et Friant, maîtresse du champ de bataille de Tengen, se contenta d'y coucher en vainqueur, attendant, pour les mouvements ultérieurs, les ordres de Napoléon (1). »

Cette journée fut fort sanglante : la division Friant perdit 300 hommes et la division Saint-Hilaire 1700, dans le combat de Tengen, où les Autrichiens avaient perdu 4500 hommes.

Le lendemain 20 avril, les divisions Friant et Saint-Hilaire durent prendre un repos indispensable, après tant de fatigues, pendant que la lutte continuait sur Abensberg, contre la gauche autrichienne, culbutée le surlendemain 21 à Landshut, où la division Friant perdit encore 1100 hommes.

---

(1) A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. X, livre XXXIV, p. 135-138.

Digitized by Google

Concentrant alors toutes ses forces, Napoléon se porte vers le nord et livre, le 22 avril, la bataille décisive d'Eckmühl, à laquelle prirent une part glorieuse les divisions Friant et Saint-Hilaire, fort réduites déjà par les combats du 19 et du 21. Cette journée du 22 nous coûta encore 2500 hommes appartenant, pour la plupart, aux divisions Friant et Saint-Hilaire, lesquelles, par leur brillante conduite, durant ces quatre jours, valurent à leur chef, l'intrépide Davout, le glorieux titre, si justement acquis, de prince d'Eckmülh.

Le lendemain 23 avril, Ratisbonne était enlevée d'assaut; et Gilly à la tête de la division Gudin, qu'il commandait en l'absence du titulaire, donnait encore, dans cette circonstance, des preuves de la plus rare valeur, en récompense desquelles il était nommé, le 25 du même mois, chevalier de la Couronne-de-Fer; et, le 12 mai suivant, Napoléon, poursuivant sa marche victorieuse, entrait dans Vienne en vainqueur.

***

Cependant la campagne était loin d'être terminée. Le prince Charles, établi en face de Vienne, menace de passer le Danube. Napoléon le prévient, couvre de ponts quatre bras du fleuve, en aval de Vienne, et débouche, le 21 mai, entre Aspern et Essling. Attaqué avant d'avoir réuni toutes ses forces, il résiste victorieusement jusqu'à la nuit. Masséna reprend trois fois Aspern et déploie une admirable fermeté.

La bataille recommence le 22, de grand matin, et déjà le centre ennemi plie, lorsqu'une crue subite du fleuve rompt les ponts de la rive droite et coupe le passage à Davout, qui devait déboucher par Essling, avec ses deux divisions Friant et Gudin. Davout rentre dans Vienne qu'il promet de garder; mais les munitions manquent aux combattants, les caissons de l'artillerie n'ayant pu traverser le Danube.

Napoléon, ajournant la lutte définitive, se concentre dans l'île de Lobau, qu'il approvisionne et fortifie.

Lannes et Saint-Hilaire avaient succombé sur le champ de bataille d'Essling. A la suite de ces deux journée sanglantes et indécises, et lorsqu'un mois de repos et la jonction

Digitized by Google

d'Eugène Beauharnais, vainqueur à Raab le 14 juin, eurent reparé les pertes de la Grande armée, Napoléon se décida à attaquer de nouveau le prince Charles. Sans essayer de forcer les lignes dont l'ennemi s'est couvert, d'Aspern à Essling, il jette des ponts à l'extrémité orientale de l'île de Lobau ; et, pendant la nuit du 4 au 5 juillet, l'armée française accomplit son passage sous la foudre, les éclairs et les torrents de pluie d'un orage épouvantable.

Quand, vers quatre heures du matin, le jour vint éclairer les bords du fleuve, l'orage avait cessé, et le soleil levant éclairait la plaine de Wagram où allait se décider le sort des deux armées.

L'Archiduc, formé en bataille pendant la nuit, prend l'offensive à la pointe du jour ; il cherche à nous séparer du Danube pendant que nous nous efforçons de l'y acculer. Les deux généraux tentent mutuellement de forcer leur gauche. La valeur de Masséna, qui défend les têtes de pont ; le succès d'une canonnade au centre, donnent à Davout le temps de déboucher. Ses soldats, trouvant sur leur chemin le village de Rutzendorf, l'enlèvent à la baïonnette, débordent et rabattent l'ennemi au delà de Wagram.

La journée du 5 juillet s'est cependant écoulée sans amener de résultat décisif ; la lutte reprend le lendemain à quatre heures du matin. La victoire, pendant quelques heures indécises, se déclare enfin pour nous, grâce aux habiles manœuvres du maréchal Davout : la confiance que Napoléon a mise en lui est ici, comme toujours, pleinement justifiée. Davout prépare le passage du ruisseau le Russbach, sur notre extrême droite, en faisant balayer ses rives par la cavalerie des généraux Montbrun et Grouchy.

Les divisions Morand et Friant franchissent ce ruisseau, à la suite des cavaliers ; et, le moment d'attaquer étant venu, ces braves troupes gravissent le revers de la position de Neusiedel avec une rare intrépidité. Morand, placé à l'extrême droite, s'avance le premier, parceque la pente, plus douce de son côté, offre un accès plus facile.

Friant, placé entre Morand et Neusiedel, attend que, Morand ait gagné du terrain sur l'extrémité de la ligne ennemie, pour attaquer la hauteur à son tour. Il se borne, pour le moment, à un violent feu d'artillerie, qu'il soutient avec soixantes pièces détachées de plusieurs divisions.

Digitized by Google

Morand, secondé, à gauche, par cette canonnade; à droite, par les charges de cavalerie de Montbrun, gravit froidement le terrain qui s'élève devant lui. Le prince de Rosenberg, pour faire face à cette attaque de flanc, replie sa ligne en arrière. La mousqueterie de toute cette partie de la ligne autrichienne n'arrête point Morand. Il continue à monter sous un feu plongeant, et aborde ensuite l'ennemi en colonne d'attaque. Rosemberg dirige alors un effort sur la gauche de Morand, formée par le 17e régiment de ligne, et l'oblige un instant à céder. A cette vue, Friant envoie au secours du 17e la brigade Gilly, composée du 15e léger et du 33e de ligne lesquels s'élancent à la baïonnette sur la hauteur, et refoulent les troupes de Rosemberg (1). Dans cette attaque, Gilly est atteint par un frôlement de boulet, qui lui meurtrit le bras gauche (2).

Bientôt les autres divisions de Davout entrent en lutte, pendant que Morand et Friant poursuivent les troupes de Rosenberg, l'épée dans les reins, et soudain on voit le corps entier du prince d'Eckmühl ne plus former qu'une longue ligne oblique, qui balaye, dans toute son étendue, le plateau de Wagram.

Sur un front de trois ou quatre lieues, l'armée autrichienne, ne pouvant plus tenir nulle part, se retire, battant en retraite. Poursuivi, atteint à Hollabrünn, Schœngraben, Znaïm, le 11 juillet, l'archiduc demande un armistice, et la paix est enfin signée à Schœnbrünn, le 14 octobre suivant.

La brillante conduite de Gilly, pendant cette rude campagne, ne devait pas tarder à lui valoir une récompense méritée. Le 16 août 1809, Napoléon le nommait au grade de général de division ; et, le 9 septembre suivant, Mme Gilly établie à Strasbourg, d'où elle avait suivi avec anxiété les sanglants combats auxquels son mari avait pris une part si glorieuse, donnait le jour à son troisième fils Albert-Hector-Ernest, aujourd'hui juge de paix à Remoulins.

---

(1) A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. X, liv. XXXV, p. 469.

(2) Après la bataille, les chirurgiens jugèrent l'amputation du bras indispensable, mais Gilly s'y refusa et il fit bien, car il ne tarda pas à guérir.

Digitized by Google

Pendant que ces évènements s'accomplissaient, l'Angleterre avait envahi le nord de l'empire allemand ; mais son armée, après avoir occupé Flessingue et l'île de Walcheren, au mois d'août, dut en repartir honteusement décimée par les fièvres, avant la fin de l'année ; et, le 11 mars 1810, l'Empereur confiait à Gilly le commandement général des îles de la Zélande, où il établissait sa résidence à Flessingue.

Le nouveau gouverneur remplit avec une rare intelligence ces fonctions délicates, et sut y déployer, à l'occasion du blocus continental, des qualités organisatrices et administratives qui lui valurent, le 30 juin 1811, le cordon de grand-officier de la Légion-d'honneur.

Bien qu'à cette époque les généraux de brigade, en atteignant ce grade, devinssent *ipso-facto*, barons, et les généraux de division, comtes de l'Empire (1), le décret qui conférait à Gilly le titre de baron ne fut rendu qu'en janvier 1814, alors qu'il aurait pu, depuis cinq ans, prendre celui de comte.

Gilly occupa le poste de gouverneur de la Zélande pendant les quatre années qui suivirent la campagne d'Autriche, à laquelle il avait pris une si large part. Durant cet intervalle, de grands évènements s'accomplissaient, qui allaient entraîner la fortune de Napoléon sur un déclin aussi imprévu que rapide.

Le Czar n'avait pas tardé, en avril 1812, à rompre avec la France ses relations diplomatiques. Le 24 juin, Napoléon passe le Niémen et arrive, le 14 septembre, en vue de Moscou, où l'attendaient tant de désastres.

Bientôt commence la fatale retraite dans laquelle l'hiver semble se faire l'allié des Russes ; les soldats tombent de faim et de froid, pour ne plus se relever.

> On pouvait, à des plis qui soulevaient la neige,
> Voir que des régiments s'étaient endormis là (2).

(1) Il est à remarquer que Napoléon ne conféra jamais à personne le titre de marquis, comme rappelant trop l'ancien régime.

(2) V. HUGO, *Les Châtiments*, L'Expiation.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'armée atteignit la Bérésina, dont la traversée coûta la vie à vingt mille hommes.

Alors Napoléon laisse à Murat les débris de la Grande armée, et court à Paris préparer une nouvelle lutte, pour arrêter la coalition sur l'Elbe. Mais l'heure des trahisons approche.

Après avoir remporté à Leipzig, sur les alliés épouvantés, une sanglante victoire, Napoléon veut, par un coup d'audace, se porter sur Berlin pour ramener la coalition en arrière, mais les maréchaux s'y refusent. La seconde bataille livrée devant Leipsig nous réduit à la défensive, par suite de la défection soudaine des Saxons. Napoléon revient fugitif à Saint-Cloud, le 19 novembre 1813.

Cependant les évènements se pressent avec une effrayante rapidité. Un million d'ennemis se prépare à franchir nos frontières du Rhin et des Alpes, et nous n'avons à lui opposer que deux cent mille combattants.

Bientôt, commence en plein hiver, cette étonnante campagne de France, dans laquelle le génie militaire de Napoléon semble s'être surpassé. Il confie le Midi à Soult, Suchet et Eugène ; la Belgique à Maison ; Anvers à Carnot ; pendant qu'il lui-même luttera au cœur de la France, contre Blücher et Schwarzberg.

Il bat les Russes à Saint-Dizier, les Prussiens et les Russes à Brienne ; culbute l'armée de Silésie à Montmirail, à Champaubert, et une partie de la grande-armée des Alliés à Montereau. « Il fait tête partout, va et revient sur ses pas repousse les colonnes dont il est entouré. »

Napoléon avait ordonné au général Maison de prendre à Lille, à Valenciennes, à Mons, et dans toutes les forteresses de la Belgique, les soldats qui, pendant quelques jours ne seraient pas indispensables pour garder les murailles, et d'en former une petite armée de secours. Il avait prescrit à Carnot, qui tenait les Anglais en échec devant Anvers, d'envoyer six mille de ses meilleurs soldats au général Maison. Il avait en même temps enjoint au général Merle de sortir de Maëstricht et des places de la Meuse ; aux généraux Durutte et Morand, de sortir de Metz et de Mayence, comptant ainsi tirer des places fortes, depuis Anvers jusqu'à Mayence, environ cinquante mille hommes.

Gilly, se conformant aux vues de Napoléon et ralliant

Digitized by Google

ses opérations à celles du général Maison, pour favoriser la sortie des troupes d'Anvers, tentée par Carnot, quitte Flessingue, descend à Bruges, avec les garnisons d'Ostende, de Dunkerque et de Niewport, dissipe un corps de cavalerie ennemie, frappe la ville d'une contribution de cent mille francs, et enlève le maire et l'intendant que l'ennemi venait d'y installer.

Si tous les généraux qui se trouvaient en dehors de la grande armée a liée eussent montré la même intelligence et la même décision que Gilly, en manœuvrant sur les derrières de cette armée, nul doute qu'il n'en fût résulté une diversion heureuse en faveur de Napoléon ; mais la lassitude des uns, la défection des autres, empêchèrent toute action énergique, tout élan généreux et efficace.

Un instant, Blücher acculé entre l'Aisne et la Marne, fut sur le point d'y être étouffé. Mais le pont de Soissons, livré par un faible officier, lui ouvrit passage et le sauva d'un écrasement certain.

A partir de ce moment, et malgré d'héroïques résistances entremêlées de défaillances honteuses, les derniers efforts échouèrent; et, le 31 mars 1814, les Tartares pénétrèrent dans Paris.

Le 5 avril, Napoléon signait son abdication et, le 20 du même mois, il partait pour l'île d'Elbe.

(La suite au prochain Bulletin.)

Digitized by Google

INSCRIPTIONS AVIGNONAISES

A ROME & EN ITALIE

PAR

M. A. CANRON, membre non résidant

(Suite et Fin)

VI

Dans le Sud de l'Italie

Au sortir de la ville de Rome, transportons-nous en Sicile.

J'ai dit, à propos des bustes de St-Pierre et de St-Paul, dont le bienheureux Urbain V enrichit le trésor de l'archibasilique de Latran, que ces deux reliquaires sont l'ouvrage d'un artiste siennois Jean Bartoli, établi à Avignon, au XIV^e^ siècle. Il y a à Catane deux autres œuvres non moins remarquables du même orfèvre : ce sont la statue de sainte Agathe et la châsse de ses reliques. Voici ce que, le 24 août 1877, m'écrivait, à ce sujet, M. le chanoine Castorina, bibliothécaire de l'Université de cette ville.

« Notre évêque Martial, se trouvant à Avignon auprès du

Digitized by Google

« Pape Grégoire XI vers 1370, commanda à deux ouvriers, « habiles ciseleurs sur argent de votre pays, la statue si « renommée de ma concitoyenne sainte Agathe, ainsi que la « châsse admirable et l'écrin non moins beau qui contiennent « ses reliques. Surpris chez vous par la mort, Martial ne put « lui-même apporter ces chefs-d'œuvre à Catane ; mais, en « 1377, son successeur Elie se chargea de ce soin, et il fit « graver sur la base du reliquaire cette inscription presque « barbare qui révèle le nom de ces deux fameux artistes, leur « patrie et la date de leur travail : »

VIRGINIS ISTUD CORPUS AGATHAE SUB NOMINE CAPTUM
MARTIALIS FUERAT, QUO TEMPORE PRAESUL IN URBE
CATANIA, CUI PASTOR SUCCESSIT HELIAS
AMBOS LEMOVICUM CLARE PRODUXERAT ARDOR
ARTIFICIS MANUS HANC FABRICAVIT ARTE JOANNES
BARTHOLUS ET GENITOR CELEBRIS CUI PATRIA SENA
MILLE TER ET CENTUM POST PARTUM VIRGINIS ALMUM
ET DECIES SEPTEM SEXTOQUE FLUENTIBUS ANNIS.

Cette particularité est assez intéressante pour l'histoire de l'art dans notre ville. Nous avons, du reste, sous la main, dans les collections du Musée Calvet, des œuvres remarquables de ciseleurs Avignonais du XIV^e^ siècle, notamment une croix processionnelle que je découvris, en 1857, dans la sacristie de l'Eglise paroissiale de Graveson (B. du Rh.). Un de mes concitoyens, M. Louis Gayet, entrepreneur de bâtiments, possède un reliquaire gothique de St-Sébastien qui est d'un riche et beau travail et qui ornait la chapelle du Vice-légat au palais Apostolique.

De la Sicile nous sommes appelés à la Basilique métropolitaine de Naples.

Là, nous voyons deux tombeaux cardinalices, l'un d'Octavien Acquaviva d'Aragona, l'autre d'Annibal di Bozzuto.

Celui-ci fut archevêque d'Avignon, de l'année 1552 à l'année 1560 ; mais il ne parut jamais dans notre ville qu'il administra de loin par un vicaire général, Pierre de Bisquières, évêque de Nicopoli.

Voici la notice que M^gr^ di San-Felice, archevêque de Naples, a bien voulu m'envoyer sur ce Prélat, le 31 août 1877. Je traduis mot pour mot la lettre de l'éminent prélat ; elle me paraît d'autant plus intéressante que les annales de notre

Digitized by Google

Eglise sont moins explicites sur le compte de Mgr di Bozzuto :

« La famille Bozzuto, m'écrit sa Grandeur, était une des « branches de la famille Capece ; ce qui fait qu'on l'appelait « généralement Capece-Bozzuto. Elle est éteinte depuis long- « temps. Sa chapelle se trouvait autrefois dans notre église « métropolitaine, à côté de la tribune, qui est vers le maître- « autel ; elle n'existe plus : un de mes prédécesseurs, le cardi- « nal Spinelli, la fit disparaître pour agrandir et décorer cette « tribune.

« Annibal Capece-Bozzuto naquit, le 2 mai 1525, et s'adonna « d'abord à l'étude du droit. Dès le bas âge, il donna des mar- « ques d'une grande perspicacité et d'un solide jugement. Il « fut député par ses concitoyens avec plusieurs jeunes patri- « ciens auprès du Vice-Roi, Don Pedro de Tolède, pour le « dissuader d'établir à Naples le Tribunal de l'Inquisition sur « le modèle de celui d'Espagne et lui déclarer qu'une pareille « institution était un véritable outrage à une ville aussi catho- « lique. Et comme le refus du Vice-Roi exaspéra le peuple « napolitain, au point de lui faire lever l'étendard de la révolte, « Annibal di Bozzuto dut entreprendre le voyage d'Espagne « pour implorer la clémence de l'empereur Charles-Quint « en faveur de ses concitoyens et la grâce des plus compromis « d'entre eux qui avaient été exilés.

« En revenant avec eux en Italie, il s'arrêta à Rome, où le « pape Paul III l'accueillit avec une faveur marquée, le fit « protonotaire apostolique et le chargea, à titre de prolégat, du « gouvernement de Bologne. A la mort de ce Pontife, il fut, « par son successeur Jules III, nommé à l'Archevêché d'Avignon « en 1553 ; mais ne pouvant se rendre au lieu de sa résidence, « il obtint du Pontife de faire administrer son diocèse par un « vicaire. Pendant les deux élections pontificales qui se succé- « dèrent si promptement en 1555, par suite de la mort de « Jules III et de Marcel II, notre Annibal fut choisi par le « Sacré-Collége pour gouverneur du quartier du Borgo et de « la Basilique Vaticane et pour gardien du conclave. Paul IV « l'eut en singulière estime ; il se servit de ses conseils dans « les affaires les plus importantes de l'Eglise catholique, et il le « fit successivement clerc de la Chambre Apostolique, réfé- « rendaire de l'une et l'autre signature et majordome du Sa- « cré Palais. Enfin, le 12 mars 1565, Pie IV l'éleva au car- « dinalat et lui assigna le titre presbytéral de St-Silvestre.

Digitized by Google

« Mais il ne jouit pas longtemps de la pourpre. Revenu à « Naples pour y refaire sa santé, il y mourut de la pierre, le « 6 octobre de la même année. Son corps fut inhumé dans « la chapelle de sa famille dont j'ai parlé plus haut. On lui « éleva un mausolée en marbre au-dessus duquel il était « représenté à genoux devant un crucifix.

On lisait sur ce monument l'épitaphe suivante :

HANNIBAL BOZZUTUS PATRITIUS NEAPOLITANUS
EX FAMILIA ANNOS ANTE CCCCX CARDINALITIA
ORATOR AD CAROLUM V CAES. AUG. ANNO AETATIS SUAE XXV
SUMMIS DE REBUS A PATRIA MISSUS
BONON. PROLEGATUS A PAULO III PONT. MAX. PRAEPOSITUS
ARCHIEPISCOPATU AVENIONENSI A JULIO III DECORATUS
BIS VACUA SEDE, PRIMUM JULII III, DEINDE MARCELLI II
CUI CARUS IN PRIMIS FUIT
VATICANO ET CONCLAVI PRAEFECTUS
RERUM OMNIUM MAXIMARUM
DELIGENDORUMQ. UNIVERSAE DITIONIS ECCLESIASTICAE
MAGISTRATUUM POTESTATE
CLERICATU ETIAM CAMERAE APOSTOLICAE
GRATUITA PAULI IIII LIBERALITATE HONESTATUS
DEMUM A PIO IIII PRESBYTER CARDINALIS TIT. S. SILVESTRI CREATUS
INTRA SEPTEM MENSES DOLORE CALCULI
SALUTIS ANNO MDLXV AETATIS XLIV MENSE V DIE IV
EX HAC VITA EREPTUS
FABRITIUS BOZZUTUS FRATER
EX TESTAMENTO HAERES C. L. P.

« Son mausolée, son épitaphe et sa tombe ont eu le sort de « la chapelle de sa famille. Il n'en reste plus trace, et l'on ne « sait pas même où ont été déposés ses os. »

Quant à l'inscription tumulaire du cardinal Octavien Acquaviva, la voici :

OCTAVIO AQUIVIVO ARAGONIO
CARDINALI ARCHIEPISCOPO NEAPOLITANO PURPURA ET LITTE
RARUM MAXIME GRAECARUM ORNAMENTO MAJORA DECORA
ADEPTA QUAE FUERUNT E REPUBLICA Xna PONTIFICIIS PRAE-
CIPUE COMITIIS ATQUE IN AVENIONENSI LEGATIONE CUM ARDERET
PROVINCIA CIVILIBUS DISCORDIIS, ARDERET BELLO GALLIA, STRENUE
CUNCTA EXECUTO IN OI VITA SINGULAREM MAGNI CONSILII EX
CELSI ANIMI LAUDEM PROMERITO
D. FUS AQUIVIVA MARCHIO ARAGONAE EX
D. TARSIA NEPOTE DUCE HADRIANORUM XI PRONEPOS P.
OBIIT ANNO SAL. MDCXII
NATUS AN. LII.

Digitized by Google

Octavien Acquaviva fut créé cardinal par Grégoire XIV ; il eut d'abord le titre de Sainte-Marie-du-Peuple, puis celui des Saints Jean-et-Paul. En 1593, il fut fait Légat d'Avignon.

On me permettra ici une petite digression au sujet de nos Légats et de nos Vice-Légats; les diverses listes qui en ont été publiées jusqu'à présent sont loin d'être complètes, et j'avoue moi-même avoir passé sous silence, parce que j'ignorais totalement leur existence, plusieurs de ces prélats dans les deux éditions de ma *Notice sur le palais des Papes à Avignon.*

J'ai dit, en commençant ce travail, comment une épitaphe à moitié effacée dans les souterrains de la Basilique de St-Pierre au Vatican, m'avait fait connaître le cardinal-légat Etiennne Nardini. Je dois, avant de le clôturer, signaler les noms de trois Vice-Légats qui avaient jusqu'ici échappé aux recherches des érudits. L'un est porté à notre connaissance par *l'Armorial de l'Etat d'Avignon* de feu M. H. Reynard-Lespinasse ; c'est Joseph Vincentini (de Rieti) qui gouverna notre ville et le Comtat pendant un peu plus d'un an, de 1767 à 1768, et qui mourut évêque de Nicosie *in partibus* ; son sceau se trouve dans les collections du Musée Calvet. L'autre est Antoine Giannotti, archevêque d'Urbino, dont je rencontrai deux ordonnances dans la collection d'autographes que forme un de mes amis : il administrait notre ville en 1694 et 1695. Le troisième est celui dont M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, vient de découvrir l'intervention dans une question de préséance agitée à Avignon, en 1534, à l'occasion du service funèbre pour le repos de l'âme de Clément VII : il s'appelait Jean Ferrier et était archevêque d'Arles.

VII

Dans le centre de l'Italie

Tout d'abord allons à Rieti, petite ville épiscopale située dans les montagnes de la Sabine. Le cardinal Bagni, dont j'ai parlé à propos du Mont Aventin et qui fut, je le répète, durant

Digitized by Google

sept ans Vice-Légat d'Avignon au XVII^e^ siècle, était évêque de cette cité où sa mémoire est encore une bénédiction. L'inscription qui est sur la porte même de l'Eglise cathédrale atteste hautement le bienfait et la reconnaissance :

IOANNI FRANCISCO S. R. E. CARDINALI BALNEO
PER QVINQVENNIVM EPISCOPO REATINO MERITIS SVIS
SEMPER MANSVRIS REATE POSVIT MDCXXXX

Le cardinal Bagni avait une origine illustre : il descendait de Vitikind, roi des Saxons, si nous en croyons Ughelli (*Italia Sacra*, tome II. p. 500). Il fut successivement archevêque de Patras, nonce en France et dans les Flandres, évêque de Cervia, puis de Rieti. C'est Urbain VIII qui le décora de la pourpre.

Au sortir de Rieti, dirigeons-nous sur Orvieto, pour voir la tombe du cardinal Philippe Antoine Gualteri, évêque de Todi, qui, pendant quatre ans, de 1696 à 1700, occupa la Vice-Légation d'Avignon. Elle se trouve dans la cathédrale et porte cette inscription :

PHILIPPVS ANTONIVS GVALTERIVS
PRIMO VTRIVSQVE SIGNATVRAE
REFERENDARIVS
MOX PLVRIVM VRBIVM
PROVINCIARVMQVE MODERATOR
VICE LEGATVS AVENIONENSIS
ARCHIEPISC. ATHENARVM
ET APVD CHRISTIANISSIMVM
FRANCORVM REGEM NVNCIVS APOSTOLICVS
S. R. E. CARDINALIS
ROMANDIOLAE DE LATERE LEGATVS
ANGLIAE PROTECTOR
ET REGII ORDINIS S. SPIRITUS COMMENDATOR
OBIIT DIE XX APRILIS ANNI MDCCXXVIII

Allons maintenant à Pise. Dans la galerie septentrionale de son *Campo Santo*, l'on voit la pierre sépulcrale d'Isabelle Labia (d'Avignon), épouse de Pompée Catelina (de Rieti), commandant de l'infanterie pontificale de notre ville.

La famille Labia est originaire de la Catalogne ; un de ses membres, noble Nicolas Labia, natif de Girone, vint, au XV^e^ siècle, s'établir à Avignon où il mourut en 1490 : deux de ses

Digitized by Google

descendants quittèrent nos murs et se fixèrent en Italie l'un à Florence, l'autre à Venise. Une notice historico-généalogique publiée, l'an dernier, dans cette dernière cité par M. Charles Bullo (*I Labia in Venezia*), dit en propres termes : *Nicolò Labia, nobile Catalano, oriondo di Gerona, morto in 1490 a Avignone, é stato il capo stipite delle famiglie Labia di Avignone, di Firenze, di Venezia... I Labia tennero casa contemporaneamente in Avignone, a Firenze ed in Venezia.* Elle ajoute qu'un Labia acquit droit de cité à Venise, *intus et extra*, le 16 novembre 1548, et elle parle du splendide palais que cette maison possède encore dans cette ville.

La tombe d'Isabelle Labia au *Campo Santo* de Pise étale son écusson, qui porte *écartelé d'azur à la fasce haussée d'or accompagné d'un croissant en chef et d'un levrier en pointe au 1er et au 4e, et d'un aigle éployé de sable au 2e et au 3e*, les autres couleurs n'y sont malheureusement pas indiquées. Quant à l'inscription tumulaire, elle est en petites capitales et conçue ainsi qu'il suit :

D. O. M.
ISABELLAE LABIAE DE CATILINIS
FEMINAE PRIMARIAE ET
RECTISSIMAE AVENIONENSI
QUAE PRAECLARA PROLE INSIGNIS
MORIBUS SUAVISSIMIS, PRUDENTIA
FRUGALITATE, ALIISQUE PLURIMIS VIRTUTIBUS
ORNATISSIMA, CUM ROMA, UBI PIIS LOCIS
INVISENDIS ANIMÆQUE EXPIANDÆ NON
NULLOS DIES CONSUMPSERAT, IN
PATRIAM REDIRET, PROPE PISAS RHEDÆ
CASU ATRITA ET EXANIMATA EST,
POMPEIUS CATILINA REATINUS
SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PAPÆ ET CRISTIANISSIMI
FRANCORUM REGIS EQUES, IDEMQUE
UNIVERSÆ AVENIONENSIS PEDESTRIS
MILITIÆ DUX, PLENUS MÆSTITIÆ ET
LACHRYMARUM, CONJUGI CARISSIMÆ POSUIT
VIXIT ANNOS LII, MENSES VII, DIES XIII.
OBIIT XVI
NOVEMBRIS CIↃ. IↃ. CVIII.

Cette inscription me fut donnée à Rome, en 1868, par Mgr X. Barbier de Montault qui l'avait copiée sur place en 1867.

Digitized by Google

Je la perdis. En 1872, je la copiai moi-même au *Campo Santo*, lors de mon passage à Pise, le 24 juin. Je la perdis encore. Enfin, le 8 avril 1874, M. le vicomte Henri de Pontmartin, se trouvant à Pise, eut l'obligeance de la recopier sur ma demande et de me l'adresser.

L'évocation de la mémoire de cette femme d'élite serait incomplète si je ne donnais pas ici, à la suite de son épitaphe, celle de son mari. On peut la lire dans l'église St-Agricol de notre ville, au fond de la nef de gauche, sur l'un des murs latéraux de la chapelle des âmes du Purgatoire :

D. O. M. B. M.
NOB. POMPEIUS, CATELINA. EX. REATE. CIVITATE.
ITALIAE. PRAEFECTUS. MILITIAE PONTIFICIAE
PEDESTRIS. IN. CIVITATE. AVENIONENSI. ET.
COMITATU VENAISSINO. QUI PRAETER STRENUOS.
ACTUS BELLICOS QUOS PRAESTITIT TAM PRO
D. N. PP. PER S. XL.V. ANNORUM QUAM PRO
REPUBLICA VENETA IN EXPUGNATIONE ARCIS
SCARDONAE PER TURCAS OCCUPATAE NEC NON PRO
XRIANISSIMO GALLIARUM REGE IN OCCITANIA
PROVINCIA ET DELPHINATU A QUO MERUIT
ORDINE TORQUATORUM EQUITUM DECORARI
FUNDAVIT ET DOTAVIT PRAESENS HOC SACELLUM
IN HONOREM SANCTAE MARIAE LAURETANAE ET
ETIAM DEVOTAM CONGREGATIONEM
PŒNITENTIUM DE MISERICORDIA. OBIIT MDCXIII. ATQUE
EJUS CORPUS IN PRAESENTI
SACELLO REQUIESCIT

Pompée Catelina commandait l'infanterie pontificale à Avignon ; il avait servi dans les armées Vénitiennes et ensuite dans les armées françaises. Pithon Curt, dans son *Nobiliaire du Comtat* (tome II, p. 306), dit qu'il passait pour un des plus célèbres capitaines du XVII[e] siècle. Il eut une fille, nommée Marie, qui épousa François d'Orléans, seigneur de Bédoin. C'est à lui que l'on doit à Avignon la fondation de la confrérie des Pénitents noirs de la Miséricorde, en 1586.

Je ne parle pas de Florence. A propos de l'inscription du cardinal Hippolyte de Médicis que j'ai signalée à St-Laurent-*in Damaso*, j'ai dit qu'il ne reposait pas à Rome, bien que la plupart des historiens placent sa tombe dans cette Basilique.

Digitized by Google

Il est inhumé, comme je l'ai rapporté, sous les voûtes de la sacristie nouvelle de l'Eglise *San Lorenzo* à Florence, dans le tombeau de Julien de Médicis son père ; tombeau magnifique qu'ornent deux admirables statues de Michel-Ange, le *Jour* et la *Nuit*.

Son portrait se voit dans cette ville au Palais Pitti (*salle de l'Iliade n° 201*). Le Titien l'a représenté sur cette toile en costume d'officier de la garde hongroise du pape Léon X. Il se voyait sur émail dans un bijou fameux qui appartenait à Marie de Médicis et qui portait le nom de *Brillant de la Reine*, ainsi qu'on le voit au VIII^e^ volume du *Magasin pittoresque* (p. 77).

Dans l'Eglise de Saint-Marc, qui date du XIV^e^ siècle et que desservent les Dominicains, la célèbre famille Salviati, que ses alliances avec les Médicis rattachent à la Maison royale de France, avait sa sépulture devant l'autel où repose S-Antonin, archevêque de Florence. C'est là que fut transporté en 1733, de Rome où il était mort, le cardinal Alaman Salviati, ancien Vice-légat d'Avignon. On inscrivit sur sa tombe cette épitaphe qu'on y lit encore :

ALAMANNVS
TITVLI S. MARIAE IN ARA COELI
S. R. E. PRESB. CARD. SALVIATI FLORENTINVS
APVD GALLIARVM REGEM
EXTRA ORDINEM NVNCIVS
AVENIONIS PROLEGATVS
VRBINI PRAESES
ET MOX AMPLISSIMA DIGNITATE LEGATVS
ET SIGNATVRAE. JUSTITIAE. PRAEFECTVS
OBIIT. VI. KAL. MARTII
ANNO. DOMINI. M.DCC.XXXIII
AETAT. SVAE. LXIII. MENS. XI. DIES XI.

Le cardinal Alaman Salviati naquit à Florence, le 22 mars 1669. Il fut nommé à la Vice-Légation d'Avignon en 1711, et il la conserva jusqu'en 1717. C'est pendant le temps de son administration que le roi d'Angleterre, Jacques III Stuart, vint demander à notre ville une hospitalité que la France ne pouvait continuer à lui donner sans faire ombrage à l'Angleterre. Salviati lui fit les honneurs d'Avignon avec le charme de

Digitized by Google

manières qui le caractérisaient et qui dénotait tout de suite en lui l'illustration de son origine. Le nom de Salviati n'est pas encore oublié dans le département de Vaucluse : le magnifique *cours* qui fait une si belle ceinture à la gracieuse cité de l'Isle-sur-Sorgues suffit, du reste, pour le perpétuer, ainsi que les nombreux et sages règlements dont notre contrée est redevable à Grégoire Salviati, l'un des neveux et successeur d'Alaman.

Nous ne nous arrêterons pas à chercher dans la capitale de la Toscane tout ce qui peut dire quelque chose au cœur d'un avignonais. Il faudrait presque un volume pour y relever les souvenirs des familles florentines qui, au XV^e^ siècle, émigrèrent dans notre ville et y continuèrent si noblement les traditions artistiques et littéraires apportées de l'Italie par la Papauté dans nos murailles.

Je me bornerai à citer cet Arnolfo di Cambi qui repose sous le marbre à l'entrée du Dôme de Florence, dont il fut l'architecte en 1296; — cette incomparable Madeleine de Pazzi, dont une petite-nièce mourut dans notre pays au XVII^e^ siècle, revêtue comme elle des austères livrées du Carmel et comme elle aussi, entourée de l'auréole des vertus héroïques, — et ce grand André Corsini, évêque de Fiesole, qui illustra notre ville par un prodige que relatent Fantoni et les Bollandistes, dont un proche parent, revêtu de la pourpre romaine, fit bâtir à la rue Carretterie, l'église des Grands Augustins, et dont un arrière-petit-neveu, le général de division André Philippe de Corsin, après s'être illustré au siége de Dantzick et devant les redoutes d'Oporto; est mort en 1854, à Piolenc, lieu de sa naissance, plein d'années et chargé de bonnes œuvres.

De Florence, rebroussons chemin vers le Sud-Est. Saluons en passant la ville de Pérouse où naquit en 1729, comme je l'ai dit, Mgr de Giovio, le dernier de nos archevêques avant la Révolution française et où mourut, en 1372, notre compatriote le cardinal Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon. Après nous être contentés de traverser les gares d'Assise et de Spolette, faisons halte à la petite cité de Narni (anciens Etats de l'Eglise), située à 99 kilomètres de Rome.

Dans une salle de son Hôtel-de-ville, on trouve l'inscription suivante, toute fruste, il est vrai, placée à la mémoire de Mgr Félicien Scosta, dit *Capiton*, de l'ordre des Servites, qui fut archevêque d'Avignon du 24 mars 1566 au 7 janvier 1577. Cette inscription a été reproduite en entier dans la petite notice

Digitized by Google

biographique publiée par le marquis Eroli (de Narni), en 1855, sur ce Prélat :

FELICIANO CAPITONIO NARNIENSI
FELICI E FAMILIA SERVORUM MATRIS ALUMNO
VERE AD PATRIÆ, ORDINIS, ORBISQUE FELICITATEM NATO
CONCIONATORI PER ITALIAM CLARISSIMO
DOCTORI UNIVERSUM PER ORBEM ERUDITISSIMO
HÆRESUM PER GALLIAM ORE STYLOQUE INSECTATORI ACERRIMO
ETIAM A CARDINALE BELLARMINO PLURIMI HABITO
ALEXANDRO CARDINALI FARNESIO, CAROLO IX GALLIARUM REGI
SUMMOQUE PONTIFICI PAULO III APPRIME CHARO
ARCHIEPISCOPATU AVENIONENSI A SS. PIO V, DIVI CAROLI
PRECIBUS, DONATO
EXCITANDÆ VIRTUTIS CALCAR ÆTERNÆ
SUÆ BENEVOLENTIÆ
MONUMENTUM
HANC GRATÆ VOLUNTATIS TESSERAM POSUIT
S. P. Q. N.

Aux environs de Narni s'élève le bourg de Capitone, où notre archevêque vit le jour. Là aussi, une inscription lapidaire perpétue sa mémoire. On la voit toute mutilée dans l'église de N.-D.-des-Grâces ; mais M. le marquis Eroli a pris soin également de nous en conserver le texte dans sa notice dont je viens de parler :

FELICIANO CAPITONIO NARNIENSI
ORDINIS SERVORUM B. M. V. ARCHIEPISCOPO
AVINIONEN. A PIO V. P. O. M. CREATO
CONCIONATORI ELOQUENTISS.
CAROLO VIIII. FRANCORUM
REGI GRATISS.
IN OMNI VIRTUTUM AC DISCIPLINARUM GENERE ERUDITISS. QUI ADVERSUS HÆRESES EGREGIE VOLUMEN
SCRIPSIT
TANQUAM DE ECC. BENEM. D.
FR. PROSPERUS RONCAMBIUS
S. T. D. P. ANNO SAL. MDCXI

Mgr Capiton ne repose point à Avignon, comme beaucoup l'ont avancé d'après les registres de l'ancien chapitre de N.-D.-

Digitized by Google

des-Doms déposés aujourd'hui à la Préfecture de Vaucluse. C'est à Capitone même qu'il est inhumé, dans l'église de St-André desservie par les religieux de l'ordre des Servites. La *Notice* publiée par M. le marquis Eroli est précise sur ce point, et coïncide parfaitement là-dessus avec la pièce authentique que l'on trouve au 1er volume du *Recueil sur Avignon. — Clergé,* à la bibliothèque de notre ville.

L'une des inscriptions qu'on vient de lire fait allusion aux écrits de ce prélat ; nous devons en donner le titre. C'est d'abord : *De jubilæi origine illiusque virtute et efficacia.* Avignon, *apud Petrum Ruffum, 1576* ; — puis : *Explicationes catholicæ locorum fere omnium veteris ac novi testamenti quibus ad stabiliendas hæreses nostra tempestate abutuntur hæretici.* Venise, *apud Guerreros fratres eorumque socios,* 1579. M. le marquis Eroli et après lui feu M. H. Raynard-Lespinasse, son traducteur, ont eu l'heureuse idée de populariser par la gravure les traits de ce grand évêque dont j'ai vu à Rome le portrait peint à la fresque sur un des arceaux du cloître du couvent de Saint-Marcel au *Corso.*

Si de Narni nous voulons nous rendre à Lorette, nous sommes forcés de passer devant Iesi. Cette gracieuse et industrieuse cité, qui est à une vingtaine de kilomètres de la mer Adriatique dans les Marches, fut, au dernier siècle, le théâtre du zèle et le témoin de la munificence d'un noble Avignonais (1) Antoine de Fonseca, son évêque.

Pendant plus de 38 ans d'épiscopat, ce Prélat, dont la charité égalait la science, fut la providence de ses diocésains. De ses propres deniers il reconstruisit son église cathédrale et son palais épiscopal, perça un Cours splendide, bâtit un hôpital, établit un collége, réédifia deux églises paroissiales, releva un pont, fonda un couvent de Carmes, dota son évêché d'une maison de campagne et fit élever un monumental arc de triomphe en pierre à la mémoire de Clément XII ; aussi, quand

(1) Voici son acte de naissance: « Anno 1690, die vero 40 novembris, baptizatus fuit Antonius filius naturalis et legitimus Petri Pauli Fonseca, patricii Romani, domini de Beaulieu, Marchionis de Taillade et Dominæ Catharinæ Margaritæ Gabriellæ de Fougasse. Ejus patrini Joannes Petrus Simon Fonseca et Joanna Maria Fonseca ambo fratres. Jean, curatus. » (*Liber baptism. Eccl. parlis S. Symphoriani Aven.*, tome IX. fol. 238).

Digitized by Google

il mourut, le 9 décembre 1763 (1), ne trouva-t-on que trois sous dans sa bourse.

La ville d'Iesi est remplie d'inscriptions commémoratives de ses générosités. Il serait superflu de les reproduire ici. Je me borne à citer son épitaphe composée par lui-même : elle donnera une idée de sa modestie. On la lit sur une dalle du chœur de la cathédrale, au pied du maître-autel :

ANTONIVS FONSECA EPVS. ŒSINAS
MORTIS MEMOR
SIBI ET SVCCESSORIBVS SVIS POSVIT
ANNO MDCCXL
EPISCOPATUS SUI XVI

Outre les actes de ses deux synodes diocésains qu'il publia, sous le nom de *Constitutions synodales*, à Iesi, chez l'imprimeur di Giulio, en 1728 en en 1741, on a de lui une histoire de la basilique romaine de *San Lorenzo in Damaso*, dont il fut chanoine de 1715 à 1724 ; il la fit imprimer, en 1745, à Fano, par les presses de la maison Fanelli, sous ce titre : *De Basilica St-Laurentii* in Damaso, *libri tres, quorum primus Acta S. Damasi complectitur, alter ea quæ ad Basilicam pertinent, tertius quæ ad ejusdem Basilicæ ecclesias filiales spectare videntur.*

Fort in-8° de 487 p. ; ce livre a valu à notre compatriote ce témoignage de reconnaissance consigné par ses anciens collègues de Saint-Laurent dans le tome 1er de leurs délibérations capitulaires : *Si è egli reso benemerito della Basilica di San Lorenzo in Damaso con la storia della medesima che, essendo già Vescovo, diede in luce nel 1745.*

D'Iesi à Lorette la distance n'est pas grande : 51 kilomètres en chemin de fer. Nous la franchissons en 2 heures et 10 m. Une fois entrés dans la basilique qui enveloppe de ses splendeurs la *Santa Casa*, levons les yeux jusqu'à mi-hauteur du

(1) Voici son acte de décès : « A dì 9 dicembre 1763. — L'Ill^mo ed Ecc^mo Vescovo di Jesi, Antonio Fonseca di Avignone, patrizio romano, dopo avere ricevuti i SS^mi Sagramenti della Chiesa, cioè SS^mo Viatico li 7 d^o a ore 21, Estrema Unzione li 9 d^o a ore 14 1|2, assoluzione Pontificia ed altre benedizioni, passò da questa a miglior vita li 9 d^o a ore 15 1|2 sotto l'assistenza de' sacerdoti, me presente, in età di anni 73 e giorni 29, avendo governata la città anni 38 mesi 11 giorni 2..... In fede... Io Domenico Albanesi curato attesto quanto sopra. » (*Liber Mort. Eccl. Cath. Æsinæ pro anno* 1763).

Digitized by Google

pilier sur lequel s'appuie, à gauche, l'ouverture du chœur des chanoines, et lisons sur la plaque de marbre noir qui le décore, l'inscription suivante ; je la copiai sur place, le 26 avril 1868, et la publiai peu après dans la *Revue des Bibliothèques paroissiales*. C'est l'épitaphe de Mgr Pierre Dominique Joseph de Jarente de Cabanes, camérier secret du pape Clément X, Nonce en Angleterre et en Savoie et, en dernier lieu, gouverneur de Lorette. Il était né à Avignon, en 1649, d'une famille noble qui s'établit après la fin du XV^e^ siècle dans notre ville, et qui a donné plusieurs évêques à l'Eglise :

D. O. M.
PETRO DOMINICO DE JARENTE AVENIONENSI
EX DOMINIS DE CABANES
VETUSTI GENERIS NOBILITATE CLARO,
VENUSTIS ANIMI VIRTUTIBUS CLARIORI,
SANCTI VICTORIS MASSILIENSIS PRESBYTERO CAMERARIO
UT COPIA REDDITUUM, ITA DISCIPLINA MORUM
INSTRUCTISSIMO,
QUI
PRIMUM A CLEMENTE X INTIMIS CUBICULARIIS ADSCRIPTUS
THOMÆ WARDIO IN SACRUM COLLEGIUM COOPTATO
CAUSIAM (*sic*) AD BELGIUM ATTULIT
UNDE ANGLICAM ADMISSUS IN REGIAM
OSCULUM IN TRABEA
ADMIRATIONEM IN REGIBUS
IMPRESSIT;
DEINDE AVENIONENSI AD INNOCENTIUM X LEGATIONE
A PATRIA DECORATUS
PATRIAM DECORAVIT
TANDEM LAURETANO HUIC SANCTUARIO ET CIVITATI
CUJUS PRÆFECTURAM
EX PALLUTII DE ALTERIIS S. R. E. CARD. CAMERÀRII BENEFICENTIA
ACCEPERAT,
PLUS PROFUIT QUAM PRÆFUIT;
NAM ADMINISTRATIONIS INITIO,
XLIII ÆTATIS ANNO,
CÆLO REDDITUS,
INNOCUUM CORPUS
BEATÆ VIRGINIS URBE LOCAVIT
V KAL. SEPT. AN. MDCXCIII.

Digitized by Google

De Lorette passons à Ancone ; deux de nos Vice-Légats furent évêques de cette ville, en 1585, Charles Conti, qui fut plus tard cardinal du titre de Saint-Chrysogone et, en 1666, Jean-Nicolas Conti, qui revêtit aussi la pourpre romaine. Le nom du premier que porta, quelques années avant 1792, la rue des Lices (1), se rattache soit à la fondation du noviciat des Jésuites d'Avignon dont il bénit la première pierre, le 25 avril 1601, ainsi qu'il conste du procès-verbal dressé à cette occasion (2), soit à la célébration de la fête du bienheureux Pierre de Luxembourg, au sujet de laquelle il rendit une ordonnance (3) pour en prescrire le chômage.

Le nom du second se lie à celui de l'*Académie des émulateurs*, dont il fut, en 1658, le fondateur, pour ainsi dire.

Cette société savante fut fondée 23 ans seulement après l'*Académie française* et onze ans avant l'*Academie des sciences* d'Arles. Elle commença par des réunions littéraires, scientifiques, d'un caractère tout à fait privé qui, grâce à l'initiative de l'abbé Valadier, alors jésuite au collége de notre ville, se tenaient de temps à autre chez quelques savants. Jean-Nicolas Conti qui s'était déclaré ouvertement protecteur des sciences et des lettres, voulut que ces réunions se tinssent dans ses propres appartements, au Palais apostolique, et afin qu'elles eussent un cachet officiel, il groupa en corps académique les personnes qui en faisaient partie.

La première séance de la nouvelle Académie eut lieu, le 24 janvier 1658 ; Conti, son dataire Pianetti, le marquis Fay de Perrault, le sieur de Moyroux et monsieur de Villeneuve

---

(1) P. X. ACHARD. *Dict. hist. des rues et places publiques de la ville d'Avignon.* Art. rue Calade. — Avignon, SEGUIN aîné, 1856.

(2) « Anno Incarnis Dnicæ 1601, et die 25 mensis aprilis, Ill^mus et R^mus D^nus Carolus de Comitibus Dei et Aplicæ Sedis gra Anconitanen. Ep^us ac in tota legatione Avenionensi Vice Legatus, ad requisitionem R. P. Ludovici Violand rectoris domus novitiatus PP. Jesuitarum Avenionen. et Ill^mi ac potentis Dnæ Ludovicæ de Ancezuna, condominæ loci Caderossiæ, jam dictæ domus et Ecclesiæ fundatricis, hora 1^a pomeridiana accessit ad locum pro ædificatione jam dictæ Ecclesiæ destinatum cum indumentis pontificalibus ac pluviali indutus, præsentibus et assistentibus magnificis D^nis Coss. et nobilioribus civibus hujusce civitatis, sub cœrimoniis solitis et consuetis, solemniter benedixit primum lapidem fundamentalem jam dictæ Ecclesiæ in loco fundamenti oppositum super quo magnum altare collocatur, etc. » (Ce procès-verbal faisait partie des Archives de l'ancien Noviciat des Jésuites, où il était côté B, n° 21. Je l'ai entre les mains.)

(3) J'ai donné cette ordonnance tout au long dans ma *Vie du bienheureux Pierre de Luxembourg*, page 169.

Digitized by Google

Le sieur de Moyroux fut nommé *directeur ;* Mgr Pianetti, *chancelier*, et le marquis de Perrault, *secrétaire*.

La seconde séance se tint quelques jours après, le 1er février. On y nomma pour dresser les *statuts* de la société une commission composée du Vice-Légat, de son dataire, de MM. de Moyroux, de Perrault, de Villeneuve et d'Aymar-de-Chateaurenard.

Le 3 mai suivant, le Vice-Légat approuva solennellement ces statuts et reconnut officiellement l'existence de l'Académie.

Les premiers membres du docte corps, après ses fondateurs, furent le docteur Louis de Benoît, Mgr François de Romani, protonotaire apostolique, J.-B. Tonduti de Blauvac, Joseph d'Arlatan (d'Arles), Barthélemy d'Henrici, archidiacre d'Arles, F. de la Garde de Crochans, Pierre de la Font, docteur en théologie, L.-F. de Brancas, duc de Villars, P.-F. Tonduti de St-Légier, F. de Cambis-Villeron, de Sorbière, de Cassagnes de Biord (d'Arles), de Salvador oncle, de Salvador neveu, de Benoît fils et de Croset [1].

L'abbé de Massilian qui, au 1er volume de ses *Collections manuscrites* (pages 118 et suivantes,) nous fait connaître ces particularités d'après un manuscrit qu'il avait sous les yeux et qui était intitulé : *Institutio et statuta academiæ Æmulatorum civitatis Avenionensis, etc*, ne nous dit pas quelles furent les diverses phases de l'existence de cette académie, ni comment elle prit fin. Il se borne à mentionner que, le 19 décembre 1658, elle se réunit pour rendre les honneurs funèbres à la mémoire de Louis de Benoit, l'un de ses membres récemment décédé, et que le 20 janvier

---

(1) Le docteur Louis de Benoit, dont il vient d'être question, était un littérateur éminent ; on lui doit des *Réflexions sur la Vie de Tarquin*, dernier roi de Rome (Avignon, 1646, in-12). Son fils, Louis Gabriel, fut un savant canoniste; il a publié une brochure sur l'*Université d'Avignon*, dont il était membre. — J.-B. Tonduti de Blauvac fut viguier d'Avignon et primicier de l'Université. — Son oncle, P. F. Tonduti de St-Légier, chevalier des ordres du Roi et de l'ordre du Pape, passait avec raison pour un des premiers jurisconsultes de son temps. Il est l'auteur de trois in-folio de *Droit* et de deux livres de *Mathématiques*. — Pierre de Lafont, prieur de Valabrègues, dont on a sept volumes de *Sermons*, fonda, vers 1700, le grand séminaire d'Uzès, où il était official de l'Evêque. — Samuel de Sorbière, protestant converti, savant consommé, que Gassendi, Hobbes, J.-M. de Suarez, Mazarin, Alexandre VII, Clément IX et Louis XIV honorèrent de leur amitié.

Digitized by Google

de l'année suivante, le Vice-Légat Conti, avant de partir pour Rome, lui fit des adieux solennels.

Gaspard de Lascaris, successeur de ce Prélat à la vice-légation d'Avignon, favorisa puissamment cette société littéraire qui eut néanmoins très-peu de durée. Elle en eut cependant assez pour pouvoir compter dans ses annales un certain nombre de réceptions parmi lesquelles celle de J. M. de Suarez, évêque de Voiron et de Pierre de Boissat, l'un des Quarante de l'Académie Française.

Nous ne pousserons pas jusqu'à Fermo, où dans la chapelle de Notre-Dame-du-Peuple, sous les voûtes de l'église métropolitaine, repose le cardinal Laurent Corsi, archevêque de cette ville. Ce prélat fut Vice-Légat d'Avignon de 1645 à 1653: sa tombe n'est couverte que d'une simple dalle sur laquelle est gravée pour toute épitaphe, un chapeau de cardinal.

Nous avons, au sujet de Fermo, à ouvrir une parenthèse pour relater un fait généralement peu connu.

A nos portes, de l'autre côté du Rhône, se trouve Rochefort-du-Gard. A une époque déjà bien loin de nous, à la fin du XIII^e^ siècle, sous le règne de Philippe le Bel, ce village était un fief seigneurial qui appartenait à une famille comtale qui l'avait reçu du roi de France en échange de la baronie de Lunel. L'un des membres de cette famille, appelé Gérard, dit un jour adieu aux vanités du monde, et, après avoir vécu quelque temps de la vie érémitique dans le voisinage du Pont du Gard, il se mit en route à pied pour Rome; mais, au sortir, pour ainsi-dire, de la ville d'Ancône, sous les murs de la petite ville de Monte Santo (diocèse de Fermo), il tomba malade et ne tarda pas à succomber. On construisit une chapelle au-dessus de son tombeau, et il y repose encore, environné de de la vénération publique et d'un culte auquel le pape Benoît XIV donna une solennelle consécration, en 1742. Le diocèse de Fermo célèbre sa fête, le 22 mars; celui de Nimes, le 19 avril; et celui de Montpellier, le 24 mai [1].

En suivant le littoral de l'Adriatique, nous rencontrons sur la voie ferrée la station de Fano, peu éloignée de la ville d'Urbino. Un de nos Vice-Légats, le cardinal Antoine-François Sanvitale, fut archevêque de cette cité, au commencement du

(1) *Ordo ad usum Firmanæ Ecclesiæ anno 1865. — Proprium Eccl. Nemausen. — Officia prop. Eccl. Montis Pessul.*

Digitized by Google

dernier siècle. Il y mourut, et il fut enterré dans son église métropolitaine. On lit sur sa tombe cette épitaphe qu'il avait lui-même composée :

D. O. M.
HIC OSSA ARIDA CARDINALIS ANTONII FRANCISCI SANVITALIS PARMENSIS. ARCHIEPISCOPI URBINI EXPECTANT AVDIRE VERBVM DEI
OBIIT DIE XVII MENSIS DECEMBRIS ANNO
MDCCXIV

Il ne m'a pas été possible de savoir si le cardinal Sanvitale appartenait à la famille de cet Eucher de Saint-Vital, évêque et comte de Viviers, qui est inhumé au fond de l'abside de notre église St-Agricol et dont l'abbé Moutonnet, dans sa *Notice sur l'église St-Agricol* (page 112), nous a conservé l'inscription tumulaire cachée aujourd'hui sous les boiseries du chœur.

VIII

Dans l'Italie Septentrionale

Longiano, petite ville du diocèse de Césène, non loin des rivages de l'Adriatique, est la patrie (1) de Mgr de Manzi, qui occupa, de 1742 à 1757, le siége épiscopal de Cavaillon, et de 1757 à 1774 le siége métropolitain d'Avignon. Le chapitre de Longiano, auquel il appartint à titre honorifique, fit élever à sa mémoire, dans l'abside même de l'église collégiale de Saint-

(1) « Die 6 novembris 1694. — Franciscus Maria Felix, filius Dominæ Catharinæ et D^ni doctoris Diotalevi de Manzis e Longiano, fuit a me baptizzatus die et mense quo supra. Patrinus fuit D^nus doctor Angelus de Manzis, omnes de hac Parochiæ. Ita est. Ego Antonius M^a Cioninius Capel^us. » — En marge est écrit : « Creatus Episcopus, anno 1742, Caviglioni; translatus ad Archiepiscopatum Avenionensem anno 1757. » *(Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Longiano,* livre V, page 11).

Digitized by Google

Christophe où il fut baptisé, un monument en marbre élégamment travaillé qui porte cette inscription :

FRANCISCO. MARIAE. EX. COMITIBUS. MANZI
LONGIANENSI.
ARCHIEPISCOPO. BIS. PRO LEGATO.
AVENIONENSI
HUIUS. INSIGNIS. COLLEGIATAE.
CANONICO. HONORARIO,
CIVI BENEFICENTISSIMO.
VIRO. SINGULARI. PRUDENTIA. PRAEDITO.
OMNIQUE. VIRTUTUM. GENERE. ORNATO.
ARCHIDIACONUS. ET. CANONICI.
GRATI. ANIMI. MONUMENTUM POSUERE.
ANNO. DNI. M.D.CC.LXXIII.

Mgr de Manzi, après un épiscopat rudement éprouvé, après un exil même supporté à Barbentane, mourut [1] à Avignon, le 6 novembre 1774, jour anniversaire de sa naissance. Son portrait se trouve, soit dans les galeries du grand-séminaire de St-Charles, soit dans celles du musée Calvet.

En poursuivant notre route vers le Nord, nous rencontrons Bologne. Cette ville fut la patrie de deux de nos archevêques, César Argelli et Azon Ariosti. Aucune notice n'a encore été publiée dans notre langue sur ces prélats ; le lecteur me saura gré, je n'en doute pas, de lui faire connaître les renseignements que j'ai recueillis sur eux. Je commence par César Argelli ; je traduis textuellement ce que dit de lui V. Fantuzzi, au 1er volume de ses *Notizie degli scrittori Bolognesi*, (Bologne 1781).

---

(1) « Le 6 novembre 1774, Mgr Illustrissime et Excellentissime François-Marie de Manzi, archevêque de cette ville, est décédé sur les 8 heures du matin. Son corps, ayant été embaumé, fut exposé dans la chapelle du Palais, et le 8, il fut inhumé dans la sépulture de NN. SS. les Vice-Légats et Archevêques, située devant le grand autel de cette église, selon sa volonté. On observa exactement toutes les cérémonies usitées en pareil cas, comme on peut le voir dans le livre de la fabrique de la présente année et de celle de la mort de Mgr de Guyon en 1756. On a fait la distribution de l'enterrement. Payé 60 livres par les héritiers de Mgr l'Archevêque. » *(Livre des Obits de l'église Métropolitaine de N.-D. des Doms* de l'année 1675 à l'année 1790).

Digitized by Google

« César Argelli naquit à Bologne [1], le 14 décembre 1577. Il était fils du capitaine Paul-Emile Argelli et de Orinthia Paltroni dont il unit le nom de famille au sien, en se faisant appeler *César Argeli-Paltroni*. Il fut reçu docteur en droit civil et canonique, le 27 juin 1598, et peu après, appelé à professer la jurisprudence à l'Université de sa ville natale.

« Désireux d'être employé par la cour de Rome, il se transporta dans la ville éternelle sous le pontificat de Grégoire XV, et soit par la protection de ses parents, soit par ses propres mérites, il fut bientôt nommé *juge des Appellations*, charge à laquelle Urbain VIII unit, le 6 décembre 1624, celle de *Collatéral du Capitole*. Il quitta cet emploi pour la charge d'*Auditeur général* à Avignon ; puis il retourna à Rome où il fut nommé *Référendaire de l'une et l'autre signature* et lieutenant général de l'auditeur de la chambre apostolique.

« Enfin, le 8 mai 1647, le pape Innocent X le promut à l'archevêché d'Avignon. Ce fut le cardinal Frédéric Sforza, dont il avait été l'auditeur pendant que Son Eminence occupait la Vice-Légation de cette ville, qui le sacra, le 12 du même mois. Mais son épiscopat fut de courte durée ; car, ayant fait une chute dans son palais archiépiscopal, il mourut, le 31 juillet de l'année suivante, dans la 71e année de son âge [2]. Le lendemain, il fut enseveli dans son église métropolitaine, devant l'autel de la Sainte-Vierge. »

Il publia : 1° un *in-folio* intitulé : *De legitimo contradictore, ad L. final C. de edict. D. Adriani, tollendi*, qui a eu neuf éditions, dont 5 à Venise (1611, 1616, 1618, 1651 et 1679), une à Avignon (1641), une à Lyon (1655), une à Genève (1661) et une à Cologne (1662);

---

(1) On lit dans les registres baptismaux de l'église Métropolitaine de Bologne : « Die 16 decembris 1577. — Cæsar, filius magnifici Domini Pauli Æmilii Argeli et eius uxoris magnificæ Dominæ Horintiæ de Paltronis, natus die 14, nocte sequenti, hora II (secunda) cum dimidio, huius mensis, in capella S. Barbatiani civitatis baptizatus ut supra. Patrinus magnificus Dominus Jacobus Philippus Turrinus. » — On remarquera que le véritable nom du Prélat est *Argeli*, et non *Argelli*, comme l'ont écrit tous les historiens avignonais.

(2) On lit dans les livres des décès de la paroisse Saint-Agricol (*volume* de 1641 à 1667, *folio* 37 *verso*) : « 1648. Ill^mus et R^mus DD. Cæsar Argellus, Archiepiscopus Avenionensis, animam Deo reddidit die ultima mensis Julii, et die prima Augusti honorifice sepultus est in Ecclesia Metropolitana. Cujus anima requiescat in pace. Amen. »

Digitized by Google

2° Un autre *in-folio* intitulé : *De acquirenda possessione ex remedio d. L. final. C. de edict. D. Adriani, tollendi et de termino incontinentiæ*, qui a été édité en 1624 à Rome, en 1655 à Venise, en 1655 encore à Lyon et en 1690 à Cologne.

Quant à Azzon Ariosti, il appartenait à la famille du fameux poète l'Arioste, l'auteur du *Roland furieux*. Il naquit à Bologne, le 22 août 1601, du comte Christophe Ariosti et d'Isabelle, fille du comte Hercule Mariscotti, et il eut pour parrain César d'Este, duc de Modène (1). Il fit ses études à Rome au collége romain ; puis il revint à Bologne où il fut reçu docteur en l'un et l'autre droit, le 28 mars 1624. Il obtint presque en même temps son aggrégation au collége des juges et un canonicat à l'église métropolitaine de St-Pierre. Il retourna plus tard à Rome où il fut successivement nommé *Protonotaire apostolique*, *Référendaire de l'une et l'autre signature* et *Lieutenant de la Chambre apostolique*. Enfin, le 9 septembre 1669, le pape Clément IX le préconisa archevêque d'Avignon. Sa consécration eut lieu, le 22 du même mois, et sa prise de possession, le 29. C'est lui qui fit reconstruire à ses frais, sur de plus vastes proportions, l'abside de Notre-Dame-des-Doms. Son épiscopat fut aussi d'assez courte durée : la mort le ravit (2) à l'affection de son clergé et de son peuple, le 19 novembre 1672.

On lui doit : 1° *Odæ rhytmicæ Gregorio XV Pont. Max. harmonicis modis oblatæ*. Rome, 1621 ; et 2° *Epistola pastoralis ad Clerum et populum Avenionensem*. Rome, 1699. C'est Mgr Ariosti qui, en 1672, installa à l'hôpital d'Avignon

---

(1) « Die 23 Augusti 1601. — Azzo filius Illustr. Dni Christophori de Ariostis et Illustrissimæ Dominæ Isabellæ de Mariscottis eius uxoris, natus die 22 hujus mensis, in Capella S. Petri Majoris Bononiæ, baptizatus die quo supra. Compatres fuerunt Serenissimus D.D. Caesar Estensis, dux Mutinae, et ejus vice aut pro eo perillustris Comes Dominus Dominus Hieronymus de Boschettis, senator Bononiensis et perillustris DD. Anna de Oricellariis Bentivola. » *(Lib. bapt. Eccl. Metrop. Bonon.)*

(2) « Ill. et RR. DD. Azzo Areostus. — Anno 1672 a die 19 novembris, Ill. et RR. DD. Azzo Areostus, Archiepiscopus Avenionensis animam, Deo reddidit. Sequenti vero die, sepultus fuit in Ecclesia Metropolitana hujus civitatis Avenionensis. » *(Lib. Mort. Paroch. S. Agricoli a 1668 ad 1695. fol. 45 verso).*

« Le 19 novembre 1672, à 10 heures du soir, est décédé Mgr Azzo Areoste, et ont été faictes à son enterrement toutes les cérémonies faictes à celuy de Mgr Marinis son prédécesseur. » *(Livre des Obits de la Métropole de 1646 à 1674).*

Digitized by Google

les hospitalières de Saint-Joseph-de-la-Flèche, qui desservent encore aujourd'hui cet établissement.

En quittant Bologne, n'oublions pas de nous diriger sur Arquà, gros bourg de 1,200 habitants, situé à 17 kilomètres de Padoue, du côté de Vicence. C'est là que finit Pétrarque, le 18 juillet 1374, dans la 70e année de son âge. On le trouva mort dans sa bibliothèque, la tête appuyée sur un livre ouvert ; son gendre lui fit élever en face de la modeste église du lieu, sur le modèle du mausolée d'Anténor de Padoue, un tombeau de marbre avec cette épitaphe :

FRIGIDA FRANCISCI TEGIT HIC LAPIS OSSA PETRARCHÆ.
SUSCIPE, VIRGO PARENS, ANIMAM ; SATE VIRGINE, PARCE ;
FESSAQUE JAM TERRIS CŒLI REQUIESCAT IN ARCE,
M.CCC.LXXIIII.XVIII JULII.

Viro insigni Francisco Petrarchæ laureato Franciscus de Bressano, Mediolanensis gener individua conversatione, amore, propinquitate et successione, memoria.

Sur un des quatre piliers qui supportent le sarcophage, on grava ce distique que l'on attribue au chantre de la Belle-Laure :

INVENI PORTUM, SPES ET FORTUNA, VALETE,
NIL MIHI VOBISCUM EST ; LUDITE NUNC ALIOS.

On voit encore à Arquà la maison de Pétrarque. Elle était, en 1874, dans un triste état de délabrement, lorsque le cardinal de Silvestri l'acheta et en prévint la ruine par des réparations intelligentes. En mourant, il l'a léguée à la ville de Padoue. On y conserve la chaise et l'encrier du poète ; on y montre même une chatte empaillée qu'on dit lui avoir appartenu.

Le 18 juillet 1874, à l'occasion du cinquième centenaire de ce grand homme, le bourg d'Arquà prit une animation extraordinaire ; des fêtes splendides s'y célébrèrent et attirèrent dans ses murs une foule extraordinaire. L'illumination féerique du lac qui l'avoisine, ne fut pas un des moindres incidents de cette solennité patriotique et littéraire.

Laissons de côté Venise : son nom se rattache dans notre histoire à celui de Marc Condulmeri qui fut notre évêque de 1432 à 1438 et qui vit le jour dans cette cité, reine des mers,

Digitized by Google

et à celui de notre concitoyen, Charles-Félix de Galéans qui accepta, en 1689, les fonctions de généralissime des armées de la fière République contre les Turcs, et qui, en récompense de ses vaillants exploits, fut créé, par le pape Clément IX, duc de Gadagne.

Suivons la voie ferrée jusqu'à Brescia pour y voir la tombe du cardinal Daniel-Marc Delphini (de Venise), qui fut évêque de cette ville, après avoir été notre Vice-Légat durant 4 ans, de 1692 à 1696. Elle se trouve à la cathédrale dans la chapelle du *Corpus Domini*. On y lit cette épitaphe :

D. O. M.
HIC IACENT OSSA
MARCI DELPHINI S. R. E. CARDINALIS
BRIXIAE EPISCOPI
DONEC EX HOC TVMVLTVARIO
IN DIGNIOREM TVMVLVM
TRANSFERANTVR
OB. V. AVGVSTI ANNI MDCCIV
ANNVM IPSE AGENS XXXXX
INGENTI ANIMO ET VIRTVTIBVS VIR
IMMORTALITATE DIGNISSIMVS.

De Brescia descendons en Ligurie ; cette province nous a donné plusieurs archevêques : Julien *della Rovere*, Orland del Carreto, Dominique Grimaldi, Bernard Pinelli et Laurent-Marie Fieschi.

C'est sur ce dernier que je veux appeler l'attention. Laurent-Marie Fieschi [1] naquit à Gênes, le 21 mai 1642. Son père était le marquis Fieschi issu d'une des familles dogales de cette ville. Il fit sa carrière ecclésiastique à Rome. Prélat de la maison du Pape, Préteur de Viterbe, Vice-Légat d'Urbino, secrétaire de la Congrégation des Rites, il fut nommé, en 1691, à l'archevêché d'Avignon, envoyé en 1702 comme Nonce apostolique à

(1) « Laurentius Maria, filius Marchionis Innocentii Flisci et Dnæ Joannæ Mariæ jugalium, baptizatus fuit a R^do^ Cuneo. Patrini fuerunt Marchio Joannes Ambrosius Fliscus et Dna Maria Aurelia Raggia, uxor D. Raphaelis. » *(Ex libris baptizatorum Metropolitanæ Parochiæ S. Laurentii Genuæ)*. Le nom de famille de la mère, qui n'est pas porté dans cet acte, nous est révélé par Guarnacci, le continuateur de Ciaconius (tome II, p. 67), elle s'appelait *Carmagnola*.

Digitized by Google

Paris, créé cardinal en 1706, et peu après, transféré à l'archevêché de sa ville natale. Il y mourut[1] très avancé en âge, le 1er mai 1726. On voit son tombeau sous les voûtes de l'église métropolitaine de Gènes, dans la chapelle de Saint-Georges et Sainte-Catherine. L'inscription suivante y est gravée :

LAURENTIO FLISCO S. R. E. CARDINALI
PER ANNOS XXXIII
IN ROMANIS MUNERIBUS PRAELATO,
TRIENNIUM
AD CHRISTIANISSIMAM MAJEST. NUNCIO.
PER XV ANNOS AVENIONENSIUM
PER XX GENUENSIUM ACCEPTISSIMO
ANTISTITI
QUADRIENNIO POST OCTOGESIMUM
VITA FUNCTO
MAESTISSIMUS FRATER HECTOR
M.DCCXXVI.

Portons maintenant nos regards sur Orland ou Roland *del Carreto*, qui fut notre troisième archevêque et qui siégea à N.-D.-des-Doms, de 1512 à 1517.

Beaucoup de nos historiens avignonais et même beaucoup d'historiens gènois se sont trompés sur le compte de ce prélat; il y a même plus, comme le remarque fort bien l'auteur de l'*Armorial de l'Etat d'Avignon*, d'accord en cela avec l'abbé de Massilian, quelques chronologistes ont prétendu qu'il y avait eu deux évêques successifs du nom de *Orland*, sur le siége archiépiscopal de notre ville, appartenant l'un à la famille *del Carreto*, l'autre à celle *della Rovere*.

J'ai même reçu, par l'intermédiaire de Mgr Cerutti, mort évêque de Savone et Noli, une note qui contredit formellement les documents authentiques dont je suis en possession.

La personne que S. G. avait chargée de me répondre, m'a

(1) « Eminentissimus et Reverendissimus, DD. Laurentius Fliscus, presbiter Cardinalis et Archiepiscopus Januensis, ætatis annorum octuaginta circiter, omnibus sacramentis munitus, obiit die prima Maii, et die quinta sepultus est in nostra Ecclesia. » *(Ex libris mortuorum Metropolitanæ Parochiæ S. Laurentii Genuæ, sub anno 1726).*

Digitized by Google

envoyé une prétendue inscription tumulaire que je donne ci-dessous (1) et dont les erreurs historiques sont manifestes.

De tous les renseignements que j'ai recueillis, soit à Avignon aux archives départementales et à la Bibliothèque municipale, soit en Italie auprès de M. le chanoine Grassi (de Gênes) et de M. le professeur Jérome Rossi (de Vintimille), les deux hommes les plus versés dans l'histoire de la Ligurie, il résulte que Orland ou Roland *del Carreto* était, par Isabelle Grosso, sa mère (2), cousin au 4e degré du pape Jules II, et c'est ce qui explique pourquoi ce pontife le qualifie *Nostris secundum carnem affinis* (3), dans le bref qu'il adresse, le 31 juillet 1512, aux consuls d'Avignon pour leur annoncer sa promotion à l'archevêché de notre ville.

Par son père, dont le nom ne nous a pas été conservé, il appartenait à cette noble famille des marquis del Finale qui

---

(1) Voici cette inscription assez étrange de style et de ton : le chanoine Vincenzo Grillo, prévôt de la collégiale de Saint-Blaise au Finale, qui en a conservé le texte, dit qu'elle était gravée sur la pierre dans l'église, aujourd'hui détruite, de Sainte-Catherine de la même ville. Il va sans dire que je n'y attache aucune importance et que je la donne, à titre de curiosité, uniquement comme un monument apocryphe ; il m'a été impossible d'en contrôler les termes, qui sont inintelligibles :

Rolando Caretto Episcopo Gallesiæ Archiepiscopo Avenionensi In quem — Summi quatuor Pontifices oculos defixerant — Omnes tantopere coluere — Numquid non ipse apicem Romanum — Si superesse diutius licuisset, consequebatur? — Doctrinam si cœlestem philosophiam, eloquentiam — In tutandis aliorum thesauris locisve, — Domi, viribus, fœderibus, foris — Constantiam fidemque æstimes — Non maiores sacros — Non subsellia Sophistarum — Ciceronem — Non Argum, non Curtios Horatiosque spectaris — Si puritatem, in desertis vitas rationem (sic), *quem huius posueris? Tantus virtutum cumulus — Dignitatis non ita adfectæ — Vix sufficere nisi cœlum sibi tempestivum suis affectans — Eodem ad præmia excitus — Cineres hoc loco exuerit — Jam pristinæ menti felicius reddat —* ANNO MDXXVIII. ÆTATIS XLI.

(2) Jean Bricchieri-Colombi, dans ses *Tables généalogiques* de la famille des Marquis del Carreto du Finale, publiées à Vienne en 1741, donne pour père à notre Archevêque, Alphonse I, marquis del Finale, et pour mère, Perette Uso di Mare Cybo, petite-fille du Pape Innocent VIII, qui avait été marié avant son entrée dans l'état ecclésiastique.

(3) « Venerabilis fratris Orlandi de Ruvere, *nostri secundum carnem affinis*, tunc Nazareni, nunc Avenionensis Archiepiscopi, Thesaurarii nostri generalis... erga Vos civitatemque istam devotionem considerantes, eum Ecclesiæ hujusmodi vestræ... præfecimus in Episcopum. » (BREVE AD CONSULES CIV. AVEN. *aux Archives municipales d'Avignon, CC. n° 27. boîte 76).*

Digitized by Google

régna en souveraine sur le Finale, petite ville du littoral méditerranéen entre Albenga et Savone, à 67 kilomètres ouest de Gênes.

Il naquit à Savone, et non au Finale ; le témoignage de M. Rossi est formel sur ce point. Il fut successivement, ainsi que le prouve très-bien Ughelli dans son *Italia sacra*, archevêque de Tarente, de Nazareth et d'Avignon, et comme l'évêché de Gallese avant la réunion à celui de Civita-Castellana et à celui de Orte, demeura 277 ans supprimé, de 1285 à 1562, il est clair que Orland ou Roland del Caretto ne put y être élevé.

Quant à sa sépulture dans l'église de Sainte-Catherine au Finale, on peut hardiment la révoquer en doute. En effet, à l'appui du témoignage des anciens registres de l'archevêché d'Avignon, qui fixent sa tombe dans l'église métropolitaine de N.-D.-des-Doms, je puis citer la découverte qu'en 1854, je fis de ses gants pontificaux au milieu de ses ossements, le long du mur septentrional, à l'intérieur de la chapelle du *Corpus Domini*. Ces gants en soie rouge sont brodés aux armes de la famille *della Rovere* : on les conserve dans le trésor de cette Basilique.

Il était naturel que Orlando del Carreto mit sur son écusson le chêne des *Della Rovere* : la gloire de son cousin Jules II, dont il était le trésorier général et le protégé, remplissait alors le monde catholique. Il l'accola aux armes des Carreto, qui étaient de *gueule à cinq bandes d'or*, et il chargea d'un *aigle de sable le chef d'or de son blason*.

Il est au Finale une autre inscription plus authentique qu'en finissant, je suis bien aise de reproduire. Dans la sacristie de l'église collégiale de St-Blaise, on peut voir le portrait déjà ancien d'un religieux dominicain, le P. Mathieu de Finale. On lit au-dessous ce qui suit :

PATER MATTHÆVS DE FINARIA
AVENIONE ANNO MCCCCXLII LECTOR S. SCRIPTVRAE
PALATIO APOSTOLICO ASSIGNATVS
PRAECLARA IN SACROS SENTENTIARUM LIBROS
EDIDIT COMMENTARIA.

***

J'arrête ici ma plume : ma tâche est terminée. Mes lecteurs trouveront peut-être que j'ai abusé de leur patience. Ils me

Digitized by Google

pardonneront, j'en suis sûr, ces développements, en songeant que la plupart des inscriptions que j'ai reproduites sont inédites, et que bien des documents dont je les ai accompagnés voient pour la première fois le jour et la publicité.

Je n'ai cependant point la prétention d'avoir été complet dans mon travail : je suis persuadé, au contraire, que bien des épitaphes ont échappé à mes investigations, soit dans la ville éternelle, soit dans le reste de l'Italie. Quand le livre de M. Porcella aura été terminé, je pourrai, s'il y a lieu, ajouter un apendice à mon œuvre.

Quoiqu'il en soit, il me semble avoir fait chose utile à mon pays, en réunissant, en un seul et même corps, le texte de tant de monuments lapidaires épars et dispersés sur la surface de la péninsule italienne. Les commentaires historiques dont je l'ai accompagné, en auront rendu moins aride la reproduction et auront rompu sa monotonie. C'est à peu près ainsi qu'en agirent, il y a un siècle, le marquis de Cambis-Velleron et le chanoine de Véras ; le premier, en cataloguant les manuscrits de sa riche bibliothèque, le second en colligeant les inscriptions de sa ville natale. Je n'ai pas cru devoir prendre d'autres modèles.

Je me plais à espérer que Dieu me laissera assez de temps et assez de force pour pouvoir publier un jour toutes les inscriptions antiques et modernes, religieuses et profanes de la ville d'Avignon, de sa banlieue et des communes qui formaient autrefois son diocèse. Ce que je viens de publier ici n'est autre que la huitième et dernière partie de ce travail. Comme les Orientaux, j'ai commencé par la fin la publication de mon livre.

AUGUSTIN CANRON.

Digitized by Google

LES

FORGES DE TAMARIS

De 1875 à 1882

ALLOCUTION PRONONCÉE LE 4 DÉCEMBRE 1881

PAR

M. PIERRE ESCALLE

Ingénieur-Directeur des Forges, membre non résidant

C'est un vieil usage, dans la plupart de nos Forges, de célébrer la fête de Saint-Eloi. A Tamaris, l'usine n'ayant rapporté encore aucun bénéfice à la Compagnie de Terrenoire, cette fête se célèbre très simplement. Elle se borne à une grand'messe à laquelle tous : ingénieurs, employés, ouvriers, les protestants eux-mêmes, nous nous faisons un devoir d'assister.

Après la messe, un cortége se forme pour ramener le Directeur chez lui. Sur le plateau de Bouzac, avant la séparation, j'adresse quelques mots au personnel. Il est toujours question des travaux que nous avons accomplis en commun dans l'année. J'indique les difficultés vaincues, les résultats acquis et ceux que nous pouvons raisonnablement entrevoir dans l'avenir. Je signale aussi les insuccès.

Digitized by Google

Ces quelques mots ont pris cette année de plus grandes proportions. Il y avait trois ans que je n'avais pas eu la satisfaction d'assister à notre fête. En Tunisie, en 1878; en Russie, dans le Donetz, en 1879; assez sérieusement indisposé en 1880; j'avais donc cette année, c'est-à-dire, le 4 décembre 1881, à parler d'une assez longue phase de notre exploitation. J'en ai profité pour remonter jusqu'à ses origines, en 1875, et faire la revue des principales améliorations qu'il nous avait été donné de réaliser pendant ces sept années.

C'est tout simplement ce compte-rendu, tout à fait technique, que M. le docteur Plantier croit cependant capable d'intéresser la Société scientifique et littéraire d'Alais, et que sur sa demande je viens vous communiquer ce soir.

Il n'a que le mérite de l'exactitude; s'il trompe votre attente, vous voudrez bien ne pas m'imputer cette déception. J'en laisse toute la responsabilité à M. Plantier.

Je tiens à vous prévenir que je n'y ai apporté aucune modification pour l'adapter à notre Société; j'ai préféré le laisser avec toute sa couleur locale et vous le donner tel que j'en ai fait l'exposé au personnel de Tamaris.

Digitized by Google

Messieurs,

Voilà trois ans que, par suite de circonstances étrangères à ma volonté, je suis privé du plaisir de passer avec vous cette fête de Saint-Eloi.

Plus heureux cette année-ci, je puis, dans cette réunion, vous remercier tous de votre concours, vous dire mes sentiments d'estime et d'amitié, vous souhaiter à vous, à vos familles, à nos usines et à ce pays la continuation de la prospérité actuelle.

Je vous exprime tout cela, non-seulement en mon nom, mais encore au nom de deux hommes à qui nous devons toutes les améliorations de l'usine : M. Julien, l'éminent Directeur de notre Compagnie, et mon excellent chef et ami, M. Jouguet, Directeur de notre groupe du Gard.

Ce devoir accompli, — cordialement accompli, — je sens que j'ai une attente à satisfaire : ces usines, messieurs, c'est vous-mêmes ; il n'est pas, en effet, un mouvement de nos machines, pas une bouffée de nos cheminées, pas un coup de nos marteaux-pilons, pas un seul de ces millions de détails dont se compose le travail d'une grande forge, qui ne procède régulièrement de l'intelligence et de la volonté de quelqu'un de vous.

Digitized by Google

Vous vous intéressez donc tous à cet ensemble, vous voulez le connaître au moins dans ses aspects généraux, parce que vous avez la légitime curiosité du travailleur moderne, et parce que vous savez que la connaissance de l'ensemble n'est pas indifférente à la perfection des détails.

Je veux répondre aujourd'hui à ce désir, vous dire ce que nous avons fait ensemble, ce que nous faisons et ce que nous comptons faire.

Voilà dans quel esprit je vais vous parler de la situation de nos usines de Tamaris.

C'est à partir de 1875 que je commence cette revue. Je suivrai l'ordre naturel de nos travaux : les mines, les hauts-fourneaux, la forge, les ateliers et la fonderie.

Mais avant tout, notons que cette année 1881 est particulièrement intéressante pour nous, par le renouvellement de notre bail. En entrant dans ces forges, nous nous étions réservés six ans, du 1er janvier 1875 au 1er janvier 1881, comme première période d'essai, après laquelle nous pouvions résilier ou continuer. Eh bien ! nous continuons, nous continuerons avec l'aide de Dieu, pendant une période de vingt ans, et, malgré l'incertitude des affaires métallurgiques, nous espérons que ce ne sera au détriment ni de la Compagnie de Terrenoire, ni de ce pays.

I

Dans les mines de fer, des travaux d'aménagement ont été entrepris sur un grand nombre de points. Ils nous démontrent de plus en plus ce fait-ci : que nos gisements, quoique très irréguliers, sont cependant beaucoup plus étendus que nous ne l'avions supposé. Nous sommes maintenant assurés de nos approvi-

Digitized by Google

sionnements de minerais du pays, pour toute la durée de notre bail.

Un seul chiffre vous donnera d'ailleurs une idée de l'importance de ces gisements : Pendant les sept années dont je vous parle, nous en aurons extrait environ 250,000 tonnes de minerai, et il y a cela de très intéressant, que la richesse de ces minerais, qui était de 40 °/₀ en 1875, est maintenant de 45 °/₀.

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs *minières*, c'est-à-dire de mines exploitables à peu de profondeur ou à ciel ouvert, sur le périmètre de notre concession d'Alais.

Notre exploitation qui, en apparence, est plus coûteuse que celle des entrepreneurs ou des anciens propriétaires, l'est beaucoup moins en réalité, car elle est faite en vue de l'aménagement des gîtes, et ne permet plus au présent de gaspiller les ressources précieuses de l'avenir.

Nous allons prochainement percer une galerie dans le flanc de la montagne de l'Espinette, jusqu'au sommet du vallon du Vallat-Pellet. C'est par cette galerie et au moyen d'un chemin de fer que se fera dans l'avenir le transport des minerais provenant de cette partie de la concession.

II

Dès notre prise de possession, le service des hauts-fourneaux demanda toute notre attention. C'est dans ce service que nous avons eu le plus à faire. Notre première amélioration fut de réaliser une économie de combustible en installant aux fourneaux, qui en étaient encore systématiquement dépourvus, un appareil de

Digitized by Google

chargement mécanique et de prise de gaz pour en utiliser la chaleur perdue. Nous continuâmes dans cette voie par la construction d'une grande machine soufflante double, du système Wolff, et par la surélévation à 18 mètres, d'un de nos hauts-fourneaux, et nous avons achevé en adoptant, pour chauffer le vent, les appareils Siemens-Cowper. Ils ont été mis en feu au mois de novembre 1880.

Ceci, messieurs, est un progrès considérable ; nos machines qui soufflaient jusqu'ici l'air à 400 degrés au maximum, le soufflent maintenant à 650 degrés.

Cette élévation de 250 degrés, dans notre chauffage de l'air, réalise déjà une économie d'une tonne de coke sur 5 tonnes de fonte.

Inutile de dire que la qualité de la fonte n'est pas altérée par cette modification. Bien au contraire. J'avance même que les fontes ainsi obtenues sont moins sulfureuses ; phénomène que j'attribue à l'abaissement de l'emploi du coke, car c'est surtout le coke, lequel contient de 1 à 1 1/2 % de soufre, qui rend les fontes sulfureuses.

Donc, moins on introduira de coke dans le fourneau, moins la fonte sera sulfureuse. Or, vous le savez, le soufre c'est notre grand ennemi dans la fabrication du fer (1).

Le progrès s'est accompli, aux hauts-fourneaux, non-seulement sur la marche, mais encore sur le nombre de fourneaux. Ceux de vous, et c'est le grand nombre, qui étaient ici en 1875, nous ont vu avec deux, puis avec quatre fourneaux, et nous verront, à la fin de janvier prochain, avec une marche régulière à 5 fourneaux.

---

(1) C'est là une des principales raisons de la supériorité des fers que l'on pouvait autrefois fabriquer au charbon de bois ; le charbon de bois, en effet, est totalement exempt de soufre.

Digitized by Google

Nous allons entreprendre, dans notre fourneau n° 1, une fabrication nouvelle pour Tamaris : celle du ferro-manganèse. C'est un alliage de 20 pour cent de fer, avec 80 pour cent de manganèse et le moins possible de carbone. L'emploi de cet alliage se répand de jour en jour pour la fabrication des aciers et surtout des aciers doux. Notre compagnie en a des commandes importantes pour des usines de l'Amérique et de la Loire.

De ces diverses installations, il est résulté que notre production de fonte s'est élevée de 23,500 tonnes qu'elle était en 1875, à 52,000 tonnes qu'elle sera en 1881.

Toute cette fonte n'est pas consommée à Tamaris : nous en livrons au commerce et aux usines de Terre-noire et de Bessèges, et c'est pour en faciliter les expéditions que nous avons posé toutes ces voies de chemins de fer, qui permettent aux wagons du P.-L.-M. de venir jusque dans les halles de coulée des hauts-fourneaux.

Cette production des fourneaux s'augmentera encore, et Tamaris deviendra le grenier à fonte des usines de la Compagnie.

Une innovation qui se rattache au service des hauts-fourneaux est celle des fours Carvès, dont vous voyez les constructions s'élever sur le côté nord des fourneaux.

Les gaz et les flammes de la carbonisation, qui, jusqu'ici, s'échappaient des cheminées des fours à coke pour se perdre dans l'atmosphère, seront recueillis dans des récipients *ad hoc*, à l'état de goudron et d'huiles minérales très recherchés dans l'industrie.

Ces fours, construits en participation avec nous par MM. Carvès et C^ie^, sont un très grand progrès sur tout ce qu'on a fait jusqu'ici, puisqu'ils réalisent une valeur qui s'en allait en fumée.

Digitized by Google

Notre fabrication annuelle de coke, qui est de 34,000 tonnes, sera doublée par les fours Carvès.

Mais pourquoi faut-il qu'en parlant des fourneaux, j'aie à rappeler les graves accidents de personnes dont ils ont été le théâtre. Si rares que soient ces accidents, si minutieuses que soient les mesures prises pour les prévenir, dès qu'un accident arrive, on doit se dire qu'il est de trop et qu'il y a peut-être quelque part une vigilance insuffisante.

Il doit y avoir un degré de précaution dans les ouvriers, d'attention dans les chefs, de prévoyance dans les règlements et de fidélité à les observer, qui devrait rendre ces accidents, je ne dirai pas impossibles (la vie de l'homme n'a nulle part cette sécurité), mais infiniment rares.

Je le dis pour être entendu de tous, ouvriers, surveillants, contre-maitres, ingénieurs, vous tous qui êtes ou soutiens ou chefs de famille, songez que la moindre négligence peut vous rendre responsables d'une vie humaine.

Dans nos travaux quotidiens, nous ne devons pas perdre un seul instant de vue cette effroyable responsabilité.

III

Au service de la forge, nous avons débuté, en 1875, par la suppression du *mazéage*. Ce procédé, qui n'est déjà plus ici qu'un souvenir, servait d'intermédiaire entre le *fourneau et la forge*, entre la *production de la fonte* et *celle du fer*. Il enlevait à la fonte du silicium et du carbone, mais, par le contact du coke, lui apportait du soufre. Le remède était pire que le mal. De plus, ce remède coûtait fort cher. Ce mazéage et

Digitized by Google

l'absence de prises de gaz aux fourneaux en fonte pour fer AS, étaient comme la caractéristique de l'état de la métallurgie du fer aux forges d'Alais, en 1875.

Le puddlage, sans le mazéage, présente bien aussi des inconvénients qui tiennent à la main-d'œuvre très pénible, très délicate, exigée par ce travail.

Nous aurions voulu y remédier par l'introduction d'un four rotatif et du brassage mécanique de la fonte, que j'avais vu fonctionner en Angleterre chez M. Howson, à Middlesbroug. Vous avez été témoins, en 1878, de ces essais qui n'ont pas réussi. Non pas que les boules ainsi obtenues fussent imparfaitement puddlées, mais parce qu'elles étaient trop volumineuses pour nos marteaux-pilons.

Il y aura lieu de reprendre ces essais avec un marteau-pilon d'au moins 10,000 kilogrammes, et nous sommes loin de désespérer du résultat.

Les fours à gaz, qui ne nous avaient pas donné de bons résultats au réchauffage du fer, nous en ont, au contraire, donné d'excellents au puddlage. Le type actuel de ce four nous permet de réaliser une économie du tiers du combustible, de diminuer notablement le déchet, et, pardessus tout, de régulariser et d'améliorer la qualité de nos fers.

C'est grâce à ces résultats que nous sommes arrivés à fabriquer couramment ces fers à grains fins qui nous ont valu, pour un certain temps, le monopole des fers à rivets pour la marine.

Mais cette fabrication, comme du reste toute fabrication de fer fin, demande une continuité de soins, une précision de travail, qui font le plus grand honneur à nos puddleurs et dont je les remercie et les félicite.

Leur travail est de ceux où le contrôle des chefs ne peut se passer de l'honnêteté de l'ouvrier. Une charge mal faite peut jeter le plus grand trouble dans la fabri-

Digitized by Google

cation ou dans nos relations avec les ingénieurs de la marine, et, je répète cette remarque afin de rendre à chacun l'honneur qui lui est dû : c'est sur la vigilance et la probité de l'ouvrier puddleur que repose la perfection des produits.

Comme constructions, dans le puddlage, c'est l'établissement des chaudières sur les fours, pour en utiliser les flammes perdues, qui a occasionné de grosses dépenses d'argent, parce que, pour construire les chaudières, il a fallu nécessairement reconstruire aussi les fours.

Au gros-mill, nous avons dû transformer notre fabrication. Etabli pour l'ancienne fabrication des rails en fer de 6 mètres, ce laminoir n'avait jamais fait autre chose. Il devenait donc inutile après les découvertes qui ont généralisé l'usage de l'acier, et substitué aux anciens rails en fer qui duraient au plus 10 ans, les rails en acier Bessemer et Martin qui durent au moins un demi-siècle. Aussi quand nous vînmes, en 1875, nous ne trouvâmes pas une seule barre de fer, pas un seul rail en commande pour ce gros laminoir.

Il fallait cependant lui donner quelque chose à faire; c'est dans ce but que nous créâmes la série des fers à plancher. Nous construisimes ensuite deux fours Siemens-Martin pour la fabrication de l'acier; la première coulée s'est faite à Tamaris le 25 septembre 1877.

Ces deux fours Martin vinrent à leur tour alimenter le gros-mill dont nous avions fortifié la plupart des organes; sa production se divise ainsi en fers à plancher et en rails en acier Martin.

Je vous parle de ces améliorations, non pas pour nous procurer la puérile satisfaction de nous dire les uns les autres « nous avons fait beaucoup et bien, » mais pour constater avec vous que c'est grâce à elles qu'une quantité considérable de travail est restée dans

Digitized by Google

le pays, et de travail largement rémunéré. Pour vous fixer les idées sur l'importance de notre travail, je vais vous donner quelques chiffres généraux.

Dans les premiers mois de 1875, nous avions 1050 ouvriers, et la paie s'élevait à 87.500 francs. Actuellement, le personnel s'élève à 1.600 ouvriers, et la paie mensuelle s'élève à 142.000 francs.

Ce sont ces deux fours Martin qui nous ont permis de conserver, non pas comme simples manœuvres, mais avec un travail intelligent, plus régulier et mieux rétribué, un certain nombre d'anciens ouvriers de l'usine. Aujourd'hui ces fours marchent bien ; j'espère, mes chers amis, que cette industrie se développera à Tamaris, et je crois pouvoir vous annoncer que nous allons en construire un troisième prochainement.

Au moyen-mill, nous avons mis la condensation à la machine et nous avons disposé le train et ses abords de façon à pouvoir y laminer des cercles de 25 à 30 mètres de long.

Au petit-mill n° 1, nous avons organisé un laminage de rubans, par le procédé *du serpentage ;* le four qui alimente ce laminoir produit, en ce moment, une moyenne de 6.000 kilog. net de petits échantillons, par jour de 12 heures.

Ce résultat, comparé à celui du gros-mill qui ne donne, en laminant du fer, qu'une moyenne de 5.000 k. par four, montre que ce laminoir peut faire encore de grands progrès. Ces progrès dépendront, en grande partie, des chauffeurs, des lamineurs et de tout le personnel du laminage. Un train de laminoir bien aligné, des cylindres bien montés et bien réglés, des guides bien posés et bien surveillés, ce sont là des précautions d'une grande importance; elles suppriment les arrêts inutiles, simplifient la tâche de chacun, et augmentent la prodution et les salaires. J'espère que de nouveaux progrès se feront bientôt sentir au gros-mill, et que vous y arriverez à une production moyenne

Digitized by Google

de fer fini qui dépassera 7.000 kilog. par four et par jour.

J'avoue que nos concurrents nous sont devenus supérieurs dans ce genre de fabrication, et c'est avec plus de peine que de surprise que je vois des échantillons de fers à plancher venir de Franche-Comté et de Commentry, nous battre jusque sur notre marché d'Alais. Dans cette lutte commerciale, Tamaris n'a pas encore dit son dernier mot.

IV

Aux ateliers et à la fonderie, le développement de la production a été tel, que le chiffre des affaires a presque doublé depuis 1875, et cela, grâce à la clientèle de l'extérieur que nous nous sommes créée. Aujourd'hui nous sommes arrêtés dans le développement de ces deux ateliers par leur exiguité. Nous espérons que nous aurons dans l'avenir la possibilité de les agrandir, ou, ce qui vaudrait mieux, de les reconstruire au dehors sur une plus grande échelle.

V

Si toutes ces améliorations, que je viens de vous esquisser à grands traits, ont été avantageuses à ce pays, si elles doivent contribuer dans l'avenir à la prospérité de notre Compagnie, elles n'en ont pas moins demandé de sa part de grands sacrifices. Depuis

Digitized by Google

1875, le compte de nos nouvelles installations s'élève à 1.600.000 francs.

C'est à vous, maintenant, messieurs et chers collaborateurs, à tirer parti de cet outillage. Vous avez l'intelligence, vous avez la bonne volonté, vous avez les circonstances favorables en ce moment aux affaires métallurgiques. Que l'usine de Tamaris fonctionne donc par nos efforts réunis, qu'elle atteste sa prospérité en répandant l'aisance dans vos familles et en nous donnant à tous ce sentiment de joie virile qui est la récompense du travail et du devoir accomplis.

Forges de Tamaris, 4 décembre 1881.

Digitized by Google

ÉTUDE TECHNOLOGIQUE

SUR LES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

DU DÉPARTEMENT DU GARD

Par M. T. PICARD, membre non résidant

INTRODUCTION

Objet et Plan de cette Étude

L'étude que nous présentons aujourd'hui, sous la forme d'une notice, a pour objet la description des matériaux pierreux que le département du Gard présente en abondance sur plusieurs points de son territoire et leurs divers emplois dans les constructions. Ce travail n'est, du reste, que le résumé des notes que nous avons recueillies depuis un certain nombre d'années, soit dans nos tournées de service, soit dans les explorations personnelles que nous avons faites dans le but direct de reconnaître les principaux terrains qni forment le sol de notre région.

Digitized by Google

Nous diviserons immédiatement cette étude en deux parties : l'une purement théorique, l'autre technologique.

Au début de la première partie, nous présenterons successivement la topographie et la géologie du Gard, en nous inspirant pour cette dernière de la carte dressée par E. Dumas, l'éminent géologue dont notre département s'honore à juste titre. Une carte réduite avec coupe sera jointe à cette description (1). Nous donnerons ensuite, pour l'intelligence de cette notice, avec une nomenclature générale des roches et des minéraux qui les composent, quelques définitions préliminaires sur la lithologie et la formation de la croûte terrestre en suivant l'ordre chronologique généralement accepté.

Ici commence la deuxième partie, c'est-à-dire la partie essentielle de cette étude. Abordant la description des roches principales du Gard, nous mentionnerons successivement les diverses matières utiles fournies par chaque terrain, en remontant l'échelle géognostique depuis le granite de la période azoïque jusqu'aux cailloux roulés du Diluvium, et nous essayerons de découvrir, au fur et à mesure, les applications diverses des principaux matériaux à la science de l'ingénieur. Nous étudierons leur importance et leur emploi, soit comme éléments constitutifs des chaussées des routes, soit comme pierres d'appareil propres à l'édification des ouvrages d'art.

Cette description des roches sera suivie de la monographie des principales carrières du Département, c'est-à-dire de celles dont l'exploitation est le plus développé et dont les matériaux sont employés de préférence. Ces monographies seront choisies de manière à présenter un spécimen de chaque terrain ; elles permettront d'apprécier la valeur respective de ces carrières au point de vue de leurs produits et l'emploi de ces derniers comme éléments de construction, soit dans les édifices anciens, soit dans les travaux modernes. Comme complément, nous donnerons un état suffisamment détaillé des carrières en exploitation dans le Département. Un tableau stratigraphique de ces carrières terminera cette étude.

Nous souhaitons que la publication de ces notes, d'abord destinées à notre usage personnel, soit favorablement accueillie

(1) Nous avons puisé dans la statistique géologique de E. Dumas des indications précieuses qui nous ont beaucoup aidé à diriger nos recherches.

Digitized by Google

par les personnes qui s'intéressent à l'art des constructions et qu'elle puisse contribuer, pour une si faible part que ce soit, à vulgariser les connaissances pratiques de la géologie. C'est là le but que nous sommes proposé en rédigeant cette étude.

Nimes, janvier 1882.

T. PICARD.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DE LA

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — **Description topographique et géologique du Département :**

§ 1er. — *Constitution physique :* division topographique, hydrographie.

§ 2. — *Généralités géologiques :* carte et coupe géologiques, chronologie des terrains du Gard, d'après E. DUMAS *(Tableau A)*.

§ 3. — *Description des terrains :* terrain granitique, terrains de transition, terrains secondaires, terrain tertiaire, terrain quaternaire, terrain moderne.

CHAPITRE II. — **Préliminaires de lithologie :**

§ 1er. — Définitions : chronologie générale des terrains, d'après LEYMERIE *(Tableau B)*.

§ 2. — *Nature minérale des roches :* classification des minéraux géognostiques *(Tableau C)*, caractères minéralogiques.

§ 3. — *Détermination des roches :* caractères distinctifs.

§ 4. — *Classification des roches :* classification spécifique de CORDIER.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — **Description des roches principales du Département :**

Classification des matériaux de construction *(Tableau D).*

§ 1er. — *Pierres siliceuses :* granites, grès, meulière.

§ 2. — *Pierres calcaires :* calcaire saccharoïde, calcaire compacte, calcaire commun.

§ 3. — *Pierres argileuses :* argiles diverses, schistes.

CHAPITRE II. — **Monographie des principales carrières du Département :**

N° 1, carrières de la Destourbe; n° 2, carrières de Vabres; n° 3, carrières de Molières; n° 4, carrières de Saint-Ambroix; n° 5, carrières de la Madeleine; n° 6, carrières de Pompignan; n° 7, carrières de Barutel; n° 8, carrières de Lens; n° 9, carrières de Méjannes; n° 10, carrières de Beaucaire.

CHAPITRE III. — **Renseignements statistiques sur les matériaux de construction du Département :**

Tableau général des carrières du Département *(Tableau E).*

Etat des carrières en exploitation dans le département du Gard.

N° 1, arrondissement de Nimes; n° 2, arrondissement d'Alais; n° 3, arrondissement d'Uzès; n° 4, arrondissement du Vigan.

Tableau stratigraphique des matériaux de construction du Département *(Tableau F).*

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DIVISION DE CE CHAPITRE. — § 1er. **Constitution physique.** — *Position géographique.* — *Division du Département en trois régions :* région haute, région moyenne, région basse. — *Hydrographie; division en bassins.* — § 2. **Généralités géologiques.** — *Division des terrains.* — *Carte et coupe géologiques.* — *Chronologie des terrains du Gard,* d'après E. DUMAS (Tableau A). — § 3. **Description des terrains.** — *Terrain granitique; terrain de transition; terrain carbonifère; terrain triasique; terrain jurassique; système du lias, terrain jurassique inférieur et moyen; terrain crétacé; système néocomien, système du grès vert; terrain tertiaire inférieur, moyen et supérieur; terrain quaternaire; terrain moderne.*

Division de ce chapitre. — La constitution géologique du Gard, que nous avons à étudier, est assez complexe pour qu'il y ait lieu d'établir, dès le début de ce chapitre, l'ordre que nous suivrons dans cette étude.

Après un premier paragraphe dans lequel nous donnerons un aperçu sur sa constitution physique, nous étudierons sa composition géologique et nous présenterons une description de chaque terrain en suivant l'ordre naturel de leur succession. Nous mentionnerons pour chacun d'eux leurs principales assises et quelques-uns des matériaux utiles qu'ils peuvent renfermer.

A cette description, nous joindrons une coupe géologique avec une carte réduite du département.

Digitized by Google

§ 1er. — CONSTITUTION PHYSIQUE

Position. — Le département du Gard, ainsi nommé à cause de la principale rivière qui le traverse, est situé vers le 44e degré de latitude Nord et entre le 2e et le 3e degré de longitude orientale, suivant le méridien de Paris. Il est borné au Nord par les départements de l'Ardèche et de la Lozère, à l'Est, par ceux des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse dont il est séparé par le Rhône, au Sud, par la Méditerranée et le département de l'Hérault qui le limite également à l'Ouest avec celui de l'Aveyron (*Voir notre carte*).

Du Nord au Sud, le département présente une longueur maxima de 125 kilomètres. Sa plus grande longueur de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire entre la Dourbie et le Rhône, atteint 130 kilomètres. Le développement de son périmètre est de 600 kilomètres environ. D'après les relevés du cadastre, il a une superficie de 582.866 hectares, répartis en diverses cultures appropriées au sol et au climat de chaque région.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le département du Gard appartient au bassin du Rhône, à l'exception, toutefois, d'une faible étendue de terrain dépendant du canton de Trèves.

La partie septentrionale présente de hautes montagnes désignées sous le nom de monts du Gévaudan et dirigées du N.-E. au S.-O. Ces montagnes se rattachent au système général de la chaîne des Cévennes, au Sud par les monts Garrigues, au Nord par le mont Lozère et les montagnes de l'Aveyron.

Digitized by Google

Un soulèvement de la masse granitique dessine le faîte de séparation des bassins de l'Océan et de la Méditerranée.

Les montagnes qui le bordent au midi forment un relèvement dont les pentes se dirigent vers le Rhône ou la Méditerranée et qui se termine par des contreforts en forme de gradins suivant une ligne venant de l'Hérault et passant par Ganges, Anduze, Alais, St-Ambroix et Vallon dans l'Ardèche.

Parallèlement a cette direction, une chaîne de montagnes secondaires qui s'étend de Pont-St-Esprit à Gallargues, forme un second relèvement moins accentué que le précédent, mais néanmoins très caractérisé. Un relèvement intérieur se rattache à l'angle saillant du second et partage en deux la partie basse du département.

Division du Département en trois régions. — Les deux relèvements principaux, dont nous venons de parler, divisent le Gard en trois régions : la première région, *Haute* ou *Cévennique*, couverte de montagnes, comprend l'arrondissement du Vigan et une partie de celui d'Alais ; la deuxième région ou région *Moyenne*, divisée en collines plus ou moins élevées et en vallons cultivés, embrasse l'arrondissement d'Uzès et la partie orientale de celui d'Alais ; la troisième, *Basse* ou *Maritime*, représente l'arrondissement de Nimes et offre une plaine vaste et fertile s'étendant jusqu'au cordon littoral de la Méditerranée.

Région haute. — La première région se subdivise en *Hautes* et *Basses Cévennes*. Les parties les plus élevées présentent des schistes et des calcaires de transition reposant sur une masse granitique. Les Basses Cévennes sont formées par le terrain houiller, les roches du trias et les calcaires jurassiques. Le territoire de cette région se compose de sommets accidentés, de chaînes serrées dont la hauteur décroît rapidement et qui ne laissent entr'elles que d'étroites vallées. La portion montagneuse présente des saillies très variables détachées de la masse principale ; ce sont les sommets de l'Aigoual (1568m), le Larzac (1441m), le St-Guiral (1418m), l'Espérou (1415m), la Luzette (1380m), le Suquet (1344m), le Liron (1180m), et le Brion (1000m).

Digitized by Google

Dans les parties élevées de cette région, les pentes supérieures, sur certains points, sont boisées de hêtres, de pins ou de chênes ; les pentes inférieures sont couvertes jusqu'à la hauteur de 800 mètres par des châtaigneraies et quelques champs de seigle. Vers le S.-O. s'élèvent de grands plateaux appelés *Causses*, formés par le calcaire jurassique et dépourvus de toute végétation arborescente, mais propres à la culture du froment. Les Causses principaux sont : 1° le Causse Noir, voisin de la chaîne du Lèvezou, pays très abrupte (altitude moyenne 850m) ; 2° le Causse Bégon, situé a l'Ouest (altitude moyenne 907m) ; 3° le Causse de Campestre, attenant au plateau du Larzac (altitude moyenne 796m) ; 4° le Causse de Blandas, borné au Sud par la Vis, (altitude de 650m à 984m) et 5° le Causse de Vissec, qui se rattache à la Séranne.

Nous signalerons dans les parties inférieures, les montagnes de la Fage (altitude 947m), Lacan (altitude 704m), St-Amant (altitude 539m), roc d'Uzège (altitude 454m).

Région moyenne. — La plus grande altitude de la *Région moyenne* est de 631m au Serre de Bouquet, elle est de 487m à la montagne de Coutach. Cette région est formée par le calcaire néocomien et les roches qui composent les divers étages du grès vert. Elle peut être considérée comme un vaste plateau, sauf deux dépressions, communiquant entre elles et à travers lesquelles coulent le Gardon et la Cèze ; le fond de ces dépressions est recouvert par la formation lacustre. Il y a lieu de mentionner les deux dépressions qui forment l'étang de Pujaut et le creux de la Vaunage. La molasse coquillière recouvre elle-même la formation lacustre près Uzès et Sommières.

La culture de cette région est aussi variée que le climat lui-même. On y rencontre des coteaux abrités où l'on cultive l'olivier et le mûrier. Les parties basses offrent de belles prairies artificielles et des terres labourables d'une grande fertilité.

Région basse. — Le sol de la *Région Basse* ou *Maritime* est formé par le calcaire néocomien, recouvert, dans la partie orientale de l'arrondissement d'Uzès, par l'étage subapennin.

Digitized by Google

Le Diluvium s'étend, sans solution de continuité, depuis Beaucaire jusqu'à la mer et constitue les côteaux appelés *Costières* où la vigne prospérait autrefois. C'est dans la partie Nord de cette région que se trouvent les terrains incultes nommés *garrigues* (de *garig*, chêne nain), couverts de chênes, de bruyères et de buis. La partie Sud est formée par des étendues de sables ou de marnes argileuses recouvertes de galets et entrecoupées par des marais et des étangs; elle est terminée par des alluvions marines qui, sous la forme de dunes, composent l'appareil littoral.

La partie intérieure de cette région est extrêmement fertile; la culture maraîchère y est développée. La vigne résiste aujourd'hui très-bien dans les terrains sablonneux qui avoisinent Aiguesmortes. Près de la côte existent des marais salants d'une très grande étendue, alimentés par les eaux de la mer qui refluent dans les étangs.

Hydrographie. — La division du département en bassins hydrographiques est la conséquence naturelle de son orographie. Nous avons dit que les terrains qui composent ces trois régions avaient une inclinaison générale du Nord au Sud avec une inclinaison partielle de l'Ouest à l'Est, et qu'ils étaient séparés par des relèvements au nombre de quatre, y compris celui de l'extrémité de la partie septentrionale. Il suit de là que le département du Gard est situé presque en entier dans le bassin de la Méditerranée; une seule partie, comprenant le canton de Trèves, est comprise dans le bassin de l'Océan.

Le bassin méditerranéen se divise en quatre bassins distincts : ce sont les bassins du Rhône, du Vidourle, de l'Hérault et du Vistre.

Cours d'eau principaux. — Les principaux cours d'eau, compris dans le bassin du Rhône, sont :

1° Le Rhône, qui baigne les bords du département du Gard sur une longueur de 136 kilomètres, depuis l'embouchure de l'Ardèche jusqu'à Arles ;

2° La rivière de l'Ardèche, qui sert de limite au Département

Digitized by Google

sur une longueur de 22 kilomètres jusqu'à son embouchure dans le Rhône au-dessus de Pont-Saint-Esprit;

3° La rivière de la Cèze, qui se jette dans le Rhône en aval de Codolet, après un parcours dans le Département de 112 kilomètres;

4° La rivière du Gard ou Gardon qui a donné son nom au Département, formée par la réunion de deux branches principales dites Gardon d'Alais et Gardon d'Anduze, dont la jonction s'opère à 4 kilomètres en amont du pont de Ners; à partir de ce point le Gardon principal a une longueur de 59 kilomètres jusqu'à son embouchure à Comps.

Les cours d'eau des autres bassins sont :

Le Vidourle, qui se jette dans l'étang du Repausset après un parcours de 80 kilomètres;

L'Hérault, qui se rend à la mer par le chenal du port d'Agde, après un parcours de 29 kilomètres dans le Gard;

La petite rivière du Vistre, qui se jette dans le canal de la Radelle, après un parcours de 52 kilomètres;

La Dourbie, rivière principale du bassin océanique, va se jeter dans le Tarn à Milhau.

La région basse du Département est encore traversée par les canaux de Beaucaire, de la Radelle, de Sylvéréal, de Bourgidou, de Peccais, de la Grande Roubine et de Capette.

Digitized by Google

§ 2. — GÉNÉRALITÉS GÉOLOGIQUES

Aperçu géologique. — La composition géologique du Gard est très variée, grâce à la présence du granite sur les confins N.-O. et à celle de l'appareil littoral sur les confins S.-E. On peut donc constater, sur un parcours assez restreint, la succession chronologique des diverses formations, et y trouver à la fois les terrains primitifs et de transition, les terrains secondaire, tertiaire et quaternaire. Nous devons cependant mentionner l'absence des étages dévonien, cambrien, permien et signaler aussi quelques lacunes dans la partie supérieure des terrains jurassique et crétacé.

Ainsi, ces réserves faites, le département du Gard présente le fait assez rare d'un groupement presque complet. Il devient donc facile à l'observateur d'y recueillir de nombreuses indications sur la constitution géognostique du sol, sur les richesses minérales qu'il renferme et sur les débris organiques que présentent souvent ses diverses couches. Dans ces conditions vraiment exceptionnelles, l'étude de la géologie est à la fois aisée et intéressante, surtout depuis que les progrès de l'industrie minière et la construction des voies ferrées ont mis à jour des renseignements précieux.

Division des terrains. — On divise généralement les terrains en deux grandes catégories : les terrains d'épanchement ou massifs et les terrains sédimentaires ou stratifiés. Dans la première catégorie se place le terrain granitique ou primordial qui forme la série azoïque. Dans la deuxième caté-

Digitized by Google

gorie se groupent d'abord, sous le nom de série paléozoïque, les terrains silurien et carbonifère; vient ensuite la série mésozoïque, qui comprend les terrains triasique, jurassique et crétacé; enfin la série néozoïque, qui est composée des terrains tertiaire, quaternaire et moderne. Chacun de ces terrains est divisé en systèmes, chaque système se subdivise en groupes et ceux-ci en étages.

Carte et coupe géologiques. — Dans le tableau chronologique des terrains du Gard, que nous donnons ci-après (*Tableau A*), nous avons observé les divisions naturelles adoptées par E. Dumas. Nous nous sommes permis seulement d'apporter quelques modifications dans la coloration des terrains, en rapprochant leurs teintes conventionnelles de celles qui ont été employées pour la carte géologique de France, de manière à réduire le nombre des étages observés. Nous avons établi une relation entre ces divers étages et ceux qu'ont indiqué Leymerie, Dufrénoy et d'Orbigny.

La carte lithologique réduite du Département, que nous joignons à ce travail, reproduit les terrains avec leurs principales divisions. Afin de mieux en montrer la succession, nous avons tracé une coupe générale de la Lozère à la Méditerranée, en passant par Génolhac, Rousson, la Bastide, Nimes, Vauvert et les marais d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

Terrains sédimentaires

TERRAINS	SUBDIVISIONS	GROUPES	COMPOSITION	ETAGES Paléontologiques
T. MODERNE	Alluvien.		Alluvions fluviatiles et paludéennes. Alluvions marines, *dunes, apparl littor*l	28. Actuel.
T. QUATERNAIRE	Diluvien.		Diluvium alpin, *cavernes et brèches ossifères.* Diluvium ancien.	
T. TERTIAIRE	Supér*r*. Pliocène.	Dépôt subapennin	3° Sables et grès marins. 2° Galets et poudingues. 1° Marines argileuses.	27. Subapenin
	Moyen Miocène.	Molasse coquillère	Etage supérieur, Molasse coquillière supérieure. Etage moyen. Calcaire marneux bleuâtre. Etage inférieur. Molasse coquillière ancienne.	26. Falunien.
	Inférieur Eocène.	Format*on* lacustre	3° Etage sup*r* lacustre ou Alaisien. *Dumas.* — *2me assise. Conglomérat lacustre.* *1re assise. Argiles et molasse lacustre.*	25. Parisien.
			2° Etage moyen lacustre ou Sextien. *Dumas.* — *S. Etage sup*r *B. Calcaire compacte.* *S. Etage inf*r *A. Calcaire marneux.*	
			1° Etage inf*r* lacustre Uzégien. *Dumas.* — *Sables et argiles lignites. Calcaire lacustre infér*r.	
T. CRÉTACÉ	Moyen . . .	Syst. du grès vert.	9° Etage. Calcaire à hippurites et à foraminifères. 8° Etage. Sables et grès quartzeux à argile réfractaire et à lignite. Ucétien. *Dumas.*	21. Turonien.
			7° Etage. Calcaire jaune et gris à *Ostrea Columba* — *S. Etage sup*r *B. Grès vert d'Uchaux.* *S. Etage inf*r *A. Calcaire marneux.*	20. Cénomanien
			6° Etage. Grès, sables et calcaires lacustres à lignite ou étage charbonneux. Paulétien. *Dumas.* 5° Etage. Sables et grès rouge ferrugineux lustré. Tavien. *Dumas.* 4° Etage, Grès et calcaire à *Orbitolina concava.*	
			3° Etage. Gault proprement dit. 2° Etage. Gault inférieur ou calcaire à *Orbitolina lenticulata.*	19. Albien.
			1° Etage. Argiles à plicatules. — *S. Etage supér*r *B. Argile calcaire.* *S. Etage infér*r *A. Calcaire marneux*	18. Aptien.
	Inférieur . .	Syst. néocomien.	4° Etage. Calcaire à *Chama ammonia (Urgonien).*	17bis Néocom. sup*r*
			3° Etage. Calcaire jaune et bleu à *spatangues. Zone du Toxaster complanatus.* 2° Etage. Marnes bleues. *Zone à Belemnites dilatatus.* 1er Etage. Infra-néocomien. Calcaire à *Terebratula diphyoïdes. (Valanginien des géologues suisses).*	17. Néocomien inférieur.

Digitized by Google

TERRAINS DU GARD

TERRAINS	SUBDIVISIONS	GROUPES	COMPOSITION	ETAGES Paléontologiques
T. JURASSIQUE	Système oolithique	Groupe corallien.	B. Dolomie corallienne. 4e *Zone dolomitique.* A. Calcaires blonds à *Dicérates.*	14. Corallien.
		Groupe oxfordien.	4e S. groupe. B. Dolomie oxfordienne. 3e *Zone dolomitique.* A. Calcaire gris massif. *Zone à Am. polyplocus.* 3e S. groupe. Calcaire gris stratifié. *Zone à Ammonites-bimammatus. Argovien des géologues suisses.* 2e S. groupe. Calcaire marneux. *Zone à Ammonites cordatus. Spongitien. (Etallon.)*	13. Oxfordien.
		Groupe de l'oolithe inférieure.	1e S. groupe. Marnes grises. 2e S. groupe supr. B. Dolomie oolithique. 2e *Zone dolomitique.* B. Calcaire à entroques. 1e S. groupe infér. A. Calcaires et marnes à fucoïdes.	12. Kallovien. 10. Bajocien.
	Système liasique.	4e Etage. Lias supr	S. étage supér. B. Marnes supraliasiques grises. S. étage infér. A. Marnes supraliasiques noires.	9. Toarcien.
		3e Etag. Lias moyn	Calcaire à *Gryphœa obliqua et G. cymbium.*	8. Liasien.
		2e Etag. Lias infér	Calcaire à *Griphœa arcuata.*	
		1er Etag. Infralias	B. Dolomie infraliasique. 1e *Zone dolomitique.* A. Calcaire de l'infralias.	7. Sinémurien.
T. TRIASIQUE	.....		3e Etage supérieur. Argiles irisées et grès fins. *(Keuper.)* 2e Etage moyen. Calcaires souvent dolomitiques. *(Muschelkalk.)* 1e Etage inférieur. Grès à gros éléments. *(Grès bigarré.)*	6. Salifèrien. 5. Conchylien.
T. CARBONIFÈRE	Système supérieur	3	2e Etage charbonneux supérieur. 1e Etage stérile.	3. Carbonifèrien
	Système moyen.	2	2e Etage ou faisceau charbonneux. 1e Etage stérile.	
	Système inférieur	1	2e Etage inférieur charbonneux. 1e Etage stérile.	
T. PALÉOZOIQUE	Système silurien métamorphique.		4e Etage. Calcaires supérieurs souvent dolomitiques. 3e Etage. Schistes talqueux. 2e Etage. Calcaires inférieurs intercalés dans les schistes. 1e Etage. Schistes durs maclifères avec veinules de quartz, gneiss.	1. Silurien.

Terrains d'épanchement

T. PRIMORDIAL	Granite porphyroïde ou d'éruption.	Groupe D. Roches éruptives intercalées dans le granite ou les schistes.	*Fraidronite* *Porphyre.*
		Groupe C. Substances minérales disséminées dans le granite.	*Quartz, Baryte, Calcaire éruptif.*
		Groupe B. Roches subordonnées au granite.	*Pegmatite, leptynite.*
		Groupe A. Granite d'éruption.	

Digitized by Google

Digitized by Google

§ 3. — DESCRIPTION DES TERRAINS

Terrain granitique. — C'est au plateau central de la France que se rattache le soulèvement granitique du Gard, qui constitue en quelque sorte le noyau géologique de ce Département. La chaîne granitique s'étend d'Alzon à Saint-Jean-du-Gard et présente trois inflexions assez marquées qui ont transformé le massif des Cévennes en quatre montagnes, savoir : l'Espérou, le Liron, le Brion et le Saint-Pierre.

L'une de ces inflexions forme le col du Mercou, les deux autres ont continué de s'abaisser et se sont transformées en coupures pour donner passage à l'Hérault et au Gardon.

Le granite des Cévennes est porphyroïde; il renferme en masses intercalées les roches feldspathiques : pegmatite, leptynite, porphyre, fraidronite, et des filons de quartz ou de calcaire éruptif disséminés dans la masse. Ce terrain présente aussi des filons métallifères de fer, de plomb et de cuivre.

Terrain de transition. — Le système *silurien métamorphique*, qui représente dans le Gard le terrain de transition moyen, a été le premier dépôt sédimentaire ; il est placé immédiatement au-dessus du granite, auquel il a emprunté ses éléments constitutifs.

Ce terrain, dont il est difficile d'évaluer la puissance, forme une bande assez étendue dans le N.-O. du Département, autour du noyau granitique, depuis Saint-Jean-du-Bruel jusqu'à Génolhac et sur le revers septentrional des bassins houillers d'Alais.

Les quatre étages géologiques de ce terrain, formés par des schistes talqueux et des calcaires métamorphiques souvent do-

Digitized by Google

lomitiques à la partie supérieure, sont parfois disloqués par des vallées profondes et tortueuses qui rendent ces contrées extrêmement abruptes. Ce terrain présente, au-dessus de Saint-Jean-du-Gard, des gneiss quartzeux et des micaschistes ; il renferme aussi des gites métallifères assez nombreux. On emploie les schistes talqueux phylladiens du 3e étage comme ardoises.

Terrain carbonifère. — Le terrain *houiller* ne forme pas une bande continue mais plutôt des bassins successifs dont les formations ont eu lieu indépendamment les unes des autres. Ce terrain est divisé en trois systèmes appartenant au terrain houiller proprement dit ou terrain carbonifère supérieur. Chaque système comprend un étage charbonneux et un étage stérile, ce dernier étant composé de grès subordonné à des schistes houillers. La base du terrain est formée par un conglomérat passant au poudingue et contenant de l'anthracite en rognons.

Le terrain houiller est très développé dans l'arrondissement d'Alais où il s'appuie sur les schistes talqueux ; il ne présente dans l'arrondissement du Vigan que les gites de Cavaillac et de Sounalou. La puissance de ce terrain dans le Gard dépasse 1,000 mètres. L'époque de son émersion paraît être la même que celle des montagnes du Forez.

L'exploitation de la houille dans le Département a donné lieu à 28 concessions, dont 21 appartiennent au terrain houiller. Nous citerons : la Grand'Combe dans le système inférieur et moyen, Bessèges dans le système moyen, et le Mazel, commune de Banne (bassin de la Cèze), dans le système supérieur.

Les carrières de grès blanc de la Destourbe et de Lalle se trouvent dans le système moyen.

L'étage du calcaire carbonifère, ou terrain houiller inférieur, n'existe pas dans notre département.

Terrain triasique. — A la suite du terrain houiller il faut placer une formation distincte appelée *Trias*, composée du grès bigarré, du calcaire conchylien, des argiles irisées, et qui a pris naissance après le soulèvement du Rhin. Dans le

Digitized by Google

Département, le 2e étage de ce terrain paraît manquer, à moins que l'on ne rapporte au muschelkalk les bancs de calcaire magnésien que l'on observe sur quelques points.

Le terrain triasique du Gard ne présente, en réalité, à la partie inférieure, qu'un dépôt de grès quartzeux, à grains plus ou moins fins, reposant sur des couches alternantes de conglomérats passant aux poudingues, et de calcaires, le tout correspondant à l'étage du grès bigarré. Au-dessus se trouve un second dépôt de marnes ou argiles irisées, avec strates de calcaire marneux, qu'il y a lieu de rapporter au Keuper (Etage salifèrien d'Orb.). C'est dans ces marnes que se trouvent les principales exploitations de gypse.

Le trias se rencontre dans les arrondissements d'Alais et du Vigan en îlots isolés au-dessus des granites, en superposition aux schistes, en stratification transgressive sur la lisière des terrains houillers et en affleurement sur les flancs de la grande chaîne jurassique, depuis Trèves jusqu'aux Vans. Sa plus grande puissance est de 85 mètres. Il présente des carrières de grès à Camprieu (commune de Saint-Sauveur) et près de Lasalle, ainsi que des gites de plomb, de fer et de manganèse.

Terrain jurassique. — D'après Dufrénoy, le terrain jurassique se divise en quatre grands étages qui sont, dans l'ordre ascendant : le lias, l'oolithe inférieure (Etage oolithique), l'oolithe moyenne (Etage oxfordien), l'oolithe supérieure (Etage portlandien). Ce terrain est en stratification discordante avec le trias et se rapporte au système de soulèvement désigné sous le nom de Thuringerwald.

La composition du terrain jurassique est uniforme dans le Département. Ce sont généralement des calcaires séparés par des dépôts d'argiles et de marnes. Ces calcaires fournissent de la chaux hydraulique; l'argile est employée pour la confection des briques.

La position horizontale que les couches jurassiques ont conservée en se déposant contre les terrains antérieurement formés, et que l'on peut observer dans la vallée de l'Arre, démontre un exhaussement général de l'ensemble et une sorte d'émersion. Le plissement des couches que l'on remarque sur certains points est rapporté aux soulèvements granitiques du massif qui entoure les Alpes.

Digitized by Google

Le terrain jurassique, dont la puissance totale atteint 980 mètres, règne depuis Saint-Ambroix jusqu'au delà de Saint-Hippolyte, suivant une ligne continue mais légèrement festonnée et découpée par plusieurs rivières : le Vidourle, le Gardon et la Cèze. Cette contrée un peu mamelonnée présente des parties ondulées plus ou moins interrompues, mais dont les saillies sont moins accusées que les hauteurs qui la ceinturent.

E. Dumas a divisé le terrain jurassique en deux systèmes, le système du lias et le système oolithique, formant ensemble quatre groupes : le *lias*, composé de quatre étages et qui constitue une formation distincte, l'*oolithe inférieure*, l'*oxfordien* et le *corallien*.

Système du lias. — La partie inférieure du lias, composée de couches calcaires régulièrement assisées et subordonnées à des marnes, prend le nom d'*infralias*. Cet étage, rapporté au sinémurien de d'Orbigny, est surmonté d'une zone dolomitique qui repose sur ce dernier en stratification discordante. Au-dessus de la dolomie infraliasique se trouvent les assises calcaires à pâte fine avec nodules siliceux qui constitue le *lias inférieur* et le *lias moyen* (Etage liasien d'Orb.). Le quatrième étage, appelé *lias supérieur* (Etage toarcien d'Orb.), est composé de marnes noires et grises d'une assez grande puissance où l'on rencontre de nombreux gites fossilifères.

Système oolithique. — Le système oolithique comprend généralement tous les étages du terrain jurassique à l'exception du lias. Dans le Gard, comme nous l'avons dit, cette formation est représentée par les trois groupes de l'oolithe inférieure, de l'oxfordien et du corallien. Le premier groupe appartient au terrain jurassique inférieur; les deux autres constituent la partie moyenne de ce même terrain.

Terrain jurassique inférieur. — *Groupe de l'oolithe inférieure.* — Le groupe de l'oolithe inférieure, qui se rapporte à l'étage bajocien de d'Orbigny, se compose d'une

Digitized by Google

série de strates calcaires divisées par des lits de marnes à empreintes de *fucus*, et surmontées de couches calcaires formées de débris de crinoïdes. On a donné à ce dernier dépôt le nom de *calcaire à entroques*. La partie supérieure est terminée par une assise dolomitique de même nature que la sous-jacente.

Terrain jurassique moyen. — *Groupe oxfordien*.— Le groupe oxfordien, assez développé dans l'arrondissement du Vigan, se subdivise en quatre sous-groupes que nous allons énumérer : 1° Les marnes grises du *Kallovien* de d'Orbigny déposées d'une manière assez irrégulière, et dont la puissance atteint jusqu'à 40 mètres ; 2° Le calcaire marneux très fossilifère, partie inférieure de l'Oxfordien (*Zone à am. cordatus*), dont les bancs alternent avec des marnes grises schistoïdes ; 3° Le calcaire à bancs nettement stratifiés d'un gris bleuâtre, à cassure conchoïdale (*Zone à am. bimammatus*), assez développé sur plusieurs points des Causses du Vigan où il est exploité comme pierre lithographique; enfin, 4° Les puissantes assises de calcaire gris-clair (*Zone à am. polyplocus*) qui couronnent les sommités oxfordiennes des Causses. Au-dessus de ce dernier sous-groupe, on remarque, sur les bords des contreforts qui terminent ces plateaux, une dolomie à grains fins d'un blanc jaunâtre. C'est cette dolomie qui forme les pics d'Angeau, de la Maline et de Tude.

Groupe corallien. — La partie supérieure des calcaires oxfordiens est recouverte, sur quelques points, par une assise calcaire d'un blanc jaunâtre à texture cristalline et présentant les fossiles du corallien. Cette assise constitue la partie supérieure de la montagne de la Séranne et du bois de Mounier. Sur quelques points on observe au-dessus une dolomie d'un jaune clair qui forme une 4e zone dolomitique dans le terrain jurassique.

Terrain jurassique supérieur. — Les étages kimméridgien et portlandien, qui constituent le terrain jurassique supérieur, manquent dans le Gard. On sait que l'étage portlandien est très développé dans l'Yonne où il fournit les calcaires à ciment.

Digitized by Google

L'existence de l'étage bathonien n'est pas encore affirmée dans notre région. Il paraîtrait cependant que les couches calcaires qui s'y rapportent se trouvent dans le massif de la Tessone, près du Vigan (1).

Le terrain jurassique produit d'excellents matériaux, soit pour l'entretien des routes, soit pour les constructions. Les principales carrières de ce terrain sont celles que l'on rencontre, en suivant les bords du relèvement qui va de Ganges à Saint-Ambroix, dans l'oolithe inférieure. Le terrain du lias présente des gites abondants de blende et de calamine. Les autres étages jurassiques donnent des minerais de fer et de plomb.

Terrain crétacé. — Immédiatement après le soulèvement désigné sous le nom de la Côte-d'Or, le terrain crétacé est venu déposer ses nombreuses assises sur les flancs des collines jurassiques ou dans les enfoncements des vallées formées par cette nouvelle dislocation. Ce terrain est divisé par plusieurs auteurs en trois systèmes, qui sont : le néocomien, le grès vert et la craie supérieure. Ce dernier ne se trouve pas dans nos contrées.

C'est le dépôt du terrain crétacé qui a donné naissance à la partie moyenne du Département; mais ce terrain n'y apparaît que sur certains plateaux, les dépressions ayant été remplies par des formations postérieures.

Le terrain crétacé du Gard comprend deux systèmes : le système *néocomien* divisé en quatre étages, d'une puissance totale de 345 mètres, auquel se rapportent les deux massifs du Midi de notre région, et le système du *grès vert*, divisé en neuf étages, très développé dans le massif du Nord-Est de l'arrondissement d'Uzès. L'épaisseur totale de ce dernier système peut être évaluée à 800 mètres environ.

Terrain crétacé inférieur.— *Système néocomien.*— La division du terrain crétacé inférieur en quatre étages par

(1) *Etude géologique sur la montagne de Tessone*, par M. J.-S. PELLET. — Nimes, 1875.

Digitized by Google

E. Dumas a été dernièrement l'objet de certaines modifications [1]. Nous conserverons cependant l'ancien groupement dans cette description succinte.

Les trois premiers étages, qui correspondent au néocomien inférieur de d'Orbigny, présentent d'abord pour l'étage inférieur quatre séries d'assises calcaires dont les caractères sont essentiellement distincts et dont l'ensemble forme l'*infra-néocomien*. Les 1re et 3me assises, marneuses et fossilifères, constituent la zone de Bérias caractérisée par la *Terebratula diphyoïdes* ; les autres assises, essentiellement calcaires, donnent d'excellents matériaux comme pierre de taille, surtout à Pompignan.

Au-dessus de l'infra-néocomien, ou plutôt du néocomien inférieur, se trouvent déposées, avec une puissance de 100 mètres, les marnes argilo-calcarifères bleuâtre du deuxième étage à *belemnites dilatatus*, alternant vers le haut avec des calcaires marneux. Ce terrain est très développé dans la vallée de la Vaunage.

Aux assises marneuses du deuxième étage succèdent des bancs d'un calcaire compacte, marneux, jaune et bleu, à *spatangoïdes*, donnant par la cuisson de la chaux maigre et hydraulique. Dans certaines localités on rencontre à la partie supérieure de l'étage une variété de calcaire jaune sublamellaire ou miroitant. Les couches calcaires nettement stratifiées de cet étage constituent les collines de Nimes et accusent une puissance de 100 mètres environ.

Le quatrième étage, qui correspond au néocomien supérieur de d'Orbigny (Urgonien), est formé de calcaires en masses épaisses et confusément stratifiées ; c'est le calcaire à *chama ammonia*. On le rencontre principalement à Lens et à Brouzet où il forme le massif du Bouquet. Dans ces localités, il est exploité comme pierre de taille. Disons, en passant, que la source ascendante de la fontaine de Nimes jaillit du néocomien.

Terrain crétacé moyen. — *Système du grès vert.* — La partie moyenne du terrain crétacé a été divisée par d'Orbigny en quatre etages : l'aptien, l'albien, le cénomanien et le

(1) Note communiquée par M. de Rouville sur le Néocomien du Gard.— *Revue de géologie*, année 1873-74.

Digitized by Google

turonien. Nous continuerons notre description en parcourant successivement les assises principales du grès vert, dans l'ordre indiqué par l'auteur de la carte géologique du Gard.

L'étage *Aptien* (argiles à plicatules), formé de deux sous-étages, présente, dans sa partie inférieure, des assises calcaires confusément stratifiées et d'une manière discordante avec celles du néocomien. Au-dessus se trouvent des dépôts d'argile calcaire bleuâtre avec strates de calcaire marneux. L'Aptien se montre surtout dans la vallée de la Tave et dans le lit de la Seyne.

Au-dessus de ce premier étage sont déposés des bancs calcaires d'un gris jaunâtre avec grains de quartz et chlorite, formant des escarpements assez accentués. C'est le *gault inférieur* ou calcaire à *Orbitolina lenticulata*. Il est recouvert par le *gault* proprement dit ou *Albien*, composé généralement de grès sableux et sans consistance, d'une puissance de 35 mètres environ.

Le vrai *gault* fossilifère se trouve au-dessus des couches précédentes ; il se compose de trois petites assises de grès à gros grains siliceux, alternant avec des grès moins résistants et présentant ensemble une puissance de 40 mètres. On observe surtout le gault à Pont-Saint-Esprit et à Salazac.

Au-dessus du gault, et en liaison avec les grès, sont déposées des couches marneuses, grisâtres, chloriteuses, alternant avec des bancs de calcaire gris, sableux et durs, d'une puissance de 150 mètres. C'est l'étage n° 4 des *grès* et *calcaires* à *Orbitolina concava* que l'on observe vers l'Est du bassin d'Uzès et près de Pont-Saint-Esprit.

Dans le bassin de la Tave, on remarque un étage très développé, d'une puissance de 90 à 100 mètres, formé de sables bariolés, recouverts par des quartzites ou grès siliceux et ferrugineux lustrés qui, sur certains points, forment des dykes puissants. Ce 5e étage a reçu le nom local de *Tavien*. Le pic de Montaigu, les sommets de la Gardie et les crêtes de la Bruguière appartiennent à cette formation.

Le 6e étage du grès vert, appelé *Paulétien*, de la localité de Saint-Paulet, où il a été surtout étudié, est essentiellement charbonneux. Il est composé de marnes noirâtres bitumineuses avec lignites ; il renferme aussi quelques couches de grès, de sables et de calcaires lacustres. On le rencontre à Mézérac, au

Digitized by Google

Pin et à Connaux où sont installées des exploitations de combustibles.

Les étages nos 4, 5, 6, appartiennent à l'étage paléontologique, désigné par d'Orbigny sous le nom de *Cénomanien*.

La partie supérieure du 7e étage, qui se rapporte au *grès vert d'Uchaux* (Turonien d'Orbigny), est composée d'un calcaire jaunâtre compacte, passant au grès calcaire et superposé à des bancs de calcaires marneux, durs, grisâtres, à *Ostrea columba*. On observe surtout ce terrain au Camp de César, près de Bagnols, et l'on estime sa puissance à 120 mètres environ.

Le 8e étage, très développé à Saint-Victor-des-Oules, autour du plateau de Sabran, et sur les bords de la Cèze à Cornillon, a reçu le nom d'*Ucétien* (*Ucetiæ*). Il se compose de sables et grès quartzeux avec argiles réfractaires et lignites, d'une puissance totale de 150 mètres Les matières utiles de cet étage consistent surtout en argiles fines et plastiques employées à la confection des poteries.

Le *calcaire à hippurites* du 9e étage termine le système du grès vert. C'est un calcaire à pâte grise ou jaunâtre, avec parties siliceuses, présentant des débris de foraminifères et passant à l'état marneux. Sur plusieurs points, ce calcaire est exploité comme pierre de taille, notamment à Sabran et à Saint-Gervais.

La partie supérieure du terrain crétacé contenant la craie tuffeau, la craie blanche, la craie de Maëstricht, et désignée par d'Orbigny sous les noms des étages Sénonien et Danien, n'existe pas dans nos contrées.

Terrain tertiaire. — L'apparition du terrain tertiaire a eu lieu après le soulèvement de la chaîne des Pyrénées, qui termine la période crétacée. Les couches de ce terrain sont de natures très diverses ; mais on les divise cependant en trois groupes : terrain tertiaire inférieur, moyen et supérieur, correspondant aux dénominations généralement adoptées de : Eocène, Miocène et Pliocène.

Ces trois groupes sont représentés dans le Département : 1° par la formation lacustre rapportée, suivant E. Dumas, au terrain Eocène ; 2° par le dépôt assez important de la molasse marine coquillière, qui fait partie du terrain tertiaire moyen (Falunien d'Orbigny) et, enfin, 3° par le dépôt subapennin.

Digitized by Google

Terrain tertiaire inférieur. — Le terrain tertiaire inférieur forme, dans le Gard, trois étages à stratifications distinctes : Etage inférieur, étage moyen et étage supérieur.

1° L'étage inférieur, appelé *Uzégien* (pays d'Uzége), est formé de sables souvent colorés, avec lignites, et terminé par une sorte de poudingue, le tout d'une puissance de 30 à 40 mètres, et correspondant à l'étage à lignite du Soissonnais, aux sables et marnes lacustres de Killy (Suessonnien d'Orbigny).

2° L'étage moyen ou *Sextien* (*Aquæ Sextiæ*), subdivisé en deux sous-étages, est formé d'abord par des calcaires très marneux, blancs, passant aux marnes argileuses nuancées, et recouvert dans la partie supérieure par des calcaires généralement compactes, blanchâtres, à cassure lisse et conchoïdale.

Ce dépôt, dont la puissance atteint 60 mètres, peut être rapporté aux marnes gypsifères de Montmartre.

3° L'étage supérieur ou *Alaisien* (Alais), que l'on peut également rapporter à l'Eocène du bassin de Paris, présente sur une puissance totale de 100 mètres, trois natures de roches associées ou qui se remplacent mutuellement. Ce sont les argiles, les grès ou molasse lacustre, et les poudingues ou conglomérats présentant quelquefois des brèches appelées *Amenla*.

Il existe des couches de lignites dans l'étage inférieur, surtout dans le bassin lacustre charbonneux de Vénéjan. La magnésite se trouve à Salinelles dans l'étage moyen, ainsi que le silex pyromaque. Le bitume est exploité à Servas et à Saint-Jean-de-Maruéjols. On rencontre le lignite dans les marnes argileuses de l'étage supérieur à Monac, commune de Bagard.

Terrain tertiaire moyen. — La molasse coquillière du Gard, ou terrain tertiaire moyen, comprend également trois étages ; l'inférieur, le moyen et le supérieur, ayant ensemble une puissance de 100 mètres environ. Elle repose sur la formation lacustre en stratification discordante. Ces dépôts sont l'équivalent des sables et grès marins de Fontainebleau.

Digitized by Google

L'étage inférieur, désigné sous le nom de *molasse coquillière ancienne*, est très développé dans les arrondissements de Nimes et d'Uzès, aux Angles, à Beaucaire où se trouvent les plus belles carrières de pierre de taille du Midi, à Sommières et dans la vallée de la Tave. Ce dépôt est formé par un grès calcaire dans lequel se trouve des débris coquilliers.

L'étage moyen donne, à Barbentane, le calcaire bleu argileux employé pour dallages et escaliers. Au-dessus de cette assise se trouvent des *marnes bleues* argilo-calcaires que l'on emploie à la fabrication des briques.

L'étage supérieur est formé par un grès molasse de formation plus récente, de couleur jaunâtre et très coquillier que l'on exploite à Villevieille, Sernhac et Castillon. C'est la *molasse coquillière supérieure.*

Terrain tertiaire supérieur. — Les dépôts qui constituent les assises distinctes du terrain subapennin dans le Gard, sont :

1° Des *marnes argileuses* plastiques, jaunâtres dans le haut et bleuâtres dans le bas, reposant sur le miocène en stratification discordante;

2° Un dépôt caillouteux formé de galets mélangés de sables, transformé souvent en *poudingues* et correspondant aux dépôts lacustres de la Bresse ;

3° Des *sables* et *grès marins* passant quelquefois à un véritable grès dur.

Il faut ajouter à ces trois dépôts, dont l'ensemble donne une épaisseur totale de 75 à 80 mètres, les brèches calcaires appelées *sistre*, qui se trouvent à la base des collines néocomiennes du côté du littoral.

Le terrain subapennin constitue la partie basse du département du Gard. La falaise, appelée *Costière*, qui s'étend entre Beaucaire et Vauvert et qui appartient à cette formation, divise en deux cette partie.

Digitized by Google

Terrain quaternaire. — Le terrain quaternaire comprend tous les dépôts formés entre la fin de la période tertiaire et le terrain moderne ; c'est essentiellement un terrain de transport.

Le Diluvium du Gard, qui a été classé dans le terrain quaternaire et qu'il y a lieu de rapporter au *diluvium alpin*, forme les gisements correspondant aux vallées du Rhône, du Gardon et de la Cèze. Il se compose de galets généralement siliceux provenant de la dénudation des terrains secondaires, empâtés dans un limon sablonneux. Ce diluvium recouvre presque entièrement la formation subapennine, et c'est à ce dépôt que l'on pense devoir rapporter le remplissage des cavernes ossifères ; son épaisseur ne dépasse pas 4 à 5 mètres.

On rencontre les traces d'un *diluvium ancien* sur les plateaux oxfordiens appelés Causses et sur quelques points de la vallée du Gardon.

Terrain moderne. — Le terrain moderne ou *Alluvien* comprend les dépôts marins fluviatiles ou paludéens qui se forment actuellement. Ce sont : 1° Les alluvions marines qui constituent la plage ; 2° Les dunes formant un cordon littoral parallèle à la côte ; 3° Le travertin marin, composé de débris de coquilles réunis par un ciment calcaire ; 4° Les deltas ou atterrissements formés à l'embouchure du Rhône, comprenant l'appareil littoral ainsi que la disposition des marais et lagunes ; 5° Le tuf calcaire et les stalactites dus à l'action chimique des eaux sédimenteuses ; 6° Les éboulis ; 7° La terre végétale ancienne et moderne ; 8° La tourbe, qui provient de la décomposition des végétaux et que l'on rencontre sur les pelouses de l'Espérou ou dans le sous-sol vaseux de la Camargue.

Evaluation de la surface occupée par chaque terrain. — Nous avons déjà dit, dans la description topographique du Département, que sa superficie était évaluée à 582 866 hectares. On peut avoir maintenant une appréciation

Digitized by Google

relative de la surface occupée par chaque terrain en parcourant le tableau ci-après :

INDICATION DES TERRAINS	Étendue en millièmes	Contenance en hectares
Terrain alluvien.....	96	56 216 h
» diluvien.....		
» tertiaire.....	278	161 650
» crétacé.....	306	178 500
» jurassique.....	126	73 500
» triasique.....	16	8 900
» carbonifère.....	13	7 500
» de transition.....	120	70 000
» granitique.....	45	26 600
TOTAUX.....	1000	582 866 h

Les chiffres de ce tableau démontrent que le terrain crétacé est le plus étendu ; viennent ensuite les terrains tertiaire, jurassique et de transition, les terrains alluvien, diluvien et granitique ; la plus faible superficie est occupée par le trias et le terrain carbonifère. La lecture de la carte lithologique permet de se rendre compte aisément de cette évaluation.

(La suite au prochain Bulletin.)

Digitized by Google

A MADAME CL. L'''

POÉSIE

Par M. H. CORPORANDY, membre non résidant.

Vous demandez un chant pour votre chère Yvonne ?
Je ne sais plus trouver le souffle inspirateur,
Et je répondrai mal au vœu de votre cœur.
Mais vous portez au front une double couronne :
Vous êtes mère heureuse et vous êtes si bonne
Que je dois obéir. Ce n'est point sans frayeur :
Un si charmant sujet rend mon âme anxieuse;
Car pour dire l'oiseau, le matin et la fleur
Il faudrait les accents du rossignol chanteur,
Ou de la lyre d'or la voix mélodieuse.
Du plus riant matin, Yvonne a la fraîcheur
Et les naissants attraits; c'est une fleur charmante,
Qui s'entrouvre aux rayons de l'amour maternel.
La fauvette mignonne et douce et gazouillante ;
C'est l'espoir qui sourit au rêve paternel.
Qui dira ses beaux yeux, sa fraîche tête blonde
Et sa grâce adorable ? Ange venu du Ciel,
En vérité, pour elle on donnerait le monde.

Digitized by Google

Est-il rien de si doux, est-il rien de si beau
Que cette chère enfant dormant dans son berceau ?
Votre bonheur près d'elle est pur et sans mélange,
Et plus d'un cœur de mère en doit être jaloux.
Pourtant je sais quelqu'un de plus heureux que vous,
O reine du foyer! Car vous n'avez qu'un ange,
Et son père en a deux, puisqu'il est votre époux.

Digitized by Google

NOUVEL AN

A M. LE DOCTEUR A. P***

Par M. J. LISBONNE, membre non résidant.

Très cher, le trente-et-un décembre
Par tout le corps me fait frémir;
Et je m'enferme dans ma chambre,
Pour ne pas l'entrevoir venir.

Là, sur un torse qui se cambre,
Mon œil se repose à plaisir;
Je fume, dans un bouquin d'ambre,
Le doux tabac qui fait dormir.

On est si bien, quand on sommeille!
Et j'ai la peur, si je m'éveille,
De trouver l'an de Dieu, qui vient,

Promettant et monts et merveille,
Du bonheur à pleine corbeille,
Plus bête encore que l'ancien.

Les Andalouses, près El Ançor, province d'Oran,
le 31 décembre 1881.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA MAISON DE PERRIER

à Tarpessurgues

Digitized by Google

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL

J.-L. GILLY

Etude Biographique et Historique

PAR

M. G. CHARVET

Bibliothécaire-Archiviste, membre résidant.

(Suite et fin)

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

LES CENT-JOURS

— 1814-1815 —

Oui, l'aigle, un soir, planait aux voûtes éternelles,
Lorsqu'un grand coup de vent lui cassa les deux ailes ;
Sa chute fit dans l'air un foudroyant sillon.

(V. HUGO, *Napoléon II.*)

Retraite à La Vernède. — Chevalier de Saint-Louis. — Le Comte d'Artois à Nîmes et au Pont-du-Gard. — Offres de service repoussées. — Le retour de l'Ile d'Elbe. — Le duc d'Angoulême à Bordeaux et à Nîmes. — Les volontaires royalistes. — Préparatifs de résistance. — Occupation du Pont-Saint-Esprit. — Le pont de la Drôme est enlevé. — Entrée à Valence. — Défections. — Réaction bonapartiste à Nîmes. — Gilly appelé au commandement de la seconde subdivision. — Hésitations. — Acceptation. — En marche sur le Pont-Saint-Esprit. — Passage à Uzès. — Position fâcheuse du duc d'Angoulême. — Le Pont-Saint-Esprit occupé par les troupes impériales. — Le prince, cerné de toutes parts. — Première Convention annulée. — Nouvelles défections. — La capitulation de La Palud. — Grouchy s'interpose. — Incertitudes. — Arrivée de Grouchy. — Désaccord entre les généraux. — Le prince est prisonnier. — Décision de Napoléon. — La dépêche du 11 avril. — Félicitations. — Départ du prince. — Arrivée à Cette. — En Espagne. — Le maréchal Grouchy. — Gilly, comte de l'Empire et commandant de la 9e division militaire. — Les volontaires royalistes. — Le crime d'Arpaillargues. — Calomnies. — Royalistes réfractaires. — Le poète Jean Reboul. — Dernière coalition. — Waterloo. — Réaction royaliste. — Résistance de Gilly. — Sa proclamation aux habitants de Montpellier. — Attaque et défense. — Le camp de Beaucaire. — Gilly à Nîmes. — Appel à la conciliation. — Convention de Beaucaire. — Deuxième Restauration. — Meurtres à Nîmes. — Trestaillons. — La maison de Gilly est saccagée. — Assassinat de Brune. — L'invasion étrangère. — Les Autrichiens à Nîmes. — Résistance de la Gardonenque — Meurtre du maire de Ners. — Le combat. — Exécutions militaires. — Départ des Autrichiens. — Les Germains campent à Remoulins. — Souvenir de Charles Martel.

Après la première abdication de Napoléon, le général Gilly s'était retiré, avec sa famille, à sa campagne de La Vernède, située sur la rive droite du Rhône, entre Les An-

Digitized by Google

gles et Aramon ; il y reçut, de Louis XVIII, le 8 juillet 1814, la croix de Saint-Louis (1).

Quand le comte d'Artois vint, la même année, visiter Nimes le 10 octobre, les lieutenants-généraux Chabot et Gilly furent choisis pour escorter le prince à son entrée dans la ville, et assistèrent au banquet officiel donné à cette occasion (2).

S. A. R. continua sa route jusqu'à Montpellier, mais il revint à Nimes le 14, avec l'intention d'aller visiter le Pont du Gard, où il se rendit en effet le lendemain 15, dans l'après-midi.

Arrivé à quelque distance du monument, il quitta sa voiture pour monter dans la calèche du lieutenant-général Gilly, qui l'avait précédé, visita avec lui l'aqueduc romain et continua son chemin par le Pont St-Esprit, après avoir chargé le général de témoigner en son nom sa satisfaction au 67e régiment de ligne, qui l'avait chaleureusement acclamé à son passage à Nimes (3), mais qui ne devait pas tarder à se prononcer contre les Bourbons.

Pendant le séjour du prince dans cette ville, le général avait demandé au comte d'Artois de reprendre du service ; ses offres n'ayant pas été acceptées par le nouveau gouvernement, il continua d'habiter sa campagne de La Vernède. Mais de nouveaux évènements ne devaient pas tarder à se produire, qui allaient arracher le général à sa vie calme et paisible.

Le 1er mars 1815, Napoléon abordait au golfe Juan ; le 10, il était aux portes de Lyon ; le 19, à Fontainebleau, et, le 20 mars, à Paris. La nouvelle de son débarquement parvint à Nimes le 4 mars au soir.

Le 9 mars, le duc d'Angoulême, qui se trouvait alors avec sa femme à Bordeaux, où ils avaient reçu un accueil enthou-

---

(1) C'est à tort qu'il est dit dans les *Fastes de la Légion d'honneur*, (T. III, p. 241), que Gilly, ayant fait sa soumission au gouvernement des Bourbons, avait été investi du commandement militaire du département du Gard, et, en cette qualité, chargé d'organiser le corps d'armée destiné, par le duc d'Angoulême, à marcher contre Napoléon.

(2) *Journal du Gard*, n° du 15 octobre 1814.

(3) *Journal du Gard*, numéro du 22 octobre 1814.

Digitized by Google

siaste, apprenait à son tour la marche de Napoléon sur Paris. Laissant à Bordeaux la duchesse, chargée d'encourager, par sa présence, la résistance de cette grande cité, il se dirigea, en toute hâte, vers le Languedoc et la Provence, où une ordonnance royale l'appelait au commandement des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires. Il arriva à Nimes le 14 mars, escorté du 13e régiment de ligne, qu'il avait pris à Montpellier, et alla loger à l'hôtel de la Préfecture (1).

Le lendemain, un conseil de guerre fut tenu sous sa présidence ; puis, donnant des ordres pour l'exécution des mesures qui venaient d'être prises, il partit pour Marseille, laissant derrière lui des proclamations par lesquelles il faisait appel au dévouement des royalistes, et cherchait à soulever le pays contre Napoléon.

Le 15 mars, le prince entrait dans Avignon, et de là, se rendait à Marseille, auprès du maréchal Masséna qui y commandait. Le maréchal donna au prince deux régiments, le 58e et le 83e de ligne, et une colonne de volontaires qui furent placés sous les ordres du général Ernouf. Ces évènements se passaient du 23 au 24 mars.

Le duc d'Angoulême vint alors à Nimes, d'où déjà, le 22 mars, deux bataillons de volontaires royaux, formant un corps d'environ 1.800 hommes, sous les ordres du général Merle, avaient été dirigés sur le Pont-St-Esprit, où devaient se concentrer les forces du deuxième corps de l'armée royale.

Le prince avait divisé en trois corps les troupes dont il comptait pouvoir disposer, pour se mettre à la poursuite de Bonaparte. Le premier corps, sous les ordres du général Ernouf, s'organisait à Sisteron et avait pour objectif, Gap, Grenoble et enfin Valence, où il devait rejoindre le duc d'Angoulême ; le second, dont le commandement était confié au général Merle, se composait du 10e régiment de ligne, sous les ordres du colonel d'Ambrujac ; du premier Royal-étranger ; de 250 cavaliers du 14e chasseurs ; de 80 canonniers du 3e d'Artillerie et de 3.000 volontaires. Il devait marcher

(1). Sous le premier empire, et jusqu'au rétablissement de l'évêché de Nimes, en 1281, l'Hôtel de la Préfecture de cette ville demeura installé dans le palais episcopal. Il fut ensuite transféré dans l'hôtel Rivet, en face du Lycée, et enfin dans les bâtiments actuels.

Digitized by Google

directement sur Lyon, par la rive gauche du Rhône, pendant que la colonne Magnier remontait la rive droite, pour contenir les populations de l'Ardèche, où le général Lafitte, à la tête d'une poignée d'hommes, ne devait pas tarder à mettre en fuite le détachement royaliste. Quant au 3e corps, destiné, sous les ordres du général Compans, à maintenir l'Auvergne, la défection des troupes qui devaient en faire partie en empêcha la formation.

Le prince s'était réservé l'opération principale, qui consistait à remonter la rive gauche du Rhône, à partir de Pont-St-Esprit et de s'emparer successivement de Montélimart, de Valence et de Vienne, de manière à parvenir en même temps, avec les forces réunies du général Ernouf et du colonel Magnier, sous les murs de Lyon.

Au moment de quitter Nimes, le prince n'osa s'adjoindre le 67e de ligne, qui y tenait garnison, et dont les sentiments étaient aussi hostiles que ceux du 13e à la cause royale. Ce dernier reçut l'ordre de retourner à Montpellier, tandis que l'autre continuerait à rester dans Nimes.

Le 27 mars, les troupes du 2e corps, au nombre d'environ cinq mille hommes, occupaient le Pont-St-Esprit, où le duc d'Angoulême laissa, dans la citadelle, un détachement composé de deux bataillons, sous les ordres du général Merle.

Le 30 mars, l'avant-garde de l'armée royale, commandée par le vicomte des Cars, et composée d'environ 1500 hommes, entrait sans coup férir dans Montélimart et s'établissait fortement en avant de la ville.

Le lendemain, elle eut, sur la route de Valence, un engagement de peu d'importance dans lequel les troupes bonapartistes furent repoussées. Le même jour, les défections commencèrent à se produire dans l'armée royaliste.

Le 1er avril, le duc d'Angoulême arriva à Montélimart, avec le gros de ses troupes ; le lendemain il se mit en route pour Valence. Le général Debelle, posté entre lui et cette ville, espérait l'arrêter au passage, entre Loriol et Livron : mais le prince enleva bravement le pont de la Drôme : deux canons, deux drapeaux et 800 prisonniers furent le prix de cette journée ; et, le vainqueur, poursuivant l'armée ennemie en déroute, entrait, le lendemain 3 avril, triomphant dans Valence. Il apprit, dans cette ville, la défection des troupes du général Ernouf.

Digitized by Google

***

Le même jour, 3 avril, le général Briche, commandant la subdivision de Nimes, avait convoqué sur la promenade du Cours-Neuf, tout l'état-major de la garnison, pour lui faire prêter serment de fidélité aux Bourbons. A l'heure dite, on s'assemble à l'endroit indiqué et, comme le général et le sous-inspecteur tardaient à venir, un ordre du jour du général Ambert, qui avait proclamé la veille, à Montpellier, le gouvernement impérial, fut distribué dans les rangs. Bientôt les têtes se montent; un des officiers tire son épée en criant : « Vive l'Empereur! » Le mot magique trouve des échos de tous les côtés ; les soldats y répondent par des acclamations enthousiastes : les cocardes tricolores sont tirées des sacs, les aigles arborées ; le drapeau blanc est foulé aux pieds, la préfecture envahie ; le préfet ne trouve son salut que dans la fuite.

On se porte en tumulte aux casernes du 67e régiment, qui se joint à l'instant même aux officiers ; le maréchal-de-camp Pélissier arrive sur ces entrefaites et, comme il veut s'opposer au mouvement, il est arrêté, ainsi que le général Briche, par ses propres soldats.

A peine ces deux officiers étaient-ils écroués aux casernes, qu'une dépêche arrive du général Ambert. En apprenant que le général Briche et son lieutenant sont prisonniers, l'employé de la poste envoie la dépêche au colonel Taulet, du 67e de ligne, le plus ancien officier, après le général. Celui-ci l'ouvre et y trouve l'ordre du jour et la lettre suivante, du général Ambert :

« Montpellier, le 2 avril 1815.

« Mon cher Général,

« Vous avez reçu l'ordre du lieutenant-d'Aultanne, chef « de l'état-major, général de l'armée du Midi, daté du « St-Esprit, le 1er avril, tendant à désorganiser les troupes « et à livrer les officiers à la fureur des partis ; vous vous « serez sûrement opposé à son exécution. Dans le cas con- « traire, donnez vos ordres pour maintenir les soldats et

Digitized by Google

« ne pas les laisser dissoudre. Donnez de suite connaissance « de mon ordre du jour, que je vous adresse, à toutes les « troupes de votre commandement et réunissez-les en un « seul corps de troupe à Nimes ou à Lunel : je n'ai donné « cet ordre ni par ambition ni par aucun autre motif, mais « pour éviter une guerre civile que l'on s'efforce d'organiser, « qu'il est impossible d'établir, et qui, en résultat, n'amè- « nerait que des malheurs particuliers.

« Un élan national pouvait maintenir la famille des Bour- « bons ; cet élan s'est prononcé en sens contraire, et l'Em- « pereur a été rétabli sur le trône sans contestation.

« Demain vous recevrez la délibération du Conseil général « du département de l'Hérault, et l'arrêté du Préfet de ce « département avec la proclamation qui a reconnu le gou- « vernement impérial. Vous recevrez en même temps les « proclamations et les décrets de l'Empereur, extraits des « bulletins des lois que le Préfet fait imprimer.

« Je conserverai toujours la plus profonde vénération pour « la famille des Bourbons : vos sentiments sont sans doute « les mêmes que les miens, et si jamais nous étions dans le « cas d'en donner des preuves, nous en saisirions l'occasion « avec empressement. Mais si la position des choses ne nous « permet pas de faire verser sans nécessité le sang français, « vous saisirez au moins, comme je le ferai moi-même, « l'occasion de témoigner aux princes de cette famille, le « respect que nous leur portons.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de ma con- « sidération. »

« *Le lieutenant-général, commandant*
« *la 9e division militaire,*

« AMBERT. »

A l'instant même, le colonel Taulet fait battre la générale : la garde urbaine prend les armes ; l'ordre du jour est lu ; les placardeurs se l'arrachent ; en un moment il est affiché dans toutes les rues et à tous les carrefours ; on oblige tout le monde à porter la cocarde tricolore ; la ville est déclarée

Digitized by Google

en état de siége: et les militaires forment un comité de surveillance et de police.

***

Vers le soir du 4 avril, le général Gilly, étant à la chasse sur son domaine de La Vernède (1), reçut, par un courrier du général Ambert, venant de Montpellier, l'ordre de se mettre à la tête de la seconde subdivision dont le siége était à Nimes, et que le général Gilly qualifia, par la suite, du titre de *Premier corps de l'armée impériale.*

Gilly était loin de se faire illusion. Entraîné par la force des évènements, il voyait cependant avec peine le retour de Napoléon, et avait le pressentiment des conséquences fâcheuses qui devaient en résulter.

Dans le but de se renseigner exactement sur la situation nouvelle, il partit pour Remoulins, le matin du 5 avril. Ayant obtenu là des informations plus précises, il hésitait à se rendre aux désirs du général Ambert; mais, entraîné par les instances de quelques amis, et cédant peut-être aussi, comme il l'a plus tard avoué, au dépit qu'il ressentait d'avoir été rebuté par le gouvernement de la Restauration, auquel il avait offert deux fois de servir la France (2), il se décida enfin à partir pour Nimes, où il arriva le soir de ce même jour (3).

Aux époques de trouble, il est malaisé d'avoir une vue nette de la route à suivre. Quand plusieurs voies sont ouvertes, offrant les mêmes périls et des aspects semblables,

---

(1). Nous tenons ce renseignement d'un témoin oculaire.

(2) « En écrivant au ministre de Napoléon, pouvais-je lui dire que je n'avais embrassé son parti que parce que le prince m'avait rejeté? Non, sans doute. Alors, cédant à la faiblesse commune à tous les hommes, je voulus faire valoir mon dévouement, qui n'était que l'effet de l'humiliation, et, je l'avouerai, du dépit. » *(Lettre du général Gilly à M. Béchard, avocat à Nimes, en date du 31 juillet 1815).*

(3) M. Lauze de Perret (*Troubles du Gard;* t. 2, p. 56), assure que l'arrivée du général Gilly, à Nimes, le 5 avril au soir, est constatée par le journal particulier d'un habitant de cette ville, qui tenait, jour par jour et heure par heure, note des événements.

Digitized by Google

et que les principes en jeu peuvent être discutés de bonne foi, en sens contraire, qui donc oserait frapper d'un arrêt absolu des entraînements irréfléchis ou des calculs sincères et malheureux ?

Le 6 avril au matin, le général Gilly annonça donc qu'il prenait le commandement de la seconde subdivision, qu'il avait précédemment occupée une première fois, en 1801 et 1802 ; et, par suite de son adhésion au gouvernement impérial, il se trouva placé à la tête des départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche (1).

Le lendemain, 7 avril, le général Ambert annonça à Gilly qu'il avait pris la résolution de faire occuper militairement le Pont-St-Esprit, pour isoler le duc d'Angoulême des départements qui s'étaient prononcés en sa faveur, et qu'en conséquence, il avait donné ordre au 10e chasseurs à cheval — colonel Saint-Laurent — et aux 6e et 3e régiments de ligne, de partir de Montpellier, pour se porter, à marches forcées, sur ce point stratégique important. Le général Ambert invitait en même temps le général Gilly à rejoindre ce corps

---

(1) Voici comment M. Thiers raconte ces événements :

« Le général Gilly, exilé *à Remoulins*, dans les environs de Nîmes, attendait avec beaucoup d'officiers à la demi-solde, l'occasion de se soulever. Aidé de ses anciens compagnons d'armes, *il vint à Nîmes*, entra en communication avec le 63e de ligne et le 10e de chasseurs, que le duc d'Angoulême avait laissés dans cette ville, et *les décida à prendre la cocarde tricolore*. L'entreprise ne fut pas difficile à exécuter, car il n'y avait aucune force pour résister à ce mouvement ; et, d'ailleurs, la population protestante, s'empressant de suivre l'exemple donné par les troupes, la révolution fut accomplie à Nîmes en un instant. Le général Gilly se mit alors à la tête *du 63e de ligne* et du 10e chasseurs, *courut au Pont-St-Esprit, et l'enleva au détachement de volontaires royalistes qui en avaient la garde* (a). »

Il est facile de reconnaître combien le récit de M. Thiers est inexact :

En premier lieu, il n'est pas vrai que le général Gilly fut exilé à Remoulins, puisqu'il habitait alors sa campagne de La Vernède, près d'Aramon. En second lieu, il n'a pas été l'auteur du soulèvement de Nîmes, en faveur de Napoléon, puisque ce soulèvement avait eu lieu le 3 avril, et qu'en arrivant dans cette ville le 5 avril au soir, le général y avait trouvé le mouvement impérialiste entièrement accompli depuis deux jours. En troisième lieu, ce n'est pas le 63e, mais le 67e de ligne qui tenait alors garnison à Nîmes, sous le commandement du colonel Taulet. Comment, d'ailleurs, le gé-

(a) A. THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire ;* t. XIX, p. 333 et 334.

Digitized by Google

avec le 67e régiment de ligne, s'il jugeait la ville de Nimes suffisamment tranquille.

Conformément à cet ordre, Gilly partit, le 7 avril, de Nimes, à la tête des troupes disponibles formant un corps d'un millier d'hommes, auquel se joignirent 900 gardes nationaux, 1500 paysans des villages de la Gardonenque, et le bataillon des officiers à la demi-solde. Le même jour, il alla coucher à Uzès, qu'il trouva abandonné de ses principaux fonctionnaires : le sous-préfet, M. de Valabrix, se tenait caché ; le maire avait donné sa démission. Le général parvint à les rassurer et ils reprirent leurs fonctions ; mais dans la crainte que le pouvoir municipal fut méconnu, le général déclara la ville en état de siége; en laissa le commandement au chef de bataillon en retraite Bresson, originaire d'Uzès, et se remit en route le 8 au matin.

***

Cependant la situation du duc d'Angoulême devenait fâcheuse.

A Toulouse, le gouvernement créé, au nom du roi, par

---

néral Gilly eut-il pu se mettre en communication *à Nimes*, avec le 10e chasseurs, qui se trouvait alors à Montpellier? En quatrième lieu, le général n'enleva pas le Pont-St-Esprit aux troupes royales, puisque ces dernières avaient évacué la place avant son arrivée.

Le général Gilly avait lui-même rédigé, en 1815, sous la vivante impression de ces évènements, un Mémoire justificatif très fidèle et très impartial (*a*), au jugement de M. Saint-Aulaire, et de tous ceux qui ont eu occasion de le parcourir ; ce mémoire, dont il a été fait plusieurs copies (*b*), a malheureusement disparu, et, malgré les plus minutieuses recherches, il nous a été impossible de le retrouver. Il ne nous en reste que quelques fragments, rapportés dans l'ouvrage de M. Lauze de Perret, sur les *Troubles du Gard*, et une citation gravée au-dessous du portrait du général, et sur sa dalle tumulaire. Nous les reproduisons plus loin.

Dans son récit des évènements, qui précède, M. Thiers nous paraît s'être surtout inspiré d'un récit inexact de M. Elisée Juleau, publié à Paris en 1815, et dont il reproduit presque textuellement la forme et les allégations.

(*a*) Ce mémoire a pour titre : ***Précis historique de la conduite du lieutenant-général Gilly, depuis le 1er mars 1815, jusqu'au 15 juillet suivant, adressé, le 25 du même mois, aux ministres du Roi.***

(*b*) Une de ces copies fut adressée, en 1815, par le général, au Ministre de la guerre, et une seconde au Ministre de la police ; un troisième exemplaire fut transmis à M. Béchard, avocat à Nimes, qu'il avait constitué son défenseur ; un quatrième exemplaire fut communiqué par Mme Gilly à M. Lauze de Perret.

Digitized by Google

M. de Vitrolles était renversé. A Bordeaux, la duchesse d'Angoulême n'avait pu, malgré sa fermeté, empêcher l'entrée du général Clauzel dans la ville et s'était embarquée pour l'Espagne. Abandonné par le corps du général Ernouf, poursuivi sur ses derrières par le général Gilly; menacé sur son flanc droit par le général Chabert, à la tête d'une colonne sortie de Grenoble; sur le point d'être attaqué de front par les généraux Grouchy et Piré qui, sortis de Lyon, se portaient sur Valence avec 9.000 hommes, pour secourir le général Debelle, le prince voyait un cercle de fer se former autour de sa petite armée.

Dans cette position critique, il n'y avait pour lui d'autre parti à prendre que de rétrograder le plus tôt possible, pour gagner Avignon et la route de Marseille, avant que la retraite lui fut fermée par les troupes venant du Languedoc.

Un conseil de guerre tenu à Valence le 5 avril, sous la présidence du duc d'Angoulême, se rallia à cette combinaison. Les officiers du prince lui conseillaient de s'éloigner secrètement et de gagner le Piémont, pour se mettre en sûreté au delà des frontières; mais il refusa d'abandonner ses soldats, déclarant qu'il voulait partager jusqu'au bout leur mauvaise fortune.

En conséquence de cette décision, le 6 au matin le prince évacuait Valence, après avoir donné ordre au général Merle, qui commandait le Pont-St-Esprit, de mettre la place en état de défense et d'y tenir le plus longtemps possible.

Mais la citadelle du Pont-St-Esprit avait été laissée dans le plus fâcheux état. Flanquée de bastions, l'un d'eux touche à la culée du pont, et deux de ces ouvrages défendent les approches du côté de la campagne. Le côté où s'ouvre la porte est en face de la ville et longe l'avenue du pont. Depuis longtemps cette citadelle n'était plus entretenue comme place forte, et n'était considérée que comme dépôt ou magasin. Ses parapets étaient dans une situation déplorable, il n'y avait plus de pont-levis, et l'une des courtines offrait une large brèche. On n'avait pas exécuté les ordres donnés pour la mettre en état de défense; aucune coupure n'avait été pratiquée sur la route. Prévoyant qu'ils ne pourraient se défendre, la majeure partie des soldats qu'on y avait placés avaient pris la fuite: il n'y restait environ que quatre-cents bayonnettes.

Digitized by Google

Le général Merle, croyant qu'il ne pouvait repousser, dans cette position, les attaques de l'ennemi, écrivit au duc d'Angoulême pour le presser d'activer sa retraite et offrit la démission de son commandement. Le 6, l'avant-garde de l'armée impériale étant arrivée à Bagnols, le général Merle évacua la citadelle et s'établit, le 7, sur l'autre rive du Rhône (1); mais il ne put s'y maintenir et fut forcé de se replier sur La Palud. Le même jour, 6 avril, le général Piré ayant essayé de passer l'Isère, fut repoussé par les troupes royalistes.

Le 7 avril, à quatre heures de l'après-midi, le prince arriva à Montélimart et y apprit que l'avant-garde du général Gilly, conduite par le colonel Saint-Laurent, avait franchi le Pont-St-Esprit et, renforcée d'une masse de gardes-nationaux du Dauphiné, lui barrait la route d'Avignon.

Le général Gilly étant parti d'Uzès, le 8 au matin, comme nous l'avons déjà dit, rencontra, près de Connaux, une ordonnance que lui expédiait le colonel Saint-Laurent; cette ordonnance lui annonçait que le colonel occupait Pont-St-Esprit et que le duc d'Angoulême, qui se trouvait pris de tous les côtés à la fois, et réduit à 800 hommes, se voyant inévitablement condamné à devenir le prisonnier de Napoléon et, voulant se sauver lui et les siens, à l'aide d'une capitulation honorable, venait de lui envoyer le général d'Aultanne, chef de l'état-major de l'armée royaliste, pour traiter avec lui.

Gilly force sa marche, arrive à Pont-St-Esprit, et y trouve en effet le général d'Aultanne et le colonel Saint-Laurent réunis à l'Hôtel de la Poste.

Porteur des instructions du commandant en chef de la division dont dépendait le général Gilly, le colonel Saint-Laurent avait déjà réglé, avec l'envoyé du duc d'Angoulême, différents points de la capitulation, savoir :

1° Le prince désirant licencier son armée et se retirer sur

(1) « Pour donner quelque importance aux services rendus par les troupes, je dis, dans mon rapport au ministre de la guerre, qu'elles avaient trouvé cette ville du Saint-Esprit défendue par un millier d'hommes et des canons, et il n'y avait ni hommes ni canons. *(Lettre du général Gilly à M. Béchard, datée du 31 juillet 1815, et reproduite plus loin).*

Digitized by Google

Marseille à petite journées, sera escorté par le 10e régiment d'infanterie ;

2° Il sera suivi, à une journée de marche, par les troupes qui arriveront au Pont-St-Esprit.

Le colonel Saint-Laurent n'avait vu aucun inconvénient dans ces dispositions, et le général d'Aultanne avait déjà annoncé au duc d'Angoulême qu'on avait stipulé conformément à ses désirs; mais le général Gilly, alléguant des raisons particulières, insista pour que le prince se retirât par Cette (1).

Le général Gilly, entendait en effet que le prince fut libre, mais qu'il évacuât immédiatement le territoire, ce qui le mettait dans l'impossibilité de reprendre la lutte sur un autre point. Malheureusement, les officiers et les soldats ne partageaient pas ses sentiments, et, à cause d'eux, il n'osait pas être aussi facile à l'égard du prince qu'il l'aurait voulu.

Le duc d'Angoulême apprit, à Pierrelatte, la résolution du général Gilly. Le baron de Damas, envoyé par le prince, revint trois fois à la charge, mais il n'obtint rien de plus que le général d'Aultanne, qui avait été retenu en ôtage.

M. de Damas était présent lorsque, vers quatre heures du soir, on annonça au général Gilly un officier supérieur d'artillerie qui fut aussitôt introduit: c'était un officier de l'armée du prince. Le général lui demanda ce qu'il avait à lui dire. — « Je viens, répondit-il, prendre vos ordres pour l'installation des bouches à feu que je commande. » — « Son altesse, reprit le général, vous a-t-elle donné l'ordre de venir ici ? » — « Non, dit cet officier, mais nous avons quitté son corps où ne nous voulons plus servir. » Le général, dit-on, en présence de cette défection, ne put contenir un premier mouvement de vivacité ; cependant, il ajouta : « Je ne puis pas empêcher que vous soyez venu ; placez-vous où vous voudrez, mais de manière à ne point occasionner d'acci-

(2 « Les instructions du général Grouchy lui prescrivaient de s'emparer de la personne du prince; j'avais reçu ses ordres, qui me prescrivaient de passer le Rhône et de prendre position à Mornas pour empêcher toute retraite à S. A. R. Mais je n'en avais pas accusé réception, et lorsque, arrivé au Pont-St-Esprit, le maréchal blâma ce que j'avais fait, j'alléguai de ne pas les avoir reçus. » *(Lettre du général Gilly à M. Béchard, du 31 juillet 1815, reproduite plus loin).*

Digitized by Google

dents. » Se tournant ensuite du côté du baron de Damas : — « Vous devez juger, Monsieur, lui dit-il, que je suis très éloigné de vouloir aggraver la position dans laquelle se trouve le prince, mais je ne dois pas vous cacher que j'ai rencontré, tout le long de la route, la nuit dernière, des déserteurs de son corps d'armée et, que, depuis ce matin, il en arrive, à chaque heure, des détachements. »

Il était environ dix heures du soir lorsque M. de Damas revint auprès du général Gilly pour la troisième fois, apportant l'adhésion du prince, sauf quelques expressions à réformer.

Les conditions étaient si bien indiquées par la situation elle-même, qu'après quelques difficultés on se mit d'accord de part et d'autre. Le général, profitant de ces changements de rédaction, fit ajouter un dernier article, portant que la Capitulation serait tenue secrète, jusqu'à ce que le prince eût quitté le territoire français. M. de Damas n'y mit aucun obstacle, et, le même jour, 8 avril, à dix heures du soir, la Convention suivante, que l'on appela depuis la *Capitulation de La Palud*, parceque le prince avait établi, dans ce village, son quartier général, fut signée au Pont-St-Esprit et acceptée, sauf l'adhésion du général Grouchy, commandant les provinces du Midi :

CONVENTION

Conclue entre le général Gilly et le baron de Damas

« S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, commandant en chef l'armée royale du Midi, et M. le général de division baron Gilly, commandant en chef le premier Corps de l'armée impériale, pénétrés de la nécessité et du désir d'arrêter l'effusion du sang français, ont chargé de leurs pleins pouvoirs, pour régler les articles d'une Convention qui puisse assurer la tranquillité du Midi de la France, savoir : Son Altesse royale, M. le baron de Damas, maréchal-de-camp, sous-chef d'état-major général ; et M. le général Gilly, M. l'adjudant-commandant Lefèvre, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'état-major du Premier corps d'armée ;

Digitized by Google

lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs respectifs. sont convenus des articles suivants :

Article Ier. — L'armée royale est licenciée. Les gardes-nationales qui en font partie, sous quelque dénomination qu'elles aient été levées, rentreront chez elles après avoir déposé les armes ; il leur sera délivré de feuilles de route pour rentrer dans leurs foyers, et M. le général de division. commandant en chef, leur garantit qu'il ne sera jamais question de tout ce qui a pu être dit ou fait relativement aux évènements qui ont eu lieu avant la présente convention.

Les officiers conserveront leurs épées.

Les troupes de ligne qui font partie de cette armée se rendront dans les garnisons qui leur seront assignées.

Art. II. — Messieurs les officiers généraux, officiers supérieurs d'état-major et autres de toutes armes, les chefs et employés de toutes administrations, dont il sera fourni un état nominatif à M. le Général en chef. se retireront dans leurs foyers, en attendant les ordres de Sa Majesté l'Empereur.

Art. III. — Les officiers de tous grades, qui voudraient donner leur démission, sont libres de le faire ; il leur sera accordé de suite des passe-ports pour rentrer dans leurs foyers.

Art. IV. — Les caisses de l'armée et les registres du payeur général seront remis de suite aux commissaires nommés à cet effet par M. le Général commandant en chef.

Art. V. — Les articles ci-dessus sont applicables aux corps commandés par Monseigneur le duc d'Angoulême en personne, et à tous ceux qui agissent séparément sous ses ordres, et qui font partie de l'armée royale du Midi.

Art. VI. — S. A. R. se rendra en poste au port de Cette, où les bâtiments nécessaires, pour elle et sa suite, seront disposés pour la transporter partout où elle voudra se rendre : des postes de l'armée impériale seront placés à tous les relais, pour protéger le voyage de S. A., et il lui sera rendu partout les honneurs dus à son rang, si elle le désire.

Digitized by Google

Art. VII. — Tous les officiers et autres personnes de la suite de S. A., qui désirent la suivre, auront la faculté de s'embarquer avec elle, soit qu'ils veuillent partir de suite, soit qu'ils demandent le temps nécessaire pour arranger leurs affaires particulières.

Art. VIII. — Le présent traité restera secret jusqu'à ce que S. A. ait quitté le territoire de l'empire.

Fait en double expédition et convenu entre les chargés de pouvoirs ci-dessus désignés, le huitième jour d'avril mil huit cent quinze, sous l'approbation de M. le Général commandant en chef, et ont signé :

Au quartier-général du Pont-St-Esprit, les jour et an ci-dessus.

L'adjudant-commandant, chef d'état-major du Premier corps de l'armée impériale du Midi,

LEFÈVRE.

Le maréchal-de-camp, sous-chef d'état-major-général,

Le Baron de DAMAS.

Approuvée la présente convention par le Général de division, commandant en chef l'armée impériale du Midi,

Baron GILLY.

***

Bien qu'il fût convenu de tenir cette convention secrète, elle ne tarda pas à être connue. A cette nouvelle, les gardes-nationaux, accourus en foule du Dauphiné et barrant la route d'Avignon, manifestèrent une opposition des plus vives et demandèrent à grands cris que les conditions souscrites ne fussent pas ratifiées.

M. de Damas fit alors savoir au général Gilly que l'intention du prince était de partir de La Palud le lendemain 9, à huit heures du soir. Les ordres furent donnés en conséquence ; un courrier fut expédié au général Ambert, pour le prévenir que le prince arriverait à Cette le 10, à six ou sept

Digitized by Google

heures du matin. Par cette dépêche, le général Gilly engageait le général Ambert à faire préparer sans retard l'embarcation nécessaire au duc d'Angoulême et aux officiers de sa suite. Il le prévenait que le 10e régiment de chasseurs à cheval et la gendarmerie du département du Gard formeraient jusqu'à Montpellier l'escorte du prince, et, de plus, il l'invitait à réunir la gendarmerie de l'Hérault, pour qu'ensuite il fut également escorté jusqu'à Cette, où il s'embarquerait.

Immédiatement après, le général faisait partir à franc-étrier son aide de camp, portant au Gouvernement la capitulation de La Palud. Avant d'arriver à la première poste, cet officier est rencontré par le maréchal de camp Letellier, appartenant à l'armée du général Grouchy : on l'arrête et on le conduit au quartier général. Là, il est obligé de remettre ses dépêches, qui, un moment après, sont ouvertes par un officier général, aide-de-camp de l'Empereur, et se disant autorisé à ouvrir tout ce qui était adressé aux ministres. Ces dépêches sont ensuite remises à un officier que le général Grouchy expédie en courrier à Paris avec cette autre dépêche signée de lui, datée de Lyon, le 9 avril, et conçue en ces termes :

« Incertain s'il entre dans la volonté de Sa Majesté de laisser sortir de France le duc d'Angoulême, je ne ratifie pas cette Capitulation et me rends en toute hâte au Pont-Saint-Esprit, pour suivre le duc et être à même de le faire arrêter, si vous l'ordonnez, ce que je vous prie de me faire savoir télégraphiquement. J'espère que j'arriverai encore à temps pour remplir ce but (1). »

L'aide de camp du général Gilly accompagna à Paris le courrier de Grouchy.

***

Tandis qu'à La Palud, dès le 9 au matin, le prince donnait des ordres pour la stricte observance de la Capitulation, le général Grouchy, suivi des généraux Corbineau et Piré,

(1) Archives du dépôt de la guerre.

Digitized by Google

descendait le Rhône pour se rendre au Pont-Saint-Esprit, où ils arrivèrent à midi précis.

Instruit de la situation désespérée du duc d'Angoulême, l'Empereur avait immédiatement donné l'ordre de le fusiller : il trouvait mauvais que ce prince se fut défendu. Des papiers de M. d'Hauterive, inventoriés par M. Artaud, dit Chateaubriand, prouvent, — malgré la pièce officielle du *Moniteur*, pièce de parade qui nous reste, et que nous rapportons plus loin, — qu'on eut beaucoup de peine à empêcher Napoléon de faire fusiller le duc d'Angoulême (1).

A cet ordre, repris ensuite, quand on eut connaissance de la Capitulation, fut substitué celui de mettre le Prince en état d'arrestation, et Napoléon semble avoir eu la pensée de le garder comme ôtage. Réflexion faite, il changea d'avis une seconde fois, et décida de s'en tenir aux termes de la Convention de La Palud.

***

A son arrivée au Pont-Saint-Esprit, le général Grouchy, qui en voulait aux Bourbons de ce que ses offres de service avaient été rejetées par eux, s'était présenté chez le général Gilly, pour lui annonçer qu'une partie de son armée allait arriver la nuit suivante, et l'inviter à faire préparer des logements et des vivres. Gilly répondit que la marche des troupes serait peut-être suspendue par un contre-ordre, à raison des évènements accomplis, dont il avait transmis la nouvelle à l'Empereur, et il parla de la Capitulation signée la veille.

— « Votre aide de camp a été arrêté, repliqua le général Grouchy, et j'ai ouvert votre dépêche au Ministre de la guerre; ainsi, je connais cet arrangement; mais vous ne pouvez pas le tenir. J'ai, poursuivit-il, des instructions de l'Empereur : elles ne me permettent pas d'approuver ce que vous avez fait. »

(1) Chateaubriand, *Mém. d'Outre-Tombe;* t. III, p. 432.

Digitized by Google

— « Je ne demande pas que vous l'approuviez, reprit le général Gilly, mais laissez les choses suivre leur cours. Vous devez vous estimer heureux de n'être pour rien dans le traité ; car si l'Empereur n'en est pas satisfait, c'est sur moi seul que retombera son mécontentement. »

— « Non, non, répartit le général Grouchy, vous seriez trop exposé, et d'ailleurs, voilà l'aide de camp de l'Empereur : il le représente ici, ajouta-t-il en désignant le général Corbineau. »

Alors ce dernier dit à Grouchy : « Vous êtes général en chef, vous avez reçu des instructions précises et vous devez les exécuter. Vous arrivez avec une armée que ne lie pas la Convention faite à La Palud : c'est donc à vous de prendre le parti que vous jugerez le meilleur. »

Après un moment de silence, le général Grouchy fit observer que ses instructions lui prescrivaient de manœuvrer de manière à couper toute retraite au Prince, et particulièrement tout moyen de communiquer avec la mer (1).

— « Eh ! bien, reprit l'aide de camp, arrêtez donc le Prince. »

— « Mais, objecta le général Grouchy, la Convention sera connue par les papiers étrangers, et toute l'Europe m'attribuera l'odieux de cette arrestation. Je connais, du reste, plusieurs officiers qui sont avec le prince ; j'ai même été élevé avec quelques uns d'entre eux ; » — et il cita particulièrement MM. de Polignac. Il termina la conversation en ajoutant : « Je ne puis faire cela ; » puis, s'adressant aux officiers qui l'entouraient : « Allons nous loger, leur dit-il, nous avons le temps d'y réfléchir. »

Les généraux Corbineau et Piré suivirent, à l'Hôtel de la Poste, le général Grouchy, qu'ils semblaient surveiller en quelque sorte, cherchant à deviner la résolution à laquelle il s'arrêterait. Vers le soir, le général décida qu'il considé-

---

(1) Les curieux détails qui précèdent ont été donnés à M. Lauze de Perret par un témoin oculaire, et ils ont un tel caractère de véracité, que nous n'hésitons pas à les admettre comme parfaitement authentiques..

Digitized by Google

rait la capitulation comme non avenue, et il s'en expliqua ouvertement au dîner, où assistait le général Gilly (1).

***

Après avoir consacré toute la journée du 9 avril à licencier, en exécution de la Capitulation, les divers corps de son armée, ou à donner, à ceux dont il n'acceptait plus les services, des témoignages de sa satisfaction, et même à leur faire distribuer quelques secours, le prince arriva, le 9 au soir, au Pont-St-Esprit, avec l'escorte qu'on lui avait envoyée. Il avait dans sa voiture le duc de Guiche, le vicomte des Cars, le vicomte de Lévis et le baron de Damas. Il fut conduit à la maison du Maire, qui lui était préparée ; mais, à peine y était-il entré, que la maison fut entourée d'une forte garde et des sentinelles placées à toutes les issues ; de plus il fut interdit à toutes les personnes de la suite du Prince de sortir ni de communiquer au dehors, à l'exception du seul baron Damas, particulièrement chargé de traiter, pour toutes les différentes affaires, avec les généraux de Napoléon. Immédiatement après, on annonça au duc d'Angoulême que la Capitulation avait été soumise à la ratification de l'Empereur.

Le général Grouchy prit alors le commandement des forces impériales réunies au Pont-Saint-Esprit et les dirigea vers la Provence. Il s'éloigna lui-même cinq jours après, c'est-à-dire le 14 avril, laissant au Pont-Saint-Esprit les généraux

(1) La version admise par M. Thiers est diamétralement opposée à celle-ci :

« Napoléon, dit-il, avait donné au général Grouchy les ordres suivants : Poussez le prince hors du territoire, ayez les plus grands égards pour lui, si vous le prenez ; écrivez-moi immédiatement et nous le renverrons sain et sauf, en exigeant cependant qu'on nous restitue les diamants de la couronne, qui n'appartiennent ni à Louis XVIII, ni à moi, mais à la France. »

Or, ces affirmations de M. Thiers ne nous paraissent reposer que sur les termes de la lettre de Napoléon du 31 avril, que nous allons bientôt reproduire, « pièce de parade s'il en fut » comme la qualifie Chateaubriand, écrite sous l'empire des évèments accomplis à La Palud, mais qui ne garantit nullement la non-existence d'ordres antérieurs.

Digitized by Google

Gilly, Corbineau, Piré et Radet, pour exécuter les ordres attendus de Paris.

Napoléon apprit, le 11 au matin, le dénouement des événements du Midi, la captivité du duc d'Angoulême et la Capitulation en vertu de laquelle il devait s'embarquer au port de Cette. Supposant, avec raison, par les dépêches reçues, que la Capitulation était déjà, ou en partie exécutée, ou à la veille de l'être, il ne put qu'approuver tout ce qui avait été fait par le général Gilly. Il dicta donc à M. de Bassano la lettre suivante, en réponse à la dépêche du général Grouchy :

« Monsieur le comte Grouchy,

« L'ordonnance du Roi, du 6 mars, et la déclaration signée le 13, à Vienne (1), par ses ministres, pouvaient m'autoriser à traiter le duc d'Angoulême comme cette ordonnance et cette déclaration voulaient qu'on traitât moi et ma famille. Mais, constant dans les dispositions qui m'avaient porté à ordonner que les membres de la famille des Bourbons pussent sortir librement de France, mon intention est que vous donniez des ordres pour que le duc d'Angoulême soit conduit à Cette, où il sera embarqué, et que vous veilliez à sa sûreté et à écarter de lui tous mauvais traitements ; vous aurez soin, seulement, de retirer les fonds qui ont été enlevés des caisses publiques, et demander au duc d'Angoulême qu'il s'oblige à la restitution des diamants de la Couronne, qui sont la propriété de la nation.

« Vous lui ferez connaître, en même temps, les dispositions des lois des Assemblées nationales, qui ont été renouvelées, et qui s'appliquent aux membres de la famille des Bourbons qui entreraient sur le territoire français.

---

(1) Par l'ordonnance du 6 mars, il était prescrit à tout citoyen de *courir sus* à Napoléon, de le prendre mort ou vif, et, si on le prenait vivant, de le livrer à une commission militaire qui le ferait sur le champ fusiller.

La déclaration de Vienne, du 13 mars, portait que Napoléon, en rompant la Convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, s'était privé lui-même de la protection des lois, s'était placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'était livré à la vindicte publique.

Digitized by Google

« Vous remercierez, en mon nom, les Gardes nationales, du patriotisme et du zèle qu'elles ont fait éclater et de l'attachement qu'elles m'ont montré dans ces circonstances importantes.

« Au palais des Tuileries, le 11 avril 1815.

« NAPOLÉON. »

Le général Grouchy reçut cette dépêche le soir du 14, et la transmit au général Corbineau qui, à son tour, la communiqua au baron de Damas, et celui-ci au duc d'Angoulême.

De son côté, le général Gilly recevait, en réponse à la sienne, la dépêche suivante du ministre de la Guerre :

Ministère de la Guerre, 13 avril 1815.

« Monsieur le Général,

« J'ai reçu votre lettre du 8, datée du Pont-Saint-Esprit. L'Empereur me charge de vous témoigner toute sa satisfaction ; il y a reconnu votre dévouement à sa personne et à notre patrie. Vous avez puissamment concouru à établir le calme dans la seule partie de la France où on était parvenu à organiser un commencement de guerre civile.

« Recevez, etc.

« *Le Ministre de la Guerre,*

« Maréchal d'ECKMÜHL » (1).

Rien ne s'opposant plus, dès lors, au départ du prince, on arrêta que, le lendemain 15, il partirait, accompagné du lieutenant-général de gendarmerie Radet, à qui le général Gilly adjoignit M. Teste, de Bagnols, son ami particulier. On traversa, pendant la nuit, Remoulins, Nimes et Montpellier, et le lendemain 16 avril, à huit heures du matin, le prince arrivait au port de Cette, descendait chez le maire de cette ville et, profitant d'un vent favorable, quittait la France le même jour, à huit heures du soir, sur le vaisseau

(1) Document communiqué par notre ami M. Albert Gilly, fils du général.

Digitized by Google

suèdois *La Scandinavie*, qui le débarqua en Espagne, à Barcelone (1), après trente-cinq heures de traversée.

Napoléon éprouva une grande satisfaction de cette fin si prompte et si heureuse de l'insurrection du Midi. Il manda, auprès de lui, le général Grouchy, pour le récompenser d'une manière éclatante ; non pas que ce général eût accompli rien de bien remarquable, mais afin d'apprendre à l'armée que, dans les circonstances délicates où l'on se trouvait, un dévouement absolu ne resterait pas sans récompense.

Cette courte expédition, où l'on n'avait presque pas tiré

---

(1) Le duc d'Angoulême débarqua à Barcelone et non pas à Cadix, comme a cru pouvoir l'affirmer M. E. Daudet, d'après les *Archives du dépôt de la guerre*. L'extrait suivant d'une lettre du Prince, datée de Barcelone, le 18 avril 1815, fournit à ce sujet les renseignements les plus précis :

« Enfin, je suis arrivé ici après avoir tenté dans le Midi de la France tout ce qui était en mon pouvoir. Voici ce qui s'est passé :

« Le 30 mars Amédée Descars repoussa le général Debelle près de Montélimart. Le 2 avril, nous mimes l'ennemi complètement en fuite au passage de la Drôme ; nous lui primes deux canons, deux drapeaux et nous fimes huit cents hommes prisonniers. L'occupation de Valence fut le fruit de cette victoire ; et en même temps nous fûmes maitres du cours de l'Isère.

Le 3, j'appris que le 58e régiment avait abandonné le général Ernouf, et que, par là, il avait été forcé de retourner à Sisteron. Je reçus en même temps l'avis que Nimes et Montpellier avaient arboré l'étendard de la révolte. J'appris aussi que les généraux Grouchy et Piré se portaient de Lyon contre moi, et que le général Gilly s'avançait par Nimes sur le Pont-St-Esprit. Dans ces circonstances, je crus nécessaire de penser à la retraite. Le 6, Ferdinand Berthier m'apporta la nouvelle que Bordeaux et Toulouse étaient tombés dans les mains de l'ennemi. Le même jour, le général Piré tenta de passer l'Isère, mais il fut repoussé.

« Lorsque la nouvelle de ce qui s'était passé à Toulouse fut connue de la garde nationale, une partie se débanda. Je quittai Valence à neuf heures et demie du soir et je bivouaquai avec le dixième régiment d'infanterie. Nous nous remimes ensuite en marche et nous arrivâmes, le 7, à quatre heures de l'après-midi, à Montélimart. Le colonel du quatorzième régiment qui m'avait joint dans la soirée du jour précédent, m'annonça qu'il n'était plus le maitre de son corps ; en effet, ce régiment me quitta aussitôt et marcha sur Valence.

« On m'avait proposé de m'en aller seul de Montélimart ; mais je n'en voulus rien faire. Les habitants de la campagne, qui pensaient mal, travaillèrent le régiment d'artillerie dont il n'y eut plus, depuis ce moment, de service à tirer. On me proposa encore une fois de me sauver seul ; mais je refusai de nouveau et j'envoyai

Digitized by Google

un coup de fusil, et dont le mérite appartenait en entier au général Gilly, valut à Grouchy le bâton de maréchal, qui n'avait jusqu'alors été donné que pour des batailles gagnées.

Napoléon ne devait pas tarder à se repentir de cette faveur excessive, où la raison politique avait eu plus de part que la raison militaire ; et le désastre de Waterloo, dont l'ineptie du maréchal Grouchy paraît avoir été la principale cause, prouva bientôt combien cet officier était peu digne d'une aussi haute récompense.

Quant au général Gilly, il recevait de nouvelles félicita-

---

le général Daultanne au général Gilly, au Pont-St-Esprit, pour conclure avec lui une convention d'après laquelle je pouvais me retirer librement avec mon corps. Il ne me restait alors que huit cents hommes. Le général Daultanne trouva au Pont-St-Esprit le colonel Laurent, du dixième régiment de chasseurs à cheval, et conclut avec lui une convention d'après laquelle je pouvais me retirer par Marseille, sous l'escorte de son régiment. Le général Gilly refusa de ratifier cette convention ; j'en fus instruit à Pierrelatte. Comme le général Daultanne avait été retenu prisonnier, j'envoyai le baron de Damas, qui conclut, avec le général Gilly, la Convention ci-après *(Suit le texte de la Convention)*.

« Dans l'intervalle, l'ennemi s'était rendu maître de la route d'Avignon. Je désirais cependant rester aussi longtemps que possible, pour sauver la vie de tant de militaires fidèles qui m'avaient suivi. Enfin, nous arrivâmes au Pont-St-Esprit, où, malgré la Convention, je fus retenu prisonnier pendant six jours.

« J'eus, dix heures, dans ma chambre, un officier de gendarmerie qui ne me perdait pas de vue, jusqu'à ce que je donnasse ma parole d'honneur que je ne voulais pas m'échapper. Le général Grouchy, qui était arrivé dans l'intervalle au Pont-St-Esprit, m'avait fait retenir. Il était lui-même surveillé par le général Corbineau, aide-de-camp de Bonaparte.

« Le dernier jour de ma détention, le général Grouchy se mit en marche sur Marseille. Le 15, on me rendit ma liberté ; le 16, j'arrivai à Cette ; je m'embarquai le même jour, à huit heures du soir, et j'arrivai ici après une traversée de trente-cinq heures. Dieu m'a conservé pour le service du roi. J'ai fait tout ce que je pouvais. C'est avec une vive affliction que j'ai quitté la France. En général, les dispositions des habitants sont bonnes, mais la plus grande partie de l'armée et la gendarmerie sont mauvaises. Ceux qui m'ont gardé étaient des hommes détestables. Vingt-cinq chasseurs me sont restés fidèles jusqu'au dernier instant : ils voulaient me suivre partout. Plus de quarante officiers m'ont offert la même chose. Dix-sept personnes se sont embarquées avec moi. Lorsque je quittai Cette, on disait que Bonaparte demandait une levée en masse de deux millions d'hommes et trois cents millions de francs. On croit en général, en France, que les Jacobins ont maintenant le dessus. Toulon et Marseille ont dû se rendre le 11 et le 12. »

Digitized by Google

tions du ministre de la Guerre, à la date du 19 avril, et, de son côté, Grouchy lui écrivait :

Marseille, le 18 avril 1815, à 7 heures du matin.

« Mon cher Général,

« Je vous préviens que l'Empereur m'a donné le commandement en chef du corps d'observation des Alpes, et que nous sommes destinés à servir ensemble. Il m'a spécialement chargé de vous témoigner toute sa satisfaction des services que vous venez de rendre à la patrie, dans ces dernières circonstances.

« Recevez, etc.

« Comte GROUCHY » (1).

Bientôt Gilly était nommé commissaire général dans le Midi, pour y réorganiser le service administratif et les milices impériales ; il était ensuite appelé au commandement de la 9e division militaire, à la résidence de Montpellier (2), et, enfin, élevé à la dignité de comte de l'Empire (3), qu'il possédait déjà de droit, depuis sa nomination, en 1809, au grade de général de division (4).

***

Cependant dès le 9 avril, de grand matin, un officier supérieur avait été nommé à La Palud pour délivrer des feuilles de route aux troupes royalistes qui, d'après l'article 1er de de la Capitulation, devaient « rentrer chez elles après avoir déposé les armes ».

---

(1) Document communiqué par M. Albert Gilly.

(2) Le général Gilly avait toutefois une maison qu'il avait affermée à Nîmes, sur le quai de la Fontaine, à l'angle N.-E. du Cours-Neuf, et qui est aujourd'hui la maison Flaissier. Cette maison fut pillée, le 18 juillet 1815, par la populace royaliste.

(3) Gilly porte : *d'or à la bande de gueule, accompagnée de deux lions rampants, armés et lampassés de gueule, au franc-quartier de baron militaire* (L. de la Roque, *Armorial du Languedoc*). Le nom du général Gilly figure sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, côté Ouest ; armée des Pyrénées-Orientales.

(4) V. ci-dessus, p. 70.

Digitized by Google

Mais, pendant la journée de la veille et la nuit même, une partie des volontaires royaux s'étaient déjà soustraits, sans s'en douter, à cet article, en se retirant avec armes et bagages. Cette infraction, non préméditée, amena de graves complications, et le village d'Arpaillargues, en particulier, fut le théâtre de scènes atroces, qui lui ont valu une triste célébrité.

Quelques historiens ont même avancé que, durant la captivité du Prince, il s'était passé au Pont-Saint-Esprit des faits non moins regrettables ; et, M. Ernest Daudet s'est lui-même fait l'écho de ces bruits controuvés (1).

M. de Beauchamp, entre autres, dans son *Histoire des campagnes de 1814 et 1815*, dit que le 13e régiment de ligne et les officiers à la demi-solde se tenaient en embuscade au bout du pont, du côté de la ville, et qu'à mesure que les volontaires royaux désarmés venaient à passer, ils se jetaient sur eux pour les maltraiter et les dépouiller. « La rage de ces forcenés, ajoute M. de Beauchamp, ne put s'assouvir que par le meurtre. Plusieurs royalistes furent massacrés, sous les fenêtres même de Gilly. »

On ne saurait disconvenir qu'au poste placé en avant, sur la rive gauche du Rhône, c'est-à-dire dans le département de Vaucluse, plusieurs volontaires royaux furent dépouillés, non par les soldats du 13e de ligne, mais par ceux du 10e de chasseurs à cheval. Quant aux accusations de meurtre, elles sont fausses de tous points, et le général Gilly s'élève fortement contre elles, tant dans le Mémoire justificatif inédit, écrit en 1815, dont nous avons parlé, que dans une lettre adressée, en 1820, à M. Clauzel de Coussergues. Voici, du reste, un extrait du mémoire precité du général, qui donne, à ce sujet, les détails les plus circonstanciés, et nous paraît être l'expression de la vérité (2) :

« Il a été dit, et peut-être imprimé, dit le général, que plusieurs volontaires royaux furent précipités du pont dans le Rhône : c'est une calomnie affreuse, dénuée de tout fondement. Il y avait des postes d'infanterie aux deux avancées du pont. La maison dans laquelle j'étais logé est située à

(1) E. Daudet, *La Terreur blanche;* p. 73.

(2) Nous reproduisons en entier ce fragment cité par M. P.-J. Lauze de Perret, dans son ouvrage sur les *Troubles du Gard;* T. II, p. 74-76.

Digitized by Google

la tête même du pont, du côté de la ville (1). J'avais une garde qui voyait tout ce qui se passait sur ce pont. Assurément une scène semblable n'aurait pas eu lieu sans qu'il en fût venu quelque chose à sa connaissance. Le commandant de la place, le maire et les habitants en auraient été prévenus sans doute. M. le baron de Damas, lui-même, qui fit trois fois, dans la journée du 8, le trajet de La Palud au Pont-Saint-Esprit, et qui, par conséquent, traversa six fois le pont, n'aurait pas ignoré cet affreux évènement, s'il avait eu lieu, et certainement, il m'en aurait parlé dans la journée du 9. J'aurais été encore mieux renseigné, car je ne cessai de de recevoir des officiers qui venaient de La Palud, prendre des passe-ports pour rentrer dans leurs foyers.

« M. de Damas m'ayant informé qu'un poste des chasseurs du 10e régiment, que le colonel Saint-Laurent avait fait placer au delà du pont, avant mon arrivée au Saint-Esprit, dépouillait tout ce qui se présentait, fut témoin lorsque je fis donner l'ordre au colonel d'aller de sa personne, ou au moins d'envoyer un de ses chefs d'escadron prendre le commandement de ce poste, qui était de 15 à 20 hommes, pour veiller à ce qu'ils ne donnassent plus lieu à des plaintes, et les postes qui étaient aux avancées reçurent la consigne de ne laisser passer le Rhône à aucuns militaires.

« Le 9, de très grand matin, un officier supérieur fut envoyé à La Palud pour délivrer des feuilles de route aux troupes qui devaient rentrer dans leurs foyers, et il eut ordre de leur faire passer le Rhône au-dessus du Saint-Esprit, et de diriger par l'Ardèche celles qui étaient des départements de l'Hérault et du Gard. Cependant, il y eut encore des plaintes, et je fus témoin de l'arrivée au Saint-Esprit, dans un état presque de nudité, d'un jeune homme de Beaucaire, intéressant par lui-même et par la famille à laquelle il appartient. Je fis courir mes officiers ; le colonel du 67e régiment s'employa lui-même avec beaucoup d'empressement, et employa les siens pour faire cesser ce brigandage.

« Enfin, continue le général, il me fut rapporté que les officiers à demi-solde étaient les auteurs de tous les excès qui s'étaient commis. Je les fis réunir chez moi ; je leur

(1) Cette maison est celle qui est aujourd'hui habitée par M. Bruguier.

Digitized by Google

déclarai qu'il fallait, sous une heure, me désigner les coupables ; qu'à défaut, je les considérais tous comme tels, et qu'ils seraient traités en conséquence. Ces militaires se retirèrent consternés, en protestant de leur innocence, et en m'assurant qu'ils allaient mettre tout en usage pour découvrir et arrêter les coupables. En effet, ils parvinrent bientôt à arrêter un malheureux qui, revêtu d'un habit d'uniforme, portant une épaulette et la décoration de la Légion d'honneur, s'était introduit dans nos rangs. Il avait séduit quelques soldats en leur disant qu'il agissait par ordre ; ils les avait distribués sur plusieurs points, et il faisait main-basse sur tout le butin dont il s'emparait. Ce malfaiteur, interrogé, avoua qu'il n'était point officier, et que la misère lui avait suggéré cet artifice. Je donnai l'ordre de le faire conduire sur le champ dans les prisons de Nimes ; je chargeai l'adjudant-commandant Lefèvre de recueillir, en forme de plainte, tous les faits à sa charge, et d'adresser cette information à l'officier public chargé de la poursuite des délits devant le Tribunal criminel du Gard. Cela fut fait, et l'homme fut transféré dans la prison de Nimes. J'ignore ce qu'il est devenu, mais je sais bien que dans les mois de mai et de juin, il m'a écrit ou fait écrire plusieurs fois, pour me prier de faire retirer la plainte portée contre lui, ce qu'assurément je n'ai pas fait. »

***

Cependant Napoléon, mis au ban de l'Europe, se préparait à la guerre et partait, le 12 juin, pour l'armée. Le début de la campagne fut brillant et habile : l'offensive avait été préparée avec mystère ; Blücher fut surpris, et la Sambre passée le 14 juin. Ney devait prendre position aux Quatre-Bras, entre les Prussiens et les Anglais ; mais la désertion de Bourmont, qui courut dévoiler à Blücher le plan de Napoléon ; la lenteur de Ney, qui se laissa prévenir aux Quatre-Bras, par Wellington, et fut tenu en échec toute la journée du 15, sauvèrent les Prussiens d'une destruction complète.

O Waterloo ! je pleure et je m'arrête, hélas !
Car ces derniers soldats de la dernière guerre
Furent grands : ils avaient vaincu toute la terre,
Chassé vingt rois, passé les Alpes et le Rhin,
Et leur âme chantait dans les clairons d'airain ! (1).

(1) V. Hugo, *Les Châtiments*, l'Expiation.

Digitized by Google

Après la capitulation de La Palud, un grand nombre de volontaires royaux, au nombre desquels se trouvait le poète nimois Jean Reboul et une certaine quantité de déserteurs, avaient cherché un refuge dans la région marécageuse du Bas-Rhône, entre Agde et la pointe orientale de la Camargue, dans les environs de Saint-Gilles et d'Aiguesmortes et au midi de Beaucaire et de Nimes, où ils étaient soutenus par les commissaires du duc d'Angoulême, MM. de Montcalm, de Bernis, de Calvière et de Vogüé.

Lorsqu'on apprit, dans le Gard, le 25 juin, que la fortune avait abandonné la cause de Napoléon, les réfugiés royalistes cherchèrent à s'organiser militairement. Le même jour, le marquis de Calvière entra dans Aigues-Mortes, avec une poignée d'hommes, et en désarma la garnison. En même temps l'Hérault se soulevait à la voix du marquis de Montcalm.

En présence de ces évènements multiples, le général Gilly continuait à tenir la 9e division militaire sous l'obéissance impériale, attendant avec angoisse les nouvelles de Paris, et résolu à une défense désespérée, tant que la déchéance de Napoléon et le rétablissement des Bourbons ne lui seraient pas officiellement connus.

Le 27 Juin, il faisait afficher, à Montpellier, la proclamation suivante :

« Napoléon a abdiqué. Pour donner la paix à la France, des commissaires se sont rendus près des puissances alliées. Si elles ont été franches dans leurs déclarations, la paix sera rendue au monde ; si leur dessein a été de nous tromper, en déclarant qu'elles n'en voulaient qu'au chef du gouvernement, qu'elles sachent que la France peut être envahie, jamais subjuguée. »

Ce langage excita les esprits, au lieu de les apaiser ; et la journée du lendemain fut troublée par une sanglante collision entre les royalistes et les fédérés. Les volontaires s'étant portés sur la ville, où flottait déjà le drapeau blanc, ils attaquèrent la citadelle, dans laquelle le général Gilly s'était enfermé avec la garnison ; ils furent repoussés après un combat meurtrier, qui coûta, dit-on, la vie à cent dix personnes.

Dans le Gard, Beaucaire s'était aussi prononcée pour le Roi ; et les réfugiés royalistes s'y organisèrent militairement

Digitized by Google

sous les ordres du chevalier de Barre (1), maréchal de camp, tenant pour les Bourbons, quoique protestant. Le 26 Juin, le drapeau blanc y avait été arboré ; et, un moment même, on craignit, à Nimes, une descente de cette troupe, nombreuse, il est vrai, mais assez mal armée.

Le mercredi 28 Juin, deux cents gardes nationaux de Nimes, marchèrent sur Beaucaire, pour dissiper ce rassemblement, mais ils furent repoussés, après un combat insignifiant livré sur les hauteurs de la Vie-Blanche, à une demie-lieue de Beaucaire. L'armée royaliste fit prisonnier aux Nimois un sapeur, qui fut promené triomphalement dans Beaucaire.

Le 3 juillet 1815, un arrêté fut lancé par les chefs royalistes du camp de Beaucaire, contre ceux qui tenteraient de soutenir la cause impériale. Cet arrêté défendait « de reconnaître, à l'avenir, les ordres de l'ex-général Gilly, ou de tout autre chef qui donnerait des ordres au nom de Napoléon Bonaparte. »

Afin de prévenir toute attaque sérieuse, Gilly s'empressa de concentrer dans Nimes 500 hommes du 13e de ligne, deux compagnies du 67e, et 250 chasseurs du 14e, et se rendit lui-même dans cette ville dès qu'il vit que les évènements prenaient une certaine gravité. Il y trouva de plus 900 hommes de la garde urbaine, 2,000 gardes nationaux de la Gardonenque et toutes les brigades de gendarmerie du département. Un grand nombre d'officiers à la demi-solde vinrent aussi lui offrir leurs services ; ils les accueillit et les organisa sous le nom de *Bataillon sacré*, et leur adjoignit de l'artillerie qu'il envoya chercher au Pont-Saint-Esprit.

A son arrivée à Nimes, il fit afficher et publier la proclamation suivante, dans la seule intention de contenir les passions surexcitées, plutôt que pour faire un vain étalage d'appareil militaire :

---

(1) La famille du chevalier de Barre était originaire de Brignon. Sa maison appartient aujourd'hui à M. Desmons, député ; c'est là qu'avait été recueillie l'inscription romaine AVE DORIS, que M. Desmons a donnée, en 1881, à la Société scientifique et littéraire d'Alais, qui la possède aujourd'hui.

Digitized by Google

« Le Lieutenant-général, commandant la 9e division militaire, aux habitants du Gard :

« Mes Compatriotes,

« Douloureusement affligé d'apprendre que la guerre civile a éclaté sur quelques points de ce département, j'accours au milieu de vous : je suis suivi par des troupes disciplinées et valeureuses ; elles sont soutenues par une bonne artillerie. Toutefois mon intention n'est pas de vous combattre ; à Dieu ne plaise que je fusse animé de ce sentiment : je viens vous porter des paroles de paix, vous éclairer sur vos véritables intérêts, et conjurer tous les citoyens de tous les partis, de toutes les opinions ou de différentes religions, d'attendre dans le calme, l'union et la fraternité, le résultat des négociations qui vont fixer nos destinées. En effet, à quoi peuvent tendre les mouvements tumultueux dont l'effet serait de vous faire entre-égorger? Ils ne changeront rien aux évènements que nous ne pouvons ni prévoir ni empêcher, ni modifier ; vous devez donc les attendre avec calme et avec la résolution de vous y conformer, soit qu'ils blessent ou favorisent nos opinions.

« Mes compatriotes, ma voix a été entendue par les habitants de Montpellier et du département de l'Hérault. Cette ville, un instant séduite et égarée, a été exposée à tous les malheurs que ce désordre devait entraîner ; j'ai tout fait pour les rendre le moins graves qu'il a été possible. Les habitants de tous les partis, de toutes les opinions, m'en ont témoigné hautement leur reconnaissance, et je puis attester qu'il n'existe pas, à Montpellier, un citoyen raisonnable qui n'ait fait le sacrifice de ses opinions et de ses ressentiments au retour du bon ordre, de la tranquillité et de la fraternité, sans lesquelles il ne peut exister ni bonheur, ni sûreté : les quartiers comme les individus les plus opposés ont fraternisé ; toute haine a été abjurée entre eux, et j'ai laissé cette ville grande et populeuse, dans le plus grand calme. Mes compatriotes, je vous propose cet exemple, imitez-le ; au lieu de porter l'effroi et le deuil dans vos familles, faites y régner la joie et la satisfaction qui naissent de l'union de tous ; la paix ne tardera pas à la cimenter et à ouvrir un heureux avenir devant tous.

« Rentrez dans vos foyers, citoyens, que des instigateurs

Digitized by Google

sans mission, sans pouvoir, ont alarmé ; je veillerai sur vous et pour vous.

« Vingt-quatre heures après la publication de la présente proclamation, je marcherai partout où il existera des rassemblements, et traiterai en ennemi tout ce qui me sera opposé.

« Au quartier général, à Nimes, le 5 juillet 1815.

« Comte GILLY. »

Cette ferme exhortation, destinée à pacifier les esprits, eut pour conséquence de les surexciter au plus haut degré.

Le lendemain, 6 juillet, une expédition fut tentée contre l'armée royaliste de Beaucaire, sous la conduite du général Gilly. A la vue des troupes impériales, les volontaires qui avaient établi leur camp près des carrières de Beaucaire, se débandèrent et prirent la fuite, abandonnant leurs bagages et leur matériel (1). A la suite de cette panique, une entrevue eut lieu entre le général et les chefs royalistes dans une ferme isolée située sur les bords de l'étang de Jonquières.

Le même jour, 6 juillet, le général rentra dans Nimes après avoir signé, avec les chefs royalistes, un armistice indéfini, par lequel on s'engageait de part et d'autre à laisser les choses *in statu quo*, jusqu'à ce que l'on eût appris à Nimes, l'entrée de Louis XVIII à Paris. Il fut aussi convenu que, si la suite des évènements donnait lieu aux hostilités, on s'avertirait mutuellement auparavant.

Dans la nuit du 14 au 15 juillet, on apprit que Louis XVIII avait fait son entrée, le 8, dans la Capitale. Aussitôt le général Gilly s'empressa d'exécuter la convention faite à Beaucaire, le 6 juillet précédent ; et des ordres furent donnés au maréchal-de-camp Maulmont, pour faire prendre la cocarde blanche aux troupes de ligne et à la garde nationale.

Immédiatement après, Gilly s'éloignait secrètement de Nimes, suivi seulement de trois personnes ; et, sans autre

(1) M. du Mège, le continuateur de l'*Histoire générale du Languedoc*, dit que le général Gilly fut repoussé après un combat peu mémorable, mais il se trompe : il n'y a pas eu de combat ce jour-là, nous le tenons d'un témoin oculaire. M. du Mège a confondu ce fait avec le combat du 28 juin.

Digitized by Google

dessein que celui de disparaître de la scène politique et d'être oublié, il s'achemina vers les Basses-Cévennes, avec l'espoir d'y trouver, chez les populations protestantes de la Gardonenque, un asile qu'il eût peut être demandé vainement ailleurs.

C'est donc à tort que M. Ernest Daudet, sur la foi des libelles du temps, accuse le général Gilly d'avoir voulu tenter de soulever les Cévennes pour continuer la lutte, après le 15 juillet (1). Cette version est fausse de tous points; et ce n'est pas celui qui écrivait alors ces belles paroles, gravées depuis sous son portrait et sur sa tombe, que nous avons reproduites comme épigraphe en tête de notre récit : « J'ai toujours considéré la guerre civile comme le plus cruel de tous les fléaux, et j'ai employé tous mes moyens pour en préserver mon pays (2); » ce n'est pas ce même homme, disons-nous, qui pouvait en ce moment songer à fomenter la guerre civile parmi ses compatriotes.

***

En partant de Nimes, le général Gilly avait laissé au maréchal-de-camp Maulmont, qui commandait le Département, toute la responsabilité des évènements. Quelques heures après son départ, cent hommes du 14e chasseurs s'éloignèrent aussi. Cette sortie, à laquelle la populace royaliste voulut s'opposer, eut un caractère terrible. Armés jusqu'aux dents, pâles de rage, prêts à broyer tout ce qui leur aurait fait obstacle, les cavaliers franchirent le boulevard au galop ; et, sortant de Nimes, se dispersèrent dans toutes les directions, pour rejoindre leurs foyers.

Les 16 et 17 juillet se produisirent la sanglante collision des casernes de Nimes et les meurtres causés par la réaction royaliste, où l'on voit apparaître pour la première fois, le sinistre Jacques Dupont, devenu légendaire sous le surnom abhorré de *Trestaillons*.

Dans la matinée du 18, l'armée de Beaucaire arriva dans

(1) Ernest Daudet, *La Terreur blanche;* pp. 89-94 et 157.

(2) Précis historique de la conduite du lieutenant-général Gilly, depuis le 1er mars 1815, jusqu'au 15 juillet suivant, adressé, le 25 du même mois, aux ministres du Roi. .

Digitized by Google

Nimes ; de nouveaux désordres eurent lieu : les maisons des généraux Merle et Gilly furent saccagées et pillées (1), et tous les papiers et les meubles de ce dernier, brûlés ou jetés dans le canal de la Fontaine, qui coule à proximité.

Le 2 Août suivant, le maréchal Brune fut assassiné à Avignon.

***

Après le désastre de Waterloo, le Gard fut un des tristes témoins de l'invasion étrangère. Les 22 et 23 août 1815, les Autrichiens, au mépris des conventions, franchirent le Rhône du côté de la Drôme, et le corps du comte de Stahremberg, fort d'environ 4,000 hommes, passant par Uzès, entra dans Nimes le 24.

Cependant, même après le départ du général Gilly, les paysans de la Gardonenque n'avaient point encore déposé les armes; et, le jour où les Autrichiens entrèrent dans Nimes, un escadron de chasseurs d'Angoulême, composé de 150 hommes, qui se rendait à Alais, sous les ordres de M. de St-Victor, pour y faire préparer l'installation des troupes étrangères, fut menacé, à son passage à Ners, par une bande de paysans attroupés (2). Le capitaine de Cabrières ayant voulu s'avancer

(1) La maison du général Gilly, avons-nous dit ci-dessus, est la même qui se trouve occupée de nos jours par les ateliers de MM. Flaissier, fabricants de tapis.

Nous tenons de Madame Gilly elle-même que, de tous les objets pillés dans sa maison de Nimes, en 1815, il ne lui fut restitué, bien des années après, qu'une carpette servant de tapis dans sa chambre à coucher. Une lettre du général, du 4 mai 1829, nous fait aussi connaître qu'on lui rendit, à cette époque, son grand cordon de la Légion-d'honneur, soustrait dans les mêmes circonstances : « Comme tu l'as pensé, écrivait-il à son ami Fabre, c'est bien le cordon de grand-officier ; et, sans doute, la pièce de 20 francs qui l'accompagne est pour remplacer la décoration qui coûtait 120 fr. Voilà la seconde niaiserie que l'on me fait rendre ; il paraît que les détenteurs d'objets plus considérables ont la conscience plus rassurée. »

(2) M. Guillaume Bruguier, pasteur à Ners, témoin oculaire des événements des 24, 25 et 26 août 1815, les raconte en ces termes, dans une relation manuscrite et inédite, qui nous a été communiquée par notre ami M. J. Goirand :

« Le 24 août, à huit heures du matin, le maire de Ners reçut, de la part de celui de Boucoiran, l'invitation de loger un détachement de chasseurs royaux, fort d'environ 150 hommes. A peine eut-on connaissance de cet avis, que les fourriers arrivèrent, pour

Digitized by Google

en parlementaire, sous la sauvegarde de M. Perrier, ancien maire de Ners, pour les engager à se disperser, M. Perrier et un cavalier furent tués, dans des circonstances restées inexpliquées, de sorte que l'escadron royaliste, composé en entier de jeunes soldats, dut rétrograder vers Nimes.

Le Préfet du département demanda alors main-forte au comte de Stahremberg, qui fit aussitôt expédier sur Ners 800 chasseurs tyroliens, soutenus par les chasseurs du duc d'Angoulême.

Les troupes Autrichiennes rencontrèrent, le 25 août, les

---

faire les logements ; à dix heures, le détachement entra dans le village.

« Un mouvement de troupes si prompt et si inopiné, dans des circonstances où un seul homme armé pouvait répandre l'épouvante, inspira quelques craintes à de pauvres paysans... Ils s'imaginèrent qu'il pouvait être composé d'une partie de ces gens qui, sous prétexte de soumettre des rebelles, de faire respecter l'autorité du roi et d'opérer un désarmement, allaient de lieu en lieu, faire contribuer les citoyens, piller leurs habitations, et arrêter ceux que l'envie, la haine et la vengeance avaient désignés.

« La peur ou plutôt la prudence fit sortir du village presque tous les habitants armés ; ils crurent, par là, éviter toute rixe et tout danger. Les femmes se chargèrent de pourvoir à la nourriture des militaires ; on se fit un plaisir de les combler d'honnêtetés, et un devoir de leur offrir tout ce qu'on put se procurer de meilleur.

« Cependant les mêmes craintes agitaient les habitants des communes voisines, et, pour préserver leurs foyers, ils pensèrent qu'il fallait protéger ceux qui paraissaient être menacés. Plus de mille gardes-nationaux accoururent donc pour défendre Ners, en cas de besoin ; quelques-uns d'entr'eux se rendirent chez le maire, pour demander d'être autorisés à entrer dans le village, ce qui leur fut prudemment refusé ; d'autres, moins raisonnables et plus hardis, le sommèrent de répondre de tout évènement, ce qui était injuste et ridicule. Les uns et les autres se retirèrent dans l'espèce de camp qu'on avait formé à environ 600 mètres du village.

« Dès que les chasseurs eurent connaissance de cette réunion de gardes-nationales, ils y envoyèrent un officier qui essaya, mais vainement, de la dissiper par la voie de la persuasion. On lui répondit, non point par des vociférations, ni par une décharge de mousquetterie, mais par des protestations véritablement sincères, que les militaires n'avaient rien à craindre; que le dessein des habitants n'étaient point de leur nuire, mais seulement de protéger leurs familles et leurs propriétés, en cas

Digitized by Google

paysans insurgés, établis sur les deux rives du Gardon, entre Ners et Boucoiran. Le combat s'engagea, et les gardes nationaux ne furent mis en fuite qu'après avoir laissé soixante des leurs sur le champ de bataille.

Trois prisonniers, conduits à Nimes, y furent fusillés, par ordre du comte de Stahremberg, après un jugement sommaire, et la colonne autrichienne poursuivant sa marche, parcourut la Gardonenque et la Vaunage, chassant les bandes devant elle et les désarmant. Quatorze nouveaux

---

que quelques malveillants voulussent se permettre certaines vexations, à l'insu et contre l'autorité des chefs.

« Malheureusement, un jeune homme, en bonnet et sans cocarde, fut rencontré dans les rues, par les militaires, qui voulurent le conduire en prison et qui le traitèrent fort rudement. Quelques femmes témoins de cette scène, proférèrent des reproches et des cris, qui furent répétés par d'autres et entendus du lieu où étaient rassemblés les habitants.

« D'un autre côté, plusieurs soldats avaient menacé leurs hôtes, disant que leurs sabres étaient aiguisés ; qu'à minuit, le reste du régiment devait être à Ners, pour mettre les bonapartistes à la raison ; les officiers eux-mêmes faisaient les matamores, traitant publiquement et à haute voix les habitants du village et leurs voisins de brigands, de scélérats, dignes des plus terribles châtiments.

« Tous ces propos, toutes ces menaces, n'annonçaient pas des intentions bien pacifiques : les alarmes devinrent plus vives ; chacun crut ne trouver de salut que dans la fuite ; des vieillards, des femmes, des enfants, poussaient des cris plaintifs, parcouraient les champs et cherchaient à se mettre à l'abri de la fureur des soldats.....

« Un spectacle si triste et si affligeant ne pouvait qu'irriter les esprits ; et, dans cet état de choses, il ne fallait rien moins que des hommes d'une grande influence, pour s'opposer au torrent qui allait entrainer la perte du détachement logé à Ners, et causer les désastres les plus affreux.

« Dans ce moment critique, M. X... (*a*) arrive au milieu du rassemblement ; il exhorte fortement les gardes-nationaux à demeurer calmes et tranquilles ; il leur peint les conséquences funestes d'une démarche qui pourrait être taxée de révolte ; les malheurs qui résulteraient d'une attaque injuste et inconsidérée, et la nécessité de rentrer chacun dans ses foyers. Son discours assaisonné du ton de la persuasion, par plusieurs personnes sensées, produisit tout l'effet qu'on devait en attendre. Plusieurs citoyens se retirèrent dans leurs communes, et leur exemple allait être imité par le plus grand nombre, lorsqu'un coup de feu, tiré près du village, vint

(*a*) **M. le pasteur Bruguier lui-même, sans doute.**

Digitized by Google

prisonniers, saisis les armes à la main, furent encore fusillés.

Ce fut, dans le Gard, le dernier soupir de la cause impériale.

Quand, au mois de septembre suivant, les troupes étrangères quittèrent le département du Gard, le régiment du prince de Hesse-Hombourg, composé d'environ 3,000 hommes, prenant sa route par Remoulins et le Pont-Saint-Esprit, vint, le 3 septembre, camper au devant de Remou-

---

renouveler les alarmes et provoquer l'excitation des gardes-nationales. Bientôt l'on apprit que l'ex-maire, M. Perrier, avait été tué. Alors, des cris de vengeance se firent entendre de toutes parts; la rage et le désespoir étaient dans le cœur de tous les citoyens; ils allaient marcher sur la commune, pour tirer raison d'un pareil attentat. M. X... parvint encore à les arrêter, au péril de sa vie; les chasseurs sonnèrent le boute-selle, montèrent à cheval et se retirèrent, vers les dix heures du soir, sur le territoire de la commune de Boucoiran. Mais revenons à ce qui s'était passé dans le village, sur le déclin du jour.

« L'ex-maire, qui était connu de tous les gardes-nationaux des environs, s'étant déjà rendu au camp, pour les engager à se retirer, n'avait pu y réussir; un officier de chasseurs le prit sous le bras à l'entrée de la nuit. — « Venez avec moi, lui dit-il, nous irons ensemble au lieu du rassemblement, et peut-être parviendrons-nous à le dissoudre. » M. Perrier se prêta avec complaisance à cette nouvelle démarche, quoiqu'il la jugeât inutile; mais à peine allait-il être hors du village qu'il fut tué d'un coup de feu. Cette mort est un mystère que le temps seul pourra dévoiler. Des enquêtes juridiques ont été faites, mais peut-on espérer de connaître la vérité, dans des moments de trouble, où la séduction, la crainte et l'intérêt cherchent à la couvrir d'un voile impénétrable.

« Le commandant des chasseurs avait fait assembler son détachement sur la grande route, en face d'une auberge dont le maître, M. Cambon, était adjoint à la mairie. Cet homme était chez le maire qui habite presque à l'autre extrémité du village. Lorsque ce dernier reçut l'ordre de se rendre auprès du commandant, il obéit sur le champ, accompagné d'un membre du Conseil municipal et de l'adjoint. Celui-ci fut arrêté sous prétexte qu'il avait tiré de sa fenêtre; le maire fit de vains efforts pour le justifier; il fallut se taire et céder à la force; l'adjoint fut emmené à Nîmes où on le fusilla par ordre de l'autorité. Tout le monde convient qu'il est mort innocent; il était incapable du crime dont il fut accusé: sa probité et sa prudence sont connues d'une grande partie des habitants du Gard.

« Voici ce qui lui coûta la vie: Les chasseurs qui étaient logés chez lui, demandaient des mets qu'il leur refusa un peu brusque-

Digitized by Google

lins, sur les hauteurs des Aires, au lieu même qu'avaient occupé, dix siècles auparavant, d'autres Germains conduits par Charles-Martel.

C'est ainsi que tant de gloire amassée depuis vingt ans sur tous les champs de bataille de l'Europe, tant de victoires éclatantes, tant de milliers d'hommes égorgés par l'ambition d'un seul, tout cela n'avait abouti qu'à faire envahir la France deux fois par l'étranger.

---

ment; ils menacèrent de s'en venger et ils tinrent parole : ce furent eux qui servirent de témoins, de juges et de bourreaux. A quoi tient la vie de l'homme!

« L'enlèvement du malheureux Cambon fut bientôt connu et rendu public. Dans la matinée du 25, beaucoup de gardes-nationaux se rendirent à Boucoiran, indignés d'un procédé si injuste et si contraire au droit des gens; ils demandèrent son élargissement et la restitution de plusieurs effets et d'une somme de 300 fr. que les chasseurs avaient pillés dans un hameau près de Boucoiran. Ces justes réclamations furent infructueuses et on en vint aux mains. Cinq ou six chasseurs et des gardes-nationaux furent tués; il est possible que l'affaire fût devenue plus sérieuse, sans la présence des Autrichiens. Dès qu'on les reconnut, tout le monde se retira : il n'était dans l'intention de personne de combattre contre les alliés, ni contre les troupes du roi.

« Les chasseurs s'étant repliés sur Boucoiran y furent renforcés d'une compagnie catholique commandée par Trestaillons et consorts. Cette association ne laisse aucun doute sur ce qu'on devait attendre des uns et des autres; plusieurs habitants furent pillés en présence des officiers, qui s'opposaient à ce brigandage à coups de cravache. »

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

LE PROSCRIT

— 1815-1820 —

Tu lascerai ogni cosa diletta
Più caramente: e questo è quello strale
Che l'arco dell'esilio pria saetta.
Tu proverai si come sa di sale
Lo pane altrui, e com' è duro calle
Lo scendere, e'l salir per l'altrui scale.

« Tu abandonneras tout ce que tu as de plus cher; et c'est là le premier trait que lance l'art de l'exil. — Tu éprouveras combien est amer le pain de l'étranger, et combien il est dur de monter et de descendre l'escalier d'autrui. »

(DANTE, *Divina Commedia*, Paradiso, Canto XVII.)

Réflexions. — Départ de Nîmes. — A Lédignan. — MM. Paul Brès, Guillaume Bruguier et Ariste Colomb. — Le départ pour l'armée de la Loire. — A Saint-Romans-de-Tousques. — Mémoire justificatif. — Mouvement rétrograde. — Veyrac et La Figuière. — MM. de Fontanes et de Senancour. — Tornac. — L'Ourne. — Taupessargues. — La famille Perrier. — Le refuge. — La maison de Perrier. — Lettre à M. Béchard. — Vaines démarches. — La mise en jugement. — Condamnation à mort. — Trois têtes mises à prix. — Récit de Perrier. — Scène dramatique. — Noblesse et pauvreté. — Le courage civil. — Perquisitions. — La cachette. — La Baume du Général. — Le terrier. — Nuits d'automne et pluies d'hiver. — Désespoir et accalmie. — Départ de M. Lenormand de Kergrest. — *Væ soli!* — La famille Mazade. — Les ouvriers improvisés. — La cellule. — Vie d'études. — Les journées du proscrit. — *Le Chant de l'Hospitalité.* — Un rayon de soleil. — Le passeport. — Départ d'Anduze. — Les marchands de bestiaux. — Le sourd-muet. — En Italie. — A Milan. — A Lausanne. — A Paris. — MM. Dupin aîné et Manuel. — Diplomatie. — Intervention du duc d'Angoulême. — L'ordonnance royale du 11 février 1820. — Libre enfin! — L'assassinat du duc de Berry. — Séjour à Paris. — Visite au duc d'Angoulême. — Souvenirs du Pont-Saint-Esprit. — M. Clausel de Coussergues. — Une lettre du général à Perrier. — Pèlerinage à Anduze et à Tornac. — Dévouement et reconnaissance.

Le fatal retour de l'île d'Elbe avait jeté un tel désarroi dans les esprits, que, « dans cet effroyable chaos de catastrophes nouvelles ou renouvelées, de passions envenimées, de blessures rouvertes, de tisons ranimés sous la cendre,

Digitized by Google

d'ambitions et de haines apaisées, réveillées, exaspérées, déçues; de trahisons inconscientes, de faiblesses irrésistibles; dans ce jeu de bascule, suivi d'une chute plus profonde; dans cet éblouissement soudain, où les âmes perdirent le sentiment du bien et du mal, du devoir et de la faute, de l'égoïsme d'un homme et de l'intérêt d'un pays, la vérité et la justice purent se voiler un moment, comme l'image de la patrie » (1).

Au milieu de cette crise formidable, la nation se trouva comme plongée dans les ténèbres et incertaine de sa route; la rapidité des évènements créa la nuit dans les intelligences, et il y avait de quoi. Ce que l'on avait cru vrai la veille, se trouvait faux le lendemain; l'appui sur lequel on avait compté, un instant auparavant, s'évanouissait comme un rêve; les passions, surexcitées par les dangers du moment, affolées par l'incertitude des évènements, cherchaient quelque part un soutien dans le vide, accusant chacun de leurs défaillances. De là, ce feu croisé d'invectives, de récriminations, de délations, d'injures, de calomnies, d'injustices, de superstitions et de sottises, faisant gauchir le jugement des contemporains, et qui toutes trouvèrent, sur le moment, des crédules, des adhérents, des fanatiques et des dupes.

Mais les années se sont écoulées depuis lors; le temps a accompli son œuvre réparatrice; l'obscurité s'est dissipée; les perspectives se sont rétablies; les erreurs d'optique se sont corrigées; et la postérité, contemplant froidement à distance tant de faits contradictoires accumulés en si peu de jours, a fait à chacun sa part définitive, redressant tout ce que, par une sorte de phénomène de réfraction morale, le voisinage trop rapproché des évènements et des hommes avait, pour ainsi dire, déformé et transfiguré.

Les passions politiques contemporaines de ces temps tourmentés n'ont pas plus épargné le général Gilly que ses compagnons d'infortune; et les brochures royalistes de l'époque gardent l'empreinte des exagérations de jugement dont sa conduite fut l'objet. Le simple exposé des faits nous a pourtant suffi, croyons-nous, pour l'expliquer et la mettre en lumière dans sa pleine loyauté.

---

(1) A. de PONTMARTIN, *Nouveaux Samedis*, 18e série: Le Maréchal Davout, p. 320.

Digitized by Google

***

Le 24 juillet 1815, une ordonnance de proscription, contresignée Fouché, renvoyait devant les Conseils de guerre dix-neuf généraux, sur la liste desquels on lisait, à la suite de celui de Ney, les noms de Labédoyère, des frères Lallemant, de Mouton-Duvernet, de Grouchy, de Clausel, de Bertrand, de Drouot, de Cambronne, de Lavalette, de Gilly. etc., tous accusés comme coupables d'avoir « trahi le roi, *avant le 23 mars*, d'avoir attaqué la France et le gouvernement, à main-armée, et de s'être emparés du pouvoir par violence ; » et, comme tels, devant être « arrêtés et traduits devant les Conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives. »

Gilly se trouvait le dix-neuvième, c'est-à-dire le dernier sur la liste de proscription, ce qui constituait déjà une présomption fort grande, en faveur de sa non-culpabilité. Nous avons d'ailleurs précédemment donné des preuves qu'il échappait à l'ordonnance, puisqu'il ne s'était prononcé contre les Bourbons qu'à partir du 6 avril, c'est-à-dire quinze jours après cette fatale date du 23 mars, où le gouvernement impérial s'était trouvé définitivement reconstitué.

Dans sa lettre courageuse au roi, le maréchal Moncey, déclinant la présidence du Conseil de guerre qui devait juger le prince de la Moskowa, disait : « Ah ! Sire, si ceux qui dirigent vos Conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que l'échafaud ne fit jamais des amis ! »

Vaines exhortations ! inutiles avis ! Bientôt Ney et Labédoyère payaient de leur tête, à Paris, les accusations dont ils étaient l'objet, pendant qu'à Bordeaux, les frères Faucher, deux généraux de la République jadis condamnés, sous la Terreur, pour avoir porté le deuil de Louis XVI, étaient aussi condamnés et exécutés.

En France, quand une opinion a triomphé, ceux qui l'ont soutenue avec le plus de fanatisme ne manquent jamais de se conduire comme les maîtres absolus du nouvel ordre de choses : l'exploiter à leur profit, continuer la bataille même après la victoire, afin d'accabler les anciens adversaires, voilà toute leur politique.

La Restauration crut être juste en tuant ces hommes vail-

Digitized by Google

lants, comme on tue un malfaiteur à qui l'on dispute sa vie. Tous les gouvernements ont exercé de pareilles vengeances ; et, tant qu'un pouvoir vainqueur se croira le droit de juger le vaincu, de semblables fautes seront commises. Le supplice de Ney, comme ceux de Charles Ier, de Louis XVI et du duc d'Enghien, comme ceux de tant d'autres victimes, démontrent l'inutilité, l'absurdité, l'iniquité de la peine capitale en matière politique.

La mort ne fut pas redoutable pour ceux qui l'avaient bravée si souvent; et, à l'endroit où Ney tomba, sous des balles françaises, s'élève aujourd'hui la figure du grand capitaine, comme une leçon de modération donnée aux peuples et aux rois.

***

Mais reprenons la suite de notre récit.

Le général Gilly, avons-nous dit, avait secrètement quitté Nimes, le 15 juillet 1815, suivi seulement de trois hommes restés fidèles à sa mauvaise fortune : M. Lenormand de Kergrest, son aide-de-camp ; Charles Tourette, de Remoulins, son secrétaire, et Louis, son valet-de-chambre. Il arriva le même jour à Lédignan, par la route de Nimes à Saint-Flour, et descendit à l'auberge de la *Croix-Blanche*, tenue par M. Paul Brès (1), maire de cette commune ; il y trouva M. Guillaume Bruguier (2), le digne pasteur de Ners, mort en 1864, à l'âge de 96 ans.

Le général s'étant fait reconnaître, pria M. Brès de lui délivrer un passe-port qui lui permit d'aller rejoindre l'armée de la Loire ; mais le secrétaire de la mairie se trouva dépourvu de formules imprimées. Sur ces entrefaites, survint M. Colomb, de La Blaquière, — commune de Massillargues-Atuech, — qui venait prendre des informations sur

---

(1) M. Paul Brès, maire de Lédignan, révoqué en 1815, y tenait l'auberge de la *Croix-Blanche*, située à la sortie du village, au midi, au point de croisement des routes nationales nos 107 et 110. Il était né à Lédignan, le 7 septembre 1766, et il y est mort le 13 août 1843, à l'âge de 77 ans.

(2) M. Guillaume Bruguier, né le 27 décembre 1768, mort pasteur à Ners, le 3 décembre 1864, à l'âge de 96 ans. Il était le fils de M. Guillaume Bruguier, pasteur à Saint-Ambroix, et de Marie Courdil. Il avait épousé Marie Gillit.

Digitized by Google

les évènements de Nimes. On prit conseil de lui, et il fut décidé que le général tenterait de rejoindre, sans passeport, l'armée de la Loire, à travers les Cévennes, sous la conduite et la sauvegarde de M. Colomb.

Le lendemain, au point du jour, la petite troupe se mettait en marche, se dirigeant sur la Lozère, par Anduze et Saint-Jean-du-Gard, et arrivait, le soir, en vue de Saint-Romans-de-Tousques, sur la crête qui domine la haute vallée du Gardon appelée Valfrancesque. Là, les fugitifs furent informés que le signalement du général était donné, de brigade en brigade, avec ordre de l'arrêter. Dans cette situation critique, il parut, à Gilly et à son escorte, plus prudent de s'arrêter ou même de rétrograder, si cette résolution extrême était jugée indispensable. A cet effet, on convint de faire une halte provisoire dans une maison de campagne isolée, située près de Saint-Romans et habitée par M. Lafont-Méjanel, qui était connu de M. Colomb. C'est là que les fugitifs descendirent et restèrent quelques jours sans se faire connaitre, le général employant ses loisirs forcés à rédiger le Mémoire justificatif de sa conduite pendant les Cents-Jours, document précieux adressé en double expédition, l'une, au Ministre de la Guerre, la seconde, au Ministre de la Police, et que, malgré les plus constantes et les plus minutieuses investigations, nous ne sommes point encore parvenu à retrouver (1).

Cependant les recherches se continuaient sans relâche et la municipalité de Saint-Romans, munie du signalement du général, faisait opérer d'actives perquisitions dans toute la contrée. C'est alors que M. Colomb décida qu'il fallait revenir sur Anduze, dans l'espérance de trouver, aux environs de cette ville, un asile plus sûr que partout ailleurs. La petite troupe dut, en conséquence, retourner sur ses pas, marchant pendant la nuit, et évitant le plus possible les points habités.

***

Quand on sort d'Anduze, au midi, dans la direction de Saint-Hippolyte-du-Fort et du Vigan, on suit, sur un par-

(1) Ce document a pour titre : « *Précis historique de la conduite du lieutenant-général Gilly, depuis le 1er mars 1815, jusqu'au 15 juillet suivant* ».

Digitized by Google

cours de trois kilomètres environ, la route départementale nº 23, d'Uzès à Anduze, qui se développe sur cette région parallèlement à la rive droite du Gardon. Vers le milieu de cet intervalle, se cache, dans un pli de colline dolomitique, au milieu des arbres verdoyants qui l'ombragent, la fraîche villa de Veyrac, habitée par les descendants d'une des branches de la famille de Fontanes, à laquelle appartenait, sous le premier Empire, le grand-maître de l'Université, l'intime ami de Chateaubriand. C'est là, entre Anduze et Veyrac que, vers 1815, séjourna, pendant près de trois ans, dans la ferme de La Figuière, un des plus fervents disciples de J.-J. Rousseau, M. de Senancour (1), l'auteur d'*Obermann*, ce frère tragique des Werther et des René.

La route se poursuit jusqu'au hameau de la Madeleine, que dominent de leur masse imposante les ruines pittoresques du château de Tornac. Cet édifice romantique, surmonté par sa grande tour romaine, se campe fièrement sur l'un des derniers contreforts oxfordiens qui délimitent, sur ce point, les bords de l'antique mer jurassique, et il commande l'étroit défilé par lequel on débouche dans la plaine de Tornac.

Le territoire de cette commune se développe suivant une plaine circulaire de deux kilomètres environ de diamètre, arrosée, dans le sens de sa plus grande longueur, par la petite rivière de l'Ourne, l'antique VRNIA des Romains, et encadrée par un rideau de collines arrondies qui s'ouvre largement dans la direction d'Atuech.

La rivière de l'Ourne prend naissance près de Saint-Félix-de-Paillières, suit la vallée étroite encaissée entre les deux collines de Saint-Martin-de-la-Calm et de Taupessargues, débouche dans la plaine, à proximité du Monastier, dont la chapelle de St-Etienne et St-Sauveur fut consacrée, en 1118, par le pape Gélase II, et traverse cette plaine de part en part, jusqu'à son confluent avec le Gardon d'Anduze, en amont d'Atuech.

Le territoire de Tornac est borné, au nord, par celui d'Anduze ; au levant, par le Gardon et les territoires de

(1) Etienne Pivert de Senancour, né à Paris en 1770, mort en 1846. C'est pendant son séjour à La Figuière qu'il composa une ode à Mme de Staël.

Digitized by Google

Boisset-et-Gaujac et de Massillargues-Atuech ; au midi par celui de St-Nazaire-des-Gardies ; au couchant par ceux de Durfort et de Saint-Félix-de-Pallières. Cette localité n'a pas de chef-lieu proprement dit. Elle se compose de l'ensemble des hameaux dits : Le Castelas, La Madeleine, Le Trial, La Figuière, La Flavardérie, Laucire, Le Solier, Aures, Le Sucarel, La Sabatière, La Molière, Le Monastier, La Canau, Barbusse, Nazary, La Grenouille, Le Rey, La Roque, L'Eglise ou Saint-Pierre-de-Sivignac, Le Mas-du-Pont, Ortoux, Aspère, Bouzène et Taupessargues.

On sait aujourd'hui qu'Antoine Cavalier, père du célèbre chef protestant, était originaire de Tornac, et qu'il ne quitta ce pays que pour se marier avec Elisabeth Granier, du Mas Roux et s'établir ainsi dans la commune de Ribaute, où, le 28 novembre 1681, naquit son second fils Jean Cavalier (1).

Tornac doit sa dénomination à la grosse tour carrée qui surmonte les constructions ruinées du château du même nom. On sait que cette tour, d'origine romaine (2), et isolée dans le principe, a donné son nom à la commune : Tornac, c'est-à-dire « le lieu de la Tour ; » et tout fait présumer que cette construction antique fut jadis, comme la Tour-Magne, à Nimes, la Tour-Matafère, près d'Aiguesmortes, et les tours isolées de Durfort, de Cendras, etc., une tour à signaux semblable à celles qui portent de nos jours encore, les noms caractéristiques de La Fare et de La Farelle (3).

Le hameau de Taupessargues, où nous allons conduire le lecteur, est assis sur un plateau boisé de 286 m. d'altitude, dont le pied est baigné, au nord, par la rivière de

---

(1) G. Charvet, *Jean Cavalier*, nouveaux documents inédits, p. 5.

(2) L'existence du nom de Tornac est constatée par les chartes, dès l'année 808.

(3) Les dénominations de La Fare, La Farelle, viennent évidemment du grec φαρος — phare, — nom d'une île voisine de la côte d'Egypte, où fut élevée la tour appelée depuis Phare d'Alexandrie, et qui désigne encore aujourd'hui, comme dans l'antiquité, une tour où l'on allume des feux pendant la nuit.

On sait d'ailleurs que, dans Eschyle, c'est par une sorte de télégraphe aérien du même genre que la nouvelle de la prise de Troie parvint à Clytemnestre : un feu, allumé d'île en île, fait connaître, en quelques heures, la grande nouvelle jusqu'à Argos.

Digitized by Google

l'Ourne, et bordé, au levant, par la route d'Alais au Vigan qui, après avoir franchi la rivière précitée, s'élève dans la direction de Durfort, par une côte désignée, dans le pays, sous le nom de *Montée de La Grenouille.*

Ce hameau, situé à 1200 mètres au couchant de la route, se compose d'un assemblage confus de divers bâtiments établis dans tous les sens, à différentes époques, et sans but préconçu et déterminé. On y accède par un chemin étroit, rocailleux, fortement déclive, sinueux et abrupte. L'ensemble des constructions qui forment le hameau de Taupessargues, ainsi que les bois et les terrains qui l'entourent, appartiennent aujourd'hui en entier à M. Jean Novis, qui habite seul cette localité avec sa femme et quatre domestiques. Ces six personnes composent actuellement l'entière population du petit village (1).

C'est là que vivait, en 1815, un honnête paysan protestant, Moïse Perrier, dont le nom mérite de passer à la postérité. La famille de Perrier se composait alors de sa femme Jeanne Cabanis, et de quatre enfants : Moïse, son fils aîné, âgé de vingt-sept ans, ancien militaire au 47e régiment de ligne ; Isaac, son fils cadet, dont le fils vit encore et habite le hameau de La Molière, et deux filles : Marie ou *Marion* et Lisette.

M. Colomb n'hésita pas à confier le salut du général et de son aide-de-camp à Moïse Perrier, qui les accueillit simplement, sans même s'informer de leurs noms et sans les connaître. Il avait été d'ailleurs convenu d'avance que, pour plus de sûreté, le proscrit passerait, dans le pays, pour un bonapartiste nimois réfugié, parent de la famille qui lui donnait asile.

---

(1) En 1815, le hameau de Taupessargues était divisé entre trois propriétaires : 1° Le comte de Montbrison, dont l'habitation et ses dépendances forment le noyau principal de la localité ; 2° M. Novis, propriétaire et régisseur de M. de Montbrison ; 3° Moïse Perrier, cultivateur et cardeur de laine.

Depuis lors, M. Jean Novis, fils du régisseur de M. de Montbrison, a acquis, de ce seigneur et de Perrier, tout ce qui leur appartenait et, de ce chef, est demeuré seul possesseur du hameau de Taupessargues.

M. Jean Novis vient de mourir le 8 février 1882.

Digitized by Google

Quant à Charles Tourrette, secrétaire de Gilly, et à son valet de chambre Louis, dont la présence eut pu être un danger, ils étaient retournés tous les deux à Remoulins.

***

La maison de Perrier, demeurée intacte depuis 1815, est adossée, au couchant, au pâté de constructions qui constituent le hameau de Taupessargues. Cette chétive demeure se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage sur lesquels se détache en saillie, au nord, sur l'arrière-plan, une bergerie attenante à la maison. Le rez-de-chaussée est formé de trois pièces successives communiquant de l'une à l'autre, dans la direction du couchant au nord; la première, sur la façade, est celle où Perrier exerçait son métier de cardeur de laine, les deux pièces qui suivent, en prolongement, servaient de cave et d'arrière-magasin.

On accède au premier étage par un escalier extérieur de dix marches, surmonté d'un étroit palier sur lequel s'ouvre la porte de la cuisine, pièce exiguë correspondante à la pièce du rez-de-chaussée, située au-dessous, et présentant comme elle 4m 50 de largeur sur 3m 20 de profondeur; elle est située sous les combles, et éclairée sur sa façade occidentale par une étroite croisée vitrée. Une large cheminée se présente à gauche, en entrant; dans le fond de la pièce, une porte conduit dans une chambre communiquant avec une deuxième chambre reléguée au fond du bâtiment.

C'est dans la cuisine que nous venons de décrire, d'où l'œil découvre, au couchant, le château de Fressac et les deux pics escarpés qui dominent Saint-Hippolyte, que devait se passer la scène émouvante dont il sera parlé ci-après.

***

Dès son arrivée à Taupessargues, et sans perdre de temps, le général expédiait, aux ministres de la Police et de la Guerre, une copie du Mémoire justificatif qu'il avait rédigé à la hâte; et, le 31 juillet, il en adressait une troisième expédition à M. Béchard, avocat à Nimes, en l'accompagnant

Digitized by Google

de la lettre suivante, par laquelle il le priait de se constituer son défenseur devant le Conseil de guerre appelé à le juger :

31 Juillet 1815.

« Mon cher Monsieur,

« La différence d'opinion n'exclut ni la confiance, ni l'estime entre honnêtes gens, et ce sont des sentiments dont je n'ai jamais cessé d'être pénétré pour vous. Ils me font espérer que, dans la terrible position où je me trouve, vous ne me refuserez ni vos conseils, ni vos avis. Je viens d'être informé qu'une ordonnance du Roi prescrit que je serai arrêté et traduit devant un conseil de guerre, pour être jugé. Dans toute autre circonstance, je regarderais cette disposition comme un bienfait ; mais dans un temps et dans un pays où tout n'est conduit que par la passion, elle doit me faire frémir, non pas pour moi, qui suis bien résolu à tout, mais pour ma malheureuse famille. Fort de ma conscience et du motif qui a dirigé ma conduite, j'ai adressé le 20 de ce mois, — mais le paquet n'a pu être mis à la poste que le 25 ou le 26, — à LL. EE. les ministres de la Guerre et de la Police, le Mémoire dont je vous adresse ci-joint une copie.

« J'étais bien loin de croire que déjà un arrêt fatal m'eût rangé dans la classe de ceux qui paraissent les plus coupables aux yeux de S. M. Ce Mémoire contient la vérité la plus exacte sur tous les faits qui y sont relatés, ainsi que dans les notes que j'ajoute à la copie que je vous adresse. Si le vif désir d'être utile à mes compatriotes, et surtout à la ville de Nimes, qui est le seul motif qui me détermina à m'y rendre le 5 avril, m'a entraîné ensuite dans l'erreur, le délit qu'on m'impute aujourd'hui est, ce me semble, bien atténué. Si c'est la Convention faite avec M. le baron de Damas, pour monseigneur le duc d'Angoulême, alors j'ai lieu de croire que la générosité de S. A. me défendra contre les rigueurs du Roi ; car c'est à cette Convention que le prince a dû son salut. Les instructions du général Grouchy lui prescrivaient de s'emparer de sa personne, et ses rapports officiels, insérés dans le *Moniteur*, et le parti qu'il prit de l'arrêter, le prouvent bien ; et on y verra même, qu'en rendant compte au gouvernement des mesures qu'il avait prises, il ajoute que ce prince n'avait pu lui échapper, qu'en

Digitized by Google

s'empressant de conclure cet arrangement avec moi; d'où il s'ensuivrait, à mon égard, une inculpation qu'il eût sans doute rendue plus grande, s'il avait eu connaissance, qu'avant de conclure cet arrangement, j'avais reçu ses ordres, qui me prescrivaient de passer le Rhône et de prendre position à Mornas, pour empêcher toute retraite à S. A. R. Mais je n'en avais pas accusé réception, et lorsque, arrivé au Saint-Esprit, il blâma ce que j'avais fait, j'alléguai de ne pas les avoir reçus.

« Cependant, nonobstant ce que je puis devoir dire, et ce qui est rapporté dans ce Mémoire, il serait possible que mon rapport du Saint-Esprit au ministre de la Guerre, fût produit au Conseil de guerre comme un acte d'accusation écrit et signé de moi. Mais ce rapport, dans lequel il paraît que j'avais tout prévu et tout organisé, depuis que le prince m'avait donné l'ordre, pour la seconde fois, de me retirer dans mes foyers, pour agir quand il en serait temps, se détruit de lui-même. En effet, en écrivant au ministre de Napoléon, pouvais-je lui dire que je n'avais embrassé son parti que parce que le prince m'avait rejeté? Non, sans doute. Alors donc, cédant à la faiblesse commune à tous les hommes, je voulus faire valoir mon dévouement, qui n'était que l'effet de l'humiliation, et, je l'avouerai, du dépit. Il en fut de même pour les troupes : pour donner quelque importance à leurs services, je dis qu'elles avaient trouvé cette ville du Saint-Esprit défendue par un millier d'hommes et du canon, et il n'y avait ni hommes, ni canons. Le seul personnage qui se trouva au Saint-Esprit, fut le général d'Aultanne, qui annonça qu'il cherchait à traiter avec quelqu'un, pour sortir le prince du péril imminent où il se trouvait. Je vous dis la vérité comme si je devais paraître devant Dieu : jusqu'au 6 avril, je n'avais eu ni projet, ni relation avec qui que ce fût, soit verbalement, soit par écrit, qui fût contraire aux intérêts du prince; et comme je le dis à M. de Damas, et peut-être avec un peu d'amertume, lorsqu'il fut envoyé pour traiter : « Si le prince ne m'avait pas renvoyé, personne ne l'aurait servi plus fidèlement ni avec autant de zèle que moi. » Je compte beaucoup sur la justice et la loyauté de cet officier général qui, je crois, est toujours à la suite du prince, pour rendre justice aux sentiments qui m'animaient, dans ce traité que je fis avec lui, et aux procédés que j'y mis. Le reste de ma con-

Digitized by Google

duite a été la suite inévitable de ce premier pas, et je crois que le Mémoire en dit assez.

« A présent, c'est à vos lumières, c'est surtout à votre cœur que je confie ma tête et mes intérêts. Que dis-je, mes intérêts? ils ne sont rien : il s'agit de ceux d'une mère et de quatre enfants qui, ce me semble, dans aucun cas ne peuvent, sans injustice, devenir les victimes de l'erreur de leur père, si toutefois il a eu le malheur d'y être entraîné. Ainsi donc, sauvez, s'il se peut, leurs intérêts; que ces infortunées créatures ne soient pas réduites à la mendicité, et je serai satisfait. Je ne sollicite rien pour moi; je paraîtrai, s'il le faut, devant le Conseil de guerre, et je n'en redouterai pas l'issue, quelle qu'elle soit, si l'existence de mes enfants est assurée. Mon oncle, M. Fabre (1), de Remoulins, a, depuis longtemps, une procuration générale de moi. Faites-le appeler auprès de vous, et qu'il contracte tous les actes que vous lui conseillerez. Enfin, je le répète, occupez-vous de ma famille : elle le mérite sous tous les rapports. Pour moi, je ne dois vous inspirer qu'un intérêt secondaire. Si vous jugez qu'il soit encore temps de faire quelque démarche à Paris, faites agir; envoyez même, s'il le faut.

« Je vous remets ci-joint un mandat de 3,000 fr. sur M. Cavalier-Bénézet (2), pour pourvoir aux premières dépenses; je satisferai à tout, au fur et à mesure des besoins. N'abandonnez pas ma famille.

« En adressant mon Mémoire aux ministres de la Guerre et de la Police, j'avais le projet de le rendre public, par la voie de l'impression ; si vous jugez que cela soit convenable, vous trouverez peut-être qu'il est à propos de supprimer tout ce qui peut exalter la haine que l'on me porte, qui est bien vive. Faites là-dessus, comme sur tout le reste, tout ce qui vous semblera bon.

« Les pièces justificatives, que je voulais faire imprimer à la suite du Mémoire, sont enfermées dans un bureau de mon logement de la Fontaine (3), à l'exception des deux

---

(1) M. Joseph Fabre, docteur en chirurgie, oncle du général.

(2) Banquier de Nimes.

(3) Le général ignorait encore que sa maison avait été pillée à Nimes, treize jours auparavant, le 18 juillet. V. ci-dessus, p. 179.

Digitized by Google

lettres du maire de Nimes et du commandant de la garde-urbaine. Au moment de mon départ, ayant fait prendre, dans ce bureau, les titres d'une créance de 10,000 fr. de mon oncle Fabre sur Lavondès, de Nimes, ces deux lettres se trouvèrent parmi, et je remis le tout à un officier résidant à Nimes, qui me promit de mettre ces papiers à l'abri de tout évènement.

« Veuillez, etc.

« Accuser la réception du paquet à l'adresse suivante :

« A Madame Bernard-Cazalis, aubergiste, à Anduze. »

Annotation de M. Béchard :

« *Répondu le 13 août 1815.* »

Mais les démarches de Gilly, jointes aux efforts de son défenseur, devaient misérablement échouer; et, le général, mis en jugement, l'année suivante, devant le Conseil de guerre de la première division militaire, siégeant à Paris, fut, le 25 juin 1816, condamné par contumace à la peine de mort.

Le rapporteur de ce Conseil de guerre, oubliant sans doute le mot du président de Harlay : « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par me sauver, » ne craignait pas d'invoquer, comme principal argument de son accusation, que si Gilly ne s'était pas cru coupable, il ne se serait pas soustrait, par la fuite, à l'action de la loi.

Gilly, comme le duc de Rovigo, avait fait défaut, et il avait été bien inspiré de mettre en pratique les sages conseils d'un vieux jurisconsulte qui dit : « En pareil cas, en usent bien sagement ceux qui laissent faire l'entrée aux autres, et se présentent en seconde ligne pour se justifier, parce que les dernières accusations sont toujours plus douces et plus mollement poursuivies (1) ».

En effet, Labédoyère, Ney, les frères Faucher, tous ceux, en un mot, qui, pour me servir de l'expression de ce jurisconsulte, « *avaient fait l'entrée aux autres,* » succombèrent fatalement et sans exception. Dans les accusations politiques

(1) AYRAULT, *De l'ordre, formalité et pratique judiciaire;* livre III, n° 31.

Digitized by Google

le tout est de gagner du temps : Savary, condamné à mort *à l'unanimité*, en 1816, fut acquitté, en 1819, *à l'unanimité*. Gilly, condamné aussi à la même peine, en 1816, ne devait pas même être jugé en 1820, quand les temps furent devenus meilleurs.

***

Vers la fin du mois d'août de l'année 1815, la colonne autrichienne envoyée dans la Gardonenque arrivait à Anduze le 27. Le même jour, Moïse Perrier se trouvant dans cette ville où il s'était rendu pour faire quelques achats, y apprit que l'on recherchait le général Gilly, qu'on supposait avec raison caché dans les environs ; il assista même à la publication de l'arrêt qui mettait à prix la tête du général et celles de MM. Bruguier et Brès, le pasteur de Ners et le maire de Lédignan qui avaient favorisé son évasion.

Quand Perrier revint le soir à Taupessargues, Gilly s'informa auprès de lui des nouvelles qu'il apportait, laissant échapper des plaintes bien légitimes sur les perpétuelles angoisses au milieu desquelles il vivait. Perrier, cherchant à ranimer le courage et les espérances du proscrit : « De quoi vous plaignez-vous ? » lui dit-il, « et ne devez-vous pas vous estimer très heureux en comparaison des pauvres gens dont j'ai entendu, ce matin, mettre la tête en vente, comme une denrée du marché : celles de MM. Bruguier et Brès à 2.400 fr., et celle du général Gilly à 10.000 fr. ? »

— « Ce que vous dites là est-il bien vrai ? » s'écria Gilly, au comble de la stupeur.

— « Eh ! sans doute ! » répartit le paysan.

On peut aisément se rendre compte de la situation d'esprit du général à cette révélation inattendue. Cependant, dominant son émotion, et cherchant à donner le change au pauvre Perrier, dont il soupçonnait à tort la loyauté, il sembla se recueillir un instant et lui dit : « Mon ami, je suis las de la vie que je mène : je veux en finir. Toi-même tu es pauvre et tu ne serais pas fâché, je le suppose, d'avoir quelque fortune. Je connais le général Gilly ; je sais où il est caché ; allons le dénoncer : pour récompense, je ne demanderai que ma liberté, et tu auras, pour ta part, les dix mille francs. »

A cette déclaration inattendue, Perrier resta comme accablé, anéanti, dans l'impuissance de proférer une parole ;

Digitized by Google

lorsque soudain, son fils ainé, l'ex-militaire, présent à cet entretien, et qui jusque-là, assis au coin du feu, avait silencieusement écouté la conversation, se leva brusquement et apostrophant le général d'une voix terrible, dans un langage dont nous sommes forcé d'affaiblir l'énergie : « Monsieur, s'écria-t-il, nous avions cru, jusqu'à présent, avoir affaire en vous à un honnête homme; mais du moment que vous êtes un de ces misérables dénonciateurs, qui ne reculent pas devant une infamie pour livrer leur prochain à une mort certaine, sortez d'ici, Monsieur, sortez à l'instant, si vous ne voulez que je vous jette par la fenêtre ! »

Gilly, surpris non moins que touché par cette rude apostrophe, se défend de sortir ; il insiste et veut expliquer ses paroles. Mais le brave soldat refuse de l'entendre ; et, le saisissant d'un bras vigoureux, se dispose à mettre sa menace à exécution.

C'est alors que Gilly, ému et attendri par tant d'honnêteté, et voyant le danger qui le presse, s'écrie : « Arrêtez, mes amis, c'est moi qui suis le général Gilly ! »

Il serait difficile de peindre les transports que cette scène dramatique fit éclater au milieu de la famille du pauvre paysan. Le jeune militaire saute au cou du général et l'embrasse ; le père, la mère, les plus jeunes enfants l'entourent, baisent ses mains et ses vêtements. Tous lui jurent qu'il est en sûreté parmi eux, qu'ils feront tout au monde pour empêcher qu'il soit découvert et se feront tous tuer jusqu'au dernier, plutôt que de divulguer leur secret.

Au milieu des fureurs et des lâchetés qui ont souillé cette époque tourmentée, il est consolant, pour l'historien, d'avoir à enregistrer de tels épisodes, qui reposent l'âme et sont bien faits pour réconcilier le philosophe avec l'humanité.

Le courage militaire n'a jamais fait défaut à la nation française : des milliers d'hommes, en face et sous le feu de l'ennemi, sacrifieraient cent fois leur existence, sans la moindre hésitation ; mais devant les excès de la passion ou de la tyrannie, en présence d'une foule ameutée ou furieuse, sous le coup d'une sentence de proscription, tout citoyen paisible en sa demeure, peut froidement se demander s'il est vraiment obligé de se sacrifier, seul ou le premier, pour le salut d'un seul ou dans l'intérêt de tous. On a moins de honte à subir une oppression que l'on partage ; on ne craint le blâme de personne, puisque quiconque voudrait l'infliger

Digitized by Google

sans s'exposer, le mériterait lui-même. Ainsi s'expliquent tant de défaillances et de lâchetés, qui se sont produites dans le monde, aux époques néfastes de l'histoire de chaque peuple, alors qu'il eût suffi peut-être de l'intervention énergique et courageuse de quelques citoyens, pour les empêcher de s'accomplir.

***

L'évènement que nous venons de raconter n'avait fait que resserrer davantage l'attachement de la famille Perrier pour le pauvre proscrit.

Cependant le général continuait à être l'objet de perquisitions incessantes (1). On soupçonnait vaguement qu'il avait dû trouver, dans les environs d'Anduze, un refuge dont l'endroit précis était pourtant ignoré. Quand les limiers de la police étaient signalés, le général descendait dans la cave, par la trappe de la chambre du fond; mais comme le fugitif pouvait, à chaque instant, être découvert et reconnu, dans la petite maison de Perrier, par les patrouilles permanentes qui sillonnaient et fouillaient la contrée sans relâche, Gilly et son aide-de-camp allaient souvent, pendant le jour, chercher un abri dans une grotte qui domine la rive droite de l'Ourne, sur la partie la plus sauvage et la plus abrupte de la vallée, à deux kilomètres environ en amont du Monastier, à l'endroit où jaillit la source dite de Font-froide. Depuis lors, cette grotte fut appelée, dans le pays, la *Baume du Général.*

---

(1) Ces perquisitions s'étendirent, non-seulement dans les environs d'Anduze, mais encore à Remoulins, à Fournès, à La Vernède et même à Carpentras, où l'on supposait que le général eût pu trouver un asile auprès de la famille de sa femme. Nous en trouvons la preuve dans une lettre du 16 février 1816, adressée, par le maire de Carpentras, au sous-préfet de cette ville, et dans laquelle on lit le passage suivant :

. . . . . « J'ai également prévenu qu'une somme de 10,000 francs sera allouée à la personne qui aura assuré l'arrestation de ce général. Je fais aussi continuer les recherches prescrites par l'arrêté précité contre les généraux Gilly et Mouton-Duvernet. J'ai aussi le signalement du général..... »

(Document communiqué par M. David Guillabert, de Carpentras).

Digitized by Google

C'est alors aussi que Perrier, aidé de ses enfants, eut l'idée de construire au milieu des bois, et à 600 mètres au nord de Taupessargues, au moyen des pierres roulantes qu'il avait sous la main, un abri en pierres sèches, sorte de gîte ou de terrier de bête fauve, dont l'entrée était masquée par des broussailles, et où l'on introduisit une couchette et un matelas, sur lequel le général et son compagnon ne pouvaient se tenir que couchés ou assis.

Sur ces entrefaites survinrent les pluies d'automne et les nuits froides et humides d'octobre, pendant lesquelles des rafales glacées, balayant ces plateaux solitaires et pénétrant à travers les pierres disjointes, ne tardèrent pas à rendre inhabitable le dernier asile des proscrits. Une nuit même les deux compagnons de misère purent compter les pas mesurés d'une sentinelle que l'on avait postée près du gîte qui leur servait de refuge.

Dans cette extrémité, le général, traqué comme une bête fauve, en proie aux tortures et aux dangers de la situation présente, poussé à bout par sa mauvaise destinée et sans espoir dans l'avenir, résolut d'en finir avec l'existence. Sa résolution une fois arrêtée, il invita son aide-de-camp, dont le dévouement ne s'était jusque là jamais démenti, à l'abandonner à son malheureux sort.

— « Vous n'êtes pas proscrit comme moi, lui dit-il; votre vie ne court aucun danger; vous pouvez vous éloigner sans crainte et retourner auprès de votre famille; laissez donc s'accomplir ma triste destinée. »

M. de Kergrest réussit pourtant à ramener le calme dans ce cœur désespéré et à lui faire promettre de renoncer à sa funeste résolution; mais craignant d'être, en effet, pour son chef, un obstacle et un danger de plus, en restant auprès de lui, il se décida enfin à s'éloigner, bien à regret.

***

Cependant l'isolement où se trouvait réduit le général, par suite du départ de son aide-de-camp, lui rendait chaque jour sa situation plus difficile à supporter. C'est alors qu'il fit informer M. Colomb que sa position, aggravée par les intempéries de la mauvaise saison, était devenue pour lui absolument intolérable.

Digitized by Google

Sur cette déclaration, M. Colomb crut devoir recourir à son beau-frère M. David Mazade, négociant à Anduze, et se concerter avec lui sur le meilleur parti qu'il y avait à prendre à l'égard de l'infortuné proscrit. La famille Mazade tout entière, composée de quatre personnes (1), fut mise dans la confidence des projets arrêtés entre les deux beau-frères, et, sans perdre de temps, M. Mazade et ses deux fils se mirent à l'œuvre, dans le plus grand secret, pour préparer au général un refuge assuré. Au moyen de matériaux mystérieusement rassemblés dans les combles de leur maison, qui est la troisième sur l'avenue, à gauche, quand on sort d'Anduze, dans la direction de Tornac, ils construisirent un réduit de dix pieds de long, sur quatre de large et cinq de hauteur, contigu au tuyau de la cheminée d'une chambre du premier étage qui donne sur le jardin, à l'exposition du levant. Une ouverture pratiquée dans la cloison de ce même tuyau et sur laquelle s'abattait une trappe en bois, permettait de s'introduire, par ce soupirail, dans la cachette, au moyen d'une échelle de cordes, dont l'extrémité inférieure retombait à volonté dans le foyer de la cheminée de la chambre située immédiatement au-dessous.

M. Mazade et ses deux fils poussèrent plus loin encore leur sollicitude : par les soins de ces ouvriers improvisés, le plafond, le plancher et les murs du réduit, couverts en planches de bois de sapin, purent maintenir dans cet étroit couloir, une chaleur égale, douce et tempérée. Le mobilier de cette chétive retraite fut complété par un lit de camp, orné de rideaux et muni de tous ses accessoires, auquel on ajouta un fauteuil rembourré, une table de nuit, un poêle à charbon, deux coffres en bois blanc et une lampe.

C'est là, au milieu de cette admirable famille Mazade, dont la mémoire et le nom méritent de passer à la postérité, au même titre que ceux de la famille Perrier, que le pros-

(1) La famille Mazade, représentée aujourd'hui par M. le docteur Henri Mazade, se composait alors : de M. David Mazade, mort en 1838 ; de sa femme Mme Mazade, née Henriette Colomb, morte en 1843, et de leurs deux fils : 1° M. le docteur Louis-*Jules* Mazade, mort à Anduze le 4 janvier 1875, et que l'on désignait communément, dans sa famille, par le surnom de *Florimond*, à cause de sa ressemblance frappante avec un de ses ascendants, du même nom ; 2° M. César-*Emile* Mazade, mort aussi à Anduze, le 28 février 1876.

Digitized by Google

crit fut introduit, une nuit d'hiver, par M. Colomb, et passa plus de trois ans de son existence, loin de sa femme et de ses enfants, employant les heures de sa réclusion à des études littéraires et scientifiques, à relire ses auteurs favoris des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et de l'antiquité.

Chaque jour, un signal convenu annonçait au prisonnier que l'heure du dîner approchait. La table étant dressée dans la pièce au-dessous, la servante était éconduite; le général se laissait glisser par le soupirail de son refuge et le repas commençait, mais ne s'achevait pas toujours paisiblement. Parfois, au milieu du festin de famille, un coup de marteau ébranlait la porte de la rue : c'était un voisin qui venait prendre un renseignement ou solliciter un service. Aussitôt, un des fils Mazade se portait en reconnaissance, tandis que le second se tenait sur la porte de la salle et que le père couvrait la retraite au besoin, pendant que le proscrit se disposait à regagner son grenier. Après quelques paroles échangées, on tâchait de congédier le fâcheux, sous un prétexte quelconque, afin de pouvoir achever paisiblement le dîner interrompu.

Le repas terminé, le général s'esquivait dans sa cachette, pendant que la servante revenait desservir la table. Elle repartait de nouveau, cédant la place au proscrit, dont la soirée se prolongeait fort avant dans la nuit, au milieu de la famille hospitalière à laquelle il devait son salut; après quoi, chacun regagnait son lit pour y prendre un repos devenu nécessaire.

C'est durant les longues heures de cette étroite captivité que le général composa, en l'honneur de ses hôtes, et sans aucune prétention littéraire, un petit poème en deux chants, où, après avoir décrit ses journées monotones, il ajoute :

> Ainsi, comme un renard évite la poursuite
> D'une meute implacable acharnée à sa suite,
> Excitée après lui par la clameur des cors,
> De tous mes ennemis j'ai trompé les efforts.
> Et, tandis qu'ils étaient animés par la rage,
> Portant partout le vol, le meurtre et le carnage,
> Pour l'assouvir sur moi, qu'ils bravaient les frimats,
> Dans ma tanière clos, je prenais mes ébats (1).

(1) J.-L. GILLY. *Le Chant de l'Hospitalité ou le Séjour du Proscrit*; Chant 1.

Nous possédons l'original de ce poème écrit tout entier de la main du général, et que nous devons à la gracieuse obligeance de M. le docteur Henri Mazade.

Digitized by Google

Au milieu de cette vie oisive et sédentaire, le général avait acquis un certain embonpoint, qui ne lui était pas habituel jadis, alors qu'il menait son existence active d'autrefois; aussi se comparait-il volontiers et plaisamment à la belette du grand fabuliste, qui avait élu comme lui son domicile dans un grenier.

***

On atteignit ainsi le printemps de 1819.

Dès la fin de l'année précédente, l'avènement du ministère Decazes avait inauguré une politique plus conciliante et plus libérale. La police commençait à se relâcher de ses rigueurs; les perquisitions devenaient plus rares, et MM. Brès et Bruguier, dont la tête avait été mise à prix en 1815, pour avoir favorisé la fuite de Gilly, et, de ce chef, avaient dû rester longtemps cachés, pouvaient maintenant se montrer au grand jour sans être inquiétés.

A la faveur des relations et des hautes influences qu'elle avait conservées à Paris, Mme Gilly parvint à obtenir, du ministère de l'intérieur, un passe-port pour son mari, sous un nom supposé. Cette pièce délivrée sous le pseudonyme de *Cavaignac-d'Alzon*, parvint, dit-on, au général, par l'intermédiaire du même M. Bruguier, le pasteur de Ners, que le général avait, trois ans auparavant, rencontré à Lédignan, au moment de son évasion de Nimes.

Une nuit, arriva à Anduze, dans une modeste carriole, M. Guillabert, de Carpentras, neveu de Mme Gilly, mort depuis officier supérieur (1). La famille Mazade prévenue de son arrivée et de l'objet de son voyage, l'accueillit avec joie; et, le lendemain, le général, accompagné de M. Mazade et de son fils Emile, tous déguisés en marchands de bestiaux, sous la conduite de M. Guillabert, se dirigea, par Uzès, sur le Pont-Saint-Esprit, où les voyageurs durent

(1) François Sébastien Guillabert, né à Carpentras, le 19 janvier 1792, fils de Siffrein Guillabert, frère de Mme Gilly, et de Marie Strivier; colonel au 27e régiment de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Carpentras le 5 janvier 1848.

(Documents communiqués par M. David Guillabert, de Carpentras).

Digitized by Google

s'arrêter, à cause des difficultés que présentaient les routes détrempées par les pluies torrentielles. Là, comme le général eut pu être reconnu, il se fit passer pour malade et resta confiné dans une des chambres de l'auberge où il était descendu.

M. Mazade et son fils quittèrent le général au Pont-Saint-Esprit, et revinrent à Anduze, laissant les fugitifs continuer leur route, par les Hautes-Cévennes et les Alpes du Dauphiné. Parvenus à la frontière française, Gilly et son compagnon durent présenter leurs passeports au visa de la douane ; mais quand, le lendemain, les voyageurs vinrent reprendre leurs feuilles de route, le général s'aperçut avec terreur qu'il avait oublié le nom supposé sous lequel il était désigné sur son passe-port ; et, quand les employés voulurent s'assurer de son identité, Gilly eut la présence d'esprit de se faire passer pour sourd-muet.

Enfin la frontière est franchie ; les fugitifs arrivent à Milan, où le général demeura quelque temps, après s'être séparé de son neveu ; et, de là, il s'achemina vers Lausanne, pour s'y établir définitivement (1). C'est là qu'il résida jusqu'à la fin de l'année 1819, époque à laquelle, sur le conseil de ses amis, et encouragé par l'exemple du maréchal Grouchy et du duc de Rovigo, plus compromis que lui, et cependant réintégrés tous deux, la même année, après un jugement sommaire, dans leurs grades et honneurs, il se décida à venir, dans les derniers jours de décembre, à Paris, se constituer prisonnier à l'Abbaye, pour purger sa contumace.

---

(1) *Les Fastes de la Légion d'honneur* rapportent que le général Gilly ayant quitté la France, à son départ de Nimes, en 1815, avait passé et vécu, depuis cette époque et jusqu'en 1820, aux Etats-Unis. Ce récit est absolument inexact, et Mme Gilly nous a jadis expliqué les causes d'une erreur partagée par la plupart des historiens. Pour donner le change aux perquisitions dont le général était l'objet, sa famille et ses amis avaient répandu cette fausse nouvelle, qui avait fini par prendre, dans le public, une certaine consistance. Après que Gilly eut quitté la France, en 1819, Mme Gilly, et les défenseurs de son mari, continuèrent à accréditer ce bruit, pour soustraire la famille Mazade aux tracasseries policières dont elle n'eût pas manqué d'être l'objet, si les démarches faites en faveur du proscrit n'avaient point abouti à son acquittement.

Digitized by Google

Il avait choisi pour ses défenseurs, MM. Dupin, aîné, et Manuel.

Déjà M. Viotti, capitaine-rapporteur, avait procédé à son interrogatoire, et l'on allait convoquer le Conseil de guerre, lorsque Mme Gilly obtint de M. Latour-Maubourg, ministre de la guerre, une audience où il lui fut permis de se faire accompagner par M. Dupin.

« J'accompagnai, en effet, Mme Gilly chez le ministre, dit M. Dupin, et là, j'essayai de démontrer à Son Excellence qu'aucune charge n'existant véritablement contre l'accusé, il serait impolitique de le juger, puisque ce serait préparer une défaite certaine à l'autorité, si elle persistait à poursuivre un homme qu'elle ne pourrait pas faire condamner.

« Le ministre répondit gravement qu'il n'entreprendrait pas de discuter l'accusation, mais que l'affaire étant renvoyée au Conseil de guerre, le cours de la justice ne pouvait pas être interrompu. Grande maxime !

« Je répliquai, et tout en convenant que cela était vrai, en thèse générale, lorsqu'il s'agissait de délits ordinaires, je dis que cela n'était pas vrai au même degré, quand il s'agissait de délits *politiques* ; qu'en effet le gouvernement ne poursuivant ces derniers délits que dans l'intérêt de sa politique, il était toujours le maître d'arrêter les poursuites, s'il estimait que sa politique avait plus à perdre qu'à gagner dans telle ou telle accusation. Or, lui dis-je, si vous voulez bien m'entendre, dans ce qui me reste à vous dire, vous verrez vous-même s'il est de l'intérêt du gouvernement de laisser plaider en public des faits tels que ceux-ci.....

« Et alors, reprenant l'affaire du Pont-Saint-Esprit, je lui montrai le duc d'Angoulême, à la tête de troupes régulières, ayant pris de si mauvaises dispositions, qu'il s'était laissé battre par le général Gilly suivi seulement de quelques paysans. Je lui racontai comment S. A. R., ainsi vaincue et prisonnière de guerre du général Gilly, avait subi une *Capitulation*, dont les termes attestaient sa défaite et son humiliation, en même temps que la protection que le général Gilly avait accordée à sa personne, pour assurer sa retraite hors de France ; et je le priai de vouloir bien considérer si ces faits ne feraient pas plus de tort au duc d'Angoulême qu'au général Gilly. Et, comme il révoquait en doute l'existence de la *Capitulation*, je lui dis que l'*original*

Digitized by Google

de ce document était dans mon dossier, et que j'en donnerais lecture à l'audience.

« Le ministre se tut, et j'ajoutai encore que le général Gilly s'était montré plein d'égards envers son auguste prisonnier, et qu'il avait assuré sa retraite et favorisé son embarquement, de concert avec le général Grouchy.

« Or, le général Grouchy, qui était aussi sur la liste du 24 juillet 1815, et contre lequel on avait commencé des poursuites, bientôt après abandonnées, avait été rétabli dans tous ses droits et honneurs, par ordonnance royale du 24 novembre 1819. N'y avait-il pas les mêmes motifs pour en user ainsi envers le général Gilly, son subordonné ?

« Ce fut alors comme dans *Les Plaideurs* : « Redites votre affaire. » M. le ministre de la guerre me dit : « Rédigez ce que vous venez de me dire, en forme de *Mémoire*, et je le soumettrai au conseil des ministres ».

« Je me hâtai de rédiger ce mémoire, qui fut remis le 9 février, par Mme Gilly, à M. le ministre de la guerre » (1).

Le lendemain 10 février, à neuf heures du soir, le duc d'Angoulême fit inviter Mme Gilly à se rendre auprès de lui, au palais des Tuileries ; il s'empressa de lui annoncer qu'à sa demande le roi allait donner une solution immédiate à l'affaire du général, et que l'ordre, pour sa mise en liberté, serait signé le lendemain. Le prince accompagna cette heureuse nouvelle de questions obligeantes sur la famille du général, témoigna le désir de le voir, lorsqu'il serait libre, et ajouta de la manière la plus gracieuse : « Dites-lui, Madame, d'oublier tout ce qui s'est passé » (2).

Le lendemain 11 février 1820, une ordonnance du Roi, arrêtée en conseil des ministres, et sollicitée par le Dauphin lui-même, mettait fin aux poursuites et réintégrait le général Gilly dans ses grades et honneurs (3).

---

(1) Mémoires de M. Dupin, aîné ; t. I, pages 117 et 119.

(2) *Le Constitutionnel*, n° du 11 février 1820.

(3) Voici le texte de cette ordonnance telle que nous la trouvons en tête du *Moniteur* du 14 février 1820 :

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,

« A tous ceux que ces présentes verront, salut.

« Nous étant fait rendre compte, sur la demande de notre bien-aimé neveu le duc d'Angoulême, de l'état de la procédure dirigée jusqu'à ce jour contre le lieutenant-général baron Gilly, traduit

Digitized by Google

« Mais, continue M. Dupin, l'ordonnance n'était pas encore expédiée ; Gilly était toujours en prison, et un désir futile en soi, naturel cependant, le désir qu'avait le général d'être rendu à la liberté le samedi 12, pour passer les *jours gras* avec sa famille, fit qu'il m'engagea à faire des démarches actives pour obtenir son élargissement immédiat. Je me hâtai d'aller à la chancellerie, pour en parler à M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice.

« Ce ministre était M. Siméon. J'avais l'honneur de le connaître. Il me reçut immédiatement. Je lui exposai le sujet de ma visite et mon motif d'urgence. Il s'agit d'une grâce, lui dis-je, vous en êtes le ministre, et vous ne voudrez pas en différer l'effet.

« L'ordonnance, bien qu'arrêtée en conseil, n'était pas encore rédigée ; M. Siméon était bon et complaisant. J'avais présente la date de l'ordonnance qui avait libéré le général Grouchy, sous les ordres duquel était placé le général Gilly, il s'agissait d'une mesure identique. Nous ouvrîmes le *Bulletin des lois*, et M. Siméon eut la bonté de rédiger de sa main une ordonnance toute semblable pour le général Gilly. Il me promit de la faire signer et expédier.

« Effectivement, M. Siméon avait envoyé cette ordonnance à M. Decazes, pour la faire signer au Roi ; mais le lendemain 12, le général Gilly était encore en prison.

---

successivement devant les premier et deuxième conseils de guerre de la première division militaire, et ayant reconnu que les faits à lui imputés permettaient de le considérer comme étant compris dans l'amnistie accordée par la loi du 12 janvier 1816 ;

« Ayant égard aux sentiments qu'il nous a fait exprimer, et voulant donner à notre bien-aimé neveu, le duc d'Angoulême, une nouvelle preuve de notre affection, non seulement en étendant au général Gilly le bienfait de cette amnistie, mais encore en rétablissant ledit général, ainsi que notre bien-aimé neveu nous en a sollicité, dans ses droits, titres, grades et honneurs ;

« De l'avis de notre Conseil ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er — Les faits imputés au lieutenant-général baron Gilly, et qui ont donné lieu à la procédure instruite contre lui, à la diligence des rapporteurs près les premier et deuxième conseils de guerre de la première division militaire, sont déclarés compris dans l'amnistie : il ne sera, en conséquence, donné aucune suite aux informations et autres actes de procédure dressés à cette occasion. Le lieutenant-général baron Gilly sera immédiatement

Digitized by Google

« J'allai chez M. Decazes, le 13 au matin : il était au bain. Je lui fis passer une note ; il me répondit que l'ordonnance avait été envoyée au ministre de la guerre, qui avait autorisé la mise en liberté, et que l'ordonnance serait le lendemain au *Moniteur*.

« L'aide-de-camp du général Gilly courut au ministère de la guerre, et, enfin, le dimanche 13 février, vers quatre heures du soir, le général fut mis en liberté.

« Hélas ! il était temps : le soir même, à onze heures, au sortir de l'Opéra, l'infortuné duc de Berry était assassiné. La fureur des partis allait se rallumer. Le lendemain probablement l'ordonnance de mise en liberté n'eût pas été signée ; peut-être même le général eût-il été sacrifié ! (1). »

Aussitôt après sa sortie de prison, Gilly, voulant remercier le duc d'Angoulême de la bienveillance particulière avec laquelle il avait accueilli les démarches de Mme Gilly et de la part active qu'il avait prise à son élargissement, sollicita une audience du prince, qui avait d'ailleurs témoigné le désir de le voir.

Le général se plaisait à raconter depuis les divers incidents de cette entrevue, dans le cours de laquelle le duc d'Angoulême, venant à rappeler, avec la plus grande affabi-

---

remis en liberté, et rentrera dans tous ses droits, titres, grades et honneurs.

« Art. 2. — Notre présente ordonnance sera inscrite à la suite des procès-verbaux d'information.

« Art. 3. — Notre ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur, président du Conseil ; notre ministre secrétaire d'Etat de la Guerre ; notre ministre secrétaire d'Etat des Finances ; notre sous-secrétaire d'Etat du département de la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

« Donné à Paris, au château des Tuileries, le 11me jour du mois de février de l'an de grâce 1820, et de notre règne le vint-cinquième.

« LOUIS. »

« Par le Roi,

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, président du Conseil des ministre,

« Le Comte DECAZES. »

« Pour ampliation,

« Le sous-secrétaire d'Etat au département de la Justice, chargé du portefeuille,

« SIMÉON. »

(1) Mémoires de M. DUPIN, aîné ; T. 1, pages 119 et 120

Digitized by Google

lité, les évènements qui avaient amené la Capitulation de La Palud, lui avait demandé :

— « Mais enfin, général, vous qui êtes un homme de guerre expérimenté, pourriez-vous me dire ce que vous eussiez fait à ma place, et dans la situation fâcheuse où je m'étais mis par rapport à vous? Auriez-vous tenté d'en sortir, et pensez-vous qu'il me fût possible d'y échapper? »

— « Monseigneur, répondit le général, il faut convenir que Votre Altesse se trouvait, en effet, dans une position des plus critiques. A sa place, pourtant, j'eusse fait une tentative bien simple, à mon avis, pour essayer de m'y soustraire. Vous aviez de l'artillerie, alors que j'en étais absolument dépourvu. Or, en établissant une batterie, en tête du pont du Saint-Esprit, il vous eut été facile de forcer le passage, en balayant les avenues; et, comme je me fusse, sans doute, bien gardé d'exposer mes soldats à une mort certaine, j'eusse été forcé, dans ce cas, de me replier à droite ou à gauche, laissant le passage libre à Votre Altesse, qui en eût profité pour battre en retraite sur Nimes et gagner le littoral sans trop de difficultés. »

— « Ah! mon Dieu, comme c'est juste! » s'écria le duc. « Et ce pauvre Damas, qui ne m'a pas dit cela! »

***

La mort tragique du duc de Berry avait soulevé une tempête de récriminations, de la part des ultra-royalistes, contre les mesures libérales inaugurées par le cabinet Decazes; et, à peine en liberté, le général Gilly eut à supporter de nouvelles luttes. Une accusation inattendue lancée du haut de la tribune, le 15 février, contre le ministère, fut bientôt suivie par la publication d'une violente diatribe, œuvre injuste et passionnée d'un député de l'extrême droite, M. Clausel de Coussergues (1).

(1) Clausel de Coussergues (Jean-Claude), né dans le Rouergue, en 1759, mort en 1846; conseiller à la cour des aides de Montpellier, en 1788, émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé, rentra en France en 1800, et se fit libraire et journaliste. Député de l'Aveyron, en 1808, il soutint, sous la Restauration, toutes les mesures réactionaires. Il avait fait partie de la commission de rédaction de la Charte, et était entré, en 1815, à la Cour de cassation. En 1820, il se fit une certaine célébrité, en accusant le ministre Decazes de complicité dans l'assassinat du duc de Berry.

Digitized by Google

Entre autres griefs reprochés, par ce libelle, au ministre de Louis XVIII, il était accusé d'avoir favorisé la fuite et l'acquittement du général Gilly, et d'avoir été de complicité dans l'assassinat du duc de Berry. Ces accusations inqualifiables, entraînèrent fatalement la chûte du ministère incriminé, et provoquèrent, de la part de Gilly, une protestation justement indignée, que nous reproduisons textuellement ci-après :

« A M. Clausel de Coussergues, membre de la Chambre des députés, conseiller à la Cour de Cassation, etc.

« Il faut être un calomniateur bien déterminé, pour me diffamer, moi et une partie des habitants du département dans lequel je suis né, à l'occasion du libelle que vous venez de publier sous le titre de : *Projet d'acte d'accusation contre M. le duc Decazes.*

« Après vingt-cinq ans de services actifs, sans interruption ; après cinq ans de tribulations politiques, j'avais droit de compter sur quelque repos, et surtout j'espérais que les hommes les plus prévenus contre moi, étant enfin éclairés sur ma conduite, ou du moins, — s'ils s'obstinent à fermer les yeux à la lumière, — contenus par le respect qu'ils doivent à l'autorité du Roi, pour laquelle ils affectent un culte religieux, je cesserais d'être incriminé pour des faits dont l'intérêt du trône et de la patrie commandent à tous un éternel oubli.

« Cependant c'est un membre de la Chambre des députés, défenseur né, en cette qualité, de ses concitoyens ; c'est un conseiller de cette Cour si sage, si recommandable, qui compte tant de magistrats révérés pour leur dévouement au Roi, pour leur patriotisme et leur savoir, qui, sans respect pour l'autorité du monarque, sans égard pour les hautes fonctions dont il est revêtu, s'abaisse au rôle d'un vil calomniateur, pour troubler le repos qui est désormais le seul objet de mes vœux.

« Je pourrais sans doute vous traduire en police correctionnelle, pour fait de calomnie, et votre double qualité de député et de conseiller à la Cour de cassation ne vous sauverait pas d'y entendre confirmer la qualification qu'à bon droit vous a déjà solennellement donnée un honorable membre de la Chambre des députés ; mais, je le répète, je désire et j'ai besoin de repos. La suite de cette affaire exigerait des démarches auxquelles ma situation personnelle et

Digitized by Google

celle de ma famille ne me permettent pas de me livrer ; toutefois je suis bien résolu à ne pas me laisser calomnier impunément, par qui que ce soit, et moins encore par vous, M. Clausel de Coussergues.

« Je vous somme donc de fournir les preuves des faits que vous alléguez contre moi et contre mes compatriotes ; et, sans entrer dans la discussion de tout ce que vous imputez à eux et à moi, je choisis les faits dont la preuve serait très certainement la plus facile à rapporter.

« A la page CII de votre libelle, on lit :

« Le général Gilly s'était retiré dans les Cévennes et la « Gardonenque, où il fomentait de nouveaux troubles ; on « rapportait que les rassemblements étaient de six à sept « mille hommes. »

« Ce fait est grave et, s'il était vrai, il ne saurait être difficile d'en fournir la preuve. Ce qui s'est passé dans des contrées aussi vastes, aussi populeuses que celles que vous citez, au milieu de six à sept mille hommes, ne peut pas être ignoré. Eh bien, s'il s'y trouve quelqu'un, digne de foi, quelqu'un qui, n'ayant pas figuré, par ses conseils ou ses actions, dans les sanglantes catastrophes qui ont affligé mon pays à cette époque, affirme m'avoir vu à la tête de quatre hommes armés, ou avoir su que j'étais dans ces contrées, et que j'y fomentais des troubles, je passe condamnation et je me tiens pour criminel de lèse-majesté au premier chef ; mais jusqu'alors, moi aussi, j'ai le droit de vous dire : « *Vous êtes un calomniateur !* »

« Après avoir parlé, à votre manière, de la rixe survenue à Arpaillargues, où deux volontaire royaux perdirent la vie, et qu'un arrêt célèbre a vengés par la condamnation à mort de sept individus de cette commune, vous ajoutez, (page 270) : « D'autres volontaires royaux furent tués sur la route du Pont-Saint-Esprit à Nimes » ; à la page 290 : « Que dirait-il, M. le Garde-des-sceaux, s'il savait que revenant (Trestaillons) dépouillé de la campagne du Pont-Saint-Esprit, après avoir vu ses camarades jetés dans le Rhône, etc. »

« Des volontaires royaux autres que les deux qui perdirent la vie dans ce village d'Arpaillargues ; des camarades de Trestaillons tués sur la route du Pont-Saint-Esprit à Nimes, jetés dans le Rhône au Pont-Esprit !!!... Que ceux qui sont intéressés à atténuer les crimes commis par les sicaires ; que des libellistes stipendiés par eux ou égarés, dans ce

Digitized by Google

temps de désordre, par la fureur de l'esprit de parti, aient publié ces atroces et mensongères accusations, cela peut se concevoir ; mais qu'après cinq ans, pendant lesquels la vérité a retenti de toutes parts ; qu'après que des investigations judiciaires faites en 1815 et 1816, et que sans doute on n'accusera pas de partialité, aient attesté à la France que nul individu n'avait perdu la vie au Pont-Saint-Esprit, ni sur la route du Pont-Saint-Esprit à Nimes, on reproduise aujourd'hui ces infâmes calomnies, on conçoit aussi qu'il n'y a que vous, M. Clauzel de Coussergues, qui puissiez le faire.

« Voici comment répond à ces accusations de noyades, d'assassinats, M. Lauze de Perret, homme étranger au département du Gard, et qui, dans le seul intérêt de la vérité, a employé plusieurs mois à se procurer, sur les lieux, des renseignements certains sur tout ce qui s'y était passé, pendant et après les Cent-Jours, dans un ouvrage imprimé en 1819, à Paris, chez J.-B. Poulet, sous le titre de : *Causes et précis des Troubles,* etc, *dans le département du Gard ;* ouvrage très répandu dans ce département, que l'on trouve chez tous les libraires de Paris, et que personne n'a démenti, parce qu'il ne peut pas l'être.

« Pages 69 et 70 :

« J'invoque d'abord un témoin respectable, et que nul « parti ne récusera : M. le baron de Damas. S'il affirme « que, dans le Gard, quelqu'un a été tué et jeté dans le « Rhône, après la Capitulation du Saint-Esprit, je ne réclame « plus en rien, pour mes propres assertions, la confiance « du public. Non, il n'est pas vrai qu'un seul homme ait été « jeté dans le Rhône ; il n'est pas vrai qu'un seul homme « ait été assassiné. Un individu a été blessé grièvement, « mais par un malheur auquel nulle volonté n'a eu part ; « il marchait sur le parapet du pont, à cause de la foule, et « il tomba sur une des piles, comme je l'ai dit dans ma « précédente livraison. »

« Il y a longtemps qu'on a défié tous ces calomniateurs, aussi nombreux que ridicules, de citer, de nommer un seul homme assassiné ou jeté dans le Rhône, et nul, que je sache, n'en a encore cité un seul.

« Cependant le *Journal des Débats* et le *Journal de Paris*, le 11 septembre 1817, ont inséré la réclamation de M. Achille de Daunant, conseiller à la Cour royale de Nimes, contre

Digitized by Google

les étranges assertions de M. Alphonse de Beauchamp, qui, étranger aux troubles de Nimes, et n'étant nullement compromis, n'avait pas besoin d'outrager ainsi la vérité; assez d'autres le faisaient, se sentant intéressés à présenter, comme une réaction, les crimes, les attentats de leur parti, afin d'en affaiblir l'horreur. Qu'a répondu M. Achille de Daunant à toutes ces impostures? — La vérité : « M. de « Beauchamp apprendra sans doute avec plaisir, que les « recherches faites avec la plus scrupuleuse exactitude, au « sujet de prétendus assassinats, ont donné la preuve que « deux volontaires royaux seulement ont péri dans ce dé- « partement, en traversant le village d'Arpaillargues, avec « une troupe nombreuse dont ils faisaient partie. Voilà, en « effet, à quoi se réduisent tous ces assassinats, tous ces « meurtres, toutes ces noyades. »

« Votre ignorance est aussi grossière que vos imputations sont calomnieuses.

« Pour accoler mon nom à celui d'un bandit, contradictoirement condamné à la peine capitale, par une Cour d'assises, aux décisions de laquelle vous et moi nous devons le respect, vous dites, à la page CXX de votre libelle :

« Pour en revenir au département du Gard, je dirai que, « pendant que trente colonnes des journaux libéraux célé- « braient la mort de Servan, M. Decazes signait, por com- « pensation, une ordonnance qui annulait le jugement du « Conseil de guerre du 26 juin 1816, qui avait condamné le « général Gilly à mort. »

« Quoi! il faut qu'un soldat apprenne, à un conseiller à la Cour de cassation, qu'un jugement par contumace n'a pas besoin d'être annulé par une autorité quelconque, et qu'il tombe, de plein droit, par le seul fait de la représentation du contumace? Lisez, M. le conseiller, l'article 29 du Code civil, il porte ce qui suit :

« Lorsque le condamné par contumace se présentera « volontairement, dans les cinq années à compter du jour « de l'exécution, ou lorsqu'il aura été saisi ou constitué « prisonnier dans ce délai, le jugement sera anéanti de « plein droit. »

« Si vous aviez lu l'ordonnance dont vous parlez, et dont vous soulignez les mots, comme pour indiquer que vous en citez fidèlement le texte, vous auriez vu que cette ordonnance, rendue sur la demande de S. A. R. Monseigneur le

Digitized by Google

duc d'Angoulême, n'annule pas le jugement du Conseil de guerre. M. Siméon, alors ministre de la justice, et qui a rédigé le projet de cette ordonnance, était trop versé dans la connaissance des lois, pour ne pas savoir que le jugement du Conseil de guerre n'existait plus, et qu'il avait été anéanti du plein droit de ma représentation et de ma constitution à l'Abbaye. Aussi l'ordonnance se garde bien de prononcer cette annulation; elle considère le général Gilly comme replacé de fait en simple prévention, et elle ordonne en conséquence qu'il ne sera donné aucune suite aux informations et autres actes de procédure dressés à cette occasion; que le général baron Gilly sera immédiatement remis en liberté, et qu'il rentrera dans ses droits, grades et honneurs.

« Certes, je suis loin de méconnaître les bontés du roi; je porte dans mon cœur un dévouement bien plus sincère à son auguste personne que la plupart de ceux qui se proclament exclusivement les soutiens du trône. Le généreux empressement avec lequel S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, malgré les préventions de toute sorte, qu'on avait cherché à lui inspirer sur mon compte, malgré les faits les plus graves dont on m'avait accusé à son égard, daigna solliciter l'acte par lequel S. M. mit fin aux poursuites dont j'étais l'objet. L'accueil bienveillant que S. A. a daigné me faire, depuis lors, dans plusieurs occasions, ont gravé dans mon cœur des sentiments de reconnaissance et de dévouement qui seront inaltérables, tant qu'il me restera un souffle de vie. L'éloignement de M. Decazes du ministère n'a pas diminué la gratitude que je lui dois pour le vif intérêt qu'il mit à faire terminer mon affaire. Mais il est de fait, — et mon honneur attaqué m'oblige à le dire, — que l'ordonnance du Roi ne fut point une grâce : ce fut une justice anticipée, ou plutôt la cassation d'une injustice trop longtemps prolongée; car il est constant, — toutes les dépositions sont unanimes, vous pouvez vous en convaincre, la procédure est au greffe du Conseil de guerre, — que lorsque S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême arriva à Nimes, le 12 mars, je ne commandais pas le département du Gard; que depuis lors non-seulement je ne reçus point d'ordre de service, mais que, le 18, je dus me retirer dans ma terre de La Vernède, située à dix lieues de Nimes; que j'y restai étranger à tout ce qui se passait dans le département du Gard et ailleurs, jusques au 6 avril, époque à

Digitized by Google

laquelle, sur les pressantes sollicitations du maire et du commandant de la garde-nationale, dans la vue de préserver cette ville des excès de l'anarchie qui la menaçait, portant la cocarde blanche et décoré de la croix de St-Louis, je me rendis à Nimes, où le gouvernement impérial avait été proclamé par les autorités, et reconnu par les habitants le 3. Le même jour, 6 avril, je reçus un ordre de service du gouvernement de fait; dans l'intérêt de mon pays, je crus devoir y déférer. Vous me direz sans doute que ce fut une erreur; mais peut-être, la considération que je n'y étais tombé qu'après la presque généralité de la France, de l'armée, des autorités et des habitants du pays dans lequel je vivais, atténuerait, même dans votre opinion, ce qu'il y aurait de répréhensible dans mon erreur. Ces faits ont été constatés au procès avec une telle évidence, que je doute que vous-même, malgré votre ingénieuse logique, lorsqu'il s'agit de créer des coupables, de former des catégories, vous eussiez voulu soutenir que j'avais servi un autre gouvernement que celui du Roi, avant le 23 mars.

« En terminant cette lettre qui, je l'espère, contribuera à fixer l'opinion sur la croyance que l'on doit à vos assertions, comme à vos désignations, je vous ferai observer, relativement à ce que vous dites, page 272, que, le 26 mars, *le sieur Lajutte, volontaire royal de Montpellier*, fut tué dans Nimes d'un coup de couteau (1); que le sieur Lamy eut un œil arraché, dans le même mois, uniquement *à cause de son zèle pour la cause royale*; que, si ces faits que je ne puis ni affirmer, ni démentir, puisque je n'étais plus à Nimes, sont tels que vous les représentez, il est bien étonnant que les coupables soient restés inconnus et impunis, puisque non-seulement alors la ville de Nimes et le département du Gard étaient sous l'obéissance du Roi, mais que même, S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême était, de sa personne, avec son état-major, dans cette ville. Qu'il n'est pas vrai, comme

(1) C'est le 24 mars et non le 26, au moment où les volontaires royaux quittaient Nimes pour se diriger sur Lyon, par le Pont-Saint-Esprit, qu'un jeune volontaire, nommé Lajutte, étudiant de la Faculté de médecine de Montpellier, fut assassiné, en plein jour, à la porte d'un café, d'un coup de couteau. (V. E. DAUDET, *La Terreur blanche*, p. 50.)

Digitized by Google

vous le dites, à la même page, que le drapeau blanc fut rapporté à Nimes par les volontaires royaux. Il y flottait par l'ordre que j'en avais donné quarante-huit heures avant l'arrivée des premiers détachements des troupes de Beaucaire, la restauration du gouvernement légitime ayant été proclamée avec pompe, sans l'intervention de ces troupes et de leur chef. Les troupes de ligne et la garde-nationale avaient repris la cocarde blanche, et tout obéissait au Roi sans restrictions, lorsque le siège fut mis devant les casernes. Ce qui amena cette déplorable catastrophe n'étant à ma connaissance que par ce que j'en ai lu dans l'ouvrage que j'ai déjà cité de M. Lauzet de Perret, malgré la confiance entière que je lui accorde, par l'impartialité avec laquelle j'ai reconnu qu'il rendait compte des évènements qui sont à ma connaissance, ne sera point l'objet d'une controverse ; mais je dirai que, soit que les premiers coups de feu partissent des casernes où les troupes étaient renfermées, ou du rassemblement furieux qui voulait en forcer les portes, il est toujours certain qu'il n'y avait point, malgré que vous l'affirmiez, des fédérés armés ni désarmés dans les casernes ; la fédération n'a existé qu'en projet ; l'organisation de la garde-nationale, sous le nom de garde-urbaine qu'elle avait avant l'usurpation, n'avait subi aucun changement, et heureusement, ni fédérés, ni gardes nationaux ne se trouvaient enfermés dans les casernes ; ils auraient éprouvé le sort de ces malheureux soldats qui, confiants, désarmés,.....

« Mais ces paroles : *Union et Oubli*, sorties d'une bouche auguste, retentissent dans mon cœur, et je jette un voile sur les évènements de cette affreuse nuit, dont il faut, croyez-moi, pour l'honneur de vos amis, enterrer le souvenir dans les entrailles de la terre. »

« Le Général Gilly. »

***

Après tant de traverses, le général Gilly, enfin rendu à sa famille, prolongea néanmoins son séjour à Paris jusqu'au mois de septembre suivant, pour y régler sa situation nouvelle. Il vint alors se fixer de nouveau à sa campagne de La Vernède, qu'il n'avait pas revue depuis plus de cinq ans, et qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort.

Pendant qu'il était encore à Paris, au mois de mai 1820,

Digitized by Google

le général y reçut une lettre de Perrier, et lui adressa alors la réponse suivante, que l'on conserve encore dans la famille d'Isaac :

Paris le 29 mai 1820.

« J'ai reçu hier, mon bon ami Perrier, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 20 de ce mois; j'y réponds tout de suite, pour vous témoigner combien j'ai été charmé de recevoir de vos nouvelles distinctives; je suis affligé que M. Mazade ne vous ait pas souvent donné des miennes, car toutes les fois que je lui ai écrit, soit de l'étranger, ou depuis que je suis à Paris, je l'ai toujours prié de le faire, comme je lui en ai toujours demandé de vous et de celles de votre famille : c'est à quoi il n'a jamais manqué. L'attachement que je vous porte, à vous et à tout ce qui vous appartient, et que toute ma famille partage, est inaltérable et durera autant que mon existence.

« Si les circonstances me le permettent, — et je le désire beaucoup, — je me rendrai, avant la fin de l'été, à La Vernède. Si je ne pouvais pas faire le voyage, ma femme le ferait seule. Au plus tôt que nous y serons arrivés ou qu'elle y sera seule, vous en serez averti : vous n'avez alors qu'à venir nous voir, et nous ferons ce que vous demandez. Comme l'époque n'est pas bien éloignée, je pense bien que votre belle-fille ne fera aucune difficulté pour attendre jusques alors; vous pouvez lui donner ma parole qu'elle y peut compter. Je fais bien mes amitiés à Isaac (1), à Marie

(1) Moïse, le fils aîné de Perrier, avait épousé Rosalie Mercier; il mourut le 5 septembre 1817, laissant sa femme enceinte d'un fils posthume, né le 24 novembre suivant, et qui ne vécut que dix jours. On donna à cet enfant les prénoms de *Laurent-Moïse*, c'est-à-dire celui du général et celui de son père et de son grand-père.

Isaac épousa Marie Biquand, dont il eut un fils et trois filles. Isaac est mort en 1863. Son fils, appelé Isaac comme lui, habite le hameau de La Molière, à Tornac; il est actuellement employé, en 1882, à Alais, comme ouvrier, dans les travaux de construction du chemin de fer d'Alais au Rhône.

Moïse Perrier, père, fils d'autre Moïse et de Jeanne Perrier, ayant perdu sa première femme Jeanne Cabanis, épousa, en secondes noces, Marie Allut, qui le laissa veuf une deuxième fois. Après le mariage de sa fille Lisette, qui épousa Jean Pierre Cabane, de Durfort, Moïse Perrier alla habiter auprès d'elle et mourut à Durfort, dans la maison de son gendre, le 1er août 1833.

Digitized by Google

et à Lisette ; dites-leur que je n'oublierai jamais ce qu'ils ont fait pour moi, et que, dans tous les temps, ils me trouveront toujours disposé à leur en témoigner ma vive reconnaissance.

« Adieu, mon cher Perrier, je vous embrasse tous de tout mon cœur. S'il m'est possible un jour d'aller vous voir à Taupessargues, ce sera un des plus heureux de ma vie.

« Tout à vous,

« GILLY. »

A son retour dans le Midi, Gilly ne manqua pas d'aller revoir et embrasser les amis dévoués d'Anduze et de Tornac, qui l'avaient si noblement accueilli aux jours des revers (1). Il revit, avec émotion, les lieux où il avait tant souffert, où il avait reçu naguère une si généreuse hospitalité ; et, à partir de ce moment, voulant laisser à Perrier un témoignage de sa reconnaissance, le général lui servit une petite pension viagère qui lui fut continuée par Mme Gilly et ses enfants jusqu'à sa mort, survenue à Durfort, le 1er août 1833.

(1) Au moment où il arrivait à Anduze, il y reçut la nouvelle de la mort de sa belle-mère, ce qui l'obligea à repartir plus tôt qu'il ne l'avait projeté.

Digitized by Google

CONCLUSION

« Cent ans ont passé ; que reste-t-il de ces vaillants ?... Leur génération s'est évanouie ; avec elle ont disparu les sanglants vestiges de leurs efforts, de leurs victoires, de leurs malheurs. »

« POUCHKINE, *Poltava*. »

Lorsqu'on remonte la rive droite du Rhône, à partir de l'antique ville d'Aramon, on suit, jusqu'aux approches du village des Angles, la base des dernières collines, dont la longue chaîne crétacée et couverte d'yeuses coupe transversalement, de part en part, et du couchant au levant, l'arrondissement d'Uzès, entre le serre de Bouquet et le Rhône, et dont les derniers contreforts viennent expirer sur les bords du fleuve.

A l'époque où se passe notre récit, et jusqu'à ces dernières années, un chemin étroit, rocailleux, parsemé de durs galets, permettait seul de suivre la berge du Rhône, jusqu'au domaine de La Vernède, laissant, à gauche, le mas Sorbier ou de Pougnadoresse, où se tinrent, à la fin du XVII^e^ et au

Digitized by Google

commencement du XVIII[e] siècle, sous la présidence du grand-maître François de Posquières, les joyeuses assises de l'*Ordre de la Boisson*; un peu plus loin, la chapelle et le hameau ruinés de Saint-Pierre-du-Terme, où aboutissaient jadis les limites des anciens diocèses de Nimes et d'Avignon; à droite et à fleur d'eau, se rattachant à la rive opposée, les récifs de la *Roque-d'Acier*, si redoutés de la navigation fluviale. Le chemin franchissait ensuite devant lui le ruisseau de Dève, débouchait à La Vernède et allait se perdre et s'éteindre dans les escarpements de la *Resquiheto*, qui précèdent et avoisinent le château des Issarts.

Un chemin vicinal d'intérêt commun, de création récente, et la voie ferrée de Nimes au Teil, ouverte en 1880, desservent aujourd'hui cette région.

Le hameau et la grande maison de ferme de La Vernède, attenante au domaine du même nom, sont emplacés sur un îlot de mollasse coquillère, qui émerge sur la ligne séparative de la chaîne crétacée et des alluvions du fleuve, et confine à la limite divisoire des deux arrondissements de Nimes et d'Uzès.

C'est dans cette retraite tranquille et ignorée, précédemment acquise par lui de MM. de Forton et Arnavon, que nous retrouvons le général Gilly installé, en septembre 1820, au milieu de toute sa famille.

La portion du cours du Rhône où s'étend le domaine de La Vernède, offre un spectacle incomparable. D'Avignon à Aramon, le lit du fleuve se dévie de sa direction générale nord-sud, pour prendre celle du nord-est au sud-ouest. Le revers escarpé de la colline néocomienne, étagé d'oliviers et de chênes-verts, se relève brusquement au nord et au couchant, abritant le hameau contre les dures rafales du mistral. Au levant, sur la rive opposée, se dresse fièrement la tour de Barbentane, dont la base s'appuie sur le flanc de l'antique oppidum du BELLINTO des itinéraires romains, et dont le sommet se découpe en vigueur sur le bleu intense du ciel provençal; du même côté, un peu à gauche, au troisième plan, se découpent finement les deux élégantes tours cylindriques et dorées de Château-Renard. En amont et en aval, entre ses rives fécondes, le fleuve rapide déroule son large ruban d'acier, moiré de courtes lames frangées d'écume et encadré par la végétation puissante des saules, des

Digitized by Google

peupliers, des aubes, des trembles et des *aulnes* (1) qui forment ses lisières jusqu'aux extrêmes limites de l'horizon. Tout au loin, dans les embruns du Rhône, s'estompent, d'un côté, dans une teinte de laque et sous la masse imposante du Ventoux, les gigantesques tours papales et les murs crénelés d'Avignon ; de l'autre, le massif mamelonné de la *Montagnette* et les fines dentelures de la chaîne azurée des Alpilles.

C'est dans cette riante et paisible retraite que le général devait passer les huit dernières années de son existence, employant ses journées, soit à l'exercice de la chasse et de la pêche, soit à la surveillance et à la direction des cultures de son domaine.

Il était en disponibilité, depuis le 1er avril 1820, lorsqu'une ordonnance du 1er décembre 1824 l'admit à la retraite, pour en jouir à dater du 1er janvier 1825.

***

Vers la fin de l'année 1828, Gilly ressentit les premières atteintes de cette maladie cruelle qui devait l'emporter, et à laquelle avait succombé, sept ans auparavant, le captif de Sainte-Hélène.

Le 4 mai 1829, il écrivait à son ami Fabre :

« Ma femme et mes enfants sont en bonne santé ; je ne puis pas en dire positivement autant de moi. Je n'ai ni fièvre, ni coliques ; mais l'estomac remplit mal ses fonctions : je suis incommodé pour peu que je mange, et je souffre de

---

(1) C'est à cette dernière essence d'arbres très nombreux sur cette région que le domaine de La Vernède doit son nom.

Dans le langage méridional, l'aulne porte le nom de *Verno*.

La Vernède, La Vernarède, Vers, Verns sont des noms de lieux très fréquents dans le Languedoc ; ils ont la même signification qu'en français le terme *Aulnaie*, qui désigne un lieu planté d'aulnes, comme la Nougarède, indique un lieu planté de noyers ; la Pommarède, un lieu planté de pommiers ; l'Elzière, un terrain planté d'yeuses ou chênes-verts, etc., etc.

Digitized by Google

la faim, si je ne mange pas; j'ai pourtant pris ce dernier parti. J'ai commencé les bouillons de poulet depuis quatre ou cinq jours; je prends, dans la journée, quelques verres de limonade cuite, et j'espère que ces petits remèdes mettront fin à cette incommodité.....

« Nous avons reçu, avant-hier, une lettre de Zélia; ils sont à Neuilly et elle est enceinte de nouveau. La santé de ses deux petites filles est parfaite. M. Doin travaille, dit-elle, beaucoup et avec succès pour sa fortune. »

Six jours après, il lui écrivait encore :

« Je suis décidément à un régime assez sévère qui m'a été conseillé par le docteur Salomon (1), qui est venu me voir, il y aura demain huit jours. Depuis hier, je trouve un mieux sensible dans ma situation. Hier soir, pour la première fois, depuis que j'ai été à Remoulins, il y a un mois aujourd'hui, j'ai pris une soupe légère et deux œufs à la coque, sans en être incommodé. Ce matin j'ai pris du chocolat très clair, et je n'en suis pas fatigué; ainsi peu à peu mon estomac reprendra son état naturel, et je serai débarrassé de cette incommodité (2). »

Enfin le 31 du même mois, il adressait à Fabre la dernière lettre que ce dernier ait reçue de lui. Il lui disait :

« Je voudrais bien, mon bon ami, pouvoir t'annoncer que je suis entièrement rétabli,... mais malheureusement il n'en est pas ainsi ; malgré le régime auquel je suis soumis, depuis environ deux mois, je n'éprouve aucun changement dans ma situation, ni en bien, ni en mal. J'éprouve une douleur presque constante au creux de l'estomac, qui fait que je ne puis rien manger. Le temps et des soins me débarrasseront, je l'espère ; je suis résigné à souffrir patiemment: «

A partir de ce moment l'état du malade continua à s'aggraver lentement mais sans relâche, jusqu'à la catastrophe finale. A la suite de longues et cruelles souffrance suppor-

(1) M. Salomon, docteur en médecine justement estimé, et ami du général, habitait Villeneuve-lez-Avignon.

(2) Lettre datée de La Vernède, le 10 mai 1829.

Digitized by Google

tées avec résignation, le général expira le 5 août 1829, à cinq heures du matin, à l'âge de soixante ans (1).

Son testament, daté du 15 mai 1826, contient un préambule qui peut être cité comme un modèle de raison et de droit jugement :

« Mon intention, dit-il, est de former un majorat, pour conserver dans ma famille le titre qui m'a été accordé. Ce n'est point par une vanité puérile, ni par amour du privilège que je suis dans cette résolution, mais bien pour que mes descendants n'oublient jamais que c'est en combattant pour l'indépendance nationale, en défendant les droit du peuple contre le privilège, que j'avais obtenu les honneurs qui m'avaient été décernés, en récompense de mes services. J'espère et je désire que ce souvenir les maintienne dans les principes que j'avais adoptés, et que je crois ceux de la justice, de la raison et du sens commun. »

***

Le général Gilly avait été enseveli, le 6 août 1829, dans le cimetière d'Aramon.

Un an après, le gouvernement de la Restauration s'écroulait, et la monarchie constitutionnelle de 1830 lui succédait.

La même année, les habitants de Fournès, voulant rendre un dernier hommage à leur éminent compatriote et posséder au milieu d'eux ses restes vénérés, obtinrent, de Mme Gilly et de l'administration préfectorale, l'autorisation de les faire exhumer et de les transférer dans leur cimetière.

En conséquence, le 9 novembre 1830, une députation composée des principaux habitants de Fournès, ayant à leur tête M. Alexandre Fabre, le fidèle ami de Gilly, se rendit à Aramon, d'où ils ramenèrent, par une pluie battante, le corps du général, qui fut réinhumé le lendemain, au milieu du concours empressé de ses concitoyens de Fournès et de Remoulins.

---

(1) Le père du général survécut à son fils : il mourut le 20 janvier 1830, à l'âge de 90 ans.

La descendance du général Gilly est aujourd'hui représentée par son fils, M. Albert Gilly, et par ses deux petits-enfants, M. Laurent Gilly et Mme Pillon, née Marie Gilly, fils et fille de M. Amédée Gilly.

Digitized by Google

Sa fosse, creusée au centre du cimetière, fut recouverte d'une dalle tumulaire en marbre blanc (1), qui porte l'inscription suivante :

CI GIT
LE COMTE JACQUES
LAURENT GILLY
LIEUTENANT-GÉNÉRAL
GRAND-OFFICIER
DE LA LÉGION-D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL
ET MILITAIRE DE Sᵀ LOUIS
ET CHEVALIER DE LA COURONNE
DE FER
NÉ A FOURNÈS
LE 10 AOUT 1769
MORT A LA VERNÈDE
LE 5 AOUT 1829.
J'AI TOUJOURS
CONSIDÉRÉ LA GUERRE CIVILE
COMME LE PLUS CRUEL DE TOUS
LES FLÉAUX
ET J'AI EMPLOYÉ
TOUS MES MOYENS
POUR EN PRÉSERVER
MON PAYS.
PRÉCIS HISTORIQUE
DE LA CONDUITE
DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL GILLY

(1) Après la seconde exhumation du général, le 6 avril 1864, cette dalle de marbre a été, par les soins de l'administration municipale de Fournès, encastrée dans le mur méridional du cimetière de cette commune qui fait face à la porte d'entrée.

Digitized by Google

***

Comme son père et ses enfants, le général Gilly était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Contrairement à la plupart des représentants de cette merveilleuse génération de héros, qui composait l'élite des généraux du premier Empire, il avait un esprit cultivé, perfectionné par de nombreuses lectures, et grâce auquel il échappait aux conditions d'infériorité où se trouvaient relégués plusieurs de ses compagnons d'armes, lesquels, partis de trop bas, « ce qui, sans rendre moins admirables leurs aptitudes et leurs services militaires, amenait parfois un fâcheux contraste entre leurs grades et leurs manières, entre les broderies de leur uniforme et celles de leur langage, et amusait, aux dépens de la jeune armée, les courtisans d'ancien régime ralliés à l'Empereur (1). »

Gilly joignait, en outre, à un vrai talent d'observation, de rares facultés d'assimilation. Une parfaite lucidité de pensée, une parole claire, facile et élégante mettaient sur sa bouche le mot propre, l'expression juste, et en faisaient un des plus agréables causeurs de l'armée, que ses camarades, d'une nature et d'une éducation plus fruste, se plaisaient à écouter avec un intérêt, une satisfaction bien justifiée.

***

A la suite de la mort de son mari, Mme Gilly résida quelque temps encore à La Vernède. Après la vente du domaine, elle alla se fixer, pendant quelques années, à Neuilly, auprès de sa fille ; revint ensuite dans le Midi ; habita à Roquemaure de 1841 à 1844 et vint enfin, à cette époque, s'établir définitivement à Remoulins, qu'elle ne devait plus quitter jusqu'à sa mort. Installée d'abord dans la petite maison isolée de Mme de Salvador, située au quartier des Aires, elle vint, en dernier lieu, habiter celle de la famille de Salvador qui touche à la nouvelle église, et a

(1) A. de Pontmartin. *Nouveaux Samedis*. 18e série, p. 326.

Digitized by Google

été depuis lors acquise par M. Albert Gilly, qui l'habite aujourd'hui.

C'est là que la veuve du général mourut le 11 mai 1857, à dix heures du soir, dans sa quatre-vingtième année. Son corps fut provisoirement déposé dans le caveau funéraire de la famille de Salvador.

Mme Gilly était, comme son mari, d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Elle avait été très jolie, au temps de sa jeunesse. Sous des apparences mignonnes, frêles et délicates, elle cachait une constitution robuste (1) et une incroyable énergie, dont elle eut occasion de donner maintes fois des preuves.

Peu de temps avant sa mort, Mme Gilly voulut confectionner elle-même la robe de taffetas noir qui devait servir à son ensevelissement.

« Mes amis, disait-elle souvent, à son fils et à nous, vous savez combien je suis frileuse : quand je mourrai, n'oubliez pas de faire creuser ma tombe au soleil.»

Fidèle à ce dernier vœu, M. Albert Gilly fit, en 1863, construire, vers l'angle nord-est du cimetière de Remoulins, un caveau mortuaire destiné à réunir les dépouilles mortelles de son père et de sa mère ; et, au mois de mars 1864, notre ami voulut bien nous confier le soin de faire transporter ces restes mortels dans leur dernière demeure.

En conséquence, le mercredi 23 mars 1864, nous fîmes opérer la translation du cercueil de Mme Gilly. Quant à celle du général, elle exigeait quelques formalités administratives préalables,

A la suite d'un arrêté préfectoral du 1er avril suivant, rendu à la requête de M. Albert Gilly et accordant l'autorisation nécessaire, nous nous rendîmes, le mercredi matin 6 avril, à Fournès, où, en présence de M. le Maire de cette commune, nous fîmes procéder à l'exhumation des restes du général, que nous déposâmes dans un nouveau cercueil préparé à cet effet. Après quoi, procès-verbal de cette

---

(1) A quatre-vingts ans Mme Gilly avait conservé toutes ses dents ; dents d'acier avec lesquelles nous lui avons vu souvent casser les amandes les plus dures et manger les citrons les plus acides, sans en être le moins du monde incommodée.

Digitized by Google

exhumation ayant été dressé (1), nous opérâmes, le même jour, la translation du cercueil dans le caveau du cimetière de Remoulins, où avait déjà pris place celui de Mme Gilly.

Cette troisième inhumation s'accomplit sans le moindre apparat : nous suivîmes seul, à pied, la modeste carriole qui transportait, au pays de la mère et auprès de la compagne fidèle du général, les cendres légères du courageux soldat de la République et de l'Empire et de l'infortuné proscrit de 1815.

Là, dans cette modeste sépulture où, le 12 octobre 1881, est venu les rejoindre leur plus jeune fils, M. Alfred Gilly, dorment pour toujours, côte-à-côte, sous les chauds rayons du soleil couchant, les dépouilles mortelles de ces deux êtres si étroitement unis dans la vie, et que les hasards des batailles et les injustices des hommes avaient tant de fois séparés.

G. CHARVET.

Alais, 4 juin 1882.

---

(1) *Procès-verbal d'exhumation et de remise des restes mortels du lieutenant-général Gilly :*

« L'an mil huit cent soixante-quatre et le six avril,

« Nous, Joseph-Laurent Carrière, maire de la commune de Fournès, canton de Remoulins,

« Vu l'arrêté de M. le Préfet du Gard, en date du 1er avril courant,

« Nous sommes rendu au cimetière communal où, en notre présence, il a été procédé à l'exhumation des restes mortels du lieutenant-général Gilly, comte de l'Empire, décédé le 5 août 1829, à sa campagne de La Vernède, commune d'Aramon, inhumé le 6 août au dit Aramon, exhumé le 9 novembre 1830, et inhumé à Fournès le lendemain 10 novembre.

« Ces restes mortels ont été ensuite placés dans un cercueil en bois et confiés à M. Gratien Charvet, chargé, par M. Albert Gilly, fils, de les faire inhumer dans le cimetière de Remoulins.

« Le présent procès-verbal a été dressé en double expédition, dont une sera adressée à M. le maire de Remoulins.

« Et avons signé avec ledit M. Charvet.

« G. CHARVET. » « CARRIÈRE, maire. »

Digitized by Google

Digitized by Google

FEU

MON COEUR

PAR

ALFRED PLANTIER

Membre résidant

Digitized by Google

Digitized by Google

FEU MON CŒUR

J'avais lu jadis, dans je ne sais quel livre d'histoire, la conversation suivante :

« Louis XIV, étonné de l'apparente jeunesse d'un de ses contemporains, lui demanda un jour :

— « Monsieur le Duc, comment avez-vous fait pour conserver votre brillante santé ?

— « Sire, à l'âge de quarante-cinq ans, j'ai fermé mon cœur et j'ai ouvert ma cave. »

Frappé de cette réponse, je pris la résolution d'en faire autant, si j'arrivais jamais à cet âge, qui me semblait... fort reculé.

Or, le 10 octobre 1867, entre onze heures et minuit, j'aurai quarante-cinq ans. Ayant l'habitude de tenir mes promesses, je vais, à l'heure dite, fermer mon cœur.

Un cœur fermé est un cœur mort. Avant que cet événement s'accomplisse, Monsieur mon Cœur, racontez-moi votre histoire.

Digitized by Google

***

« — Mon pauvre Docteur, m'a-t-il dit d'un ton fort triste, vous venez de prendre là une bien grave résolution. Je me demande avec angoisse comment vous allez faire, lorsque vous ne m'aurez plus sous la main. Vous m'avez souvent surmené, car vous aimiez tout et tout à la fois. Si j'ai eu des moments où il m'était difficile de me reconnaître, je ne vous ai pas moins suffi. Je vous ai fait passer quelques mauvaises heures, mais vous savez pourtant que ce ne sont pas les plus mauvaises de la vie. Je vous laisse, il est vrai, en nombreuse compagnie de qualités, de travers et même de défauts, pour ne pas dire plus. Tout cela remplit l'existence; cela dépend du temps, du moment, du lieu et de bien d'autres choses encore. Malgré tout, je vous plains, car vous allez être bien seul... quand vous ne m'aurez plus!..... »

***

— Monsieur mon Cœur, vous avez pris beaucoup trop de place dans ma vie; ce n'est pas la première fois que je m'en suis repenti. Je ne vous demande pas des récriminations inutiles, comme elles le sont toutes; mais un simple récit, sans aucune pièce justificative.

Digitized by Google

***

— « Voici donc mon histoire :

« Le 10 octobre 1822 au soir, nous vînmes dans ce monde, votre corps et moi. Je n'ai jamais su pourquoi : pas plus que les chênes ne savent pourquoi ils sont chênes et non roseaux.

« Vous n'ignorez pas que les cœurs sont divers; qu'il y en a de bons et de mauvais, de tendres et de durs; que les uns sont affectueux, d'autres susceptibles, apathiques ou impatients. Certaines gens en parlent beaucoup, pour dissimuler son absence; d'autres en abusent; certains le placent à gros intérêts; quelques-uns le prêtent; peu le donnent;... quelques-uns le reprennent. On le vend, on l'achète, on le laisse même perdre, et il n'est pas toujours facile de le retrouver.

« Docteur, vous avez trop de cœur; je m'en suis souvent rendu compte lorsque je m'examinais; car vous ne pouvez vous faire une idée de tout ce qu'il y a d'incohérent, de bon et de mauvais, dans cette partie de vous-même, qui est au fond un brave et simple cœur, n'allant pas chercher midi à quatorze heures. Vous l'avez habitué à dire tout haut ce qu'il pense : cela le fait souvent mal juger; mais il n'est pas sensible à ces appréciations.

« Il trouve qu'il aime ce qu'il aime; et on a beau lui dire que ce qu'il n'aime pas doit être aimé, il répond : « Avec votre cœur, c'est possible; pas « avec le mien! Ce qui le nourrit, c'est ce qu'il mange.

Digitized by Google

« et non ce que les autres digèrent. » Votre bon enfant de cœur va à droite, à gauche, en haut, en bas. Il a un goût pour l'inconnu qui le surprend sans cesse, et il a dit un jour : « Si j'avais tout à « moi, je voudrais plus encore. »

« Heureusement, je n'ai pas eu tout; mais vous m'avez fait faire quelques bien mauvaises rencontres!

* * *

« Dans votre jeunesse, ayant un grand besoin de justice, vous avez étudié le Droit, mais vous avez appris que ce qui est la Loi dans un lieu ne l'est pas dans le pays voisin ; qu'elle varie avec le temps, les institutions politiques et surtout les hommes qui l'interprètent. Vous fûtes avocat; mais, ayant vu que le même article est bon ou mauvais suivant que le client en a ou non besoin; qu'il faut s'indigner avec autant de chaleur si l'on accuse que si l'on défend, votre pauvre cœur s'aperçut qu'il s'était mépris ; et, tout meurtri, s'adressa à la Médecine. Il sut alors pourquoi l'opium fait dormir : *quia est in eo virtus dormitiva;* que la douleur est un mal que l'on ne peut définir; et que, si l'on guérit quelquefois, le diplôme ne met pas toujours à l'abri d'homicide par imprudence. Pourtant il resta médecin ; car c'est de tous les états celui où le cœur est le plus utile et peut rendre des services réels : la même ordonnance pouvant produire des effets diamétralement opposés, suivant que le malade croit à la sympathie ou à l'indifférence de son médecin.

Digitized by Google

* * *

« J'ai cherché des principes, j'ai trouvé des habitudes.

« J'ai cherché la gloire, j'ai trouvé les honneurs.

« J'ai cherché la liberté, j'ai trouvé la politique.

« J'ai cherché la vie religieuse, j'ai trouvé l'Eglise.

« J'ai couru après la science, j'ai rencontré la formule.

« J'ai couru après l'art, j'ai rencontré le métier.

« J'ai cherché l'amour, j'ai trouvé la femme,..... et ce n'est pas la même chose : l'un est ce qui enivre, l'autre est le flacon qui contient l'ivresse. Les flacons sont divers de formes et de couleurs : il y en a de parfaits ou de presque parfaits ; il y en a qui sont si bien bouchés, qu'ils ressemblent à ceux qui n'ont pas même gardé leur parfum. Il y en a de plus ou moins entamés, frelatés. Les prénoms sont comme les étiquettes des marchands de vin, qui ne garantissent rien. Votre cœur a fait, à ce sujet, de tristes expériences.

« L'amour est un prisme qui décompose l'affection, — la passion, si l'on veut. — La matière humaine est sensiblement la même ; mais les faces du prisme sont plus ou moins larges, plus ou moins pures, taillées plus ou moins régulièrement. L'éducation, l'âge, le tempérament, le milieu social, les relations, les convenances, les préjugés, les opinions du moment, sont comme des écrans qui en modifient les manifestations et ne laissent apparaître

Digitized by Google

que telle ou telle portion du spectre — non solaire, mais de l'amour; — ce qui fait qu'il semble plus ou moins complet, plus ou moins intense, plus ou moins différent de lui-même, selon les circonstances.

« Puis, comme tout est en mouvement dans ce monde, il brille par l'effet de causes multiples : en haut, en bas, à droite, à gauche, petit ou grand; non parce que l'amour a changé, mais par l'effet des causes extérieures. Il est toujours lui; seulement les apparences en sont diverses, ce qui fait que tout le monde parle de l'amour d'une façon différente, car ce que l'on éprouve à ce sujet ne ressemble en rien à ce qui se voit; et chacun est dans le vrai en soutenant sur ce chapitre les opinions les plus contraires.

« L'amour, bien qu'il ne réalise pas tout ce qu'on espère, promet moins qu'il ne donne; et, lorsqu'on a du cœur, il faut aimer..... Que les désenchantements ne soient fort tristes, je l'accorde; mais le cœur est royaliste : — « Le roi est mort, vive le roi! »

La chanson dit :

L'amour est nécessaire :
Dieu ne le défend pas ;
Il nous eût fait un cœur de pierre,
S'il eût voulu qu'on n'aimât pas.

* * *

« Je n'ai jamais posé, ni pour le martyre, ni pour l'indifférentisme.

Digitized by Google

« J'ai mis en pratique, avant que vous fussiez oculiste, le proverbe : « Ouvre les yeux de peur « qu'on ne te les ouvre. » Votre cœur a aimé y voir clair, et ne veut être ni dupe, ni fripon. Comme un thermomètre, il indique ce qu'il ressent.

« Le cœur, comme le corps, est de bonne ou mauvaise santé. Le vôtre se porte bien. Il n'a pas besoin, à tous moments, d'être protégé ou soutenu. S'il est sensible, il n'est pas douillet; il ne croit pas que la création entière ait été faite pour lui; il n'éprouve pas le besoin de pousser les hauts cris : il se tait dans la souffrance comme dans le bonheur.

* * *

« Votre cœur s'est donné pleine carrière dans l'amitié. Il en a eu de bien diverses, et c'est même sur ce chemin qu'il a rencontré le moins d'épines. Il est, comme vous, un peu myope; il ne voit pas les choses de trop loin, et n'est point attiré par tout ce qui brille et fait du bruit. Il aime les qualités personnelles et non les situations élevées. Il apprécie l'intelligence, la sincérité, la droiture, les convictions profondes; mais il sait que tous les hommes ont une méchante petite bête. Votre cœur examine le mauvais petit côté de ceux avec lesquels il doit vivre, et il a grand soin de ne pas faire de brutales agressions dans la loge du mauvais animal. Il sait qu'il ne faut pas demander des pommes au poirier; grâce à cette sage précaution, l'amitié a été pour lui une des meilleures choses de la vie.

Digitized by Google

* * *

« Les objets qui nous entourent jouent un très-grand rôle dans la vie, et une des surprises de votre cœur est de voir combien peu de personnes s'en rendent compte. Les hommes sont tous prisonniers dans cette enceinte fortifiée que l'on appelle l'existence. Eh bien! demandez à un détenu si la peine n'est pas plus grande dans une cellule au nord, que dans une salle bien aérée et en plein soleil? Demandez-lui si la récréation des yeux n'est pas une joie? Si la lumière, avec ses teintes magiques, n'est pas un charme?

* * *

« Docteur, vous avez cru que votre maison est votre prison, et vous vous êtes toujours efforcé de la rendre agréable. Il y a des heures où la tristesse, le doute, l'isolement, la souffrance, une indéfinissable mélancolie, viennent nous assaillir, où les ténèbres se peuplent de fantômes. Contre toutes ces lugubres apparitions, il faut de l'air, du soleil, des fleurs, des gages d'affection des cœurs vivants et chauds qui ont fait battre le nôtre; des réminiscences de tout ce que nous avons aimé; et, à

Digitized by Google

toutes ces fantasmagories, le sourire de l'espérance et le charme du souvenir.

« Vous vous êtes entouré de mille et mille choses, qui vous disent chacune une bonne parole, au moment où vous en avez besoin. On prétend que vous vous encombrez et que je ne m'y reconnais pas; on connaît mal votre cœur : devant leurs sourires d'étonnement et même de dédain, moi je chante un hymne de reconnaissance.

* * *

« Vous avez autrefois beaucoup aimé tous les livres, mais vous en êtes revenu en partie, comme de tant d'autres choses. Les livres sont des connaissances qui ne viennent vous trouver que lorsque vous leur tendez la main. Aujourd'hui, vous jugez qu'ils sont trop longs à vous redire ce que vous voudriez qu'ils vous rappellent; vous lisez dans votre cœur, et très-souvent les mêmes pages.

* * *

« Les grands arbres ont été pour vous des amis. Dieu s'est réservé le soin de les produire, et il y met le temps. Je ne puis dire tout ce que votre cœur a appris, en écoutant la grande voix de leur silence.

Digitized by Google

* * *

« La musique a eu sur votre cœur une influence dont il n'a jamais pu se rendre compte : il la compare à ce que l'on a décrit au moyen-âge sous le nom de *possession*. Elle m'a toujours absorbé. Par musique je n'entends pas un bruit plus ou moins mélodieux, mais les larges idées musicales répondant aux grandes manifestations de l'âme. Certaines intonations m'ont donné des idées d'un monde surhumain. Seulement, ces manifestations profondes ont été produites en moi par certaines voix de femmes ou par une puissante orchestration.

* * *

« Le cœur est en général plus sensible qu'on ne le pense à l'effet des parfums : celui de certaines azalées a eu sur le vôtre une très grande influence. Il a connu un cœur trop sensible à celui de la tubéreuse. Le vrai langage des fleurs n'est pas celui des emblêmes, mais bien celui de leurs émanations. Elles peuvent éveiller des souvenirs que l'on croyait oubliés, et faire revivre les moments les plus divers de l'existence, depuis les plus vives joies jusqu'aux

Digitized by Google

plus poignantes douleurs. S'il est des parfums qui fortifient, d'autres ne disent rien ou sont même de perfides conseillers.

* * *

« Tout le monde s'accorde à reconnaître l'influence des saisons sur le cœur ; mais ce dont on se rend moins compte, ce sont les impressions que produisent le dégel, le vent du midi.

* * *

« Ce qui est bien plus sensible, c'est la forme du costume et la couleur du vêtement, de la tapisserie, les ornements d'un appartement. La taille, la couleur des cheveux, la physionomie des gens, influent sur leurs pensées, sur leurs actions, sur leurs goûts, sur leurs amitiés, sur leurs occupations, sur leurs distractions et sur leur vie morale. Les personnes qui nous entourent influent sur notre physionomie personnelle, et les maris et femmes qui vivent trop ensemble finissent par prendre un air de famille. La profession produit aussi le même résultat, par l'uniformité de costume, d'habitudes et de pensées. Cette impression ne peut plus disparaître, même lorsque le genre de vie qui l'a déterminée n'existe plus : les militaires, les retraités, les défroqués, les anciens notaires, en sont des exemples frappants.

Digitized by Google

* * *

« Votre cœur a eu tant d'affections diverses que, même en y mettant des numéros, il est très-certain que je ne m'y reconnaîtrais pas. Ce ne sont pas seulement quelques très-rares prénoms de femmes qui m'ont impressionné, mais encore certaines personnalités éminentes dans les diverses branches des connaissances humaines ; car j'ai toujours pensé qu'on ne doit rester étranger à rien de ce que l'on peut apprendre.

« Puis, des fantaisies intellectuelles, la recherche et la solution des problèmes sociaux, les questions religieuses, d'organisation politique et de liberté, ma profession et mes occupations multiples, l'analyse de l'humanité, des besoins réels et factices, enfin mes goûts artistiques, m'ont toujours et complétement absorbé. Je me suis donné à eux tout entier, quand ils sont venus me visiter, au jour le jour, suivant l'heure et la saison.

* * *

« Votre cœur prétend qu'il est artichaut, que tous ceux qui en ont besoin y trouvent une bonne feuille. Les niais, les égoïstes, les sans-cœur se récrient ; je les laisse crier, sans même les entendre. Pour être aimé de certaines gens, il faudrait être simplement tout différent de ce que l'on est. Votre cœur aime

Digitized by Google

les hommes pour ce qu'ils sont et non pour ce qu'ils veulent paraître; il ne se donne pas tout à tous, mais à tous un peu.

***

« La danse a été une des grandes distractions de votre cœur; il a toujours aimé les *a parte;* et, qu'on le veuille ou non, toutes les danses de mon temps — grâces à Dieu on ne connaissait pas la gigue! — sont un petit isolement. A chacun d'en tirer profit. Ce temps vous appartient, et, outre la parole, il y a tant de manières de s'entendre! La taille d'abord, qu'on vous laisse, quand elle parle, vous dit un monde de choses. La vue des épaules, que l'on cache toujours excepté au bal, a aussi son langage; et toutes ces causeries rythmées par la mélodie et la mesure, complètent l'intimité.

« Depuis que votre cœur a pris trop de corps, et que les cœurs qu'il aimait sont devenus ce qu'ils n'étaient pas, vous avez déclaré que vous ne dansiez plus. Est-ce bien la seule raison? Je n'ose l'affirmer, mais le monde s'en contente.

***

« Parmi les tristes choses d'ici-bas, une des plus lamentables et qui fait le plus de mal, c'est la jalousie. Je n'ai peut-être pas eu toutes les précautions qu'il aurait fallu pour ne pas l'éveiller; mais

Digitized by Google

je n'ai point agi à la légère. Je savais que, pour la jalousie, tout est une preuve, même l'absence de preuves; et comme on ne peut tout prévoir, il vaut mieux ne rien prévoir du tout.

***

« Maintenant, Docteur, votre corps s'affaiblit, ainsi que vos idées : votre résolution de tout-à-l'heure en est la preuve. Mais votre cœur n'a pas une ride et il n'en aura jamais. Si vous vivez encore, le désaccord sera de plus en plus grand entre moi et tout ce qui est vous. Lorsque, pendant un si grand nombre d'années, on m'a laissé la première place, il est trop tard pour me supprimer. Docteur, tout en vous parlant, l'idée me vient qu'en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, vous tenez compte, non de la réalité, mais de votre impression du moment. De ce que le duc de X... a fermé son cœur à quarante-cinq ans, est-ce une raison pour que vous fermiez le vôtre ?

« Je crois que Louis XIV aurait très-bien fait de fermer le sien.

« Le duc ouvrit sa cave, ce qui prouve qu'il changea d'amour, et voilà tout. Vous qui ne buvez pas, vous avez la prétention de ne rien ouvrir du tout.

« J'accorde que, comme tous les hommes, vous avez, dans votre jeunesse, plus ou moins accroché votre cœur aux ronces du chemin; mais n'exagérez pas!

« Depuis longtemps, votre cœur suit un chemin profond d'affections loyales et dévouées. Vos fan-

Digitized by Google

taisies artistiques, scientifiques, sont des amourettes qui ne sont pas de nature à vous empêcher de vivre en très-bonne santé. Vous déjeunez, dînez et dormez à votre entière satisfaction. Enfin, vous avez la toquade de vivre sans cœur.

« Essayez de vous passer de moi; tentez cette folie! Vous en êtes bien capable; il ne faut jamais pousser à bout les entêtés; mais, pendant que je vais dormir malgré moi, ne faites pas trop de bruit; car il pourrait bien se faire qu'ayant voulu vivre sans moi, je pusse, à mon tour, ne vous faire vivre que pour moi.

« Souvenez-vous du proverbe :

« N'éveillez pas le chat qui dort! »

***

— Mais je n'entends plus de bruit....
Feu mon Cœur, dormez-vous?...
. . . . . .
Etes-vous mort?...
. . . . . .
— « Chut!!!... »

11 Octobre 1882.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE TECHNOLOGIQUE

SUR LES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

DU DÉPARTEMENT DU GARD

Par M. T. PICARD, membre non résidant.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II

PRÉLIMINAIRES DE LITHOLOGIE

OBJET DE CE CHAPITRE. — § 1er. **Définitions.** — *Chronologie générale des terrains d'après Leymerie* (Tableau B). — *Divisions principales des roches.* — § 2. **Nature minérale des roches.** — *Classification des mineraux géognostiques* (Tableau C). — *Caractères des minéraux qui constituent les roches principales : caractères physiques, chimiques, mécaniques, organoleptiques.* — § 3. **Détermination des roches.** — *Caractères distinctifs.* — § 4. **Classification des roches.** — *Principes de classification.* — *Classification spécifique de Cordier.*

Objet de ce chapitre. — Avant d'aborder la partie pratique de ce travail, il nous a paru utile de rappeler, d'une manière succincte, les définitions qui se rapportent à la lithologie et de les faire suivre de quelques considérations sur la composition minérale des roches, leur détermination et leur classification.

Ce court résumé, extrait en partie de l'ouvrage de Cordier sur la description des roches, permettra au lecteur d'apprécier plus facilement les propriétés diverses des matériaux qui font l'objet de cette étude et de trouver réunis, sous une forme concise, des notions préliminaires souvent disséminées et hors de sa portée. Tel est le but de ce chapitre.

Digitized by Google

§ 1er. — DÉFINITIONS

Parmi les matières minérales qui entrent dans la composition élémentaire de l'écorce terrestre, un certain nombre apparaissent en masses considérables et souvent avec des caractères identiques. C'est à ces masses que l'on a donné le nom de *Roches*. Cette dénomination s'applique, non seulement aux associations minéralogiques qui ont une certaine dureté, mais encore aux amas friables et dépourvus de cohésion, tels que les sables et jusqu'aux masses liquides ou gazeuses qui entourent notre planète.

Le nom de *minéraux* est réservé pour les matières beaucoup moins abondantes, offrant en général une forme et une composition déterminées, que l'on trouve disséminées dans les roches. Leur étude constitue la *minéralogie*.

La *lithologie*, ainsi que le mot l'indique, s'occupe de l'étude spéciale des roches proprement dites en masses solidifiées.

La partie de la géologie qui s'occupe de la structure de la terre et de la disposition des couches s'appellent *géognosie*.

La *géogénie* recherche l'origine, la genèse de la terre.

La *géologie*, ou étude de la terre, comprend donc la géogénie et la géognosie.

La *paléontologie* est la science des fossiles ou corps organisés dont on rencontre les restes dans les couches régulières du globe.

Composition de la croûte terrestre. — On admet, en géologie, la fluidité primitive de la masse terrestre, qui, sous l'influence d'un mouvement de rotation, a pris la forme d'un sphéroïde légèrement aplati vers les pôles.

Digitized by Google

Il est également admis qu'une première pellicule, consolidée par suite d'un refroidissement produit à la surface, a été ensuite brisée et disloquée par de larges soulèvements. Les dépôts sédimentaires ont été formés par les eaux provenant de la condensation des vapeurs qui entouraient la terre sur les roches cristallisées. Des catastrophes successives sont venues, tour à tour, soulever ces dépôts et former les terrains.

On appelle *terrain*, l'ensemble des roches et des minéraux formés ou déposés pendant une période de temps déterminée. Un terrain comprend plusieurs *étages* composés chacun de différentes couches d'assises ou de bancs appelés *strates*.

On entend par *sol*, en géologie, l'épaisseur de la terre qui est accessible aux investigations directes du géologue.

On désigne sous le nom de *formation*, un ensemble de roches dont le mode d'origine est similaire, quelle que soit l'époque de leur production.

La croûte terrestre, dont l'épaisseur est évaluée par certains auteurs à 20 lieues métriques, se divise en deux catégories de formations : 1° *Formations ignées* ou *massives*, dont les principaux matériaux sont des silicates et ne renferment aucun débris de corps organisés; 2° *Formations aqueuses* ou *stratifiées*, composées de produits sédimentaires tels que calcaires, argiles, sables, grès et renfermant en outre des débris organiques. De là les terrains de *cristallisation* et les terrains de *sédiment*.

La première formation se compose des terrains *primitifs* ou *primordiaux*, constitués pendant la période *azoïque*, auxquels on joint les terrains *plutoniques*. Dans les formations sédimentaires figurent les groupes des terrains dits de *transition* ou *paléozoïques*, les terrains *secondaires* appelés aussi *mézozoïques* et enfin les terrains *tertiaire*, *quaternaire* et *moderne*, compris sous la dénomination générale de terrains *néozoïques*. (*Voir la chronologie générale des terrains d'après le professeur* LEYMERIE. *Tableau B*).

La dénomination de terrain de *transport* est spécialement appliquée à la partie supérieure du terrain quaternaire dont la stratification souvent très désordonnée accuse, du reste, une époque de grandes inondations.

On entend par *métamorphisme*, la transformation particulière que subissent les roches sous l'action de la chaleur au voisinage des roches plutoniques, d'où la dénomination de terrains *métamorphiques*.

Digitized by Google

Divisions principales des roches. — D'après les définitions qui précèdent, il est facile de reconnaître trois grandes divisions parmi les roches, au point de vue de leur mode d'émission.

Ce sont :

1° *Les roches cristallines* ou de *refroidissement* formées par la solidification des matières incandescentes et fluides qui composent le noyau intérieur du globe, dont les plus anciennes sont les plus extérieures et superposées aux plus récentes.

2° *Les roches sédimentaires* ou *terreuses*, disposées généralement, pour chaque terrain, dans l'ordre de leur densité, dont les premières, dans l'ordre du temps, sont les plus profondes et recouvertes par les plus modernes.

3° *Les roches éruptives* que l'on subdivise en *roches volcaniques* et *roches d'épanchement*, poussées au travers de celles qui existaient déjà au moment de la sortie.

Digitized by Google

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE DES TERRAINS

Tableau B.

	TERRAINS	SUBDIVISIONS	ETAGES	TYPES	CARACTÈRES DES ÉPOQUES GÉOLOGIQUES
	T. Actuel		Alluvions. Dept. Dil.		
Série Paléoz.	T. Carbonifère.	SUPÉR.	*Grès houiller* (Millstone-grit).	Durban.	Poissons nombreux; débris d'insectes; premières coquilles terrestres.
		INFÉRIEUR	*Calcaire carbonifère* (Mountain limestone).	Sablé.	
	T. de Transition	SUPÉR.	*Dévonien* (Old red sandstone).	Ferques.	Premiers reptiles connus; poissons nombreux spéciaux.
		MOYEN	*Silurien* (Ludlow rocks).	St-Sauveur	Crustacés, mollusques, échinodermes; plantes, filons.
		INFÉRIEUR	*Cambrien*.	Angers.	Crustacés, mollusques, polypiers; plantes marines.
Azoïque.	T. Primordial.	. . . . .	*Cristallophyllien*.	»	Absence de fossiles: filons métallifères.
			Granitique.	»	

MÉTAUX PIERRES COMBUSTIBLES ORGANIQUES AU

Digitized by Google

NOMS DES SUBSTANCES ET DE LEURS VARIÉTÉS		COMPOSITION
Graphite	Plombagine	Fer carburé.
Anthracite	Fausse houille	Carbone et matières terreuses.
Houille	Maigre, sèche, grasse	Carbone et bitume.
Lignite	Piciforme, compacte, terreux	Carbone et huile volatile.
Tourbe	»	Charbon, matières volatiles et terreuses.
Bitume	Asphalte	Carbure d'hydrogène.

Minéraux accessoires habituels

Barytine	»	Baryte sulfatée.
Célestine	»	Strontiane sulfatée.
Fluorine	»	Chaux fluatée.
Grenat	Almandin, mélanite, grossulaire	Silicate d'alumine, chaux et fer.
Péridot	Chrysolithe, olivine	Silicate de magnésie et fer.
Tourmaline	Schorl électrique, schorl noir.	Silicate d'alumine, silicate, fer, lithine.
Epidote	Schorl vert	Silicate d'alumine, silicate, chaux, fer.
Néphéline	Sommite	Silicate d'alumine et de soude.
Pinite	»	Silicate d'alumine, potasse et fer.
Staurotide	»	Silicate d'alumine et oxyde, fer.

Limonite	Hématite brune	Fer oxydé, hydraté.
Oligiste	Hématite rouge	Peroxyde de fer.
Aimant	Peroxyde magnétique	Fer oxydulé.
Sidérose	Fer spathique	Fer carbonaté.
Manganèse	Pyrolusite, acerdèse, psilomélane	Oxydes de manganèse.
Pyrite	»	Fer sulfuré.
Galène	»	Plomb sulfuré.
Blende	»	Zinc sulfuré.

Digitized by Google

§ 2. — NATURE MINÉRALE DES ROCHES

CLASSIFICATION DES MINÉRAUX GÉOGNOSTIQUES

Les *minéraux géognostiques* qui entrent dans la composition des roches peuvent être classés au nombre de 42, répartis en deux catégories distinctes : les minéraux *essentiels* [*nombre 24*], les minéraux *accessoires* [*nombre 18*]. *(Voir le tableau C).*

CARACTÈRES DES MINÉRAUX QUI CONSTITUENT LES ROCHES PRICIPALES

Prénotions. — On appelle *minéraux*, des corps qui font partie de la masse solide du globe. On distingue, en minéralogie, les corps bruts naturels ou *éléments* et les corps bruts composés, plus particulièrement nommés *minéraux*.

Les molécules de ces corps qui sont de même nature ou intégrantes subissent la loi d'attraction par cohésion; celles qui sont de nature différentes ou constituantes sont réunies ensemble par affinité. Le phénomène qui se produit par l'adhérence des molécules est celui de la *cristallisation*. On nomme *individu* minéralogique un cristal offrant un solide géométrique complet. L'*espèce* minéralogique se définit : la réunion des corps formés des mêmes principes et en mêmes proportions.

Digitized by Google

Les considérations relatives à la composition chimique des corps appartiennent à la chimie. Les recherches sur leur composition comprennent l'*essai chimique*, l'*analyse* et la *discussion des analyses*. Les résultats obtenus expriment les rapports existants entre les corps simples, métalloïdes ou métaux, qui entrent dans la composition des minéraux.

Caractères minéralogiques. — Les caractères minéralogiques qu'il importe de connaître pour arriver à la détermination des minéraux peuvent être répartis en quatre catégories : 1° Caractères *physiques ;* 2° Caractères *chimiques ;* 3° Caractères *mécaniques ;* 4° Caractères des sens ou *organoleptiques*.

CARACTÈRES PHYSIQUES

1° *Formes et structures régulières.* — Les *formes régulières* résultent de l'arrangement symétrique des molécules cristallines, lesquelles par leur agrégation donnent naissance aux masses géométriques appelées *cristaux*.

On appelle forme *primitive* le polyèdre régulier qui sert de noyau à tous les cristaux ; cette forme est souvent cachée dans une enveloppe symétrique qui est la forme *secondaire* ou *dérivée*. Ces dernières sont très variables, mais elles sont ramenées à six formes primitives appelées *types* ou systèmes cristallins.

Ce sont, en prenant le parallélipipède pour terme de comparaison :

Le système cubique, dont le type est l'exaèdre ou cube. (*Alun*).

Le système prismatique droit, à base carrée. (*Oxyde d'étain*).

Le système prismatique rectangulaire droit. (*Topaze*).

Le système rhomboédrique, dont le type est le prisme hexaèdre régulier. (*Calcaire*).

Le système prismatique rhomboïdal oblique. (*Gypse*).

Le système prismatique oblique non symétrique, ou *doublement oblique*. (*Sulfate de cuivre*).

Digitized by Google

On distingue 26 formes principales : 6 formes primitives et 20 formes secondaires.

2° *Configurations et structures irrégulières.* — Les *formes irrégulières* ou *indéterminables* sont extrêmement nombreuses. On les divise en plusieurs groupes :

a Les *concrétions* : concrétions coralloïdes, stalactites, pisolites et oolithes ; concrétions intestines, rognons et concrétions ignées ;

b Les *incrustations ;*

c Les *structures communes* : structure cristalline, linéaire, superficielle, solide ou vitreuse ; structures concrétionnaire, simple, agrégée ; structure compacte, structure terreuse et structure micacée ;

d Les *configurations accidentelles* : les groupements cristalloïdes, les filets capillaires, les épigénies organiques ou pseudomorphoses, les formes par moulage, les formes par retrait et les cailloux roulés ;

e Les *structures accidentelles* : dendritique, par retrait, cellulaire et organique.

3° *Cassure.* — C'est l'aspect que présente la surface du minéral brisé. La cassure est plate ou unie, conchoïde, conoïde, esquilleuse, crochue, irrégulière.

4° *Double réfraction.* — C'est la propriété que possèdent quelques substances minérales de doubler les objets que l'on regarde à travers d'une de leurs faces. La double réfraction est dite à un axe ou à deux axes.

5° *Poids spécifique ou densité.* — C'est le poids absolu d'un corps comparé à celui d'un autre pris pour unité. La densité des minéraux est rapportée à celle de l'eau à 4 degrès.

6° *Electricité.* — On observe l'électricité de certains minéraux par le frottement ou par l'élévation de température ; elle permet d'apprécier leur degré de conductibilité.

7° *Magnétisme.* — Cette propriété particulière se développe dans un nombre restreint de minéraux par l'action du barreau aimanté.

8° *Phosphorescence.* — Elle se manifeste par le frottement

Digitized by Google

des lames ou par la pulvérisation du minéral et surtout par l'action de la chaleur.

CARACTÈRES CHIMIQUES

1° *Action des acides.* — Cette action est généralement obtenue par l'acide azotique et l'acide sulfurique. On distingue si le minéral est fusible ou non; s'il est soluble avec ou sans effervescence; s'il l'est entièrement ou s'il laisse un résidu.

2° *Action du chalumeau.* — On reconnait, par l'emploi du chalumeau, si le minéral est fusible ou non; si le produit de la fusion est un verre, un émail ou une scorie.

CARACTÈRES MÉCANIQUES

1° *Dureté et fragilité.* — La dureté s'apprécie par la résistance qu'un corps oppose à être rayé par un autre. Sous le rapport de la dureté, on divise les corps bruts naturels en quatre classes, savoir : *durs, demi-durs, tendres, très-tendres.* La fragilité est la propriété inverse de la tenacité; c'est une conséquence du mode d'agrégation des molécules.

2° *Élasticité et flexibilité.* — L'élasticité fait reprendre au minéral sa forme primitive après avoir fléchi sous l'action d'une force quelconque (*mica*). La flexibilité s'observe dans le talc.

3° *Ductilité et tenacité.* — La ductilité permet aux minéraux de s'allonger. Un minéral est tenace quand on a de la peine à le rompre.

CARACTÈRES ORGANOLEPTIQUES

1° *Couleurs.* — On distingue les couleurs naturelles qui sont propres au minéral ou *essentielles* et les couleurs étrangères ou *accidentelles* qui dépendent de diverses circonstances.

2° *Éclat et transparence.* — L'éclat est l'effet produit sur l'organe de la vue par la lumière réfléchie à la surface des corps. On distingue l'éclat *lithoïde* et l'éclat *métallique*. La

Digitized by Google

réflexion de la lumière produit encore le *dischroïsme* et l'*astérie*, les reflets et les chatoiements.

La transparence est la faculté de laisser passer plus ou moins les rayons de la lumière. La translucidité est une transparence incomplète.

3° *Toucher et saveur.* — La première de ces propriétés s'apprécie par le tact. Les qualités tangibles développées par le toucher sont : le *froid*, le *chaud*, l'*onctuosité*, l'*âpreté*, la *sécheresse*, ou *happement* à la langue, l'impression de *pesanteur*. Cette dernière permet d'apprécier les minéraux *très légers*, *légers*, *médiocrement pesants*, *pesants*, *très pesants*.

Les sels solubles affectent l'organe du goût en raison de la saveur qui leur est propre. On distingue les saveurs : *acide*, *hépathique*, *piquante*, *astringente*, *salée*, *amère*, *caustique*, *fraîche*.

4° *Odeur et son.* — Il y a des odeurs *propres* et des odeurs *empruntées* ou *accidentelles*, dues au frottement ou à la combustion. Les minéraux qui se divisent en feuillets ou en tables jouissent seuls d'un son particulier.

Digitized by Google

§ 3. — DÉTERMINATION DES ROCHES

CARACTÈRES DISTINCTIFS

Il existe un assez grand nombre de caractères distinctifs pour la terminologie minéralogique des roches et que l'on peut réduire à dix-sept, savoir :

Composition, adhérence des parties élémentaires, contexture délit, porosité, cassure, couleur, translucidité, phosphorescence, odeur, magnétisme, dureté, division naturelle en fragments, résonnance, humidité naturelle, altérabilité naturelle, origine.

1° Composition. — *L'identité ou la dissemblance des parties élémentaires* divise les roches en roches *simples* ou *homogènes* et en roches *composées* ou *hétérogènes*.

Considérées sous le rapport du *volume des parties élémentaires*, on distingue : les roches *phanérogènes*, dont les éléments sont discernables à l'œil nu ; les roches *adélogènes*, dont le volume des parties est invisible, et les roches partie *phanérogène* et partie *adélogène*.

Il faut distinguer dans les roches deux catégories de parties élémentaires : les parties minérales proprement dites et les débris organiques.

On arrive à reconnaître la *nature des roches adélogènes* en employant les moyens indiqués ci-après :

1° Examen de la *nature* des grains cristallins disséminés dans la masse.

Digitized by Google

2° *Passage* d'une roche adélogène à une roche phanérogène; examen des parties discernables.

3° *Décomposition naturelle* qui amène la décoloration et change l'aspect de la roche.

4° *Étincelles* par le choc du briquet révélant la présence du quartz dans certaines roches.

5° *Odeur* par frottement qui dénonce la présence d'une substance facile à reconnaître.

6° *Action des acides* pour reconnaître les caractères d'insolubilité, de solubilité complète ou incomplète, avec ou sans odeur, produisant une dissolution lente ou prompte, avec ou sans résidu, formant gelée ou non. Par cette même action des acides, on obtient des caractères de coloration ou de décoloration.

7° *Action du feu.* L'emploi du chalumeau donne de très bons caractères pour la détermination des roches; la coloration, la décoloration, la combustion facile ou difficile, avec ou sans odeur, avec ou sans résidu, l'infusibilité complète ou produisant une altération, la fusibilité imparfaite ou parfaite présentant des caractères particuliers suivant le degré de fusion.

FORMES ET PROPORTIONS DES PARTIES ÉLÉMENTAIRES

Les parties élémentaires des roches ne sont pas toujours des individus minéralogiques affectant les formes cristallines; ce sont des grains extérieurement *amorphes*, ils sont pseudo-polyédriques, anguleux, arrondis ou laminaires, ayant quelquefois une forme indéterminable.

La proportion relative des parties élémentaires est facile à déterminer lorsque les individus contrastent par leur couleur, leur volume et leur forme.

IMPORTANCE RELATIVE DES PARTIES ÉLÉMENTAIRES

Le rôle des individus minéralogiques n'est pas également important. Ces parties élémentaires sont des éléments essentiels ou non essentiels. Les éléments *essentiels* ou *constituants* sont ceux qui existent dans toute l'étendue de la roche. Les

Digitized by Google

éléments *non essentiels* ou *accidents* sont ceux qui se rencontrent rarement dans les roches.

Les éléments des roches sont dits *contemporains* ou *non contemporains*.

2° Adhérence des parties élémentaires. — Le *mode d'adhérence* dans les roches solides et qui provient de la force d'agrégation, donne les roches agrégées (*agrégats*) dont les parties sont également anciennes, et les roches conglomérées (*conglomérats*) dont les éléments ne sont pas contemporains.

Le *degré d'adhérence* des roches fournit les caractères suivants :

a La *dureté*. Une roche est extrêmement dure, très dure, dure, médiocrement dure, tendre, presque friable.

c La *ténacité* ou *résistance* qu'une roche oppose à la rupture par le choc. Une roche peut être très tenace, tenace, peu tenace, fragile, très fragile;

b La *flexibilité* qui s'extime par la flexion. Les roches flexibles sont en même temps élastiques.

Les *roches meubles* sont celles dont les éléments composants ne sont pas liés entre eux; elles sont complètement meubles ou imparfaitement meubles ;

3° Contexture. — La contexture, la texture ou la structure d'une roche est l'aspect que présente l'enchevêtrement de ses éléments.

La *contexture considérée quant aux parties élémentaires essentielles* dans les *roches solides agrégées* peut être *uniforme* ou *complexe*.

La contexture uniforme est nommée *grenue, graphique, granulaire, arénoïde, subgranulaire, laminaire, lamellaire, sublamellaire, saccharoïde*.

A ces diverses sortes de contexture qui appartiennent aux roches phanerogènes on doit ajouter les suivantes que présentent en outre les roches adélogènes : *argiloïde, compacte, vitreuse*.

Digitized by Google

La contexture complexe ou variée présente une foule de modifications dans les agrégats. On la dit : *cristallifère, porphyrique, porphyroïde, glandulaire, globaire, globulaire, variolaire, oolithique, tuberculaire, amygdalaire, pseudo-fragmentaire, fragmentaire, arénifère, entrelacée, réticulée ou brouillée, à contextures diverses, zonaire.*

La contexture des roches solides conglomérées est *uniforme* ou *complexe.*

La contexture uniforme est *arénacée, argiliforme, compacte.*

La contexture complexe est *arénifère, fragmentaire, bréchoïde, pondinguiforme, indéderminée.*

La contexture que présente les parties élémentaires essentielles dans les roches meubles est assez variable. On distingue la contexture *terreuse*, qui peut être *grossière, ordinaire* ou *bolaire* ; la contexture *pulvérulente, cinériforme, sablonneuse, arénifère, fragmentaire*, à débris anguleux, à débris arrondis, *cristallifère, glandulaire, globulaire, amygdalaire, indéterminée.*

4° Délit. — On appelle *délit*, en lithologie, la disposition que présentent la plupart des roches à se rompre dans le sens parallèle au plan des couches. On distingue sous ce rapport trois catégories de roches :

a *Les roches sans délit ;*

b *Les roches ayant un fil*, ce qui est un commencement de délit ;

c *Les roches fissiles.* Ces dernières présentent un délit : *tabulaire, feuilleté, schistoïde.*

Certains schistes calcarifères présentent aussi un délit supplémentaire dont la direction oblique coupe le sens du plan des couches.

5° Porosité. — La contiguïté des éléments constituants des roches est parfaite ou imparfaite.

De là les roches *massives* et les roches *poreuses* ou *cellulaires.*

Les roches poreuses sont non filtrantes, filtrantes, nécrolitiques.

Les roches cellulaires présentent des vides perceptibles qui

Digitized by Google

donnent à la roche les formes : sableuse, spongieuse, alvéolaire, cariée, vermiculée, perforée ou fendillée.

6° Cassure. — Les surfaces obtenues par la rupture des roches présentent une direction de la cassure en travers du délit ou parallèlement au délit.

La *configuration de la cassure* considérée d'une façon générale est plane, ondulée, conchoïde ou conique; considérée dans ses détails, elle est unie, inégale, dure, raboteuse. Quant à l'éclat, la cassure est terne, lustrée, subluisante, luisante, miroitante.

7° Couleur. — La couleur des roches est *propre* ou *accidentelle*. Considérée quant à ses dispositions, la couleur est uniforme, zonaire ou rubanée, réticulée, bigarrée, mouchetée, tigrée, en auréole, ruiniforme.

8° Translucidité. — La translucidité est rare dans les roches; elle n'est remarquée que dans quelques roches adélogènes.

9° Phosphorescence. — La phosphorescence se révèle dans certaines roches :

a Par le *frottement* ou *choc* ;

b Par le *feu*.

10° Odeur. — L'odeur peut se développer dans certaines roches :

a Par le *frottement*, on obtient alors une odeur silicée, bitumineuse, fétide, sulfureuse, arsénicale ;

b Par le souffle, on obtient une odeur argileuse ;

c Par le *feu*, on obtient une odeur bitumineuse, sulfureuse, arsénicale.

11° Magnétisme. — Le magnétisme est développé par certaines roches, tantôt sans action polaire, tantôt avec action polaire.

Digitized by Google

12° Densité. — La pesanteur spécifique des roches varie avec la densité des éléments minéraux qui les composent. Elle est *forte* (*au-dessus du triple de celle de l'eau*), *moyenne* (*entre le double et le triple*), *faible* (*au-dessus du double*).

La densité moyenne de la croûte terrestre est de 1.55.

13° Division en bloc ou fragments. — L'entrecroisement des nombreuses solutions de continuité, dues en principe au retrait, divise naturellement toutes les couches de roches en un nombre infini de blocs et de fragments juxtaposés de volume et de formes très variables.

La forme des blocs est pseudo-symétrique, polyédrique, indéterminée ou irrégulière, à angles obtus ou aigus, imitative.

La forme *polyédrique* se présente naturellement dans certaines roches ; telles sont les formes : prismatique, cuboïde, rhomboïde, pentaédrique, pyramidale, octaédrique, sphéroïdale, ellipsoidale.

La forme polyédrique indéterminée ou *irrégulière* présente des angles aigus et des angles obtus.

Les formes *imitatives* sont : en dalles, en feuilles, schistoïdes, stratoïdes, plissées, tordues, torses, en larmes, en écailles, scapiformes.

Les accidents de *groupement* donnent les formes : moulée, en faisceau, en gerbe, en gouttière, en escaliers.

La surface des blocs ou fragments est lisse ou inégale, égrisée ou rayée, parfois incrustée et alors dendritifère, salie ou vernie.

14° Sonorité. — Les roches sonores par un choc artificiel le sont tantôt fortement, tantôt faiblement ou d'une manière terne.

15° Humidité naturelle. — On distingue dans les roches solides une humidité naturelle, résultat de la présence d'une certaine quantité d'eau de carrière qui dépasse rarement 1/100, et une humidité qui provient de la capillarité de certaines roches poreuses qui absorbent l'eau hygrométrique.

Digitized by Google

Les roches meubles, argiles, marnes, sables, sont imbibées d'eau dans leur gisement.

16° Altérabilité naturelle. — Cette altérabilité a lieu par voie de désagrégation, de décomposition ou par l'élévation de température.

La *désagrégation* des roches est superficielle ou interne suivant le degré de perméabilité. Le produit de la décomposition donne des écailles, du gravier, des sables, de la poussière.

La *décomposition* des roches solides a lieu sous l'effet d'une action chimique qui produit l'altération des éléments; elle peut être partielle ou totale. Le mode de décomposition a lieu par addition ou par échange.

L'*altérabilité* par une haute température naturelle produit les épigénies. Les modifications qui en résultent sont la vitrification, les changements de contexture et de décomposition.

17° Origine. — Les *agrégats* ou roches agrégées ont diverses origines.

On distingue :

1° Les roches *pyrogènes :* **a** De refroidissement et de cristallisation stratiforme [*Roches cristallophylliennes*] (*gneiss*); **b** D'épanchements cataclysmiques (*granite*); **c** D'éruptions volcaniques (*basalte*).

2° Les roches *neptuniennes* agrégées [*Roches aqueuses stratifiées*] (*calcaire*).

3° Les roches *neptuno-pyrogènes* (*thermantide*).

4° Les roches *pyroneptuniennes* (*tuffa*).

L'origine des roches *meubles* ou *détritiques* est aussi très variée. Ces roches proviennent : **a** De la projection des cendres basaltiques ; **b** Des éboulements superficiels des roches solides ; **c** Des fragments de roches transportés par les eaux, **d** De la désagrégation et de la décomposition qui se produisent à la surface des roches.

L'origine des roches conglomérées ou *conglomérats* est due à une conglomération produite par la voie sèche ou par la voie humide.

On désigne sous le nom de roches *anomales* celles qui se rapportent aux filons ou aux concrétions stalactiformes, etc.

Digitized by Google

§ 4. — CLASSIFICATION DES ROCHES

PRINCIPES DE CLASSIFICATION

La description des roches exige l'*institution* des espèces et leur *classification*.

En lithologie on considère généralement comme *espèce* toute association d'individus minéralogiques qui est à peu près constante dans la nature, la proportion, le volume, la forme et le degré d'adhérence des parties élémentaires, en tenant compte de la contexture qui résulte de la juxta-position de ces parties. Il existe cependant des associations qui par leurs caractères de contexture ou de composition sont intermédiaires entre deux espèces distinctes. On les désigne sous le nom de variétés de passage.

La *classification* des espèces est fondée sur la subordination des caractères, c'est à dire sur leur importance relative.

Classification de Cordier. — Cordier divise d'abord les roches en quatre grandes *classes*, pour ordre, déterminées d'après les analogies purement chimiques des minéraux. Ces classes sont divisées en 31 *familles*, division essentiellement fondée sur l'élément minéralogique prédominant. Comme appendice, sont placées à la fin de la classification les roches *anomales* ou irrégulières et les roches *météoriques*.

Pour chaque famille on arrive à l'espèce en considérant :

1° Le *volume* des parties composantes (*Roches phanérogènes ou adélogènes*);

Digitized by Google

2° Le *degré d'adhérence* des parties composantes. (*Roches solides, meubles ou détritiques*) ;

3° La *contiguité* des parties dans les roches solides, massives, cellulaires ou poreuses ;

4° Le *mode d'adhérence* dans les roches solides, agrégats ou conglomérats ;

5° La *nature* des éléments qui sont associés au minéral dominant [1].

La nomenclature des roches établie par Cordier, et dont nous donnons ci-après le tableau général, est une des plus complètes.

Elle comprend, en effet, non seulement toutes les substances lithoïdes que l'on rencontre dans l'intérieur de la terre comme à sa surface, mais encore les espèces minérales qui se présentent en masses assez importantes pour être considérées comme parties constituantes de la croûte terrestre.

---

(1) Voir à ce sujet la méthode dichotomique pour la détermination des roches indiquée par M. Stanislas MEUNIER, dans son cours élémentaire de géologie appliquée (*lithologie pratique*). — Paris, DUNOT, 1872

Digitized by Google

CLASSIFICATION SPÉCIFIQUE DES ROCHES PAR CORDIER

Roches Normales.

1re Classe

Roches à base de silicates.

1re *famille.* Roches fedspathiques
2e » » pyroxéniques.
3e » » amphiboliques
3e » » épidotiques.
5e » » grenatiques.
6e » » hypersthéniques.
7e » » diallagiques.
8e » » talqueuses.
9e » » micacées.
10e » » quartzeuses.
11e » » vitreuses.
12e » » argileuses.

2e Classe

Roches à base acidifère.

13e *famille.* Roches calcaires.
14e » » à base de chlorure de sodium.
15e » » gypseuses.
16e » » alunitiques.
17e » » à base de carbonate de soude.

3e Classe

Roches à base métallique.

18e *famille.* Roches à base de carbonate de fer.
19e » » à base de silicate de fer.
20e » » à base d'hydrate de fer.
21e » » à base de péroxyde de fer.
22e » » à base de fer oxydulé.
23e » » manganésiennes.
24e » » à base de sulfure de fer.

4e Classe

Roches à base de combustible.

25e *famille.* Roches à base de soufre.
26e » » dusodyliques.
27e » » pisasphaltiques
28e » » graphiteuses.
29e » » anthraciteuses.
30e » » à base de houille
31e » » lignitiques.

APPENDICE

Roches anomales.

32 *famille.* Roches anomales.

Roches météoriques.

33e *famille.* Roches météoriques.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉE

Bois des Armes (Ouest)

Gendbier

Route Nale N°106

Bois de la Chaux

Le Bois la Bastide

Vallabrix

N.Vidal des Bruyères

Pt de Montaigu Route Dépte N°63

Echelle de $0^{m}.00003$ pour les longueurs et $0^{m}.00003$ pour les hauteurs

P d'après les coupes géologiq

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME

CHARTE COMMUNALE DE GÉNOLHAC

PAR

M. E. BONDURAND

Archiviste du Gard, Membre non résidant

AVANT-PROPOS

Il y a un an, nous avons déjà publié dans le Recueil de la Société scientifique et littéraire d'Alais, sous ce titre : *Les Coutumes de Génolhac*, deux chartes données aux habitants de cette ville par Pierre Bermond, d'Anduze, en 1228 et en 1234. Elles furent vidimées en 1399.

Au mois d'août 1882, en explorant les archives anciennes de Génolhac, nous avons trouvé dans un volumineux registre du notaire Raymond Doladilhe (xv^e^ siècle) le *vidimus* d'une nou-

Digitized by Google

velle charte communale concédée aux mêmes habitants par Guillaume de Randon [1], le 6 mai 1280, et vidimée le 13 mai 1463. Elle complète heureusement les deux premières et forme avec elles un ensemble précieux pour l'histoire de Génolhac. Nous la publions aujourd'hui avec le même soin que ses aînées, car elle mérite un égal intérêt.

---

(1) Guillaume, IV[e] du nom, seigneur en partie de Chateauneuf et de Randon, rendit hommage à l'évêque d'Uzès, le 6 mai 1260, pour la moitié du château de Montfort (Villefort) et pour ceux de Montalet et de Génolhac, et lui remit tout ce qu'il avait à Saint-Ambroix ; donna, du consentement de son père, la vigile de Saint-Laurent 1263, l'hôpital du Luc aux religieux d'Aubrac ; fit hommage de ce qu'il avait à Chateauneuf et à Randon à l'évêque de Mende, en 1275 ; fut arbitre d'un différend en 1284, au sujet de l'hommage, entre son gendre et Hugues de Latour, seigneur de Saint-Vidal ; rendit hommage à Guillaume, évêque d'Uzès, le 23 septembre 1288 ; est nommé le premier des barons de la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes qui se trouvèrent à l'assemblee tenue à Montpellier le 25 juillet 1303, au sujet du différend du roi avec le pape Boniface VIII, et y assista pour Dragonnet de Joyeuse son cousin ; testa en 1305 et voulut être enterré aux Jacobins de Génolhac (*Généalogie des Chateauneuf-Randon*, bibl. de Nimes, 12,288).

Digitized by Google

Minutes de Raymond Doladilhe, 65, folio 160.
Archives de Génolhac.

CHARTE DE 1280

UNIVERSITATIS GENOLHACI VIDIMUS

In Dei nomine, amen. Anno Incarnationis ejusdem millesimo IIII° LXIII° et die decima tercia mensis maii, serenissimo principe domino Ludovico Dei gratia rege Francorum regnante, et reverendo in Christo patre et domino domino Gabriele miseratione divina Uticensi episcopo presidente, noverint universi et singuli, presentes pariter et futuri, quod nos Bernardus de Verno, bajulus curie loci et mandamenti Genolhaci, pro parte reverendi in Christo patris et domini Uticensis episcopi, ac locumtenens bajuli ejusdem loci et mandamenti, pro parte domini Sancti Valerii, veluti de nostra hujusmodi potestate constat et a[p]paret quibusdam patentibus litteris a dicto domino Uticensi episcopo emanatis et concessis, nec non et de dicta locumtenencia pariter constat manu publica; ac Mauricius de Quinsaco domicellus, locumtenens bajuli ejusdem curie, pro parte magnifici et potentis viri domini Montislauri, veluti de nostra hujusmodi locumtenencia constat manu publica, causa brevitatis hic inferius obmissis, vidimus, tenuimus, palpavimus, legimus et diligenter inspeximus, et per notarium infrascriptum videri, teneri, palpari, legi et diligenter inspici et avisari, per ipsumque notarium infrascriptum alta et intelligibili voce in romancio et vulgariter explanari, in nostri et testium infrascriptorum presentia et audientia, jussimus et mandavimus, quoddam prima facie publicum instrumentum receptum, sumptum ac signatum

Digitized by Google

per magistrum Gaucelmum de Panarda, notarium publicum, ut in eo legitur et clare liquet, non viciatum, non cancellatum nec abrasum, minusque in aliqua sui parte suspectum, set prorsus omni vicio et suspectione carens, prout, ut dictum est, ex ejus inspectione clare liquet, nobis exhibitum, traditum, productum et presentatum per providum virum Andream Garnerii, sindicum loci predicti Genolhaci, diocesis Uticensis, cujusquidem instrumenti tenor de verbo ad verbum sequitur in hunc modum infrascriptum :

Charte du 6 mai 1280.

« Anno Domini millesimo ducentesimo LXXX, scilicet pridie nonas madii, domino Philippo rege Francorum regnante, noverint universi presentes pariter et futuri quod nobilis vir dominus Guillelmus de Randone, inductus ad preces et instanciam reverendi patris domini Bertrandi, Dei gratia Uticensis episcopi, ac etiam propria liberalitate, dedit et concessit hominibus ville de Genolhaco et pertenementi, quod habeant usum 'pascendi cum animalibus suis et alignandi et capiendi ligna prorsus omnibus voluntatibus libere faciendis, in territorio et tenemento de valle Aseneria appellato, salvo quod debeant abstinere a talis bladorum et etiam pratorum tempore consueto, nec etiam excidere debeant vel possint arborem sindere aptam ad ressandum, de qua possent fieri postes habentes amplitudinem unius palmi et dimidii, que arbores vocarentur quercus, *o saps*, *o castanihers;* et alias omnes arbores possint sindere et accipere pro suo libito voluntatis.

Concessit etiam dictis hominibus, ejusdem dicti domini episcopi reverentia et honore, quod non teneantur solvere padagium in strata de *Palas Servadas* de aliquibus rebus suis seu animalibus seu mercaturis suis ; et eis et eorum successoribus universis concessit immunitatem predictam non dandi pedatgium seu polveratgium in dicto loco seu strata publica vel pertinentiis dicte strate.

Et si qua pedatgia per dictum nobilem vel predecessores ejusdem, que a triginta annis citra fuerunt imposita, illa totaliter revocentur.

Preterea, aliquas deffensiones seu prohibitiones quas fecerat

Digitized by Google

eis de non accipiendis lapidibus frangendis seu sindendis in territorio de Genolhaco, totaliter revocavit, concedendo eisdem quod possint uti de pacuis ville Genolhaci et pertinementi, depascendo cum animalibus suis, lapides capiendo et omnia alia prout consueverint faciendo, quemadmodum usi fuerint temporibus retroactis.

Item, ad instanciam dicti domini episcopi, ut submoveretur omnis materia discordie que aliquando super perceptione *de las albergas* militum, que debentur dicto nobili a quibusdam hominibus dicte ville, pro quibusdam domibus eorumdem, voluit et concessit dictus nobilis, et ut ne aliqua obscuritas in percipiendis albergis de cetero oriatur, quod ratione albergi unius militis percipere possit duos solidos Turonensium et non ultra, cum levare voluerit pro albergiis pecuniam, nisi dominus senescallus plus levaret in senescallia pro domino rege, pro uno milite communiter. Si vero ipsa albergia levare voluerit, vel accipere, quod est in ejusdem nobilis electione, peccuniam, vel albergia accipere, eas accipiat ea forma et modo quibus dominus senescallus pro domino rege accepit communiter in senescallia Bellicadri et Nemausi; et quod in numero equitaturarum stetur declarationi dicti domini senescalli, secundum quod uti decreverit tempore guerre vel pacis. Declaratio vero predicta debet fieri per senescallum qui nunc est, scilicet dominum Guillelmum de Pontechauro, senescallum Bellicadri et Nemausi.

Nolens nec intendens per ista dictis hominibus vel sibi aliquod prejudicium generari super aliis consuetudinibus vel statutis, seu usibus seu libertatibus, si quos vel aliquas habent, nec eis concedere nec augere que non habent; set ea que sunt concessa superius per dictum nobilem observentur.

Que omnia supradicta et singula dictus nobilis per se et suos concessit domino Poncio de Rotunda, rectori ecclesie de Chaneschacio, et Petro Begoni, et Oliverio de Monteto, et Raymundo Fabri, recipientibus nomine suo et nomine universitatis dicte ville de Genolhaco, et specialiter michi, notario infrascripto, recipienti nomine dicte universitatis et singulorum de dicta universitate et successorum eorumdem, prout pertinet ad eosdem vel in futurum poterit pertinere.

Et pro omnibus predictis et singulis recognovit se habuisse a dictis hominibus de Genolhaco vel a domino Armando de

Digitized by Google

Monteareno jurisperito, nomine eorumdem, quinquaginta libras Turonensium, super quibus exeptioni non numerate peccunie renunciavit.

Acta fuerunt hec apud sanctam Anastasiam in ecclesia, coram istis vocatis et rogatis testibus : domino Guillelmo Rebbollo, priore claustrale ; domino Bertrando de Sancto Juliano, priore Sancti Quintini; domino Symone de Volobrega, priore Sancti Laurentii de Vernada; domino Bernardo de Cadoena, priore de Elzono, pro ultimo priore de Serveza, canonicis ecclesie Uticensis ; domino Guillelmo Firmini, officiali Uticensi ; domino Bernardo de Burgo, rectore ecclesie de Fontaresio ; domino Petro Ruffi, rectore ecclesie de *Dieu*; domino Petro Helziaris, milite; domino Guigone de Lobaressas, milite; domino Armando de Monteareno, domino Stephano Atgerii, jurisperitis; magistro Johanne de Carnis, magistro Bertrando Cantarella, Bernardo Ferreri, magistro Bernardo de Sancto Cesario, notariis. Et ego Gaucelmus de Panarda, publicus notarius venerabilis patris domini Uticensis episcopi et nobilis viri dicti domini Guillelmi de Randone, in hiis omnibus interfui, et mandatus a predictis partibus hanc cartam scripsi et signum meum post posui. »

Quoquidem instrumento publico supra inserto, nobis, ut premittitur, ostenso, exhibito et presentato per dictum Andream Garnerii sindicum predictum, nomine quo supra, et per nos ac notarium nostrum infrascriptum, viso, palpato, avisato et diligenter inspecto, et in quacumque sui parte percepto et intellecto, ipse tamen Andreas Garnerii, sindicus predictus, nomine quo supra, dixit, asseruit et significando exposuit quod dictum instrumentum est sibi, quo supra nomine, et dicte universitati, quamplurimum necessarium, et ad plura negocia indiget. Unde, cum timeat pericula, ipsum instrumentum interimi et perdere, ejusque notam diuturnitate temporis perire, propter ignem vel perditionem, vel alia pericula quacumque die in prima emergencia, idcirco petiit, postulavit et instanter requisivit quathinus ipsum instrumentum per notarium infrascriptum copietur, transcribatur, ejusque copia sive transcriptum in publica forma redigatur, ejusque signo signetur ad eternam rei memoriam. Petiit que etiam et instanter requisivit, quo supra nomine, per nos decerni judicialiter et declarari supradicte copie sive transcripto, per dictum notarium

Digitized by Google

factis et signatis, tantam fidem adhibendam fore, quanta adhiberetur originali predicto, si presentialiter adhiberetur et presentaretur. Nosque vero bajulus et locatenens predictus, auditis et intellectis petitione, requisitione et instanti postulatione supradicti Andree Garnerii sindici, nomine quo supra, eis tanquam juri et rationi consonis adnuentes, et eas benigne admittentes, volumus, jubemus, precipimus et ordinamus dictum instrumentum de verbo ad verbum et de puncto in punctum per vos, notarios hic presentes, copiari et transcribi, et in vestris prothocollis, libris sive cartulariis, una cum decreti satisfactione per nos inferius facienda, inseri, transcribi, copiari, et ad longum poni, et exinde publicum extrahi instrumentum in publicam formam redactum, manu et signo vestris signandum, ac sigillo dicte nostre curie inpendenti roborandum. Et nos dicti, Bernardus de Verno bajulus et locumtenens, et Mauricius de Quinsaco locumtenens, sedentes pro tribunali more majorum nostrorum, copie sive transcripto preinserti et mensionati instrumenti, sic per vos in publicam formam redigendi sive reducendi, signoque vestro signandi, ordinamus, decernimus et declaramus tantam fidem adhibendam fore et tribuendam in judicio et extra judicium, quanta adhiberetur originali predicto, si presentialiter adhiberetur, presentaretur seu produceretur. Et ad majorem premissorum firmitatem in omnibus universis et singulis supradictis, tanquam actui legitimo consonis, et etiam rationi atque juri consantaneis, auctoritatem nostram et nostre curie interponimus pariter et decretum. De quibus omnibus et singulis supradictis dictus Andreas Garnerii, sindicus supradictus, nomine quo supra, peciit publicum sibi fieri instrumentum per me notarium infrascriptum. Acta fuerunt hec apud locum Genolhaci, videlicet in quadam platea nuncupata *lo Porgiel*, set juxta muros domus Jacobi Bruneti dicti loci; presentibus testibus : Bartholomeo Layrici, Cambonis Rigaldi; Johanne Donzelli, alias Chabrier, de Traversio; Johanne Richardi, filio Johannis; Johanne Benedicti de Nogareto; Petro Gilii de Chaza; Johanne Pauleti de Gordoza; Bertrando de Vineis, clerico de Polimiis, et me Raymundo Doladilhe, notario auctoritate episcopali Uticensi publico, qui requisitus de premissis, etc.

Digitized by Google

VIDIMUS DE 1463

TRADUCTION

Au nom de Dieu, ainsi soit-il. L'an de l'Incarnation 1463 et le 13 mai, le sérénissime prince monseigneur Louis [1] par la grâce de Dieu régnant sur les Français, et le révérend père en Christ monseigneur Gabriel [2], par la miséricorde divine évêque d'Uzès, sachent tous et chacun, présents et futurs, que nous, Bernard de Vern [3], bailli [4] des cour, lieu et mandement [5] de Génolhac pour la part du révérend père en Christ et seigneur l'évêque d'Uzès, et lieutenant du bailli du même lieu et mandement pour la part de monseigneur de Saint-Vallier [6], comme de notre dit pouvoir, il conste et appert par lettres patentes dudit seigneur évêque d'Uzès, et comme de ladite lieutenance il appert également par instrument public; et nous, Maurice de Quissac [7], damoiseau [8], lieutenant du bailli de la même cour, pour la part de magnifique et puissant homme monseigneur de Montlaur [9], comme il conste de notre dite lieutenance par instrument public, lesdits instruments omis pour abréger; nous avons vu, tenu, palpé, lu et soigneu-

(1) Louis XI.

(2) Gabriel du Châtel (1448-1463).

(3) Vern est un hameau de la commune du Chambon.

(4) Les baillis représentaient le roi ou le seigneur féodal.

(5) District, juridiction, territoire.

(6) Bourg sur le Rhône, entre Vienne et Valence, dans le Valentinois. C'était le roi de France qui était seigneur de Saint-Vallier en 1463.

(7) Bourg de l'arrondissement du Vigan.

(8) Les damoiseaux étaient de simples écuyers ou des aspirants à la chevalerie.

(9) La seigneurie de Montlaur, possédée par la famille de Villardi de Quinson, était dans le diocèse de Montpellier.

Digitized by Google

sement examiné, et nous avons fait voir, tenir, palper, lire et soigneusement examiner et regarder par le notaire bas nommé ; nous avons aussi ordonné et commandé audit notaire d'expliquer à haute et intelligible voix, en langue romane et vulgaire, l'original d'un instrument public reçu, écrit et signé par maître Gaucelm de Panarda, notaire public, comme on lit en icelui et comme il apparaît clairement, original non vicié, non biffé, non gratté, et n'étant suspect en aucune de ses parties, mais entièrement exempt de tout vice et soupçon, comme, ainsi qu'il a été dit, il appert clairement de son inspection, et qui nous a été exhibé, livré, produit et présenté par sage homme André Garnier, syndic dudit lieu de Génolhac, diocèse d'Uzès. La teneur de cet instrument suit mot à mot en ces termes :

Charte du 6 mai 1280.

« L'an du Seigneur 1280, la veille des nones de mai, monseigneur Philippe [1], roi des Français, régnant, sachent tous présents et futurs que noble homme monseigneur Guillaume de Randon [2], persuadé par les prières et les instances de révérend père en Christ monseigneur Bertrand [3], par la grâce de Dieu évêque d'Uzès, et aussi par sa propre libéralité, a donné et concédé aux hommes de la ville de Génolhac et de son territoire :

Qu'ils aient le droit de mener paître leur bétail et de couper et prendre du bois entièrement à leur volonté dans le territoire et tènement appelé *Vallée des Anes* [4], sauf qu'ils doivent s'abstenir d'endommager les blés et les prairies quand la

(1) Philippe III dit le Hardi.

(2) La puissante maison de Chateauneuf-Randon possédait plus de quatre-vingts paroisses ou châteaux en Gévaudan et en Vivarais. L'ensemble de ces possessions formait le *Randonnat*. Cette maison se divisa en quatre branches : celles du Tournel, d'Apchier, de Barjac et de Joyeuse. Guillaume de Chateauneuf-Randon était baron du Tournel. Sa branche s'allia en 1277 aux vicomtes de Polignac (Gustave de BURDIN, *Documents historiques sur le Gévaudan*).

(3) Bertrand II ARMAND, 1251-1285.

(4) Aujourd'hui des *Ennées*. On y a établi une usine pour traiter le minerai de plomb.

Digitized by Google

saison est venue. Ils ne doivent pas non plus et ne peuvent pas abattre ou couper d'arbres propres au sciage [1], desquels on puisse faire des planches d'un empan [2] et demi de largeur, que ces arbres s'appellent chênes [3], sapins [4] ou châtaigniers. Ils peuvent couper et emporter à leur volonté tous les autres arbres.

Il a concédé aussi auxdits hommes, par respect et déférence pour ledit seigneur évêque, qu'ils ne seront pas tenus de payer de péage [5] sur la route de Palme-Salade [6], au sujet des choses qui leur appartiennent, animaux ou marchandises. Et il a concédé ladite immunité de ne pas donner de péage ou de pulvérage [7], dans ledit lieu ou chemin public et ses dépendances, à eux et à tous leurs successeurs. Et s'il existe des péages imposés pendant le cours des trente dernières années par ledit noble ou ses prédécesseurs, qu'ils soient entièrement abolis.

Ensuite, il a entièrement révoqué certaines défenses ou prohibitions qu'il leur avait faites de prendre des pierres brutes ou des pierres de taille [8] dans le territoire de Génolhac; leur concédant en outre qu'ils pourront user des pâturages de la ville de Génolhac et de son territoire en faisant paître leurs animaux, en prenant des pierres et en faisant tout ce qu'ils avaient coutume de faire, et de la même manière que par le passé.

---

(1) *Ad ressandum* est le mot roman *ressa*, du grec *resseïn*, fendre, latinisé.

(2) L'empan de notre région avait neuf pouces et huit lignes (SAUVAGES, *Dict. Languedoc.*)

(3) Quelques-uns de ces chênes subsistent encore vers Nouveau, au quartier appelé la Rouvière des Chênes, *Rouveyra chana*, d'après la transaction du 22 mai 1339 entre les habitants de Génolhac et ceux de Nojaret.

(4) Le mot roman *saps* nous apprend ainsi qu'il y avait de beaux sapins dans le territoire de Génolhac.

(5) Impôt perçu sur les chemins et au passage des rivières.

(6) Le bas latin *Palma Salada* n'offre aucun sens et n'est que la corruption d'un nom primitif qui nous est conservé par le nom roman inédit *Palas Servadas*, qui paraît dérivé de *Pala Servata*, poteaux gardés, poste. A Palme-Salade passait la voie Régordane.

(7) Droit que le seigneur percevait sur les troupeaux de moutons qui traversaient ses terres, ainsi appelé de la poussière soulevée par ces animaux.

(8) Les granits et les schistes fournissaient les *lapides frangendi*, les granits seuls donnaient les *lapides scindendi* ou pierres de taille.

Digitized by Google

De même, à la prière dudit seigneur évêque, et pour écarter toute cause du dissentiment qui s'est déjà produit à propos de la perception de l'albergue [1] des soldats, qui est due audit noble par certains hommes de ladite ville à raison de leurs maisons, ledit noble a voulu et concédé, pour éviter toute nouvelle confusion dans la perception des albergues, qu'il ne pût percevoir que deux sols tournois [2] pour l'albergue d'un soldat, quand il voudrait lever l'argent des albergues, à moins que le seigneur sénéchal [3] ne levât davantage dans sa sénéchaussée pour monseigneur le roi, par chaque soldat en général. Mais si ledit noble veut lever les albergues, ou bien, ce qui est à son choix, prendre de l'argent à la place, que sa perception soit faite en la forme et manière dont use communément, dans la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, le seigneur sénéchal pour monseigneur le roi. Et que, pour le nombre des montures, on s'en tienne à la proclamation dudit seigneur sénéchal et aux limites qu'il aura fixées pour les temps de guerre ou de paix [4]. Ladite proclamation ou déclaration doit être faite par le sénéchal actuel, à savoir monseigneur Guillaume de Pontchevron, sénéchal de Beaucaire et de Nimes.

Ledit noble ne veut et n'entend par les présentes causer, auxdits hommes de Génolhac ou à lui-même, aucun préjudice au sujet des autres coutumes, statuts, usages ou libertés [5], s'ils en ont, ni leur concéder ou augmenter des libertés auxquelles ils n'ont pas droit. Mais que les libertés concédées ci-dessus par ledit noble soient observées.

---

(1) Le droit d'*albergue*, ou droit de procuration et de gîte, donnait au seigneur le pouvoir d'être *hébergé* avec ses hommes d'armes. Il ne tarda pas à être converti en argent.

(2) Les sous tournois valaient douze deniers, à la différence des sous parisis, qui en valaient quinze.

(3) Les sénéchaux remontent à Simon de Montfort, qui institua, au commencement du XIII[e] siècle, ceux de Beaucaire et de Carcassonne. C'étaient de hauts personnages. En 1280, le sénéchal de Beaucaire et Nimes était Guillaume de Pontchevron, chevalier.

(4) Le pouvoir considérable des sénéchaux s'étendait à la justice, à l'administration et à la guerre. Ils présidaient les assises de la sénéchaussée, origine des Etats du Languedoc, et d'accord avec les seigneurs et les jurisconsultes, fixaient, entre autres, le nombre de chevaux à prendre pour le service militaire.

(5) Allusion aux chartes communales du 12 mai 1228 et du 30 mars 1234, concédées par Pierre Bermond d'Anduze.

Digitized by Google

Ledit noble, pour lui et les siens, a concédé tout ce que dessus au seigneur Pons de la Rotonde, recteur de l'église de Sénéchas [1], à Pierre Bégon, à Olivier de Montet et à Raymond Fabre, qui ont reçu les présentes en leur nom et au nom de la communauté de ladite ville de Génolhac ; et spécialement à moi, notaire bas nommé, recevant au nom de ladite communauté, des individus de ladite communauté et de leurs successeurs, en ce qui leur appartient ou pourrait leur appartenir dans l'avenir.

Et pour tout ce que dessus ledit noble a reconnu avoir reçu desdits hommes de Génolhac ou du seigneur Armand de Montaren [2], jurisconsulte, en leur nom, cinquante livres tournois [3], au sujet desquelles il a renoncé à l'exception de l'argent non compté [4].

Fait à Sainte-Anastasie [5] dans l'église, devant les témoins suivants, à ce appelés et convoqués : le seigneur Guillaume Reboul, prieur claustral [6]; le seigneur Bertrand de Saint-Julien, prieur de Saint-Quentin [7]; le seigneur Simon de Valabrègue [8], prieur de Saint-Laurent de la Vernède [9]; le seigneur Bernard de la Chaîne, prieur d'Alzon [10], représentant le dernier prieur de Servas [11], chanoines de l'église d'Uzès; le seigneur Guillaume Firmin, official [12] d'Uzès ; le seigneur

---

(1) Paroisse limitrophe de Génolhac.

(2) Montaren est un village du canton d'Uzès.

(3) La livre tournois valait vingt sous, à la différence de la livre parisis qui en valait vingt-cinq.

(4) L'exception *non numeratæ pecuniæ* appartient au droit romain. Les préteurs l'avaient imaginée pour que le débiteur, lié par la force d'un écrit rédigé d'avance, ne fût plus exposé à rembourser des sommes qu'au dernier moment on s'était refusé à lui compter. Justinien donna deux ans pour opposer cette exception (Instit. III, XXI).

(5) Paroisse de l'arrondissement d'Uzès.

(6) Le prieur claustral d'un couvent était nommé par l'abbé et révocable par lui. L'autorité de l'abbé lui était déléguée.

(7) Canton d'Uzès.

(8) Ile du Rhône, canton d'Aramon.

(9) Canton de Lussan.

(10) Le prieuré de St-Martin-d'Alzon dépendait de St-Victor-de-Marseille.

(11) Le prieuré de Saint-Jean-de-Servas, diocèse d'Uzès, était uni au monastère du Pont-Saint-Esprit (GERMER-DURAND, *Dict. Top. du Gard*).

(12) L'official était un juge d'église qui représentait l'évêque.

Digitized by Google

Bernard de Bourg, recteur de l'église de Fontarèche [1]; le seigneur Pierre Roux, recteur de l'église de Deaux [2]; le seigneur Pierre Eléazar, chevalier; le seigneur Guigue de Loubaresses, chevalier; le seigneur Armand de Montaren, le seigneur Etienne Atger, jurisconsultes; maître Jean de Carnis, maître Bertrand Cantarella, Bernard Ferrier, maître Bernard de Saint-Cézaire, notaires; et moi, Gaucelme de Panarda, notaire public de vénérable père monseigneur l'évêque d'Uzès et de noble homme mondit seigneur Guillaume de Randon, je suis intervenu en toutes ces choses, et sur l'ordre desdites parties, j'ai écrit cette charte et y ai apposé mon seing. »

(Suit la deuxième partie des formules du Vidimus. Comme elles sont analogues à celles que nous avons déjà traduites à l'occasion des deux premières chartes communales de Génolhac, nous nous contentons d'en donner plus haut le texte latin. La fin présente, comme le début, des renseignements particuliers, aussi la traduirons-nous).

Fait à Génolhac, sur une place appelée *le Porche* [3], mais contre les murs de la maison de Jacques Brunet, dudit lieu; en présence des témoins Barthélemy Layre, de Chamborigaud [4]; Jean Donzel, autrement dit Chabrier [5], du Travers [6]; Jean Richard, fils de Jean; Jean Benoît de Nogaret [7]; Pierre Gily de la Chaze [8]; Jean Paulet de Gourdouze [9]; Bertrand des Vignes, clerc de Polimies [10], et de moi, Raymond Doladilhe, notaire public par l'autorité de l'évêque d'Uzès, qui requis de ce dessus, etc.

---

(1) Canton de Lussan.
(2) Canton de Vézenobres.
(3) Il existe encore à Génolhac la place de l'*Arceau*.
(4) Canton de Génolhac.
(5) Chevrier, meneur de chèvres.
(6) Commune de Vialas.
(7) Id.
(8) Commune de Ponteils.
(9) Commune de Vialas.
(10) Id.

Digitized by Google

CLIMATURE
DE LA RÉGION D'ALAIS

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites par M. le baron L.-A. D'HOMBRES-FIRMAS
et M. le baron CHARLES D'HOMBRES

Pendant une période de quatre-vingts ans
de 1802 à 1882

par

M. A. CHARVET
DOCTEUR EN MÉDECINE
Membre non-résidant

Observations barométriques

La ville d'Alais et les sources minérales des Fumades et d'Euzet sont situées à une altitude moyenne, à peu près équivalente, au-dessus du niveau des mers (131^{m}, 130^{m}, 117^{m}) : et ces trois régions, très voisines les unes des autres, peuvent être considérées comme se trouvant, à peu de chose près, sous l'influence des mêmes conditions climatériques, que les météorologistes considèrent comme constituant une moyenne très approximative, pour le département du Gard.

La hauteur barométrique d'Alais a été évaluée, par M. le baron L.-A. d'Hombres-Firmas, à 751^{mm},80, à la suite de trente-cinq ans d'expériences consécutives, faites par lui, de 1802 à 1838; et les observations continuées avec une louable persévérance par son fils, M. le baron Charles d'Hombres, dans

Digitized by Google

son domaine de Saint-Hippolyte-de-Caton, qui confine à l'établissement minéral d'Euzet, a donné, en 1867, pour une moyenne de soixante-cinq ans, une hauteur de 751mm,17; et en 1882, pour une moyenne de quatre-vingts ans, celle de 751mm,09, qui ne fait que confirmer le résultat fourni par les précédentes observations.

En 1821, il se manifesta une hausse et une baisse extraordinaires du baromètre.

M. le baron d'Hombres-Firmas a signalé, le 6 février 1821, à 10 h. 15 du soir, une hauteur barométrique de 769mm,82, qui n'a point encore été égalée dans notre région, et, le 24 décembre de la même année, à 11 heures du soir, le baromètre descendit à 718mm,90.

Cette dernière dépression fut dépassée le 2 février 1823, à 10 h. 15 du soir, où le baromètre s'abaissa à 713mm,20, limite qui n'a point encore été atteinte, depuis lors, à Alais.

Dans la séance de la Société scientifique et littéraire d'Alais, du 1er mars 1879, M. le docteur Plantier signala une forte dépression barométrique par lui observée à Malataverne, commune de Cendras, à une altitude de 155m.

Le baromètre accusait le 23 février précédent, à 10 heures du matin, une hauteur de 728mm, par un ciel pur et une atmosphère calme; et, le même jour, les observations faites à l'École Normale de Nimes donnaient, à 9 heures du matin, 736mm. Quelques jours auparavant, au moment des fortes tourmentes de neige qui eurent lieu autour de Paris, le baromètre n'était descendu qu'à 732mm à Malataverne.

Des constatations qui précèdent, il résulte que les variations barométriques constatées jusqu'à présent sur la région d'Alais, dans le courant de ce siècle, depuis l'année 1802 et jusqu'à nos jours, ont donné pour hauteur maxima, le 6 février 1821, 769mm,82, ci 769mm,82
et le 2 février 1823, pour dépression maxima. . . 713mm,20

Ce qui donne un écart de. 56mm,62
représentant d'énormes différences de pression atmosphérique, qui ne paraissent d'ailleurs avoir aucune influence appréciable sur la santé publique de notre région.

Digitized by Google

On a au contraire attribué à la persistance d'une hauteur barométrique élevée, accompagnée de fortes gelées blanches, qui s'est maintenue par toute la France pendant l'hiver et les commencements du printemps de l'année 1882, les nombreuses maladies causées par des refroidissements, dont les conséquences ont été si fatales à la plupart des malades, durant cette période.

Observations thermométriques

Les observations faites dans la région d'Alais, au point de vue de la température de l'air, de la sécheresse et de l'humidité, des vents régnants, du nombre de jours de pluie, des gelées, etc., peuvent aussi caractériser la température moyenne de notre département.

La température moyenne d'Alais, évaluée pour une période de trente-cinq ans à + 15°16, s'est élevée pour soixante-cinq ans, à + 15°47, et pour quatre-vingts ans, de 1802 à 1882, à + 16°24.

Ces résultats ne constituent, comme on le voit, que des différences insignifiantes.

La plus haute température observée par M. le baron L.-A. d'Hombres-Firmas, de 1802 à 1838, s'est élevée, en juin 1882, à + 36°50; et le plus grand degré de froid, signalé par le même observateur, est celui du 12 janvier 1820, où la température s'est abaissée à — 12°25.

M. le baron Charles d'Hombres a depuis constaté à son tour, le 19 juillet 1871, un maximum de température de + 38°; et, le 29 janvier 1843, un minimum de — 12°75.

Pendant l'année 1870, considérée isolément, le maximum de la température s'est élevé à + 37°, et le minimum s'est abaissé à — 11°.

Ces observations ne constituent pas jusqu'à présent, des différences bien prononcées entre la moyenne des années de la première moitié du siècle et de celles de sa seconde moitié; mais elles attestent néanmoins une progression légè-

Digitized by Google

rement croissante, à partir des premières années du siècle jusqu'à nos jours.

Observations udométriques

Le nombre des jours de pluie calculé pour Alais, année moyenne, a été de 66 pour trente-cinq ans d'observations, et la quantité moyenne de pluie tombée par année, durant cette période, a été de 991^{mm},07.

La moyenne de soixante-cinq ans a donné 92 jours de pluie, de 1802 à 1867, ce qui constitue une notable différence en plus; mais la quantité moyenne de pluie tombée durant cette période ne s'élève qu'à 991^{mm},95, sensiblement égale à la moyenne des trente-cinq premières années, et la moyenne de quatre-vingts ans, de 1802 à 1882, a donné 905^{mm},79, qui accuse une diminution notable de pluie tombée, attestant, une fois de plus, la période de sécheresse exceptionnelle, bien souvent signalée, que subit, depuis près de trente ans, le Midi de la France.

Il est toutefois à remarquer que la quantité de pluie qui tombe annuellement sur le département du Gard est notoirement plus considérable dans la région comprise entre le confluent des deux Gardons, près de Vézenobres, et les hautes Cévennes, que sur le plat pays situé en aval de ce même confluent.

Observations anémométriques

Les vents dominants, dans la région d'Alais, sont ceux du Nord et du Midi.

Voici la récapitulation, par nombre de jours, des vents qui soufflent chaque année, en moyenne, sur cette région.

Périodes d'observation	N.	N.-O.	O.	S.-O.	S.	S.-E.	E.	N.-E.
de 1802 à 1838	118	22	8	16	51	10	6	17
de 1802 à 1867	117	81	5	10	89	8	1	50
de 1802 à 1882	81	78	3	39	70	20	1	70

Digitized by Google

Le terrible ouragan du mercredi 21 septembre 1881, qui traversa, de l'Ouest à l'Est, les deux arrondissements du Vigan et d'Alais, et s'abattit avec une si formidable intensité sur le territoire de cette dernière ville, où il causa des ravages inouïs, doit être considéré comme une exception qui n'avait sans doute jamais eu de précédent dans notre région.

***

Les conditions hygrométriques de la ville d'Alais ont dû être profondément modifiées, depuis quatre ans, à la suite de l'adduction des eaux de La Tour; mais ces conditions sont restées les mêmes pour la région environnante, où la sécheresse domine habituellement.

***

Les orages sont plus fréquents dans le voisinage des montagnes que dans la région des plaines. M. le baron L.-A. d'Hombres-Firmas avait calculé que, pour une période de trente-cinq ans, il avait grêlé, à Alais, trois fois et tonné vingt fois en moyenne par année, c'est-à-dire cinq fois et dix-sept fois plus qu'à Nimes. Ce rapport doit-être plus élevé encore pour les pays situés en pleine montagne.

M. le baron Charles d'Hombres a trouvé pour une période de soixante-cinq ans, de 1802 à 1867, une moyenne de vingt-un jours d'orage et de trois jours de grêle par année; et pour une période de quatre-vingts ans, de 1802 à 1882, de quinze jours d'orage et de deux jours de grêle, aussi par année. Ces trois périodes donnent donc des résultats à très peu près équivalents.

***

La moyenne de soixante-cinq ans a donné quatre jours de neige, trente jours de glace et trente-trois jours de gelée blan-

Digitized by Google

che, par année; et celle de quatre-vingts ans, de 1802 à 1882, quatre jours de neige, quarante-un jours de glace et trente-quatre jours de gelée blanche.

(*Voir ci-après les tableaux météorologiques récapitulatifs, dressés par M. le baron Charles d'Hombres, pour une période de quatre-vingt ans, de 1802 à 1882*).

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

De quatre-vingts années d'Observations Météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton (Gard)

BAROMÈTRE A ZÉRO DE 1802 A 1882

BAROMÈTRE A ZÉRO	PRINTEMPS							ÉTÉ						
	Maxima	DATES		Minima	DATES		Différence	Media	Maxima	DATES		Minima	DATES		Différence	Media
1802 à 1867	766.43	5 mars	1804	727.26	17 mars	1813	39.17	751.20	758.60	16 juin	1834	733.70	18 août	1854	24.90	751.85
— 1868	760.89	4 —	—	735.83	5 avril	—	25.06	750.94	757.20	27 août	—	744.10	16 —	—	13.10	751.35
— 1869	760.97	12 avril	—	737.36	19 mars	—	33.61	750.92	756.70	11 juin	—	745.80	1 juin	—	15.90	750.60
— 1870	763.27	16 mars	—	746.47	29 —	—	16.80	754.87	758.99	12 —	—	745.17	18 août	—	13.82	753.50
— 1871	763.79	9 —	—	737.16	14 mai	—	16.63	753.55	756.54	31 août	—	743.06	4 juin	—	13.48	753.55
— 1872	759.20	3 —	—	735.13	2 avril	—	24.07	750.53	757.20	16 juin	—	744.42	10 août	—	12.78	750.68
— 1873	756.23	30 avril	—	735.25	13 mai	—	20.98	750.46	756.65	17 juillet	—	743.55	12 juin	—	13.10	751.33
— 1874	761.02	10 mars	—	729.54	11 avril	—	31.48	750.07	756.14	9 —	—	743.26	29 juillet	—	12.88	750.22
— 1875	760.23	9 —	—	739.10	2 mars	—	21.13	750.54	755.88	12 —	—	742.48	16 —	—	12.40	750.61
— 1876	755.56	2 mai	—	736.31	4 —	—	19.25	750.25	756.35	4 août	—	743.24	25 juin	—	13.11	748.10
— 1877	759.73	2 mars	—	733.21	17 avril	—	26.52	750.89	757.14	29 juillet	—	744.36	24 juillet	—	12.78	751.30
— 1878	762.55	4 —	—	728.13	29 mars	—	34.42	750.16	755.69	6 juin	—	743.56	14 juin	—	12.10	750.02
— 1879	764.31	8 —	—	732.38	7 avril	—	31.93	750.42	753.51	28 juillet	—	745.65	24 —	—	7.85	752.28
— 1880	759.55	9 —	—	740.40	2 mai	—	19.15	751.29	757.12	28 juin	—	745.06	4 —	—	12.06	749.96
— 1881	764.10	18 —	—	738.21	20 avril	—	25.89	750.55	758.23	28 août	—	742.88	7 —	—	15.35	750.91
1802 à 1882	766.43	5 mars	1804	727.26	17 mars	1813	39.17	751.09	761.70	11 juin	1869	733.70	18 août	1854	28 »	751.08

Digitized by Google

AUTOMNE

BAROMÈTRE ▲ ZÉRO	Maxima	DATES	Minima	DATES	Différence	Média	Maxima	DATES	Minima	DATES	Différence	Média	ANNÉE
1802 à 1867	761.85	16 nov. 1865	718.93	21 nov. 1834	42.92	751.58	769.82	6 fév. 1821	713.20	2 fév. 1823	56.62	752.37	751.75
— 1868	761.09	3 oct. —	736.19	25 — —	24.90	749.67	761.03	17 janv. —	730.72	21 déc. —	20.31	752.78	751.18
— 1869	759.74	12 — —	734.29	24 — —	25.45	751.99	766.12	20 — —	735.20	21 — —	30.92	753.96	751.89
— 1870	764.87	30 sept. —	740.05	10 oct. —	24.82	753.95	760.59	1 fév. —	731.67	25 — —	28.92	751.36	750.25
— 1871	757.36	1 — —	737.55	7 nov. —	19.81	751.02	763.79	25 — —	737.56	9 janv. —	26.23	752.22	752.58
— 1872	757.47	27 nov. —	736.26	29 — —	21.21	749.49	756.49	20 — —	733.82	2 déc. —	22.67	749.82	750.08
— 1873	756.34	20 sept. —	736.73	24 oct. —	19.61	750.04	762.58	8 déc. —	729.91	20 janv. —	32.67	752.28	750.02
— 1874	759.70	16 nov. —	738.07	12 nov. —	21.63	750.75	762.15	11 fév. —	734.47	12 déc. —	27.68	751.30	750.74
— 1875	757.07	6 oct. —	730.05	13 oct. —	27.62	753.26	762.30	24 déc. —	739.27	3 — —	23.03	752.80	751.82
— 1876	759.74	12 — —	741.67	15 nov. —	18.07	750.82	765.65	20 janv. —	727.30	21 — —	38.35	750.10	750.09
— 1877	760.72	16 — —	736.46	29 — —	23.26	752.00	763.01	29 — —	738.61	4 janv. —	25.40	752.55	750.90
— 1878	760.32	9 nov. —	734.10	15 oct. —	26.22	749.47	764.75	17 fév. —	736.93	25 fév. —	27.80	752.83	750.62
— 1879	762.20	5 — —	739.63	30 nov. —	22.57	752.28	766.23	23 déc. —	734.68	4 déc. —	32.55	750.95	751.48
— 1880	761.75	29 — —	733.21	17 — —	28.54	751.10	763.52	12 janv. —	739.06	10 fév. —	24.06	754.54	751.72
— 1881	762.02	5 — —	738.18	23 oct. —	23.84	751.53	766.55	27 déc. —	729.26	14 janv. —	37.29	750.19	750.79
1802 à 1882	764.87	30 sept. 1870	718.93	21 nov. 1834	45.94	751.07	769.82	6 fév. 1821	713.20	2 fév. 1823	53.35	751.14	751.13

RÉSUMÉ

	1802 ▲ 1811	1812 ▲ 1821	1822 ▲ 1831	1832 ▲ 1841	1842 ▲ 1851	1852 ▲ 1861	1862 ▲ 1871	1872 ▲ 1881	1802 ▲ 1881
Maxima . . .	763.23	769.83	764.39	768.38	768.06	766.43	766.12	766.55	769.82
Minima . . .	729.04	727.26	713.20	718.73	729.07	725.02	727.36	727.30	713.20
Différence .	34.19	42.56	51.19	49.45	35.99	41.41	38.76	39.25	56.62
Média	751.07	751.14	751.27	750.29	751.17	751.23	751.34	751.22	751.09

Digitized by Google

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES

1802 à 1882

Thermomètre	PRINTEMPS maxima	DATES	minima	DATES	Différence	media	ÉTÉ maxima	DATES	minima	DATES	Différence	media
1802 à 1867	33 »	31 mai 1849	- 2.50	11 mars 1863	35.50	14.53	37 »	4 juillet 1869	8.25	8 juin 1824	28.75	24.76
— 1868	29 »	21 — —	2.50	13 avril —	26.50	16.69	36.50	19 — —	15.50	22 — —	21 »	26.92
— 1869	26.50	13 — —	- 1 »	9 mars —	27.50	16.42	35.50	12 — —	13 »	2 — —	22.50	25.53
— 1870	32 »	14 — —	3 »	12 — —	29 »	15.34	37 »	23 — —	15.50	29 août —	21.50	27.68
— 1871	25.75	7 — —	2.50	19 — —	23.25	16.38	38 »	19 — —	17 »	7 — —	21 »	24.27
— 1872	24 »	14 avril —	6.25	1 — —	17.75	15.23	33 »	17 juin —	14 »	19 juillet —	19 »	24.76
— 1873	25.75	13 mai —	3 »	27 avril —	22 »	14.06	37 »	7 août —	7 »	7 juin —	30 »	25.79
— 1874	27.50	28 — —	9 »	6 mai —	18.50	15.74	34.50	8 juillet —	15 »	30 août —	19.50	26.08
— 1875	29 »	26 — —	3 »	2 mars —	26 »	15.65	33.25	20 août —	17 »	13 juillet —	16 »	24.78
— 1876	23.50	20 — —	0 »	20 — —	23.50	14.40	34.75	16 juillet —	14 »	17 juin —	20.75	24.08
— 1877	23 »	31 — —	1 »	12 — —	22 »	14.08	33.75	21 août —	17.80	3 — —	15.95	25.72
— 1878	24.25	18 — —	1.25	17 — —	24 »	13.86	33 »	27 — —	16.80	14 — —	16.20	23.97
— 1879	22.25	23 — —	3.50	1 — —	18.75	13.19	31.50	20 — —	15 »	22 juillet —	16.50	23.59
— 1880	25 »	27 — —	7 »	1 — —	18 »	15.22	32.25	19 — —	13.50	6 juin —	19 »	24.43
— 1881	26.50	24 — —	3 »	2 — —	23.50	15.57	36.50	13 juillet —	11 »	10 — —	25.50	26.09
1802 à 1882	33 »	31 mai 1849	- 2.50	11 mars 1863	35.50	15.09	38 »	19 juillet 1871	7 »	7 juin 1873	31 »	25.23

Digitized by Google

	AUTOMNE							HIVER						
Thermomètre	maxima	DATES	minima	DATES	Différence	media	maxima	DATES	minima	DATES	Différence	media	ANNÉE
1802 à 1867	34 »	10 sept. 1867	- 2 »	28 nov. 1849	36 »	15.73	20 »	29 janv. 1843	-12.75	7 janv. 1820	32.75	6.55	15.39
— 1868	30.25	8 — —	6.50	11 — —	23.75	17.09	18 »	14 déc. —	- 6 »	11 — —	24 »	9.22	17.42
— 1869	30 »	1 — —	0 »	30 — —	30 »	19.64	17.50	12 fév. —	- 3.50	21 — —	21 »	8.94	17.63
— 1870	28.50	22 — —	4.50	30 — —	24 »	16.68	15.50	28 — —	-11 »	31 déc. —	26.50	6.21	17.22
— 1871	29 »	4 — —	0.15	20 — —	28.85	16.20	16.50	8 — —	- 9.50	2 janv. —	26 »	5.30	15.54
— 1872	34.25	14 — —	1 »	14 — —	33.25	17.09	16.25	29 déc. —	0 »	2 — —	16.25	9.72	16.70
— 1873	31.25	2 — —	2 »	18 — —	29.25	16.91	16 »	11 — —	- 2 »	14 déc. —	18 »	7.93	16.17
— 1874	26.80	9 — —	0 »	23 — —	26.80	16.91	16.50	1 — —	- 3.50	11 fév. —	20 »	6.78	16.23
— 1875	29 »	23 — —	1 »	29 — —	28 »	17.50	15.75	18 janv. —	- 4 »	8 déc. —	19.75	7.13	16.27
— 1876	26.50	26 — —	1 »	11 — —	25.50	17.54	16.80	3 déc. —	- 2.50	12 janv. —	19.30	8.75	16.19
— 1877	32 »	16 — —	8 »	25 oct. —	24 »	16.38	18.50	13 fév. —	2 »	24 déc. —	20.50	9.79	16.19
— 1878	28.25	8 — —	3 »	23 nov. —	25.25	15.59	16 »	26 — —	2 »	12 — —	18 »	7.16	15.14
— 1879	29.80	4 — —	3.25	28 — —	26.55	15.75	12.75	12 — —	6.50	10 — —	19.25	6.26	14.69
— 1880	29 »	10 — —	4.25	21 — —	24.75	17.14	15 »	10 déc. —	3.50	14 janv. —	8.55	8.55	16.26
— 1881	25.25	17 — —	5.50	1 — —	19.75	15.78	14.15	22 fév. —	6 »	17 — —	7.27	7.27	16.18
1802 à 1882	34.25	14 sept. 1872	0 »	23 nov. 1874	34.25	16.79	20 »	29 janv. 1843	-12.75	7 janv. 1820	32.75	7.04	16.24

RÉSUMÉ

	1802 à 1811	1812 à 1821	1822 à 1831	1832 à 1841	1842 à 1851	1852 à 1861	1862 à 1871	1872 à 1881	1802 à 1881
Maxima. . .	36 »	33.75	36.50	35.25	36 »	37 »	38 »	36.50	38 »
Minima. . .	- 4.40	-12.75	- 3.80	- 5 »	- 4 »	- 9.75	-11 »	- 6.50	-12.75
Différence .	10.40	46.50	40.30	40.25	40 »	46.75	49 »	43 »	50.75
Media . . .	16.43	17.42	16.17	16.12	16.23	15.86	14.97	16.18	16.17

Digitized by Google

UDOMÈTRE DE 1802 A 1882

UDOMÈTRE	PRINTEMPS			ÉTÉ			AUTOMNE			HIVER			L'ANNÉE
	PLUIE TOMBÉE PENDANT			PLUIE TOMBÉE PENDANT			PLUIE TOMBÉE PENDANT			PLUIE TOMBÉE PENDANT			
	Le Jour	La Nuit	La Saison	Le Jour	La Nuit	La Saison	Le Jour	La Nuit	La Saison	Le Jour	La Nuit	La Saison	
1802 à 1867	118.51	126.60	245.11	67.17	80.20	147.37	162 »	190.82	352.82	113.33	133.32	246.65	991.45
— 1868	92.75	45.75	138.50	104.25	31.75	136 »	308.25	393.25	701.50	65.50	82 »	147.50	1123.50
— 1869	104.75	39.50	144.25	25 »	33.50	58.50	218.50	83.75	302.25	146 »	115.25	261.25	766.25
— 1870	84.25	39 »	123.25	61.50	37 »	98.50	93.40	87.50	180.90	146.75	132.10	278.85	681.50
— 1871	86.75	100.75	39 »	122.75	23 »	145.25	146.25	217.20	363.45	78.50	60.15	138.65	835.35
— 1872	196.50	199.45	395.95	13.50	80 »	93.50	128.40	389.25	517.65	191 »	200.25	391.25	1398.35
— 1873	106 »	120 »	226 »	140.75	17.75	158.50	170.50	104.40	274.90	86.50	74.50	161 »	820.40
— 1874	74.75	63.60	138.15	104.50	133.50	238 »	128 »	66.45	194.45	98 »	139.50	237.50	808.10
— 1875	30 65	74.50	105.15	150.75	123.30	274.05	213 50	176 »	389.50	11.75	69.15	80.90	849.60
— 1876	112 »	59.20	171.50	106.05	70.55	176.60	57.25	49.50	106.75	193 »	180.35	373.35	827.90
— 1877	178 »	158.25	336.25	148.50	44.35	192.85	66 »	40 »	106 »	60.50	37 »	97.50	732.60
— 1878	99.30	57.75	157.05	193.25	139.25	332.50	73.50	134.05	207.55	21.50	66.70	88.20	785.30
— 1879	197.30	148.65	345.95	93.75	10 »	103.75	89.65	105.70	195.35	109 »	141.75	250.75	895.80
— 1880	128.35	98 »	226.05	84 »	125 05	209.25	113.30	121.25	134.55	71 »	92.25	163.25	833.10
— 1881	113.75	200.50	314.25	160 »	106 »	217 »	32.75	29.25	62 »	408.95	234.95	643.90	1237.15
	114.87	102.10	216.97	105.45	70.69	172.14	133.42	145.89	279.31	117.28	120.08	237.36	905.79

Digitized by Google

NOMBRE DE FOIS QU'IL A PLU

	Pendant le Printemps		Pendant l'Été		Pendant l'Automne		Pendant l'Hiver		Pendant l'Année	
	LE JOUR	LA NUIT	LE JOUR	LA NUIT	LE JOUR	LA NUIT	LE JOUR	LA NUIT	LE JOUR	LA NUIT
1802 à 1867	17.24	14.50	10.01	8.38	17.54	16.65	15.12	14.17	59.92	53.66
— 1868	14 »	4 »	9 »	7 »	19 »	23 »	16 »	14 »	58 »	48 »
— 1869	17 »	18 »	8 »	9 »	5 »	10 »	21 »	21 »	51 »	58 »
— 1870	14 »	11 »	9 »	4 »	13 »	10 »	26 »	20 »	62 »	45 »
— 1871	17 »	14 »	13 »	8 »	17 »	13 »	9 »	10 »	56 »	50 »
— 1872	20 »	19 »	13 »	8 »	27 »	23 »	35 »	36 »	95 »	86 »
— 1873	17 »	19 »	12 »	11 »	16 »	15 »	13 »	18 »	58 »	63 »
— 1874	16 »	11 »	16 »	12 »	21 »	18 »	17 »	11 »	70 »	52 »
— 1875	15 »	10 »	17 »	14 »	19 »	22 »	9 »	12 »	60 »	58 »
— 1876	23 »	19 »	13 »	10 »	13 »	12 »	21 »	16 »	70 »	55 »
— 1877	26 »	23 »	13 »	12 »	14 »	15 »	12 »	8 »	60 »	58 »
— 1878	16 »	11 »	13 »	15 »	14 »	17 »	7 »	10 »	50 »	53 »
— 1879	27 »	22 »	10 »	3 »	15 »	18 »	16 »	15 »	68 »	58 »
— 1880	26 »	19 »	4 »	18 »	14 »	19 »	9 »	7 »	63 »	63 »
— 1881	26 »	29 »	5 »	10 »	14 »	10 »	30 »	30 »	75 »	79 »
1802 à 1881	19.42	16 23	11.67	9.93	15.90	16.14	17.07	16.14	64.06	58.64

Digitized by Google

ANÉMOMÈTRE DE 1802 A 1882

ANÉMOMÈTRE	PRINTEMPS								ÉTÉ							
	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1802 à 1867	28.33	18.84	1.13	2.53	25.14	2.20	1 »	12.87	32.20	19.80	0.74	2.37	21.84	1.80	0.47	11.77
— 1868	11 »	21 »	»	11 »	19 »	1 »	1 »	28 »	20 »	15 »	»	3 »	13 »	12 »	»	30 »
— 1869	11 »	21 »	»	7 »	28 »	3 »	»	22 »	16 »	21 »	»	7 »	8 »	13 »	»	17 »
— 1870	18 »	19 »	»	7 »	20 »	8 »	1 »	19 »	29 »	11 »	»	4 »	13 »	7 »	»	28 »
— 1871	15 »	8 »	»	9 »	20 »	18 »	»	22 »	15 »	15 »	»	1 »	18 »	5 »	»	38 »
— 1872	10 »	24 »	»	5 »	27 »	3 »	»	23 »	23 »	17 »	»	4 »	12 »	11 »	»	25 »
— 1873	17 »	4 »	1 »	9 »	21 »	9 »	1 »	20 »	18 »	12 »	»	6 »	5 »	34 »	»	17 »
— 1874	20 »	21 »	2 »	4 »	12 »	4 »	»	29 »	24 »	13 »	2 »	8 »	12 »	16 »	»	17 »
— 1875	15 »	18 »	»	5 »	20 »	16 »	»	18 »	22 »	14 »	»	3 »	20 »	18 »	1 »	14 »
— 1876	11 »	28 »	1 »	7 »	20 »	10 »	3 »	22 »	26 »	9 »	»	2 »	20 »	17 »	1 »	17 »
— 1877	15 »	22 »	»	2 »	28 »	6 »	»	19 »	11 »	19 »	»	7 »	21 »	17 »	1 »	16 »
— 1878	24 »	26 »	»	»	13 »	9 »	6 »	18 »	19 »	15 »	»	»	22 »	11 »	3 »	22 »
— 1879	13 »	16 »	1 »	7 »	18 »	13 »	»	27 »	24 »	14 »	»	1 »	16 »	17 »	»	20 »
— 1880	9 »	25 »	»	1 »	33 »	4 »	2 »	18 »	34 »	9 »	»	»	14 »	16 »	»	19 »
— 1881	23 »	16 »	1 »	6 »	25 »	7 »	»	14 »	32 »	4 »	»	»	23 »	14 »	2 »	17 »
1802 à 1881	15.82	18.25	0.54	5.50	21.94	8.21	1 »	20.76	23.01	14.50	0.05	3.22	15 »	13.98	0.56	20.58

Digitized by Google

	AUTOMNE								HIVER							
ANÉMOMÈTRE	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1802 à 1867	26.34	21.77	1.84	3.43	24.07	2.80	1.27	9.28	30.83	20.91	0.90	1.51	17.67	1.73	1.86	14.77
— 1868	15 »	18 »	»	14 »	16 »	12 »	»	16 »	15 »	14 »	»	»	30 »	1 »	»	33 »
— 1869	21 »	13 »	»	1 »	21 »	3 »	2 »	30 »	11 »	20 »	1 »	4 »	23 »	6 »	1 »	14 »
— 1870	24 »	16 »	»	2 »	25 »	1 »	1 »	22 »	25 »	16 »	»	9 »	16 »	12 »	»	13 »
— 1871	18 »	19 »	»	9 »	27 »	5 »	2 »	24 »	20 »	21 »	»	5 »	13 »	7 »	»	24 »
— 1872	11 »	10 »	»	10 »	25 »	16 »	3 »	16 »	9 »	13 »	»	15 »	18 »	16 »	1 »	18 »
— 1873	11 »	20 »	»	10 »	12 »	23 »	1 »	15 »	30 »	19 »	»	7 »	11 »	13 »	»	10 »
— 1874	22 »	23 »	»	9 »	20 »	6 »	»	11 »	34 »	15 »	»	11 »	12 »	2 »	»	16 »
— 1875	23 »	21 »	»	5 »	14 »	7 »	»	21 »	26 »	21 »	1 »	8 »	8 »	8 »	»	18 »
— 1876	26 »	17 »	»	3 »	14 »	12 »	1 »	18 »	14 »	14 »	2 »	10 »	20 »	12 »	2 »	16 »
— 1877	22 »	16 »	1 »	5 »	18 »	5 »	1 »	23 »	26 »	22 »	»	7 »	10 »	4 »	1 »	20 »
— 1878	21 »	24 »	2 »	3 »	14 »	16 »	2 »	9 »	27 »	25 »	1 »	1 »	6 »	1 »	»	29 »
— 1879	30 »	14 »	»	2 »	19 »	15 »	1 »	10 »	28 »	15 »	1 »	9 »	4 »	12 »	2 »	19 »
— 1880	11 »	15 »	»	4 »	15 »	23 »	1 »	22 »	14 »	27 »	»	4 »	8 »	5 »	1 »	32 »
— 1881	22 »	19 »	»	5 »	20 »	4 »	2 »	18 »	19 »	24 »	»	2 »	14 »	12 »	»	19 »
1802 à 1881	20.22	17.78	0.25	5.69	18.94	10.05	0.65	17.62	21.92	19.79	0.46	6.23	14.14	7.52	0.58	19.72

Digitized by Google

OBSERVATIONS ANÉMOMÉTRIQUES

1802 à 1882

	DU PRINTEMPS										DE L'ÉTÉ						
	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	de neige	de glace	de gelée bl.	d'orage	de grêle	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	d'orage	de grêles
1802 à 1867	38.89	30.01	23.10	41.32	10.12	0.33	3.19	4.56	6.25	1.38	47.59	29.52	14.87	55.76	9.31	8.57	1.09
— 1868	54 »	29 »	9 »	33 »	5 »	»	2 »	3 »	»	0	48 0	20 0	4 0	29 0	11 0	7 0	0
— 1869	35 »	43 »	14 »	30 »	5 »	»	7 »	3 »	1 »	2 0	63 0	24 0	5 0	30 0	8 0	10 0	0
— 1870	50 »	25 »	27 »	27 »	6 »	»	10 »	2 »	1 »	2 0	63 0	26 0	3 0	20 0	11 0	8 0	2 0
— 1871	49 »	25 »	18 »	21 »	8 »	»	7 »	5 »	3 »	0	54 0	30 0	8 0	22 0	14 0	16 0	0
— 1872	27 »	35 »	80 »	18 »	»	»	1 »	1 »	10 »	0	57 0	25 0	10 0	19 0	14 0	11 0	0
— 1873	51 »	22 »	19 »	28 »	1 »	»	»	3 »	5 »	2 0	55 0	31 0	6 0	27 0	19 0	10 0	0
— 1874	55 »	24 »	13 »	35 »	4 »	»	9 »	11 »	»	0	55 0	28 0	9 0	29 0	6 0	2 0	2 0
— 1875	58 »	19 »	15 »	23 »	5 »	»	6 »	6 »	1 »	0	46 0	34 0	12 0	15 0	13 0	1 0	1 0
— 1876	38 »	28 »	26 »	28 »	7 »	6 »	3 »	4 »	6 »	0	50 0	36 0	6 0	29 0	11 0	13 0	2 0
— 1877	37 »	30 »	25 »	27 »	5 »	»	9 »	4 »	5 »	0	49 0	29 0	14 0	15 0	6 0	14 0	0
— 1878	53 »	19 »	20 »	31 »	3 »	1 »	4 »	1 »	2 »	0	48 0	33 0	11 0	29 0	8 0	12 0	0
— 1879	43 »	27 »	22 »	31 »	2 »	»	1 »	3 »	8 »	3 0	62 0	21 0	9 0	35 0	6 0	4 0	0
— 1880	49 »	18 »	25 »	23 »	11 »	»	»	»	3 »	0	54 0	26 0	12 0	29 0	6 0	12 0	0
— 1881	44 »	21 »	27 »	23 »	4 »	»	3 »	»	»	0	52 0	31 0	7 0	41 0	25 0	2 0	2 0
	45.46	26.33	20.87	27.97	5.09	0.49	4.21	3.37	3.41	0.69	53.57	27.57	8.72	28.32	11.15	8.70	0.74

Digitized by Google

	DE L'AUTOMNE										DE L'HIVER									
	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	de neige	de glace	de gelée bl.	d'orage	de grêle	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	de neige	de glace	de gelée bl.	d'orage	de grêle
1802 à 1867	38.67	22.20	28.97	42.52	8.34	0.19	3.24	6.64	9 »	0.35	40.95	20.62	28.97	42.52	8.34	3.19	26.27	22.68	0.19	0.24
— 1868	37 »	31 »	23 »	37 »	12 »	»	3 »	15 »	2 »	»	38 »	23 »	30 »	23 »	9 »	»	22 »	12 »	»	»
— 1869	56 »	23 »	12 »	30 »	2 »	»	6 »	8 »	3 »	1 »	34 »	30 »	26 »	15 »	8 »	3 »	24 »	20 »	»	»
— 1870	47 »	26 »	18 »	19 »	15 »	»	2 »	8 »	5 »	»	38 »	13 »	39 »	16 »	7 »	6 »	35 »	5 »	»	»
— 1871	40 »	31 »	20 »	18 »	7 »	»	10 »	14 »	»	»	56 »	21 »	13 »	13 »	7 »	»	55 »	29 »	»	»
— 1872	39 »	22 »	30 »	23 »	9 »	»	7 »	9 »	4 »	1 »	25 »	18 »	47 »	11 »	7 »	»	9 »	14 »	1 »	»
— 1873	44 »	25 »	22 »	12 »	6 »	»	3 »	9 »	3 »	»	52 »	19 »	19 »	12 »	4 »	»	38 »	28 »	»	»
— 1874	51 »	16 »	24 »	24 »	9 »	»	9 »	10 »	»	»	45 »	18 »	27 »	26 »	5 »	5 »	38 »	17 »	»	»
— 1875	39 »	27 »	25 »	26 »	6 »	»	6 »	10 »	6 »	1 »	48 »	18 »	24 »	27 »	4 »	2 »	29 »	14 »	»	»
— 1876	55 »	17 »	19 »	23 »	3 »	1 »	2 »	9 »	»	»	39 »	22 »	29 »	8 »	6 »	4 »	19 »	23 »	»	»
— 1877	19 »	15 »	27 »	23 »	2 »	»	1 »	5 »	5 »	2 »	53 »	20 »	18 »	42 »	4 »	1 »	17 »	23 »	1 »	»
— 1878	47 »	27 »	17 »	30 »	11 »	»	7 »	10 »	5 »	»	55 »	18 »	17 »	29 »	9 »	11 »	44 »	13 »	»	»
— 1879	55 »	15 »	21 »	31 »	10 »	2 »	1 »	4 »	5 »	»	58 »	14 »	28 »	17 »	2 »	9 »	45 »	26 »	1 »	»
— 1880	46 »	27 »	18 »	14 »	15 »	»	32 »	37 »	1 »	»	63 »	13 »	15 »	20 »	5 »	1 »	32 »	37 »	1 »	»
— 1881	53 »	16 »	22 »	24 »	11 »	1 »	»	4 »	»	»	37 »	13 »	40 »	21 »	4 »	9 »	36 »	13 »	»	1 »
	44.44	22.68	21.86	25.10	8.22	0.28	6.15	10.64	3.20	0.36	45.46	18.71	26.73	21.50	5.96	3.61	31.28	19.78	0.28	0.08

Digitized by Google

OBSERVATIONS ANÉMOMÉTRIQUES

1802 à 1882

	DU PRINTEMPS										DE L'ÉTÉ						
	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	de neige	de glace	de gelée bl.	d'orage	de grêle	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	d'orage	de grêles
1802 à 1867	38.89	30.01	23.10	41.32	10.12	0.33	3.19	4.56	6.25	1.38	47.59	29.52	14.87	55.76	9.31	8.57	1.09
— 1868	54 »	29 »	9 »	33 »	5 »	»	2 »	3 »	»	0	48 0	20 0	4 0	29 0	11 0	7 0	0
— 1869	35 »	43 »	14 »	30 »	5 »	»	7 »	3 »	1 »	2 0	63 0	24 0	5 0	30 0	8 0	10 0	0
— 1870	50 »	25 »	27 »	27 »	6 »	»	10 »	2 »	1 »	2 0	63 0	26 0	3 0	20 0	11 0	8 0	2 0
— 1871	49 »	25 »	18 »	21 »	8 »	»	7 »	5 »	3 »	0	54 0	30 0	8 0	22 0	14 0	16 0	0
— 1872	27 »	35 »	80 »	18 »	»	»	1 »	1 »	10 »	0	57 0	25 0	10 0	19 0	14 0	11 0	0
— 1873	51 »	22 »	19 »	28 »	1 »	»	»	3 »	5 »	2 0	55 0	31 0	6 0	27 0	19 0	10 0	0
— 1874	55 »	24 »	13 »	35 »	4 »	»	9 »	11 »	»	0	55 0	28 0	9 0	29 0	6 0	2 0	2 0
— 1875	58 »	19 »	15 »	23 »	5 »	»	6 »	6 »	1 »	0	46 0	34 0	12 0	15 0	13 0	1 0	1 0
— 1876	38 »	28 »	26 »	28 »	7 »	6 »	3 »	4 »	6 »	0	50 0	36 0	6 0	29 0	11 0	13 0	2 0
— 1877	37 »	30 »	25 »	27 »	5 »	»	9 »	4 »	5 »	0	49 0	29 0	14 0	15 0	6 0	14 0	0
— 1878	53 »	19 »	20 »	31 »	3 »	1 »	4 »	1 »	2 »	0	48 0	33 0	11 0	29 0	8 0	12 0	0
— 1879	43 »	27 »	22 »	31 »	2 »	»	1 »	3 »	8 »	3 0	62 0	21 0	9 0	35 0	6 0	4 0	0
— 1880	49 »	18 »	25 »	23 »	11 »	»	3 »	»	3 »	0	54 0	26 0	12 0	29 0	6 0	12 0	0
— 1881	44 »	21 »	27 »	23 »	4 »	»	»	»	»	0	52 0	31 0	7 0	41 0	25 0	2 0	2 0
	45.46	26.33	20.87	27.97	5.09	0.40	4.21	3.37	3.41	0.69	53.37	27.37	8.72	28.32	11.15	8.70	0.74

Digitized by Google

	DE L'AUTOMNE										DE L'HIVER									
	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	de neige	de glace	de gelée bl.	d'orage	de grêle	beaux	nuageux	couverts	de vents	de brouill.	de neige	de glace	de gelée bl.	d'orage	de grêle
1867	38.67	22.20	28.97	42.52	8.34	0.19	3.24	6.64	9 »	0.35	40.95	20.62	28.97	42.52	8.34	3.19	26.27	22.68	0.19	0.24
1868	37 »	31 »	23 »	37 »	12 »	»	3 »	15 »	2 »	»	38 »	23 »	30 »	23 »	9 »	»	22 »	12 »	»	»
1869	56 »	23 »	12 »	30 »	2 »	»	6 »	8 »	3 »	1 »	34 »	30 »	26 »	15 »	8 »	3 »	24 »	20 »	»	»
1870	47 »	26 »	18 »	19 »	15 »	»	2 »	8 »	5 »	»	38 »	13 »	39 »	16 »	7 »	6 »	35 »	5 »	»	»
1871	40 »	31 »	20 »	18 »	7 »	»	10 »	14 »	»	»	56 »	21 »	13 »	13 »	7 »	»	55 »	29 »	»	»
1872	39 »	22 »	30 »	23 »	9 »	»	7 »	9 »	4 »	1 »	25 »	18 »	47 »	11 »	7. »	»	9 »	14 »	1 »	»
[illegible]	44 »	25 »	22 »	12 »	6 »	»	3 »	9 »	3 »	»	52 »	19 »	19 »	12 »	4 »	»	38 »	28 »	»	»
[illegible]	31 »	16 »	24 »	24 »	9 »	»	9 »	10 »	»	»	45 »	18 »	27 »	26 »	5 »	5 »	38 »	17 »	»	»
[illegible]	30 »	27 »	25 »	26 »	6 »	»	6 »	10 »	6 »	1 »	48 »	18 »	24 »	27 »	4 »	2 »	29 »	14 »	»	»
[illegible]	39 »	17 »	19 »	23 »	3 »	1 »	2 »	9 »	»	»	39 »	22 »	29 »	8 »	6 »	4 »	19 »	23 »	»	»
[illegible]	40 »	40 »	27 »	23 »	2 »	»	1 »	5 »	5 »	2 »	53 »	20 »	18 »	42 »	4 »	1 »	17 »	23 »	1 »	»
[illegible]	47 »	47 »	17 »	30 »	11 »	»	7 »	10 »	5 »	»	55 »	18 »	17 »	29 »	9 »	11 »	44 »	13 »	»	»
[illegible]	40 »	40 »	31 »	31 »	10 »	2 »	1 »	4 »	5 »	»	58 »	14 »	28 »	17 »	2 »	9 »	45 »	26 »	1 »	»
[illegible]	41 »	40 »	40 »	41 »	15 »	»	32 »	37 »	1 »	»	63 »	13 »	15 »	20 »	5 »	1 »	32 »	37 »	1 »	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	11 »	1 »	»	4 »	»	»	37 »	13 »	40 »	21 »	4 »	9 »	36 »	13 »	»	1 »
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8.99	0.28	6.15	10.64	3.20	0.36	45.46	18.71	26.73	21.50	5.96	3.61	31.28	19.78	0.28	0.08

Digitized by Google

STATISTIQUE

Mouvement de la population d'Alais pendant l'année 1881

Population fixe de la Commune : 22.250 habitants

NAISSANCES

ENFANTS LÉGITIMES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Garçons. . . .	27	21	24	21	20	34	28	35	25	29	38	41	672
Filles.	23	31	33	29	24	19	36	33	31	24	18	28	
ENFANTS NATURELS													
Garçons. . . .	3	2	1	1	2	1	»	»	»	»	»	»	25
Filles.	1	1	4	3	»	1	»	3	»	1	1	»	697

OBSERVATIONS. — Les quatre mois les plus forts sont : mars, juillet, août et décembre. Les garçons figurent pour le chiffre de 347 et les filles pour celui de 350.

On compte 8 naissances doubles.

Digitized by Google

MARIAGES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
14	7	13	21	11	18	20	20	17	25	16	9	191

OBSERVATION. — Les mois qui comptent le plus d'unions sont ceux d'avril, juillet, août et octobre.

DÉCÈS

SEXES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Masculin . . .	27	13	29	21	27	27	33	30	21	32	17	32	309
Féminin. . . .	48	17	20	20	23	18	45	32	41	24	30	50	368
Morts-nés . . .	2	»	1	»	»	»	»	2	»	»	1	3	9
												Total général. . .	686

Il résulte de ce tableau que, en 1881, il est mort 309 personnes du sexe masculin et 368 du sexe féminin, sans mentionner les morts-nés.

Les mois les plus chargés pour les hommes sont ceux de juillet, août, octobre et décembre; ceux où l'on compte le moins de décès sont février, avril, septembre et novembre.

Quand aux femmes, les mois les plus forts sont janvier, juillet, septembre et décembre; les plus faibles, février, mars, avril et juin.

Les statisticiens partagent l'enfance en trois périodes distinctes : la première s'étend de la naissance au troisième mois; la deuxième, du troisième mois à la septième année, et la troisième, qui va jusqu'à 14 ans.

Digitized by Google

Voici les divers chiffres que nous avons relevés, d'après cette classification :

AGE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Du 1er jour à 3 mois.	3	5	10	5	7	8	11	8	5	3	4	11	80
De 3 mois à sept ans.	21	6	20	12	14	22	28	22	22	16	14	32	229
De 7 à 14 ans. . .	4	»	1	1	3	1	1	»	12	1	»	1	25
												Total général . .	334

Ce total, morts-nés non compris, se décompose comme suit : garçons 149; filles 185; c'est-à-dire près de la moitié de tous les décès qui ont été enregistrés dans le cours de cette année.

En résumé, l'écart constaté entre les naissances et les morts, n'est que de 11 en faveur des premières; c'est un chiffre bien faible qui n'annonce pas une augmentation sensible au profit de la population locale.

Digitized by Google

AVANT LE DÉPART

POÉSIE

Par M. Joseph LISBONNE

Membre non-résidant.

Oh! les belles années
Si vite moissonnées
Par le temps!
Les rouges fleurs brûlées
Avril, par tes gelées
Et les vents!

SYLVESTRE, *Ennuis*, poésies inédites

Lorsque, de vos lèvres vermeilles,
Les notes s'envolent, pareilles
Aux essaims des blondes abeilles
Qui s'en vont butiner les prés,
Ou que votre cœur, qui proteste
A l'approche d'un coup funeste,
Dit à Raoul : « Oh! reste, reste! »
A sa place, je resterais.

Tandis qu'éprise d'espérance
Vous souriez à l'existence,
Imaginez à quoi je pense?...
Margot, je vous le donne en cent!...
Sans doute à vos yeux de créole?
A vos petits pieds d'Espagnole?
A votre chevelure folle
Et noire sur votre cou blanc?...

Digitized by Google

Lorsque, de l'entrave brisée,
Le champagne, chaude rosée,
Mousse dans la coupe irisée,
A quoi puis-je songer tout bas?
— Que moins que vous le vin enivre?
Que parfois il fait bon de vivre?
Que vous avez des dents de givre?...
— Margot, vous ne devinez pas!...

Je songe qu'il est doux, quand souffle la tempête,
De savoir deux genoux où reposer sa tête,
Et que les jours mauvais
Succèdent trop souvent aux nuits les plus charmantes;
Que les flots sont changeants, les femmes, décevantes;
Que bientôt je m'en vais.

Et quelque chose en moi soudainement tressaille :
Il me semble d'ouïr le vent dans la broussaille,
Et si vous le saviez,
Quelle forme la nuit prête au noir térébinthe,
Et de quels sombres mots est faite la complainte
Du vent dans les palmiers!

Tout se mêle et se fond ainsi que dans un rêve :
Votre adorable voix, les Arabes, la grève,
La mer, le sirocco,
Le salon attiédi que vos cheveux parfument,
Le brouillard se traînant dans les plaines qui fument...
Vous comprenez, Margot?

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Comme ceux qui s'en vont au pays des gazelles,
Suspendent, en partant, au flanc roux des chamelles,
Pour la halte du soir,
Les outres pleines d'eau prise aux citernes closes,
Mon cœur voudrait garder le souvenir des choses
Que je ne dois plus voir!

Décembre 1881.

Digitized by Google

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

tenues pendant l'année 1881

Séance du 8 Janvier 1881

PRÉSIDENCE DE M. CÉSAR FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : *Une notice sur l'outillage employé dans quelques sondages du Gard et de l'Hérault*, par M. Sarran, ingénieur.

Séance du 15 Janvier

PRÉSIDENCE DE M. CÉSAR FABRE, PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle le vote sur l'élection du bureau pour l'année 1881. La Société ne se trouvant point en nombre, le scrutin est renvoyé à la prochaine séance.

Digitized by Google

Séance du 29 Janvier

PRÉSIDENCE DE M. CÉSAR FABRE, PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau pour l'année 1882.

Sont élus :

MM.	LACHADENÈDE (DE) . .	*Président.*
	GEORGES FABRE . . .	*Vice-président.*
	MAUMEJEAN	*Secrétaire général.*
	OBERKAMPFF	*Trésorier.*
	CHARVET	*Bibliothécaire-Archiviste.*
	LABBÉ	*Secrétaire.*
	FÉMINIER	*Secrétaire adjoint.*

La Société a reçu : Le *Bulletin de la Société de Borda;* les *Comptes-rendus de la Société de numismatique et d'archéologique;* le *Bulletin de la Société des sciences de Semur;* la *Feuille des jeunes naturalistes.*

Séance du 5 Février

PRÉSIDENCE DE M. CÉSAR FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : La *Feuille des jeunes naturalistes,* février 1881 ; *Annales des ponts et chaussées,* décembre 1880; *4e Bulletin historique, archéologique et artistique de Vaucluse*; le *Bulletin de la Société des arts et sciences du Havre;* les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse;* la *Revue des langues romanes.*

M. Fabre, président sortant, prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Avant de reprendre parmi vous ma place accoutumée, je tiens à vous remercier d'avoir, par votre indulgence, rendu mes fonctions aussi faciles qu'agréables, et à vous promettre,

Digitized by Google

comme simple membre, le concours assidu de mon bon vouloir.

Permettez-moi de me réjouir des nouvelles élections auxquelles vous venez de procéder et notamment du choix de votre vice-président. Le souvenir des travaux importants, exécutés par M. Georges Fabre, dans la Lozère, la carte géologique de ce département, confiée à ses soins, la vaste entreprise du reboisement de nos montagnes, qu'il dirige avec un zèle des plus méritoires, les diverses lectures communiquées par lui à la Société, me dispensent de le louer, les actes en disant plus que mes paroles.

J'ai le regret d'enregistrer la retraite de deux de nos collègues, M. Leyris, un félibre alaisien, qui nous a quittés pour aller planter sa tente sous le ciel de l'Algérie, cette France nouvelle, et M. Gros, notre ancien trésorier, qui s'est vu forcé de chercher ailleurs une terre plus hospitalière pour utiliser les qualités solides qu'il avait acquises à l'école des Beaux-Arts, et dont sa ville natale, où le bon goût dans les constructions est chose si rare, n'a pas su profiter, donnant encore une fois raison à cet affligeant proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays. »

Notre bibliothèque s'accroît peu à peu à l'aide des dons de nos confrères et des envoi, reçus des Sociétés correspondantes.

Nous devons exprimer notre reconnaissance à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les ouvrages qu'il a bien voulu nous adresser, ainsi que pour la subvention que sa sollicitude éclairée nous a accordée, à titre de rémunération et d'encouragement.

Nous avons soumis au moulage, afin d'en conserver une empreinte durable, l'ex-voto payen, découvert dans l'antique piscine des Fumades en même temps que d'autres débris appartenant à l'époque gallo-romaine, qui ont fourni la matière d'un intéressant rapport que vous a présenté notre savant archiviste M. Charvet.

Les admissions qui continuent à se produire paraissent témoigner des vives sympathies que rencontre au dehors notre association qui, restant respectueuse de toutes les opinions, s'empresse d'ouvrir ses rangs à toutes les bonnes volontés.

A cette occasion, c'est un devoir pour moi de saluer avec la déférence qu'ils méritent, la présence dans cette salle de

Digitized by Google

deux nouveaux venus, représentés par leur buste (1), restés toujours vivants pour ceux qui les ont connus. Ce sont le marquis de La Fare et Charles Ferréol, deux notabilités locales, que la mort, par une triste coïncidence, a ravis à l'affection de leurs concitoyens, à un jour d'intervalle l'un de l'autre (janvier 1846) ; le premier à l'âge de cinquante-six ans et le second, dans sa cinquante-unième année.

Si le talent littéraire de La Fare, connu seulement et apprécié d'abord d'un très petit nombre d'intimes, est devenu tout-à-coup populaire, applaudi dans les cercles comme à l'atelier, dans les salons comme aux veillées de la ferme, c'est que cette poésie familière répondait en quelque sorte à un besoin des esprits. On se demandait, alors que les admirables poèmes de Jasmin passionnaient tout le Midi, que la Provence comptait des poètes estimés, pourquoi il ne se produisait pas un homme intelligent qui se fît l'interprète inspiré de nos populations cévenoles, et chantât dans le dialecte raïol leurs usages, leurs croyances, leurs traditions et leurs mœurs...

Enfin La Fare vint et ce fut comme un réveil touchant et plein de charmes pour tout Alais — *soun Alais tant pouli* — que d'entendre parler en vers harmonieux ce langage vulgaire, dont la plupart ne soupçonnaient pas la beauté, qu'ils ne croyaient bon qu'à dire de grosses farses épicées, et que l'on dédaignait généralement comme la Cendrillon du conte des fées.

Presque tous les sujets, traités par notre compatriote, un peu sur le tard, à l'automne de sa vie, appartiennent au petit monde local et dégagent un parfum du terroir, qui n'est pas sans attrait pour nous autres gens du pays.

Les principales pièces, telles que *Scarpou*, *la Fièïro de Sén-Barthoumiôu*, *l'Habit de Sagati*, etc, réunies dans le volume de *Las Castagnados* (un livre imprimé ici avec autant de soin que de goût), sont racontées avec une bonhomie goguenarde, une vivacité et un entrain des plus communicatifs. Ces récits sont remplis d'un comique de bon aloi et d'un naturel charmant. L'esprit gaulois jaillit de tous ces vers à l'allure franche, primesautière, à l'expression toujours exacte, au style imagé.

La muse de notre poète est comme une bonne raïole, fraî-

(1) Ces bustes sont dûs à l'ébauchoir de feu M. Ville, ancien professeur de dessin au collége d'Alais.

Digitized by Google

che, accorte, robuste, ayant le mot pour rire, écoutant sans fâcherie le propos égrillard, entonnant à plein gosier des couplets aux rimes dissonantes, au milieu des branches du mûrier qu'elle dépouille de son feuillage, ou bien sautant allègrement, le dimanche, sur l'aire du mas, à l'ombre des châtaigniers, formant des rondes bruyantes avec ses compagnes, au risque de montrer leurs *cambaliés* aux danseurs qui font cercle autour d'elles; hâtons-nous d'ajouter que les jeunes filles de nos campagnes attachent leurs jarretières au-dessous du genou....

A deux reprises, La Fare a voulu élargir son cadre ordinaire et essayé de donner à son horizon plus d'espace, à son essor une plus grande envergure.

Ainsi, de l'itinéraire de *Rocho et Plagnoou*, les messagers de cette lourde voiture légendaire que nos pères appelaient diligence, sans doute par antiphrase. Malgré certains passages réussis, des portraits ingénieusement esquissés, des observations piquantes, l'action languit, et les relais de ce voyage qui ne finit jamais, semblent bien espacés au lecteurs. On a dit que Walter-Scot avait écrit le long roman des *Eaux de Saint-Ronan* pour démontrer que le séjour de cette station balnéaire n'était rien moins qu'amusant; ne pourrait-on pas adresser la même critique à notre poète?

Le sujet de *La Baoumo de las Fados* est emprunté, comme l'indique son titre, au monde du merveilleux : c'est la pièce la plus considérable de son œuvre.

On espérait que La Fare, un véritable lettré, allait donner ici toute liberté aux ailes de son imagination, lui permettre de se livrer aux caprices de la fantaisie, et délaissant les sentiers battus, qu'elle allait s'élever et planer dans les airs... Mais sa muse prudente — *musa pedestris* — a préféré rester sur les rives du Gardon et ne pas affronter les périls du vertige. Nous eussions voulu voir le poète alaisien entrer franchement dans le monde du surnaturel dont il ne fait que soulever discrètement un coin du voile qui le couvre; il nous semble qu'il n'eût pas été désorienté au milieu de ces êtres fantastiques, auxquels il avait emprunté déjà le *Grippé*, ce Trilby cévenol dont il a chanté avec tant d'esprit les espièglerie enfantines. Combien il est regrettable que Lafare n'ait pas songé à évoquer cette tribu de fantômes qui s'agitent invisibles autour de nous dans nos rêves nocturnes? Pourquoi ne nous a-t-il pas montré ces gracieuses troupes de

Digitized by Google

sylphides, ces essaims ravissants d'ondines, toutes ces séduisantes enchanteresses enfin, depuis la reine Mab jusqu'à la Fée aux miettes, accourant à l'appel de leur souveraine et venant tenir leur mystérieux conciliabule sur les prairies du Gardon, à la clarté de la lune qui les inonde de ses pâles rayons, non loin du manoir de Latour, habité par la belle héroine du poème?...

Dans ce drame en miniature, où l'on trouve toutes les précieuses qualités de l'auteur, le réel se mêle constamment au merveilleux, se confondant parfois ensemble ; l'élément descriptif l'emporte trop souvent sur le côté dramatique au point de faire oublier l'intrigue que le narrateur semble lui-même perdre de vue. La lecture du poème terminée, l'on se demande si l'auteur a pris bien au sérieux la nature fantastique de ses personnages, et dans le cours du récit, on croit, comme dans le célèbre morceau du *Carnaval de Venise*, entendre par intervalle, une note qui raille en sourdine la voix qui pleure et gémit tout haut...

Ce n'est pas seulement le genre badin, joyeux, comique, qu'a essayé avec succès notre compatriote ; il a mêlé aussi les roses de la gaîté aux tristes fleurs des tombeaux, et sa lyre a su nous émouvoir jusqu'aux larmes, en chantant des élégies qui respirent une douleur sincère et profonde, comme *La fête des Morts*, qui n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre.

La Fare savait au besoin écrire la prose française avec la même supériorité qu'il maniait le vers patois, et, sans parler de sa correspondance privée qu'il soignait comme si elle devait être livrée à la publicité, sans citer divers articles, insérés dans les feuilles locales, plusieurs morceaux anonymes, dans le genre caustique surtout, il nous suffira de mentionner la remarquable préface qui sert d'introduction au volume des *Castagnados*, pour se convaincre combien sa plume était vigoureuse, son style pur, précis, nerveux et coloré.

Philologue érudit, chercheur ingénieux et patient, le chantre des *Castagnados* se plaisait à découvrir la racine des mots, leur étymologie souvent obscure, à rétablir leur véritable sens « *Fabro del parlar materno* » selon l'expression de Dante. — Esprit intelligent et sagace, il possédait tous les secrets, toutes les ressources, toutes les délicatesses de la langue patoise, cette fille dégénérée du latin, et s'appliquait à la défendre

Digitized by Google

énergiquement contre les mésalliances, les mélanges parasites, contre l'oubli et l'abandon, en un mot à faire :

« *Revioure la lengo maternello*
« *Que s'escrafo et s'apouris,*
« *Et la desbroussa de la mousso nouvello*
« *De soun franchiman mescladis.* »

S'il avait été donné à notre aimable compatriote de prolonger son existence jusqu'à nos jours, avec quelle joie indicible il eût salué cette renaissance prodigieuse de la langue des Troubadours, ce mouvement spontané du félibrige, ce renouveau de la poésie romane, qui a fait éclore dans tout le Midi une pleïade de poètes d'une valeur incontestable et donné naissance au chef-d'œuvre de *Mirèio!...*

Qu'importe, dirait-il, que ce soit là un réveil éphémère, que cette langue si harmonieuse, si vivante, si gracieuse, soit fatalement condamnée à périr; respirons, pendant qu'il en est temps encore, les parfums de cette fleur suave, et applaudissons aux belles strophes qu'entonne la vaillante ressuscitée!...

Tant que l'on parlera le langage de nos pères, chacun de nous se plaira à redire les vers de La Fare, comme on chante, dans nos Cévennes, les vieux noëls patois, les complaintes du temps jadis, les naïves chansons du terroir; comme on cite les proverbes de M. de Sauvages, dans les veilles, autour de la grande cheminée où flambe la bûche du calendal, et qui abrite sous son manteau les joyeuses causeries du soir.

Voilà bientôt trente-cinq ans que Charles Ferréol aura cessé de vivre, et il nous semble que ce malheur est encore tout récent, tant la nouvelle de cette mort soudaine nous causa une profonde et douloureuse surprise. Nous l'avions vu, la veille au cercle, se livrant avec sa verve accoutumée à ces discussions familières qui le reposaient du travail assidu des études, professionnelles et des luttes du palais; il paraissait plein de santé, sa bonne humeur n'était nullement altérée, aucun symptôme ne trahissait chez lui la moindre fatigue.... Et voilà que le lendemain, alors que surpris de ne pas le voir comme d'habitude, à l'heure de l'audience, entrer dans son cabinet et ramasser ses dossiers épars, on pénètre dans sa chambre et on le trouve étendu dans son lit, ne donnant presque plus signe de vie... Frappé d'une attaque d'apoplexie, Ferréol n'avait pu pousser un seul cri, qui eût fait accourir

Digitized by Google

aussitôt à son chevet sa femme et sa fille, qui reposaient tout à côté, sans soupçonner le malheur qui venait de fondre sur elles....

Ces coups de foudre ont cela de navrant qu'ils enlèvent à celui qui nous quitte et à ceux qui survivent, la liberté d'échanger un suprême adieu.

Ce fut comme une stupeur dans Alais quand le bruit de cet évènement se répandit au dehors; on se précipitait vers sa demeure, espérant que ce n'était là qu'une rumeur empreinte d'exagération. Mais hélas! la triste vérité ne tarda pas à recevoir confirmation. Les secours de la médecine, administrés trop tard, n'avaient pu conserver cette vie si précieuse aux siens, si utile à ses concitoyens....

Tout Alais voulut assister à ses funérailles, et accompagner son cercueil jusqu'à la tombe, sur le seuil de laquelle des voix autorisées firent l'éloge de cet homme d'intelligence et de cœur.

Né à Nimes, en 1794, d'une famille pauvre, Férréol, après des études solides faites au lycée de sa ville natale, fut admis à l'école polytechnique, vers les derniers temps de l'Empire.

Sorti de cette grande école avec les épaulettes de sous-lieutenant dans l'arme du génie, il avait eu l'honneur de brûler quelques cartouches dans cette escarmouche isolée qui eut lieu à la barrière de Clichy et qui a fourni à Horace Vernet le sujet d'un de ses meilleurs tableaux.

Désigné pour aller tenir garnison au Sénégal, notre ami renonça, à son grand regret, à la carrière militaire qu'il affectionnait de préférence à toute autre, et entra dans l'Instruction publique. C'est à ce titre qu'il nous arriva à Alais, chargé d'enseigner au Collége le cours de mathématiques; il n'avait alors que vingt ans.

Le calme et la régularité quelque peu monotone de cette position universitaire, à l'exercice de laquelle il apportait une distinction rare, toute sa conscience de jeune homme, ne pouvait répondre à cette nature ardente, avide d'émotion et de nouveauté. Le barreau avec ses luttes quotidiennes, ses joutes oratoires, la diversité des causes, la variété des travaux, paraissait sourire à son esprit juvénile, expansif et avide d'horizons inconnus.

Résolu à embrasser la profession d'avocat, il prit ses ins-

Digitized by Google

criptions à la faculté d'Aix, et consacra à l'étude du droit les heures que lui laissaient libres les leçons du collège. Après avoir obtenu le diplôme de licencié, il s'empressa de se faire inscrire au tableau des avocats de notre ville.

Dans sa nouvelle situation, le jeune stagiaire apprécié à ses débuts pour le zèle et l'intelligence qu'il apportait à l'analyse de ses dossiers, à l'étude des questions de jurisprudence, pour la force de son raisonnement et la vigueur de sa dialectique, vit rapidement sa clientele augmenter chaque année. A la barre du tribunal, il pouvait maintenant donner cours à cette exubérance de pensées, longtemps contenues et développer les précieuses aptitudes qui restaient, auparavant, comme étouffées dans la modeste chaire du régent.

Guide prudent, il conduisait avec sûreté ceux qui venaient à lui pour s'éclairer, et ses consultations, parfaitement motivées, jouissaient d'une certaine autorité auprès des tribunaux de la région.

Il se fit remarquer, dès les premiers pas dans sa nouvelle carrière, par la rectitude de son esprit, une logique rigoureuse, une grande facilité d'élocution, de la promptitude et de la justesse dans les répliques. Sa diction était simple, sobre ; ses paroles, malgré les notes sourdes de sa voix, captivaient l'auditoire et fixaient vivement l'attention des juges.

C'est par ces qualités des plus sérieuses qu'il parvint à acquérir au milieu de notre barreau cette haute position qui ne lui a jamais été disputée.

Après la révolution de 1830, dont il salua l'avènement avec un enthousiasme qui se conçoit facilement chez l'officier démissionnaire de 1815, il fut nommé conseiller de préfecture à Nimes, mais atteint pour ainsi dire de la nostalgie de l'audience, il renonça bientôt aux fonctions administratives, et revint à Alais reprendre cette robe d'avocat qu'il ne quittera plus désormais et qui lui servira de suaire.

Appelé à plusieurs reprises par le suffrage de ses concitoyens au Conseil municipal, Ferréol était une des intelligences les plus actives, un des membres les plus laborieux et les mieux écoutés de notre assemblée communale, qui comptait dans ses rangs les principales notabilités de la cité.

Collaborateur d'un journal politique, récemment fondé à Alais, sous son patronage, il publiait dans cette feuille d'ex-

Digitized by Google

cellentes appréciations sur les hommes et les choses du jour, donnant la préférence aux matières d'économie politique, cette science à laquelle se plaisait son esprit généralisateur, s'appliquant à résumer les synthèses de toutes les questions importantes qui se discutaient à la tribune fraçaise, alors si honorée et si retentissante au dedans comme à l'extérieur.

Ses opinions le poussaient vers la fraction politique, classée sous la dénomination de *gauche dynastique*, à côté d'Odilon Barrot — devenu son oncle par alliance — le chef incontesté de ce groupe parlementaire d'hommes éloquents, distingués, honnêtes, généreux, girondins monarchiques qui parlaient et agissaient comme s'ils eussent vécu en Angleterre, le pays par excellence du patriotisme, du bon sens et du respect...

Aux dernières élections du canton d'Alais pour la nomination d'un conseiller général, Ferréol l'avait emporté sur son redoutable compétiteur, l'honorable M. de Larcy. Ce succès était bien fait pour autoriser ses amis à souhaiter à leur candidat, victorieux de haute lutte, un mandat législatif au prochain renouvellement de la Chambre des députés; mais hélas! la mort, sur laquelle personne ne comptait, vint tout anéantir en un instant, facultés intellectuelles dans toute leur plénitude, espérances, fortune, affections, et coucher brusquement dans la tombe, à la maturité de son âge et de son talent, celui dont nous esquissons la vie en traits rapides; existence composée entièrement de lutte, de labeur, et si pleine de services rendus!

Il serait superflu de dire le vide soudain que produisit dans la ville, au barreau, dans sa famille, parmi tous ceux qui l'avaient connu et aimé, la perte subite de l'excellent homme qui m'honorait de sa bienveillante amitié, et à la mémoire duquel je m'estime heureux de payer, en cette tardive occasion, le tribut de ma reconnaissance.

Marié deux fois, Ferréol avait laissé deux filles; l'aînée, morte il y a peu de temps, était la compagne d'un de nos honorables collègues, M. Duclaux-Monteil, ancien maire d'Alais; la plus jeune avait épousé une de nos illustrations militaires, le général de Reffye, dont le nom fait autorité dans l'arme de l'artillerie, et qui vient de succomber, il y a quelques jours, aux suites d'une chute de cheval, pour le malheur de sa famille éplorée et de sa patrie, qui perd en lui un de ses enfants les plus capables et les plus dévoués....

Digitized by Google

Messieurs, on a dit que les Romains espéraient devenir meilleurs, en honorant leurs dieux Lares dont ils plaçaient l'image au foyer domestique, de même la vue des deux éminents concitoyens auxquels je viens de rendre un pieux hommage, doit nous encourager dans la voie de travail et d'étude que nous poursuivons, et nous rappeler que nous serons nous aussi jugés d'après nos actes et nos œuvres....

Et maintenant que j'ai salué respectueusement les morts, que j'ai dit merci aux vivants, j'ai hate de terminer cette allocution peut-être trop prolixe, en vous répétant ces mots : « Courage et persévérance ».

Séance du 26 Février

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu: 1° Le *Rapport de la Société Smithsonian*, pour 1878; 2° le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*; 3° la 16e livraison du *Dictionnaire provençal;* le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme;* M. G. Fabre communique à la Société quelques renseignements sur une queue de girafe tuée par Livingstone, et une queue d'éléphant remarquable par les poils dont son extrémité est pourvue.

M. G. Fabre analyse ensuite un ouvrage de M. Sarran sur quelques sondages faits dans la région méridionale de la France.

M. Garreau fait connaître à la Société l'appareil inventé par M. Murgue, ingénieur à Bessèges, pour ser endre compte, à un moment quelconque, de l'état d'aération des galeries de mines.

M. Duclaux-Monteil propose que les délégués de la Société à la réunion des sociétés savantes à Paris, fassent des démarches auprès de M. Dumas, pour obtenir son buste.

M. Larguier montre à la Société trois objets en terre cuite affectant la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire percé à leur partie supérieure d'un ou deux trous.

Pendant longtemps les archéologues ont cru reconnaître dans ces objets des poids romains. M. le docteur Plantier fait connaître à ce sujet, l'opinion de M. le docteur Bertheraud, secrétaire de la *Société climatologique d'Alger*. D'après ce

Digitized by Google

savant, ce seraient des armes de jet, des pierres à frondes artificielles. Une corde était passée dans le trou supérieur et ramenée par les deux bouts dans la main droite. On imprimait à l'arme un mouvement de rotation, et, à un moment donné le frondeur lâchant un des bouts de la corde, le projectile s'échappait vers le but et pouvait porter un coup direct et violent. On désigne aujourd'hui ces armes sous le nom de *masses à cordes*. C'est la *fronda* des Romains que lançaient les *ferentarii* — frondeurs.

Séance du 5 Mars

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PLANTIER

La Société a reçu : 1° le Bulletin d'octobre 1880 de la *Société d'étude des sciences naturelles de Nimes*; 2° la *Feuille des jeunes naturalistes*.

M. Parran lit une étude bibliographique sur Honoré de Balzac.

Séance du 12 Mars

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PLANTIER

La Société a reçu : 1° le *Bulletin de la Société scientifique industrielle de Marseille*, année 1880; 2° *Leçon d'ouverture des cours d'anthropologie*, professés à la Faculté des sciences de Lyon, par M. Ernest Chantre.

M. Edouard Fraissinet fait connaître à la Société un nouveau pressoir à huile, construit par M. Marron.

Séance du 26 Mars

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

La Société a reçu : 1° Un numéro du journal intitulé : *Le*

Digitized by Google

Technologiste; 2° *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, 2e série, T. IV, 2e cahier; 3° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, T. XXXII, janvier et février 1881.

M. Charvet offre à la Société un fragment d'un autel votif dédié à Jupiter, trouvé à Sainte-Croix-des-Bories, commune de Castelnau-Valence, et portant le nom de

SEVERVS

L'autel est incomplet dans le bas qui contenait sans doute la formule ordinaire: V. S. L. M.

L'exiguité des dimensions de ce petit monument permet de supposer que c'était un de ces autels que les dévots emportaient avec eux en voyage (1).

M. Oberkampff, M. le docteur Plantier et M. Charvet rendent compte de l'excursion qu'ils ont faite aujourd'hui à Brignon; et à la suite de laquelle ils ont apporté deux inscriptions romaines, la première offerte par M. Desmons, député du Gard:

AVE · DORIS
VALE · DORIS
DORIS · SE
XTILIAE · SE
VERAE · LIBERTA
LIBER · VX*ori*

Ave Doris! Vale Doris!
Doris, Sextiliae Severae liberta. Liber uxori.
« Adieu, Doris! Doris, Adieu!
« Doris affranchie de Sextilia Severa. Liber à son épouse. »

Ave était la salutation du matin, *Vale* celle du soir. Le rapprochement des deux exprime l'adieu éternel (2).

La deuxième offerte par M. Jules Reboul, propriétaire à Brignon:

SERVILIA
ATVRENI

« Servilia fille d'Aturénus (3). »

(1) A. Allmer, *Rev. epigr. du Midi de la France*, n° 232, p. 202.
(2) A. Allmer, *Rev. epigr. du Midi de la France*, n° 296, p. 266.
(3) A. Allmer, *Rev. epigr. du Midi de la France*, n° 295, p. 265.

Digitized by Google

M. Bernis, pasteur à Brignon, a bien voulu offrir sa médiation à la Société pour obtenir de M. Foucard, de Brignon, le don d'une autre inscription tumulaire en marbre blanc, qui se trouve encastrée dans la façade de la maison de ce dernier.

D · M
T · VESMERI
TERTI

« Aux dieux Mânes de Titus Vesmerius Tertius [1]. »

MM. Plantier, Oberkampff et Charvet proposent à la Société de consacrer une somme de 100 francs à des fouilles, à exécuter sur l'emplacement de l'ancienne localité de Sainte-Croix-des-Bories, où ont été découverts de nombreux vestiges d'antiquités.

La Société émet un avis favorable et vote à cet effet des fonds jusqu'à concurrence de la somme de cent francs.

Séance du 9 Avril

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

M. de Castelnau, ingénieur des mines, membre résidant, offre à la Société un exemplaire d'une note sur l'accident du puits de Fontanes, des houillères de Rochebelle (Gard).

La correspondance contient deux circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, demandant l'envoi de cinq exemplaires du Bulletin de la Société au lieu de deux, comme cela avait lieu précédemment. En retour, la Société recevra tous les mois la *Revue d'histoire et d'archéologie* et la *Revue scientifique*, publiées par le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

La Société a reçu : 1° Le *Bulletin de la Société scientifique industrielle de Marseille*, année 1880, 1er trimestre; 2° Deux exemplaires de l'*Annuaires des Musées cantonaux* et des autres institutions cantonales patriotiques d'initiative

---

(1) A. Allmer, *Rev. epigr. du Midi de la France*, n° 266.

Digitized by Google

privée, 2e année, 1881.; 3° *Feuille des jeunes naturalistes*, 11e année, n° 126, 1er avril 1881 ; 4° *Bulletin de la Société hispano-portugaise de Toulouse*, T. I, 1880, n° 4 ; 5° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, classe des lettres, vol. 19e ; 6° *Bulletin de la Société de Borda*, à Dax, 6e année, 1881, 1er trimestre ; 7° *Annales des Ponts et Chaussées*, nos de janvier, de février et de mars 1881.

M. Balme, architecte, offre à la Société de la part de M. Dumas, membre de l'Institut et membre honoraire de la Société, une brochure ayant pour titre : *Biographie de Jean-Baptiste-André Dumas*, par M. A. W. Hoffmann, parue dans le journal anglais *Nature*, et traduite par M. Charles Raye, pour le *Moniteur scientifique Querneville*.

La Société charge M. Duval, son délégué à la réunion des Sociétés savantes, de transmettre ses remerciements au donateur.

Séance du 23 Avril

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

Ouvrages reçus : 1° *Revue des langues romanes ;* 2° *Fascicule du dictionnaire provençal* de Mistral ; 3° *Bulletin historique de Vaucluse* ; 4° Deux Bulletins de la *Société archéologique de Bordeaux* ; 5° *Revue épigraphique du Midi de la France.*

M. Honoré Corporandy, professeur de littérature du collège d'Alais, est admis comme membre non-résidant.

Séance du 14 Mai

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu : *Les Romantiques*, d'Honoré de Balzac, hommage de M. A. Parran, membre non-résidant de la Société ; 2° *Bulletin de la Société d'archéologie et statistique de la Drôme ;* 3° *Bulletin de la Société américaine de France* de 1875 ; 4° Les *Actes de la Société d'ethnographie* et l'*An-*

Digitized by Google

nuaire de la même Société; 5° La *Revue des langues romanes;* 6° La *Feuille des jeunes naturalistes de Mulhouse.*

M. Plantier dépose sur le bureau un bloc de poterie romaine, qui, d'après M. Bertheraud, secrétaire de la *Société de climatologie d'Alger*, serait une pierre de fronde.

M. Plantier communique une lettre du même M. Bertheraud, proposant au nom de la *Société de climatologie d'Alger* l'échange des Bulletins.

Des pourparlers sont entamés de plus, pour le même but, avec la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry* et avec la *Revue savoisienne d'Annecy.*

M. Fabre fait connaître à la Société ses impressions de voyage en Algérie.

Séance du 21 Mai

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

Lecture et adoption du procès-verbal, après observation du docteur Plantier.

M. Corporandy donne lecture à la Société de quelques pièces de vers : *La Cigale et la Fourmi*, *Mon village.*

Le docteur Plantier fait connaître à la Société ses impressions de voyage en Algérie.

La Société a reçu la 18° livraison du *Dictionnaire* de F. Mistral.

M. Félix Paul, professeur de physique et de chimie au collège d'Alais, est présenté comme membre résidant par MM. Wolff et César Fabre.

Séance du 4 Juin

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

La Société à reçu : 1° *Annales des Ponts et Chaussées*, livraison d'avril 1881; *Revue des langues Romanes*, mai 1881; 3° *Bulletin historique, archéologique et artistique de Vaucluse*, livraison de mars 1881.

Digitized by Google

M. Prosper Falgairolle, membre non-résidant, offre le 1er volume de ses *Mémoires* pour servir à l'histoire de la ville de Vauvert.

M. Jacques Bernard, de Lyon, membre honoraire de la Société, offre une Notice des tableaux donnés à la ville de Lyon, par M. Jacques Bernard (don personnel de l'auteur).

La Société a reçu, en outre, le *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

M. Edouard Fraissinet avait signalé à M. Charvet diverses inscriptions dans la rue du Barri; l'une de ces inscriptions était encastrée dans le mur postérieur de l'école protestante de garçons; elle a été transportée à la Mairie dans les bureaux de l'architecte de la ville, où M. Charvet en a pris un estampage, qu'il communique à la Société.

Cette inscription, gravée sur une plaque de pierre de taille en mollasse éocène des carrières des Augustines, de 0m 475 de longueur, sur 0m32 de largeur et 0m10 d'épaisseur, est ornée de roses et de feuillages. Elle est ainsi conçue:

Fulgent excito sternunt. M. LAPLAINE, 1725.

« Elles brillent [un instant] et soudain se flétrissent. »

Les feuilles et les fleurs qui accompagnent cette inscription comme emblème, en expliquent le sens, mais il serait difficile de préciser l'usage auquel elle fut destinée. La dernière ligne

Digitized by Google

donne la date du monument et sans doute le nom de celui qui l'a édifié. Le nom de *Laplaine* se retrouve au XVIII^e^ siècle, parmi les habitants d'Alais, suivant le témoignage de M. César Fabre.

L'ordre du jour appelle l'élection, après 2^e^ convocation, d'un membre résidant. M. Félix Paul est élu membre résidant.

La Société vote, sur la proposition de M. Wolff, une médaille en faveur de l'élève le plus méritant du Collége d'Alais.

Séance du 18 Juin

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

M. Léonce Destremx offre les œuvres de Virgile publiées en 1518, plus un dictionnaire latin-français de 1724.

M. Fabre donne quelques renseignements sur le régime des pluies à Biskra, d'après les données de M. Colombo, instituteur dans cette ville.

Séance du 20 Août

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

MM. Charvet et C. Fabre présentent M. Charles Boissier, avocat près la Cour d'appel de Nimes, en qualité de membre non-résidant.

Séance du 8 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

L'ordre du jour appelle la nomination : 1° de MM. Charles Boissier, licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Nimes; 2° René Boudon, de Saint-Jean-du-Gard; 3° Théodore Picard, conducteur des Ponts et Chaussées, à Nimes.

Digitized by Google

Les trois candidats sont élus membres non-résidants.

M. Parran fait une relation de son voyage en Russie (Mai 1881), et de ses impressions sur les steppes, d'Odessa à Nicolaïew.

M. Charvet communique la première partie d'une étude biographique et historique sur le général Gilly.

Ouvrages reçus par la Société : 1° *Feuille des jeunes naturalistes*, 1er septembre 1881 ; 2° *Revue des travaux scientifiques*, septembre 1881 ; 3° *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, année 1880, fascicules I, II, III, IV ; 4° *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, juillet 1881 ; 5° *Revue des langues romanes*, T. V. et T. VI, juin, juillet, août 1881 ; 6° *Bulletin de la Société de Borda*, 6e année, 3e trimestre ; 7° *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes*, mars 1881 ; 8° *Annales des Ponts et Chaussées*, juillet 1881.

Séance du 29 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. G. CHARVET, ARCHIVISTE

La Société donne pouvoir au docteur Plantier, en partance pour l'Algérie, de proposer un échange de bulletins à la *Société d'Hippone*.

La Société a reçu : 1° *Revue épigraphique du Midi de la France ;* 2° *Revue des jeunes naturalistes* ; 3° *Bulletin d'archéologie de la Drôme ;* 4° *Annales des sciences industrielles de Lyon ;* 5° *Bulletin de l'Académie de la Rochelle ;* 6° *Revue des langues romanes ;* 7° *Revue des travaux scientifiques* (octobre) ; 8° *Annales des Ponts et Chaussées* (septembre).

La Société prie M. le Président de vouloir bien rappeler à M. de Quatrefages, sa promesse d'échange de bulletins entre la Société et la *Société d'anthropologie de Paris*.

M. Plantier et M. Fraissinet présentent M. Faye Olivier comme membre non-résidant.

Digitized by Google

Séance du 12 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° Les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, T. III ; 2° Les *Annales de l'Académie de Macon* ; 3° Les *Annales des Ponts et Chaussées ;* 4° Le *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles* (mai et juin).

Les membres présents se sont entretenus des diverses commanderies de l'ordre des Templiers et de Malte, dont il reste des vestiges aux environs d'Alais.

Séance du 19 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. PLANTIER

MM. Boissier et Picard, reçus membres non-résidants, ont écrit à M. le Président pour remercier la Société.

M. Charles Manso adresse un volume de poésies : *Les voix d'en bas.*

M. Féminier lit une étude botanique sur la floraison automnale.

M. Charvet donne communication d'une lettre de M. le commandant Rinn sur les inscriptions de Saint-Thibéry.

Séance du 3 Décembre

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° Le *Bulletin de la Société archéologique du mont Lozère* ; 2° Les *Annales des Ponts et Chaussées ;* 3° La *Revue des jeunes naturalistes ;* La *Revue des langues romanes* (octobre et novembre).

Digitized by Google

M. Corporandy rend compte de l'ouvrage de poésies de M. Manso : *Les voix d'en bas.*

M. Plantier rend compte d'une brochure de M. Morin de Dieulefit, sur le phénomène du Soleil de Minuit au sommet de mont Avalaxa.

M. Charvet donne lecture d'une étude de M. Bondurand sur les anciennes Coutumes de Génolhac.

M. G. Fabre fait hommage à la Société de trois fragments de briques romaines provenant de Lambessa et portant l'empreinte de la III[e] légion romaine.

Séance du 10 Décembre

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

La Société a reçu trois livraisons du *Dictionnaire provençal* de Mistral.

M. Charvet continue sa lecture sur le général Gilly.

Séance du 17 Décembre

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES FABRE, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président communique une lettre du *Géological Survey* des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'échange avec le Bulletin de la Société. Sur la proposition du Président, l'échange est voté.

La Société à reçu : 1° *Report Of the United States Geological Survey*, 1880; 2° *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*, 1881 ; 3° *Bulletin de la Société des archives de la Saintonge et de l'Aunis* (octobre 1881); 4° *Bulletin historique, archéologique et artistisque de Vaucluse* (septembre et octobre 1881); 5° *Congrès scientifique de Dax en 1882;* 6° *Société de Borda.*

M. Plantier communique sa préface à un 2[e] voyage en Algérie.

Digitized by Google

M. C. Fabre, à propos de la communication de M. Charvet sur le général Gilly, donne quelques détails, d'après des souvenirs de M. Bruguier, ancien pasteur à Ners, qui fut chargé de remettre le passe-port délivré au général Gilly sous un nom supposé, au moment de son départ pour la Suisse en 1819.

M. Charvet continue la lecture de son étude sur le général Gilly.

Digitized by Google

MÉTÉORC

honoraire.

OMÈTRE

S	SO	O	NO	BEAUX
1	2	»	9	9
6	10	»	5	8
11	4	»	6	12
16	2	»	4	13
4	1	»	4	19
4	7	2	6	12
11	5	»	4	25
8	2	»	7	17
5	1	2	9	18
5	1	1	2	18
10	2	»	7	17
7	»	»	5	20
82	37	5	68	188

par Saison

25	7	»	14	44
23	14	2	17	52
20	4	3	18	53
14	12	»	19	39
82	37	5	68	188

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TREIZIÈME VOLUME

	Pages
Liste des membres de la Société.	5
Listes des Sociétés correspondantes	14
Le Lieutenant-général Gilly, par M. G. Charvet	19
Inscriptions avignonaises à Rome et en Italie (*suite et fin*), par M. A. Canron	73
Les Forges de Tamaris, par M. P. Escalle	100
Etude technologique sur les matériaux de construction du département du Gard, par M. T. Picard	113
A Madame Cl. L... poésie, par M. H. Corporandy	142
Nouvel an, poésie par M. J. Lisbonne	144
Le Lieutenant-général Gilly (*suite et fin*), par M. G. Charvet.	145
Feu mon cœur, par M. Alfred Plantier.	229
Etude technologique sur les matériaux de construction du département du Gard (*suite*), par M. T. Picard	248
Troisième charte communale de Génolhac, par M. E. Bondurand	266
Climature de la région d'Alais, par M. A. Charvet.	280
Récapitulation de quatre-vingts années d'observations météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton, par M. le baron Charles d'Hombres	286
Mouvement de la population d'Alais pendant l'année 1881 .	299
Avant le départ, poésie par M. J. Lisbonne	296
Procès-verbaux des Séances de la Société pour l'année 1881.	301
Tableau des observations météorologiques faites par M. le baron Charles d'Hombres, pendant l'année 1881.	

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRECTIONS & ADDITIONS

Page 59, note 1. — Le colonel Teste, devenu lieutenant-général et commandant d'une division à l'Intérieur, pendant douze ans, à Rouen, n'était pas l'*oncle* mais le *frère aîné* du ministre de Louis-Philippe. Ils étaient trois frères :

1° François Teste, général;

2° Jean-Baptiste Teste, ministre;

3° Charles Teste, journaliste un peu excentrique. (*Documents communiqués par M. Charles Liotard.*)

Page 61, ligne 28, note 1. — Le petit fleuve torrentiel qui sépare, près d'Aquilée, l'Autriche de l'Italie, s'appelle l'*Isonzo* et non l'*Ironzo*. (V. Elisée Reclus, Italie, p. 336, 337, 338.)

Page 149, note 1, ligne 2. — Au lieu de 1281, lisez 1821.

Page 165, note 1, ligne 10. — Au lieu de *31 avril*, lisez *11 avril*.

Page 184, Epigraphe, ligne 3. — Au lieu de *l'art de l'exil*, lisez *l'arc de l'exil*.

Même page, Sommaire, ligne 5. — Au lieu de *Tampessargues*, lisez *Taupessargues*.

Pages 184, 187 et 200. — « J'ai toujours rencontré ce nom breton sous la forme Lenormand de *Kergrist* et non *Kergrest*. C'est à vérifier. » (*Observation communiquée par M. C. Liotard.*)

Digitized by Google

Alais, Imprimerie J. Martin, rues Bridaine, 4, et Dumas, 5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google